



Z  
97  
35.C1

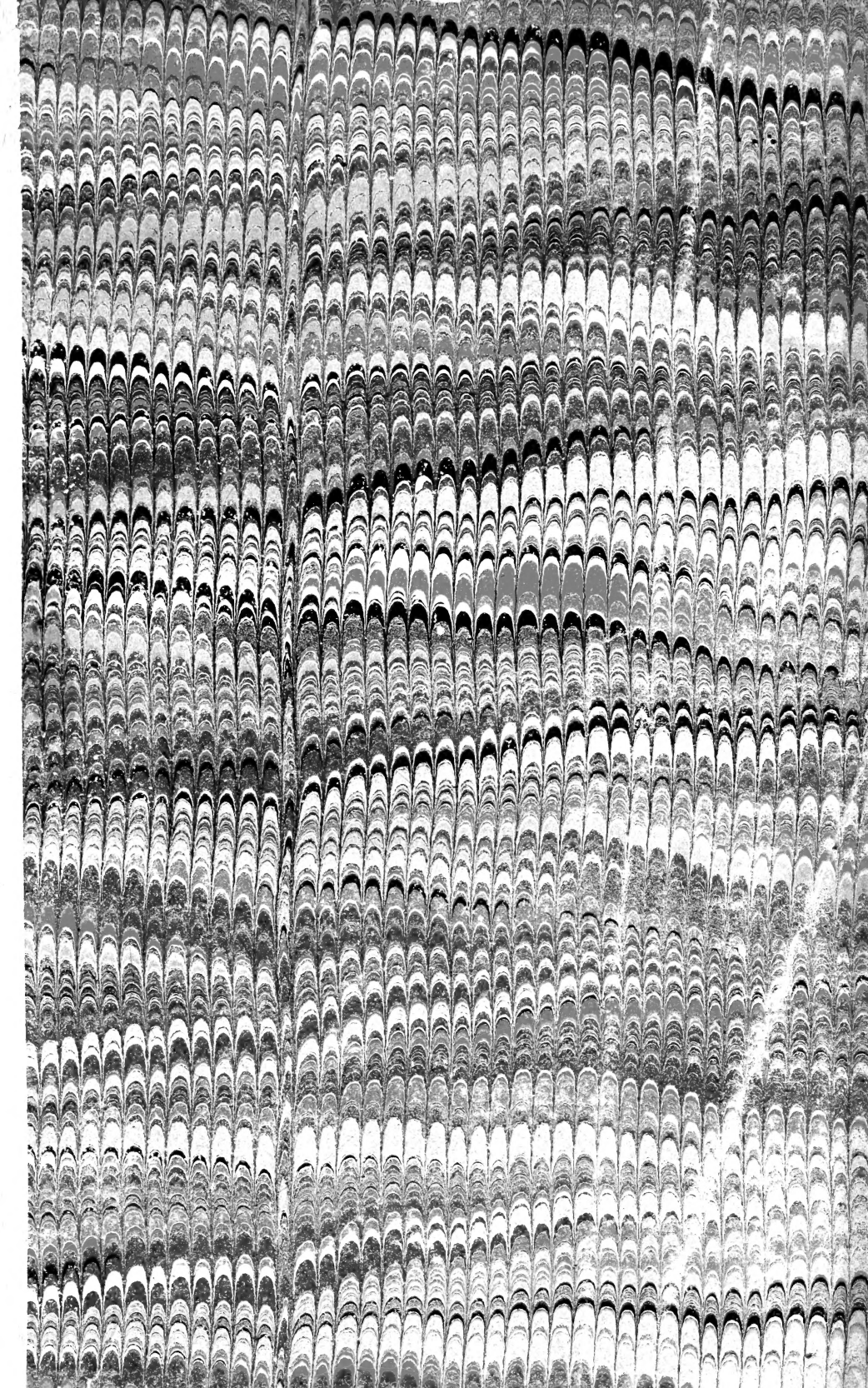
HARVARD UNIVERSITY



LIBRAR<sup>y</sup>

Muse

this  
ot



Handwritten text at the top left corner, possibly including the number '10'.

Small handwritten mark or character at the top right corner.

Handwritten mark or symbol in the bottom left corner, resembling a stylized 'H' or '11'.

Handwritten mark or symbol in the bottom center, possibly a signature or initials.

ARMÉE D'ALGÉRIE.

DU

# DROMADAIRE

COMME

BÊTE DE SOMME ET COMME ANIMAL DE GUERRE,

PAR

Le Général **J.-L. CARBUCCIA.**

LE RÉGIMENT DES DROMADAIRES

A l'Armée d'Orient (1798-1801).

Le plus difficile n'est souvent pas de prouver  
une vérité mais de la faire admettre.



PARIS

LIBRAIRIE MILITAIRE DE J. DUMAINE,

ANCIENNE MAISON ANSELIN,

Rue et Passage Dauphine, 30.

1853

LIBRARY  
MUS. COMP. ZOOLOGY  
CAMBRIDGE, MASS.

HARVARD COLLEGE  
NOV 23 1932  
LIBRARY

*Cutting fund*

MUS. COMP. ZOOI  
LIBRARY  
MAY 23 1963  
HARVARD  
UNIVERSITY

*Gift, HCH*

HARVARD  
UNIVERSITY  
LIBRARY

**A**

**M LE GÉNÉRAL DE DIVISION**

**MAREY-MONGE,**

COMMANDANT LA 5<sup>e</sup> DIVISION MILITAIRE,

Grand-officier de l'ordre de la Légion d'honneur,  
Grand cordon de l'ordre de Saint-Michel de Bavière,  
Commandeur de l'ordre de Saint-Maurice et Saint-Lazare de Piémont,  
Ancien commandant supérieur de la subdivision de Médéah,  
Ancien Gouverneur général de l'Algérie par intérim,

Hommage de mon respect, de ma reconnaissance et de mon dévouement,

***Le Général J.-L. CARBUCCIA,***

Chargé à Médéah, comme Chef de Bataillon au 33<sup>e</sup> de ligne, de  
l'organisation et du commandement du corps des Dromadaires.

Lors de l'expédition de 1798, on organisa en Egypte  
un service de renseignements qui fut très-utile, selon les  
rapports officiels de l'époque. — Mais il n'en reste  
plus que le souvenir, et les archives mêmes du Con-  
seil ne renferment, à ce sujet, aucun détail  
ni aucun renseignement profitable.

Depuis notre conquête d'Afrique, on s'est souvent  
occupé des moyens de pouvoir obtenir de  
l'empire du grand Nord, des renseignements utiles à la guerre,  
soit en temps de paix, soit en temps de guerre. — En 1813, je fus chargé,  
sous le titre de chef de bureau de l'Empire, par  
l'illustre général Bonaparte, de faire de l'émission  
et de recueillir, dans les pays du Nord, les  
renseignements les plus utiles à la guerre.  
L'expédition de Bonaparte en Egypte, et la  
conquête de l'empire du grand Nord, ont été  
les résultats de cette mission. — Les  
rapports les plus importants.

Cependant, le chef de bureau de l'Empire renonce à



Lors de l'expédition de 1798, on organisa en Égypte un service de dromadaires qui fut très-utile, selon les rapports officiels de l'époque. — Mais il n'en reste plus que le souvenir, et les archives mêmes du Gouvernement ne renferment, à ce sujet, aucun détail ni aucun renseignement profitable.

Depuis notre conquête d'Afrique, on s'est souvent préoccupé des avantages qu'on pourrait obtenir de l'emploi du dromadaire, soit comme animal de guerre, soit comme bête de somme. — En 1843, je fus chargé, sous la direction de M. le général Marey-Monge, par l'illustre maréchal Bugeaud, duc d'Isly, de glorieuse et regrettable mémoire, de procéder à une organisation de dromadaires en Algérie. — Je constatai les résultats de cette expérience dans une suite de rapports circonstanciés.

Cependant, le chef de l'armée d'Afrique renonça à

poursuivre une organisation définitive, et je crois pouvoir affirmer qu'il le regretta vivement, lorsqu'il eut pris une connaissance détaillée de mes rapports. — Cet ajournement, du reste, n'a infirmé en rien la certitude des faits acquis; loin de là, car, depuis cette époque, on a vu constamment donner aux colonnes qui ont manœuvré dans le Sahara un équipage de dromadaires pour le service de l'infanterie, des ambulances et des arrière-gardes, sans qu'il en soit résulté aucune difficulté.

Enfin, on est en droit de dire que l'attention de tous les hommes qui s'occupent particulièrement de la situation militaire de l'Algérie, s'est fixée chaque jour davantage sur l'utilité de l'emploi du dromadaire. Parmi les opinions favorables que je pourrais citer, je me bornerai à reproduire, ici, celle de deux écrivains militaires dont, certes, on ne contestera pas la compétence, MM. les généraux Oudinot et Yusuf qui se sont, on le verra, prononcés d'une manière décisive à cet égard.

M. le général Oudinot, dans sa brochure intitulée, *De la Question chevaline en Afrique*, s'exprime ainsi :

« Le dromadaire (appelé par les Arabes du nom générique *djamel*), rend aussi des services importants et qui sont susceptibles d'acquérir encore plus d'extension.

« Si l'on consulte des faits historiques contemporains, on voit qu'en 1798, après la révolte du Caire, Bonaparte constitua un corps de dromadaires qui, composé d'abord de 100 animaux, fut successivement porté jusqu'à 700. — Deux fantassins placés dos à dos montaient le même dromadaire, dont

la selle se trouvait placée au-dessus de la bosse. Il était conduit au moyen d'un licol garni d'une musserolle avec des rênes, et lorsque les hommes mettaient pied à terre, ils menaient l'animal au moyen d'une rêne fixée dans une narine, comme c'est l'usage dans toute l'Égypte. . . . .

« Depuis la conquête de l'Algérie, des convois de dromadaires ont constamment fait partie de nos colonnes expéditionnaires, lorsqu'elles opéraient vers le sud. Mais ces animaux, mis en réquisition ou loués de 5 fr. 50 à 4 fr. par jour, étaient conduits exclusivement par des indigènes et semblaient ne pouvoir être utilisés que pour les transports du matériel.

« En 1845, M. le gouverneur général, tant pour se soustraire à la dépendance des conducteurs arabes, que pour bien se rendre compte du parti qu'on pourrait tirer d'animaux, trois fois plus nombreux, en Algérie, que les mulets, eut la pensée d'organiser un équipage de dromadaires soumis à des règles d'administration et de discipline. Il confia l'application de cette pensée à M. le général Marey, dont le dévouement aux intérêts de l'Algérie est aussi éclairé que persévérant.

« Cet officier général fit choix, pour diriger les expériences, de M. le chef de bataillon, aujourd'hui lieutenant-colonel, Carbuccia.

« Bientôt les essais prouvèrent que les soldats de bonne volonté n'étaient pas moins aptes que les Arabes à conduire et à soumettre le dromadaire assujetti au transport des bagages. Il fut même démontré à tous les esprits impartiaux que les fantasmes de l'armée d'Afrique, comme leurs devanciers de l'armée d'Égypte, sauraient, à l'occasion, monter le dromadaire dans des circonstances données. Cependant, il faut le reconnaître, malgré le zèle infatigable et la haute intelligence du commandant Carbuccia, les expériences faites pendant l'expédition du Djebel-Sahri ne donnèrent point de résultats concluants. Mais si l'on y perdit un assez grand nombre de dromadaires, si, l'épreuve ne fut pas entièrement satisfaisante, il faut l'attribuer aux préventions des militaires de presque tous les gra-

des pour le service de chameliers, et aux obstacles suscités par les Arabes qui ont intérêt à se réserver le monopole de la conduite des dromadaires.

« Toutefois, de nouvelles épreuves devaient être faites et ne se firent pas attendre. L'année suivante, dans l'expédition de Lagouath, si habilement dirigée par M. le général Marey, un nouveau convoi de chameaux fut confié à la direction du commandant Carbuccia. *Cette fois, il fut prouvé par des faits irrécusables, qu'avec de la persévérance et de l'énergie, l'administration française pourrait, sans le secours des indigènes, tirer un grand parti du dromadaire, surtout dans les pays sablonneux et peu accidentés.*

« M. Carbuccia, dont les convictions à cet égard sont aussi consciencieuses que profondes, a fait sur la question un remarquable travail, qui mérite l'attention de l'autorité supérieure, et qui conclut à la formation d'un corps spécial de chameliers. »

Voici, maintenant, ce que M. le général Yusuf, dans sa brochure : *De la guerre en Afrique*, dit de l'emploi du dromadaire :

« On a beaucoup critiqué le système du colonel Carbuccia, qui consistait à employer les chameaux comme moyen de transport dans une colonne. Pour moi, ce n'est qu'à l'aide de ce moyen que j'ai pu tenir si longtemps la campagne en toutes saisons, ménager mes soldats, et, au moment opportun, réclamer le concours de toutes leurs forces. Si ce système n'a pas réussi dans les autres colonnes, je ne sais à quoi attribuer cet insuccès; mais personnellement, j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats. Au surplus, il n'est pas nouveau, car, lors de la campagne de Syrie, le général Bonaparte, avec près de quinze mille hommes, n'employa pas d'autres moyens de transport, pour franchir le désert du Caire à Saint-Jean-d'Acre.

« Voici, d'après ma propre expérience, le meilleur mode de s'en servir utilement : »

**M. le général Yusuf**, après avoir donné quelques détails sur le mode d'organisation des dromadaires attachés à sa colonne d'expédition, poursuit ainsi :

« En agissant ainsi, on verra que les chameaux rendront à l'armée d'immenses services ; c'est, en effet, le seul moyen de tenir une longue campagne, attendu qu'ils offrent le seul mode de transport possible. En employant les mulets, il faut commencer par les charger de leurs propres vivres, qui sont déjà un lourd fardeau, tandis qu'il n'y a pas à s'occuper des vivres du chameau, qui se nourrit partout en marchant. N'avons-nous pas été souvent dans l'impossibilité de faire une longue campagne, par le peu de facilité que nous avons de nous procurer des moyens de transport, sans compter les sommes énormes qu'ils coûtaient à l'État ? Par l'emploi des chameaux, deux problèmes se trouvent résolus : le premier, c'est d'avoir une colonne très-allégée, parfaitement mobile, peu fatiguée, et dès lors pouvant faire une longue campagne en toutes saisons ; le second, c'est que ce mode de transport est peu dispendieux.

« Que l'on ne m'objecte pas que les montagnes sont impraticables pour les chameaux ; dans les montagnes, on ne fait jamais une expédition de longue durée, mais seulement une course ; quinze jours au plus y sont employés, puis l'on vient rejoindre le gros de la colonne ; j'ajouterai même que, pendant la belle saison, les chameaux ne m'ont pas failli dans certaines montagnes. »

**J'ajouterai qu'au-dessus de ces considérations toutes spéciales, la question des dromadaires a une importance supérieure au point de vue de l'affermisse-**

ment de notre colonie d'Afrique. — Aujourd'hui, le point capital pour notre domination est le sud de l'Algérie; c'est de là seulement que viendront les insurrections futures, et pour les comprimer rapidement ou les prévenir, l'organisation d'un service de dromadaires est indispensable, comme je crois l'avoir établi dans le cours de mon travail.

Telles sont les considérations qui m'ont déterminé à publier le résultat des expériences que j'ai été appelé à conduire, et j'espère, en le faisant, du moins c'est là mon but principal, être encore utile à cette brave armée d'Afrique, dont j'ai eu l'honneur de partager pendant vingt ans les travaux patriotiques et les fatigues.

Je ne terminerai pas ces quelques observations sans adresser tous mes remerciements à l'illustre M. Jomard, de l'Institut d'Égypte, qui a bien voulu compléter cette brochure par un travail d'un haut intérêt, et que recommande trop bien le nom du savant conservateur de la Bibliothèque Impériale, pour que j'aie besoin d'y appeler l'attention des Lecteurs.



# ARMÉE D'ALGÉRIE.

---

DU

# DROMADAIRE

CONSIDÉRÉ COMME ANIMAL DE GUERRE ET COMME  
BÊTE DE SOMME.

---

## PREMIER RAPPORT.

---

### RAPPORT

A M. LE MARÉCHAL BUGEAUD, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

Maison-Carrée d'Alger, le 27 janvier 1844.

Monsieur le Maréchal,

1. M. le général Marey-Monge m'a prescrit de vous adresser directement le résultat des études faites, sous sa haute direction et par votre ordre, sur l'animal à une bosse que, dans l'Algérie, on appelle à tort chameau, et qui n'est autre, d'après les zoologistes, que le dromadaire proprement dit.

Les chameaux constituent un genre de ruminants ayant non-seulement des canines aux deux mâchoires, mais encore des dents pointues implantées dans l'os incisif; portant six incisives inférieures, dix-huit ou vingt molaires. Ce genre se divise en deux sous-genres, dans l'un desquels les espèces n'ont point de bosse (les lamas). Mais si tel est dans le lan-

gage des naturalistes la signification du nom de chameau, pour le vulgaire ce nom désigne seulement un animal ruminant reconnaissable, 1° à une ou deux protubérances contournées dans une loupe remplie d'une graisse semblable à celle du suif; 2° à une semelle coriée, indépendante des ongles, qui lie les deux doigts de chaque pied l'un à l'autre; 3° à son habitude de dormir sur le ventre et non sur le côté comme les autres animaux. Quelques personnes ajoutent que cet animal a, de plus que les autres ruminants, un cinquième estomac qui est, disent-elles, son réservoir d'eau.

Le chameau à deux bosses, appelé par Aristote et Linné chameau de la Bactriane, et qu'on désigne aussi sous le nom de chameau ture, a conservé le nom générique de chameau dans Buffon, Cuvier, et dans tous les ouvrages des zoologistes : il n'habite que le centre de l'Asie, le Thibet, le Turkestan, etc.; il est plus fort que le dromadaire, mais il est plus massif et moins propre à la fatigue; il n'est pas né enfin pour le désert. Il peut porter jusqu'à sept quintaux métriques et marcher dans les terrains humides. Cette race de chameaux n'est pas semblable à celle qui existe en Afrique; en affirmant le contraire, M. Rozet, dans son ouvrage sur *la régence d'Alger*, et M. Moll, dans son livre sur *la colonisation et l'agriculture de l'Algérie*, ont été induits en erreur par l'opinion générale (104) (1).

Le chameau à une bosse, appelé par Aristote chameau d'Arabie, porte, dans Linné, le nom de *Camelus-Dromedarius*, dénomination impropre, comme je le fais observer plus bas. Cet animal s'est répandu d'Arabie dans tout le nord de l'Afrique, dans le Sénégal, dans la Syrie, dans la Perse, dans la partie occidentale de l'Asie, dans la Grèce, et c'est de cette espèce que je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

(1) Voir au n° 104 de cet ouvrage des détails concernant le même point d'histoire naturelle traité dans le deuxième rapport adressé à M. le Gouverneur général, le 28 juillet 1844.



J'ajoute subsidiairement que si l'Académie, dans son édition de 1798, s'était trompée dans la définition de ces deux espèces, l'erreur a été depuis rectifiée. On lit, en effet, dans l'édition de 1855 : « *Chameau*. — Quadrupède ruminant, haut des « jambes, qui a le cou fort long, la tête petite, les oreilles « courtes et deux bosses sur le dos; on dit chameau mâle, « chameau femelle. » — « *Dromadaire*. — Espèce de chameau « à une seule bosse sur le dos, et qui va fort vite ».

Du dromadaire. — Division de ce rapport

2. Les études que vous avez ordonnées, Monsieur le Maréchal, devaient, pour être complètes, comprendre l'histoire de l'animal sous le rapport physiologique et relater son aptitude comme animal de guerre.

Je vais successivement traiter de ces deux sujets.

---

## TITRE I<sup>er</sup>.

### HISTOIRE NATURELLE.

---

Observation première.

3. Le nom de *dromadaire*, dérivé du mot grec δρομευς, signifiant coureur, a été d'abord appliqué aux chameaux de monture. Or, comme on ne se sert pour monter que du chameau à une bosse, la lourdeur du chameau de Bactriane l'ayant fait exclusivement reléguer parmi les bêtes de somme, on a par abus étendu le nom de dromadaire à tous les chameaux à une bosse. Cette dénomination ayant prévalu aujourd'hui, je pense, Monsieur le Maréchal, qu'il faut distinguer parmi les dromadaires les deux races suivantes :

1<sup>o</sup> La race destinée au fardeau ;

2<sup>o</sup> La race destinée à la course.

La première est celle que nous rencontrons dans la régence d'Alger, proprement dite, où l'on ne s'en sert pas pour monture. C'est aussi celle d'Égypte, où les dromadaires sont cependant beaucoup plus légers qu'en Algérie ; car il paraît positif que plus ces animaux s'éloignent du désert, plus ils dégèrent ; la seconde race est celle qui n'a jamais porté de charge, et qui a toujours servi de monture ; elle existe dans l'intérieur de l'Afrique, où les chevaux, excessivement rares, sont des animaux de luxe.

Cette espèce, à laquelle les Arabes donnent le nom de (105) *mhari*, qu'ils disent être sans bosse et à laquelle Shaw attribue une bosse de petite dimension, peut faire 50 à 50 (107) lieues par jour, au dire de tous les voyageurs et des naturels du pays. Shaw raconte que, lors de son voyage au mont Sinäi, le chef de leur caravane se plaisait à les divertir par la légèreté de son *mhari* : « Il allait, dit-il, reconnaître une caravane qui paraissait à l'horizon, et il était de retour en un quart d'heure. »

En 1827, l'aga Jahhya, fondateur de la Maison-Carrée (*Bordj-el-harach*), amena à Alger sept *mharis* dont le bey de Constantine venait de lui faire cadeau. Ces animaux furent logés à la Maison-Carrée, où ils moururent tous pendant l'hiver, qui fut fort rigoureux cette année. Ces dromadaires mangent des broussailles ; ils vivent, comme les autres animaux, d'orge et de paille, et logent dans des écuries. Cette espèce n'est malheureusement pas celle qui habite la partie de l'Algérie que nous occupons.

Depuis sept mois que les expériences sont commencées, j'ai eu lieu de me convaincre de cette vérité : c'est que non-seulement les anciens, mais encore les modernes et les plus célèbres zoologistes ont accrédité certaines erreurs sur l'histoire natu-

relle du dromadaire. C'est, au reste, une question qui mérite un sérieux examen. Lorsque mon opinion sera bien fixée au sujet de ces erreurs, je me ferai un devoir de vous transmettre un rapport circonstancié pour être, si vous le jugez convenable, soumis à l'Académie des sciences.

En attendant, voici quelques notions dont on peut, dès à présent, garantir l'exactitude, bien qu'elles aient été l'objet de controverses et bien qu'elles soient encore inconnues.

Physiologie en général.

4. Cet animal, appelé (105) *djmel*, c'est-à-dire richesse du ciel, est la plus utile et la plus précieuse des créatures soumises à l'homme. Les Arabes n'évaluent pas la richesse par un nombre de pièces de monnaie, mais par le nombre de dromadaires (121) qu'ils possèdent. On peut dire que le dromadaire est le plus domestique de tous les animaux. En Afrique, on ne le connaît pas à l'état sauvage : on le conduit par la douceur (115) et la patience, et non, comme les autres animaux, avec brutalité et force. Il vit trente à quarante (156) ans. Sa gestation est d'un (109) an ; il marche dès sa naissance ; la *naga* (femelle), ne porte qu'un seul petit, ainsi que cela a lieu chez tous les animaux d'une taille plus élevée que celle de l'homme. Le membre génital (201) du mâle n'a pas une direction en arrière ; seulement le gland qui le termine est incliné par le fourreau qui, après l'avoir recouvert, se contracte en arrière ; voilà pourquoi les deux sexes urinent entre les deux jambes de derrière ; le jet d'urine du mâle est presque toujours si petit, que le matin, en allant à l'exercice, on en voit souvent rester en arrière pendant vingt minutes pour satisfaire ce besoin.

Chargement du dromadaire.

5. Dans quelques tribus du désert, on a l'habitude de ne charger les dromadaires qu'après l'âge de 5 ans ; mais, parmi

celles qui nous sont soumises, on dit qu'ils doivent teter pendant la première année, porter le bât pendant la seconde, travailler pendant la (128) troisième et s'accoupler pendant la (109) quatrième.

Il n'est pas exact de dire que, lorsque le dromadaire est trop chargé, il l'indique lui-même en refusant de se lever : cet animal paie de bonne volonté comme tous les autres animaux ; il s'arrête et tombe comme eux, quand il est épuisé (117) de fatigue. Lorsqu'il doit marcher pendant longtemps, on le charge, s'il est robuste, de 500 kilog. et plus, et, s'il est de moyenne force, de 200 kilog.

L'idée qu'on peut lui laisser sa charge pendant la nuit, sans lui faire de mal, est inexacte, attendu qu'il a besoin de se rouler sur les flancs pour se délasser, comme le font tous les animaux ; on la lui défait chaque jour en arrivant au bivouac ; en dénouant les cordes du fardeau, les ballots glissent à terre de deux côtés et, l'animal ne bougeant pas beaucoup pendant la nuit, on les rattache le lendemain avec facilité : le *Mémorial de Sainte Hélène* se trompe donc à ce sujet.

Age.

6. L'âge de cet animal se reconnaît aux (157) dents, jusqu'à l'âge de quinze ans, comme celui du cheval jusqu'à dix. Les signes sont différents pour les deux bêtes ; à vingt ans, la moitié des dents du dromadaire a disparu, par suite de la mastication.

Rut.

7. On reconnaît le rut (114) à une sueur plus ou moins fétide qui suinte de la tête. L'animal de quatre à cinq ans n'entre en rut qu'au printemps ; celui de six ans et au-dessus entre en rut en janvier, et il fait alors sortir de sa bouche avec bruit son voile du palais, qui pend d'un décimètre et demi à deux décimètres.

Le rut dure deux mois, le dromadaire, sous ce rapport,

étant bien différent (109) du cheval et des autres animaux.

Le dromadaire d'Algérie, comme la variété blanche dite originaire d'Afrique (1), entre en rut (104) en hiver, et ce rut dure deux mois; comme la variété brune dite d'Égypte, il fait sortir de sa bouche une vésicule rougeâtre. Il urine même sur sa queue pour s'en arroser les parties génitales.

Les vieux dromadaires deviennent quelquefois dangereux pendant le (116) rut; mais on les calme promptement par une ou deux frictions sur la tête faites avec du goudron.

Le dromadaire ne mange, pendant le rut, que lorsqu'il est méchant, et alors il ne maigrit pas. La (105) femelle (*naga*), après avoir mis bas, n'entre en rut ni pendant le reste de l'année, ni pendant l'année (113) suivante.

L'accouplement a lieu, la *naga* ayant les jambes fléchies sous le ventre, le poitrail contre terre (position naturelle de ces animaux pour dormir ou recevoir la charge); le mâle se tient accroupi sur son derrière, embrassant avec ses jambes de devant le corps de la femelle.

L'opération dure fort longtemps, la femelle, très-indolente, ayant besoin souvent de dix minutes pour se décider à recevoir le mâle. J'ai vu des mâles qui, lassés de poursuivre la *naga* ou de ses refus, se sont précipités sur elle, l'ont mordue à la gorge jusqu'à ce qu'elle eût obéi. L'accouplement a lieu pendant le jour comme pendant la nuit, et n'est pas gêné par la présence de l'homme.

#### Castration.

8. Presque tous les dromadaires sont hongres, parce que l'on veut les faire travailler en toutes saisons, et que la castration leur conserve (145) leur force et leur embonpoint.

(1) L'Encyclopédie distingue, sans beaucoup de fondement, trois variétés de dromadaires : 1° la blanche; 2° la brune; 3° la grise.

L'opération de la castration s'exécute, non par la pression des testicules, mais par le moyen d'un poinçon rougi avec lequel on les perce (146) successivement. On sait que les musulmans ne coupent que les hommes et quelques chevaux.

Cette opération peut se faire à tout âge : le printemps est la saison favorable.

Chair.

9. Le dromadaire de vingt-cinq ans ne sert presque plus à la charge ; on l'engraisse, puis on le vend 35 à 40 francs pour en faire manger (142) la viande, qui est aussi bonne et aussi saine que celle du bœuf, d'après une instruction hygiénique mise à l'ordre du jour de l'armée d'Afrique. La bosse en est le meilleur morceau, mais elle exige plus de cuisson. La chair des jeunes dromadaires est tendre comme celle du veau. La peau de l'animal abattu se vend (144) encore 20 francs à Alger.

Pays qui leur est propre.

10. Le dromadaire ne peut servir habituellement que dans un pays de plaines ou peu accidenté, sablonneux et sec. Ce pays lui convient essentiellement, à cause de ses pieds plats et élastiques. C'est la terre à laquelle sa nature peut mieux se conformer ; cependant, on l'emploie accidentellement, et par exception, dans un pays de montagnes, et, lorsque le terrain est sec, il gravit sans s'arrêter des pentes rapides même à quarante-cinq degrés. S'il marche sur un sol humide ou glissant, il se casse promptement les jambes, surtout celles de derrière : aussi les Maures n'ont-ils pu acclimater l'espèce du dromadaire en Espagne, malgré tous les essais qu'ils ont tentés à ce sujet. Lorsque le dromadaire doit voyager dans un pays rocailleux, on a l'habitude de placer à ses pieds des semelles en cuir de bœuf.

Callosités.

11. Le dromadaire a sept (202) callosités : quatre aux deux jambes de devant, deux aux jambes de derrière, et une au poitrail sur le sternum ; cette dernière est épaisse d'un pouce et aussi dure que de la corne. Ces callosités sont normales et ne proviennent pas de l'habitude qu'a le dromadaire de s'accroupir pour se mettre au niveau de l'homme et pour dormir. Je n'ai jamais observé que ces callosités se soient putréfiées.

Il est à remarquer que, pour s'accroupir, l'animal a soin de se placer sur un plan incliné, la tête en bas ; puis, il fait trois mouvements : le premier, pour tomber sur les genoux de devant ; le deuxième, pour plier les deux genoux de derrière, et le troisième, pour appuyer son ventre à terre. Pour se relever, il commence par les deux jambes de derrière, puis il se hausse entièrement.

L'opinion qu'on force les jeunes dromadaires à s'accroupir dès leur naissance au moyen de tellis chargés de pierres, paraît inexacte.

Poil.

12. Le poil, qu'on coupe tous les ans au printemps, même celui de la bosse, sert à confectionner la majeure partie des objets à l'usage des Arabes, et surtout leurs tentes, leurs vêtements, et même leurs récipients à eau. Si l'on coupait le poil après l'époque de la mue, il ne pourrait servir à aucun usage.

Fiente.

13. La fiente du dromadaire, après être restée, non pas, comme on dit, deux ou trois jours, mais un jour seulement, exposée aux rayons brûlants du soleil, est d'une grande utilité dans ce pays, presque entièrement déboisé, et où, maintenant, le combustible est devenu aussi rare que l'eau, souvent même

plus rare ; elle s'allume aisément, produit une flamme inodore, qui est aussi vive que celle du charbon.

Bosse.

14. On juge infailliblement de la force ou de la faiblesse du dromadaire à sa (188) bosse, qui est formée de la surabondance de la nourriture de l'animal ; la résorption de cette bosse compense, en temps et lieu, le peu de nourriture prise. Pendant de longues marches, on voit cette bosse diminuer successivement, et enfin devenir presque impalpable ; puis c'est la graisse du ventre qui disparaît à son tour, et enfin celle des jambes ; quand il a passé par ces différents degrés de maigreur, le dromadaire meurt infailliblement.

L'idée qu'on ne saurait impunément presser la bosse du dromadaire, paraît inexacte. Si les Arabes encastrent cette bosse dans un bât, c'est afin de s'y tenir assis, et non pour garantir la bosse : s'ils ne se placent pas sur cette bosse, c'est à cause de l'incommodité qui en résulterait pour eux et non pour l'animal, lequel peut transporter trois hommes, sans que celui qui est placé sur la bosse paraisse le fatiguer plus que ceux qui sont placés en avant ou en arrière.

Sobriété.

15. Les récits des voyageurs sur la sobriété du dromadaire sont unanimes : Pietro della Valle, Ogilby, Chardin, Thévenot, Philippe, Oléarius, Tavernier, Léon l'Africain et surtout Shaw, qui a voyagé en 1740 dans la province d'Alger, rapportent des faits extraordinaires et qui cependant sont souvent au-dessous de la vérité.

J'ai présenté au général Marey-Monge, dans un de mes voyages à Médéah, des dromadaires qui n'avaient pas mangé depuis trois jours, ni bu depuis trois mois, et qui ne paraissaient pas souffrir de cette abstinence. Lorsque le dromadaire ne



trouve plus de nourriture sur place, son conducteur lui donne par jour quelques petits morceaux d'une pâte faite avec de la fleur de farine ; et, soutenu par ce seul aliment, cet animal porte sept quintaux anglais au moins, dit Shaw, et marche quelquefois dix et quinze heures par jour, sans s'arrêter.

Aucun voyageur n'a osé affirmer que le dromadaire ne boit jamais pendant les deux derniers mois de l'automne, pendant tout l'hiver et pendant tout le printemps ; et cependant, tel est le fait extraordinaire dont chaque jour nous apporte une nouvelle preuve. Les Arabes affirment que si cet animal boit (159) si peu, il le doit à la nature particulière de son foie, qui ne secrète pas de bile.

Au commencement de l'été, le dromadaire boit ; puis il reste quinze jours sans boire. Après avoir bu de nouveau, il demeure encore quatorze jours sans boire, puis treize, puis douze, etc., et enfin sept jours, en diminuant d'une unité successivement le nombre des jours d'abstinence ; ensuite, il boit tous les sept jours, et rien que tous les sept jours, quelles que soient la fatigue et la chaleur de la marche.

La quantité d'eau qu'il prend chaque fois varie de 50 à 40 litres.

Il faut, dit-on, au dromadaire, l'herbe du désert pendant l'hiver et la broussaille pendant l'été ; on ne lui donne ni orge ni paille ; il se nourrit de feuilles d'arbres, et il choisit de préférence les végétaux épineux, hormis l'aloès, auquel il ne touche jamais.

Pour engraisser cet animal, on doit le faire changer souvent de pâturages et le conduire surtout dans des plaines où il puisse brouter beaucoup d'herbe. Dans un bon terrain, il mange (68) assez pendant deux heures pour les besoins d'un jour ; il peut paître depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, aussi bien au repos qu'en marchant, grâce à son cou qui, par sa longueur, lui sert de balancier, et au moyen duquel il soutient l'équilibre de son corps. Le dromadaire mange (158) le double du cheval.

Réservoir d'eau.

16. Le chameau supporte la faim et la soif avec une patience qui tiendrait du prodige, si l'on ignorait la structure de son (194) estomac, lequel est capable de contenir et même de produire de l'eau, suivant l'opinion du célèbre Cuvier. En effet, non-seulement le chameau a quatre estomacs comme tous les ruminants, mais il a, en outre, dans un de ces estomacs une sorte de réservoir formé par des augets ou cellules qui, dans leur ensemble, peuvent contenir plus de vingt litres d'eau ; cette eau y séjourne sans se corrompre : à tel point qu'un célèbre voyageur rapporte avoir vu éventrer un dromadaire mort depuis dix jours, dans le réservoir duquel on trouva trois litres d'eau encore potable. C'est en comprimant ce réservoir par l'action des muscles abdominaux, que l'animal peut faire refluer le liquide, soit dans sa panse, soit dans son gosier.

L'expérience pourra faire connaître si l'eau des cellules provient d'une réserve faite par l'animal sur sa boisson, ou bien si elle n'est que le produit naturel d'une sécrétion alimentaire. Le dire des Arabes et nos propres observations sont en faveur de cette dernière opinion. Un dromadaire étant mort par accident, le 10 décembre, dans la Mitidja, l'ouverture en a été faite en présence de plusieurs officiers de Bordj-el-Arach ; le réservoir d'eau présentait l'aspect d'un melon, dont il offrait toute la contexture. Il contenait plus de quinze litres d'eau verdâtre, mais sans mauvais goût. Les Arabes présents ayant affirmé qu'après avoir déposé trois jours, cette eau devenait limpide et restait potable, l'expérience en fut faite et elle réussit.

Motifs de la préférence donnée au dromadaire sur le mulet.

17. Loin du littoral de la Méditerranée, on préfère le dromadaire au mulet, pour les motifs suivants : 1° il y existe mille fois

plus de dromadaires que de mulets; 2° le mulet ne saurait se passer d'orge; 3° si le mulet porte trois sacs, le dromadaire en porte quatre; 4° le mulet doit boire tous les jours, et le dromadaire tous les sept au plus; 5° le mulet chaque jour perd de sa force, tandis que le dromadaire, grâce à la diminution de sa bosse, voyage longtemps avec la même force et la même vigueur; 6° le mulet a besoin de se reposer chaque soir, et le dromadaire, moins sensible à la fatigue, peut continuer sa route pendant plusieurs jours sans presque s'arrêter; 7° le mulet, pendant les fortes chaleurs et les grandes pluies, a besoin d'une écurie; le dromadaire est toujours mieux en rase campagne qu'entre des murs; l'odeur de la chaux lui est particulièrement funeste; 8° le mulet a besoin d'être pansé et étrillé; le seul soin qu'on prend du dromadaire, c'est de le frotter avec un morceau de bois lorsqu'il est couvert de poussière ou de boue; 9° le dromadaire peut être discipliné plus facilement que le cheval et le mulet; 10° le dromadaire est monté, conduit et gardé plus facilement que le cheval ou le mulet qu'on laisserait en état de liberté comme lui; lorsqu'il est entravé aux deux genoux de devant, il ne peut se sauver, ce qui arrive souvent au cheval et au mulet; 11° le dromadaire se blesse plus difficilement sur le dos que le cheval et le mulet, mais, à la vérité, il se guérit moins vite qu'eux; 12° le dromadaire ne rue presque jamais: ses ruades, du reste, ne peuvent faire de mal; il ne mord que pendant le rut: on ne peut en dire autant du mulet; 13° le dromadaire est moins sujet à la maladie que le cheval et le mulet; il n'est point exposé à la morve, qui décime tous les ans ces derniers animaux; 14° le mulet transporté en Algérie ne dure que quatre ans, et le dromadaire dure vingt ans au moins; 15° le mulet coûte au bout d'un an 755 francs, et le dromadaire ne coûte que 90 fr.; 16° le mulet coûte chaque jour davantage à cause de la nourriture; le dromadaire ne coûte rien de plus que le prix d'achat.

Manière de le conduire.

18. Le sifflement du maître fait coucher le dromadaire, le fait marcher au pas ou au trot, le fait arrêter ou lever. On emploie aussi une baguette longue d'un mètre et demi, de la grosseur du petit doigt, avec laquelle on lui frappe légèrement les deux genoux, pour le faire coucher, et le derrière, pour le faire lever et marcher. L'animal s'accroupit pour faciliter le chargement.

Les Arabes de la régence d'Alger conduisent leurs dromadaires par le moyen d'une longue baguette et sans bride; en Égypte, on les guide par le moyen d'un anneau passé dans les narines et d'une corde attachée à l'anneau.

Vitesse.

19. On pense à tort que le dromadaire pourrait faire toujours vingt lieues par jour. Napoléon dit que c'était leur course habituelle en Égypte; d'où il faut conclure que la race de l'Algérie proprement dite, étant loin du véritable désert, a dégénéré. Le dromadaire d'Algérie ne saurait faire, sans s'arrêter, plus de douze à quinze lieues par jour; la sonnette que j'ai fait adapter à son cou contribue à activer la marche de cet animal.

Hygiène et maladies.

20. Les deux principales maladies (147) du dromadaire dans la Mitidja, sont la toux et la gale. Il paraît que les vétérinaires (*tbib*) de ces animaux n'en perdent qu'un seul sur trente atteints de ces maladies d'une manière grave. Le caïd de ces animaux en est en même temps le *tbib*; on l'appelle le *caïd-el-bel* et non *caïd-el-djmel*; le mot (105) *bel* désigne la réunion d'un grand nombre de dromadaires.

Pour maintenir le dromadaire en santé, après en avoir coupé

le poil au printemps, même celui de la bosse, on frotte son corps entier avec du goudron et de l'huile ; après cette friction, il est bon de ne pas mettre le bât sur l'animal pendant environ un mois. Tous les trois mois, on répète cette opération sur le poil seulement, mais d'une manière légère et sans toucher la partie du dos qu'occupe le bât : vingt-quatre heures après, on peut faire travailler le dromadaire. Ainsi, le nombre des frictions annuelles est de cinq : l'Arabe qui les opère ne choisit jamais le samedi ; il doit aller au bain auparavant et être sain de corps ; telles sont les coutumes à ce sujet. L'opération n'a jamais lieu que par un temps sec, sous peine de voir l'animal trembler aussitôt de tous ses membres et souvent mourir en peu de temps. Lorsque le dromadaire a la (162) gale, ce qui se recon-  
naît à la chute du poil, on enduit la partie malade de goudron, en recommençant deux ou trois fois s'il y a lieu, et à deux jours d'intervalle. Lorsqu'il est blessé, on lave la blessure avec de l'eau, puis on la goudronne. Lorsqu'il est méchant, ou lorsque, étant en rut, il entre en (7-116) fureur, on lui goudronne la tête, sauf à répéter la friction toujours légèrement, sans quoi il tomberait hébété et ne mangerait pas de plusieurs jours. Le goudron, le sulfate de cuivre, l'ocre ou le vermillon et le feu sont les seuls ingrédients employés par les vétérinaires du dromadaire, pour panser ses plaies ; l'huile, le beurre rance et l'ail sont les seuls médicaments qu'on lui administre à l'intérieur.

Allure du dromadaire.

21. L'allure du dromadaire ne donne pas de nausées semblables à celles que détermine le mal (154) de mer, ainsi que le dit Napoléon dans ses mémoires. On peut affirmer que le pas et le petit trot du dromadaire sont plus doux que le pas et le petit trot du cheval, à cause de l'élasticité (129) de ses pieds.

Le pas du dromadaire est, en plaine, de quatre-vingt-cinq à la minute et de 1<sup>m</sup> 25 : il se soutient ainsi pendant des jours entiers, et force le fantassin qui le suit à faire cent vingt-six pas de 0<sup>m</sup>,86 à la minute. Son trot est moins long, mais il l'est assez pour qu'un cheval ne puisse le suivre que difficilement. Un cheval au galop est distancé par un dromadaire au galop en peu de temps : en descendant, le dromadaire trotte naturellement ; il marche l'amble, c'est-à-dire des deux jambes du même côté à la fois et non diagonalement comme le cheval. Ses jambes, surtout celles de derrière, sont d'une finesse remarquable et si longues qu'elles en sont désagréables à l'œil, ce qui paraît d'abord un vice de conformation ; mais c'est, au contraire, un des avantages les plus précieux de cet animal qui, dans les marches du désert, enfonce ses jambes dans le sable à une profondeur d'un pied à un pied et demi, sans en être fatigué.

---

## TITRE II.

### PARTIE MILITAIRE.

---

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

##### DES CONVOIS MILITAIRES.

---

Peut-on tirer une utilité de l'emploi du dromadaire, et quelle est cette utilité ?

22. Dans la partie d'histoire naturelle du dromadaire ont dû naturellement prendre place des notions sur lesquelles s'appuie la partie militaire, qui est l'objet important de mon rapport.

Peut-on tirer une utilité de l'emploi du dromadaire et quelle

est cette utilité ? la réponse à cette question est bien simple.

Les Arabes, chaque jour, sous nos yeux, s'en servent comme moyen de transport pour eux, pour leurs familles et leurs denrées. Les Turcs s'en sont servis à la guerre pour transporter leurs convois, leurs blessés et leurs malades.

Il y a donc lieu d'examiner : 1° si le dromadaire peut être utilisé pour les convois militaires avec des Français; 2° s'il peut être utilisé pour le transport de l'infanterie dans les expéditions lointaines.

Ces deux questions, qui sont loin d'être les mêmes, méritent une discussion approfondie : chacune d'elles est d'une actualité que personne ne peut méconnaître.

L'Algérie ne peut suffire à la fourniture des mulets de l'armée.

23. Il est constaté que notre consommation de mulets pendant les années 1859, 1840, 1841, 1842 et 1843, a été de onze mille. Cette consommation augmente chaque jour. Or, il est malheureusement avéré que ce pays ne pourra, pendant cinq ans encore, suffire à une pareille consommation. On doit donc se demander comment on pourra suppléer à la pénurie de bêtes de somme et de mulets.

La première condition pour qu'un peuple conquérant conserve sa domination sur un peuple vaincu, c'est qu'il se suffise avec les ressources qu'il se procure dans le pays même. Le dromadaire étant la bête de somme de l'Algérie, doit donc, si cela est possible, être employé par notre administration.

Les Turcs se servaient de dromadaires.

24. Cet animal était le mode de transport employé par les Turcs pour envoyer à tous les détachements de la milice cantonnée dans l'intérieur du pays, l'huile, le beurre et les figues qui entraient dans la composition de la ration du soldat.

Ces convois n'avaient lieu que pendant l'été. Les dromadaires appartenant au beylick, lequel, en 1850, en avait encore plus de 400 ; lorsque l'autorité turque voulait en expédier, elle mettait en réquisition un conducteur pour cinq bêtes, et les tribus qui fournissaient ces conducteurs répondaient du chargement. Lors de notre débarquement, le *caïd el bel* de l'époque, Si-ben-Kaâl, mort en 1859, ayant manifesté des craintes au genre du dey, l'aga Ibrahim, celui-ci, dans l'intérêt de la conservation de ces animaux, prescrivit de les répartir entre tous les caïds de la Mitidja, lesquels se les sont appropriés. Un de ces animaux, marqué à la lettre du beylick, devenu aujourd'hui la propriété du Gouvernement, est à la Maison-Carrée dans nos rangs.

Dépense du corps des équipages militaires en Algérie.

25. Le nombre de mulets ou de chevaux de trait au service de l'administration dans toute l'Algérie est de plus de 6,000, et chaque année, les transports auxiliaires coûtent près de deux millions.

La nourriture de ces 6,000 bêtes coûte environ trois millions par an.

En 1842, sur 6,000 mulets ou chevaux de bât, la perte a été de 1,850.

En 1845, sur un effectif un peu moindre, la mortalité a été de 2,000 environ.

Le nombre des voitures est de 1,000, et la dépense qu'elles occasionnent peut s'élever par an et par voiture à 200 francs.

Enfin, notre effectif de soldats du train est de 2,800. Il est bon de dire qu'ils reçoivent de plus que le soldat d'infanterie :

19 francs de première mise ;

04 centimes de prime d'entretien par jour ;

26 centimes de solde journalière,



Et une masse d'habillement un peu plus forte que dans l'infanterie.

Le ministre a plusieurs fois recommandé d'expérimenter ce moyen de convoi.

26. L'idée d'employer dans l'armée française le dromadaire pour les convois n'est pas neuve : elle date de l'occupation. Tantôt adoptée avec empressement, tantôt repoussée avec aveuglement et par suite de préjugés, ce moyen de convoi n'a jamais été expérimenté d'une manière suivie et précise, malgré les ordres formels du ministre de la guerre (*Voy.* pièce justificative A). Jamais le projet d'une organisation de soldats chameliers n'a été soumise à son approbation par le gouverneur général. Le ministre pressait en même temps l'organisation d'un service de transports par les voitures bouvières ; et ce service, après être resté longtemps en souffrance, fonctionne maintenant de la manière la plus satisfaisante.

Aussi les hommes consciencieux, mais timides, voyant que cette question n'a pas fait un pas en avant depuis si longtemps, sont-ils encore indécis sur la solution qu'elle est susceptible de recevoir.

Des expériences ont été faites sur tous les points de l'Algérie.

27. Dans les provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine, en temps de paix comme en temps de guerre, l'autorité a employé des dromadaires. Après des essais si nombreux, la vérité est que nous sommes encore divisés en deux camps, dont le plus nombreux est contraire à la mesure.

Opinions favorables à la mesure.

28. Après l'expédition de Mascara, où on s'est servi de dromadaires pour la première fois, l'intendant de Guiroye (pièce justificative A<sup>4</sup> 4°) déclara que l'emploi de ces animaux avait

été des plus utiles : « Ils firent, dit-il, plusieurs marches de nuit, sans que les caisses et les tonneaux qu'il portaient aient été le moins du monde endommagés. Les expériences ont été faites et refaites plusieurs fois, et elles ont parfaitement réussi. »

Cette opinion a été partagée par un grand nombre d'officiers du corps de l'intendance (pièce justificative A<sup>3</sup>, pièce B), d'officiers du corps des équipages militaires, de vétérinaires (pièce justificative A<sup>4</sup>), et enfin d'officiers comptables. Des officiers du train sont connus pour s'en être servis avec avantage. Je citerai en particulier l'opinion de M. le colonel Poiré, qui, dans un rapport très-détaillé (pièce justificative A'), n'hésitait pas à émettre, sur ce moyen de convoi, des idées qui avaient fixé l'attention du ministre :

« Je certifie, dit-il, en homme consciencieux et dévoué, que les difficultés signalées jusqu'à ce jour ont été créées par beaucoup de laisser-aller et présentées avec exagération. »

Un des bons administrateurs de l'Algérie termine ainsi son rapport sur la même matière :

« C'est un trésor, dit-il, qu'on a négligé avec tant d'aveuglement, qu'on a peine à le croire, et qu'il est impossible de s'en rendre compte. »

Opinions défavorables.

29. Voilà les opinions favorables. Je vais transcrire avec la même fidélité les opinions contraires émises aujourd'hui, ou telles qu'elles ont été formulées par des hommes consciencieux opposés à notre projet (pièce justificative A<sup>4</sup>):

1<sup>o</sup> Toutes les expériences ont jusqu'à présent échoué. Elles ont été dirigées souvent par des hommes consciencieux et éclairés, et tout porte à croire que les nouveaux essais ne seront pas plus heureux ;

2° Les dromadaires du Sahara ne s'acclimateront pas dans la Mitidja : raison de plus pour que les nouveaux essais échouent encore une fois ;

5° Les conducteurs arabes voyagent pour le compte du maître du dromadaire dont ils sont les domestiques : ils se prêtent avec peine à l'exécution d'un service dans lequel ils meurent de faim : aussi profitent-ils de l'indocilité réelle ou simulée de leurs bêtes pour s'écarter de la colonne ou pour s'enfuir avec leur charge ;

4° Dans les terres argileuses , par suite de la conformation de ses pieds larges et plats, le dromadaire glisse facilement, et il compromet sa vie et son chargement ;

5° Il a peur du bruit du tambour et de la fusillade ; il a peur du pantalon garance ; il a peur de tout ;

6° Lorsqu'il sent l'eau, il court s'y précipiter avec sa charge : la charge se brise, et la colonne ne boit plus que de l'eau troublée ;

7° Les Arabes l'envoient dans le désert pendant l'hiver ; qu'en ferait, pendant ce temps, l'administration française ?

8° Pendant le rut, il est si terrible, qu'il blesse et tue même son conducteur : il se sauve souvent, et on ne peut plus le rattraper ;

9° On n'a besoin de lui qu'à des époques éloignées : il est donc plus convenable de le louer avec son conducteur ; de cette manière, on évite la nécessité de le nourrir avec une ration qui doit être double de celle du mulet ;

10° Si une colonne expéditionnaire ayant beaucoup de dromadaires était attaquée, elle serait compromise, parce que ces animaux s'effraieraient ainsi que leurs conducteurs : on serait donc obligé de s'occuper d'eux, alors qu'on n'aurait pas trop de temps pour préparer la défense.

11° Dans les colonnes expéditionnaires, l'arrière-garde est

toujours retardée lorsqu'il y a des dromadaires au convoi.

Discussion des opinions défavorables.

50. Voilà toutes les objections, et je ne veux pas en diminuer la gravité. Disons tout de suite qu'à cette question se rattache une économie considérable, laquelle, si elle était effectuée par l'administration, pourrait aider à faire conserver l'effectif de l'armée, pendant longtemps encore, sur le pied où il est en ce moment en Algérie.

Un fait est au moins hors de doute : c'est qu'il ne faut ni adopter ni repousser légèrement ; qu'il faut étudier les expériences faites, en se mettant en garde contre l'esprit d'opposition qui s'attaque toujours à chaque idée nouvelle. Il est indispensable de savoir si les expériences ont échoué par suite des défauts des conducteurs ou de ces animaux ; si elles ont été conduites avec cet esprit ferme et résolu qui s'arrête devant les difficultés insurmontables, mais non devant le mauvais vouloir ou le caprice d'un agent subalterne.

Les expériences n'ont pas été faites avec la ferme volonté de réussir.

51. Toutes les difficultés mentionnées dans les opinions ci-dessus sont-elles insurmontables ? Les personnes chargées de suivre ces essais en ont-elles voulu résolument la réussite ?

A cette question, tous les hommes consciencieux répondent négativement ; et je pourrais dire les raisons particulières pour lesquelles on a échoué jusqu'à présent dans chaque essai.

Les uns ont eu peur du ridicule ; les autres étaient convaincus d'avance de la non-réussite des essais.

Moyens employés sous M. le général Marey-Monge.

52. Ce n'est pas ainsi que j'ai procédé sous M. le général Ma-

rey-Monge. Son expérience du pays lui avait prouvé depuis longtemps que c'était par la faute de l'homme, et non par celle de la bête, que ces essais avaient toujours échoué. Pénétré de cette idée, et doué d'une force de volonté bien connue, il ne s'est pas rebuté contre le mauvais vouloir de quelques personnes ; les premiers moyens ayant été reconnus défectueux, il en a imaginé de nouveaux ; et, lorsqu'il fut bien prouvé que ces essais dureraient jusqu'à ce que le problème fût résolu, on s'appliqua à réussir, et l'on réussit en effet en peu de temps.

Voici l'ordre des expériences :

Le général choisit dans le 33<sup>e</sup> de ligne quarante hommes de bonne volonté, qu'il plaça sous mes ordres et sous ceux de M. le lieutenant Vaissier, pour conduire quarante dromadaires de razzia ; puis il fit venir : 1<sup>o</sup> du pays des Raman, deux équipages de dromadaire, consistant en un bât à califourchon et un bât à cacolet ; 2<sup>o</sup> du pays des Hadjoutes, un équipage de la Mitidja.

L'expérience ayant fait préférer le bât des Hadjoutes, ce bât et le licol qui en faisait partie furent bientôt perfectionnés et adaptés aux besoins de nos soldats, qui parvinrent à se faire connaître, aimer et obéir de leurs bêtes, et à les plier à toutes leurs volontés.

Alors la compagnie des chameliers fut portée à quatre-vingts hommes et à quatre-vingts dromadaires, et elle fit le service du train dans l'expédition du Djebel Dira, où elle commença à prouver que réellement : 1<sup>o</sup> le soldat français peut remplacer l'Arabe dans la conduite du dromadaire ; 2<sup>o</sup> que cet animal, lorsqu'il est de seconde force, est loin de retarder la marche des colonnes.

Enfin, Monsieur le Maréchal, vous avez voulu expérimenter définitivement si les soldats d'infanterie pouvaient seuls être chargés de transporter un convoi, et vous m'avez donné l'ordre

d'en conduire un à Médéah. La première nuit, j'ai campé à quatorze lieues d'Alger, dans la gorge de la Chiffa ; et le lendemain de bonne heure, je suis arrivé sans aucune perte à ma destination. Les bêtes ne portaient chacune que 150 kilogrammes, parce que ce n'étaient que de bêtes de rebut ; cependant, lorsque le conducteur était fatigué de faire une marche de 126 pas de 0<sup>m</sup>,86 à la minute, il montait sur sa bête pour se reposer.

Le retour a eu lieu pendant la pluie et en trente-six heures seulement : un Arabe seul, le caïd El-Bel, faisait partie du détachement.

Dans ce convoi, chaque bête avait son conducteur ; dans celui qui va suivre, un homme conduira deux bêtes, ainsi que cela se pratique dans le corps des équipages militaires, où un homme est affecté à deux mulets.

Ces convois continueront tant que la mauvaise saison ne s'y opposera pas ; et déjà l'opinion publique est que nos hommes ont passablement profité des leçons des Arabes à ce sujet.

Ainsi se trouve peut-être résolue la grande difficulté qui a fait échouer tous les essais : elle portait sur les conducteurs arabes ; si nous les eussions employés pour nos expériences, je suis persuadé que nous n'aurions jamais réussi.

Le dromadaire peut servir dans un pays de montagnes.

### 55. Reprenons les difficultés qu'on a fait valoir.

Les Turcs faisaient conduire le dromadaire du beylick à Médéah et à Milianah : le général Marey-Monge l'a fait marcher, en automne, dans le Djebel Dira, où il a gravi souvent des pentes au huitième. Nous avons vu le dromadaire dans nos colonnes de ravitaillement, en 1840 et 1841, franchir les montagnes et marcher avec la pluie.

Il n'est pas peureux.

54. Le dromadaire ne s'effraie pas du bruit du tambour et de la fusillade; et, s'il est bien tenu en main par le moyen du nœud coulant adopté, il se familiarise facilement avec toute espèce de bruit, même avec celui des voitures et du canon : au surplus, il serait en vain pressé par l'aiguillon de la faim ou de la soif ou par la fantasia des Arabes, le conducteur pourrait toujours l'arrêter tout court avec ses moyens.

La comparaison entre le mulet et le dromadaire est loin d'être à l'avantage du mulet.

55. La comparaison entre les deux bêtes de somme ne peut pas être soutenue d'après tout ce qui a été dit dans la première partie de ce rapport. Pour la nourriture, il est à noter qu'à quelque époque ou en quelque lieu que l'on se trouve, en Algérie, on ne donne jamais au dromadaire ni orge, ni foin ; cet animal se nourrit sur place, et, lorsqu'il ne le peut, deux seulement sur dix touchent à l'orge qu'on leur présente, et tous mangent le foin et la paille.

Il vaut mieux acheter le dromadaire que le louer.

56. Le loyer est de 6 francs par jour ou de 12 francs au quintal, pour aller de Blidah à Médéah. Un fort dromadaire, portant deux quintaux, gagne 24 francs par voyage, c'est-à-dire en deux jours : donc, en dix voyages ou en trente jours, le prix de la bête est payé, et il sert encore longtemps gratis. Les 500 dromadaires provenant de la razzia des Rahman, en mars 1845, ont été vendus 25,000 francs, ce qui fait 50 francs par tête ; et, quelques jours après, ils travaillaient pour le Gouvernement au prix de 6 fr. par jour.

Le dromadaire n'est pas un embarras dans les circonstances de guerre critiques.

57. Le désordre que cet animal pourrait susciter dans un moment difficile est nul : en deux minutes, l'essai en a été fait publiquement ; le dromadaire s'accroupit et il est entravé aux deux genoux de devant ; dans cette position, il peut être tué, mais pour être enlevé, il faut qu'il soit désentravé, tandis que le cheval et le mulet coupent facilement leurs liens et peuvent être mis en déroute par suite d'une simple terreur panique.

Le dromadaire fort et robuste ne retarde pas la marche des colonnes.

58. Il est vrai que souvent, dans nos courses, les dromadaires du convoi ont retardé la marche des colonnes ; cela provient du mauvais choix qu'on fait de ces bêtes par suite de l'impossibilité où l'on est maintenant de s'en procurer de meilleures. Supposons que la cavalerie soit montée sur de mauvais chevaux, elle retarderait de même la marche de l'infanterie ; mais le bon cheval, comme le bon dromadaire, marchant avec des troupes à pied, les fatigueront, parce que le fantassin devra faire une marche forcée pour les suivre.

Les habitants des plaines conservent le dromadaire pendant l'hiver.

59. Les habitants des pays froids, des montagnes, par exemple, envoient à la vérité le dromadaire dans le désert pendant le fort de l'hiver : mais les habitants de la Mitidja le conservent toujours et ils s'en servent avec confiance, même pendant l'hiver. C'est pourquoi il serait important de surseoir de suite à la concession de quelques fermes qui appartiennent encore au beylick dans la Mitidja et de racheter celles qui, comme la Maison-Carrée, sont indispensables pour y établir de grands parcs ; dans les écuries de la Maison-Carrée et de la Ras-Sautha, avec



peu de dépenses, on pourrait parquer mille dromadaires pendant le temps que l'administration ne s'en servirait pas.

Rien n'empêcherait alors de créer un haras de deux ou trois cents nagas (femelles) et de régénérer la race, de manière à lui rendre la légèreté qu'elle a perdue. Le petit, arrivé à quatre ans, servirait aux transports et n'aurait pas coûté 40 francs d'entretien.

La mortalité du dromadaire employé actuellement ne prouverait rien.

40. Il est possible, si l'hiver devenait très-rigoureux, que le dromadaire venu du Sahara périt à la Maison-Carrée ; dans ce cas, il faudrait acheter chez les Hadjoutes, par exemple, celui qui devrait servir dans la Mitidja ; et dans le désert d'Angad, celui qui devrait servir à l'infanterie dans le sud de l'Algérie.

Certes, c'est jouer gros jeu que de faire nos expériences en hiver et en prenant des animaux fatigués, presque tous de rebut et rongés de la gale : si les essais se terminent comme je l'espère, c'est que la cause que je soutiens ne pouvait être perdue.

Le temps du rut n'est pas une difficulté.

41. Le dromadaire peut devenir, à la vérité, terrible pendant l'époque du rut ; mais s'il est acheté après le printemps, il est délivré du rut par le moyen d'une ou deux frictions de goudron sur la tête ; et si c'est avant, il est châtré, quelque âge qu'il ait, sans aucun risque de perte.

L'animal ne donne pas le mal de mer.

42. Les expériences anciennes et celles qui ont été faites depuis sept mois ont convaincu que pas un soldat n'a éprouvé le mal de mer sur un dromadaire : elles ont confirmé, au contraire,

l'exactitude du raisonnement suivant : cet animal marchant à l'amble, c'est-à-dire, des deux jambes du même côté à la fois, son pas est plus doux que celui du cheval, lequel marche de deux pieds diagonalement : par conséquent, il est très-propre au transport des malades et des blessés. C'est pourquoi les Turcs avaient fait construire des bâts de dromadaire à deux places ; le blessé ou le malade se plaçait sur le devant, et il était soutenu par un conducteur qui prenait place derrière lui.

Poids porté par le dromadaire.

43. D'après ce que chacun de nous a vu souvent, le gros dromadaire porte cinq à six sacs d'orge de 60 kilog. ; le moyen 4, et le faible 3, sans compter le poids du conducteur qui monte sur la bête, toutes les fois qu'il est fatigué.

J'ai exposé consciencieusement et je crois avoir réfuté les objections qui ont été présentées à toutes les époques ; il en reste une seule qui est sérieuse, du moins dans certaines limites, et prouve que le dromadaire n'est pas parfait.

Le dromadaire ne peut marcher par le temps de pluie et ne peut suivre les colonnes.

44. Le dromadaire ne peut, dit-on, marcher avec la pluie : il ne peut donc jamais être employé dans les colonnes expéditionnaires.

Mon intention n'est pas actuellement de résoudre la question des convois d'une manière complète, en proposant une organisation de compagnies de chameliers, en déterminant les pays où elles peuvent être employées, en envisageant enfin cette question sous toutes les faces.

Pour moi, cette question n'est qu'accessoire, et si je suis entré dans quelques détails à ce sujet, c'est parce que M. l'intendant d'Alger m'a demandé un rapport sur un sujet si important ; c'est enfin pour prouver que le corps des dromadaires, une fois or-

ganisé, pourra s'approvisionner lui-même, et de plus être souvent chargé d'un convoi sur des places de l'intérieur, si c'était nécessaire.

Je concède donc les deux propositions ci-dessus, tout en faisant observer qu'il y aurait autant d'imprudence à charger un convoi sur des dromadaires dans les pays montagneux qu'à ne pas le leur confier dans le désert d'Angad et au delà. La guerre est finie, pour longtemps peut-être, autour de nous ; l'intérêt du Gouvernement est de la porter au loin le plus vite possible ; et alors il ne faudra que des dromadaires ; la nature du sol le veut ainsi.

Proposition de supprimer les transports auxiliaires et de créer un bataillon avec 4,000 dromadaires.

45. J'arrive à ma proposition d'utiliser les dromadaires dans l'Algérie, en tenant compte des difficultés que j'ai concédées, comme inévitables, et en ne comptant pour rien les autres, qui n'ont été mises en avant que par des hommes qui n'avaient point une énergie suffisante.

Les transports auxiliaires de l'armée coûtent maintenant par an une somme de deux millions : je propose d'organiser un bataillon avec mille dromadaires et je vais dire de quelle utilité il serait à l'armée.

Dépense occasionnée par 4,000 dromadaires annuellement.

46. Les plus beaux dromadaires coûtent dans la Mitidja 500 fr. La dépense du premier achat serait donc de 300,000 fr.

La dépense annuelle serait :

|  |                   |
|--|-------------------|
| 1° Intérêt de l'argent à 5 pour 100. . . . . | 15,000 fr.        |
| <i>A reporter.</i> . . . .                   | <u>15,000 fr.</u> |

|  |  |           |                   |
|--|--|-----------|-------------------|
|  | <i>Report.</i> . . . .   |           | 15,000 fr.        |
| 2°                                       | 4,000 cordes de 10 <sup>m</sup> , en<br>laine, à 1 fr. . . . .   | 4,000 fr. | } 22,000          |
|  |  | 10,000    |                   |
|  |  | 8,000     |                   |
| 5°                                       | Goudronnage à 4 fr. la bête.<br>Huile, indigo, sulfate de cui-<br>vre, ocre, etc. . . . .  | 4,000     | } 6,000           |
|  |  | 2,000     |                   |
|  |  |           |                   |
| Plus, les frais de gardiens ordinaires : |  |           |                   |
| 4°                                       | 1 caïd-el-bel par an. . . . .<br>2 kaïds, à 1,000 fr. par an.<br>50 raïa, ou 1 gardien pour 20<br>bêtes, à 1 fr. par jour. . . . . | 1,500     | } 21,500          |
|  |  | 2,000     |                   |
|  |  | 18,000    |                   |
| 5°                                       | Dépenses imprévues. . . . .  |           | 15,000            |
|  | Total. . . . .   |           | <u>80,000 fr.</u> |

Le chiffre de dépenses, quelque minime qu'il soit, eu égard à la grandeur du résultat qu'il procure, est établi sur des prix maximum et sur les prévisions les plus larges : en effet, le nombre des *raïa* pourra être réduit la seconde année, de un pour vingt à un pour quarante et même cinquante ; il faut en conserver cependant pour quelques opérations qui, comme le goudronnage, humilieraient peut-être quelque temps encore l'amour-propre du soldat français.

Je propose, dès la première année, après avoir fait la dépense n. 2 de 22,000 fr., d'intéresser le soldat à l'entretien de ce matériel, en augmentant de dix centimes sa solde de présence ; il aura bientôt appris à tailler les bois, à faire les cordes, et cette dépense ne sera que de 20,000 fr. par an.

Il me paraît inutile de donner aux chameliers une solde plus élevée, ce service devant être fait par le corps des équipages,

dont l'effectif paraît trop considérable en Algérie, eu égard au chiffre des animaux qu'il emploie : les soldats de ce corps reçoivent déjà une solde double de celle de l'infanterie qui travaille autant qu'eux en ce pays.

Résultat à obtenir par cette organisation.

47. Sur un troupeau de mille dromadaires, les Arabes disent qu'il n'y en a pas cinquante d'indisponibles : je suppose que ce chiffre s'élève à cent. Il resterait donc neuf cents bêtes prêtes à servir.

Le temps des pluies, qui peut obliger les dromadaires de suspendre leurs voyages dans la Mitidja, n'est pas de quatre-vingts jours dans l'année ; je le porte cependant à cent vingt-cinq ou à quatre mois. Les neuf cents bêtes ne devront donc travailler que deux cent quarante jours. Je choisis, comme base de mes calculs, le ravitaillement de Médéah et Milianah : les Arabes, du temps des Turcs, l'opéraient avec des dromadaires du beylick, lorsque ces deux places n'étaient reliées à Alger que par des sentiers. L'opération sera bien plus facile, maintenant que de belles routes sont ouvertes avec des pentes tout au plus au 12°.

Économie de 4 million au moins dans la province d'Alger sur l'exercice 4844.

48. Dans les beaux jours, un dromadaire part de bon matin d'Alger pour Médéah et il y arrive la nuit ; il fait de même la route d'Alger à Milianah en deux jours : voilà qui est incontestable ; mais je suppose, 1° quant à Médéah, deux jours pour l'aller, deux jours pour le retour, et même deux jours pour le repos. Total . . . . . 6 jours.

2° Quant à Milianah, pour les mêmes causes . » 8 »

Temps nécessaire pour ce double voyage. 14 jours.

Divisant 240 jours par 14, le nombre de doubles voyages que fera chaque dromadaire sera par an de 17 :

Je porte . . . . . 17 voyages.

Le prix du transport du quintal métrique étant :

d'Alger à Médéah de . . . . 16 f. 80

et d'Alger à Milianah. . . . . 19 80

|       |          |
|-------|----------|
| Total | 56 f. 60 |
|-------|----------|

|  |              |
|--|--------------|
| Et un dromadaire pouvant porter deux quintaux, chaque double voyage rapportera . . . . . | 75 fr. 20    |
| les 17 voyages . . . . .   | 1,244 40     |
| et les 900 bêtes, en un an. . . . .  | 1,119,960 00 |
| Diminuant la dépense annuelle. . . . .   | 80,000 00    |

Le boni, en somme ronde, est de 1,000,000 00

Transport de 64,000 quintaux.

49. Une bête, dans son double voyage, porte. . . . . 4 q. m.

Et dans ses 17 voyages . . . . . 68 d°

Le poids total porté par les 900 bêtes est de 61,000 d°

Ce poids correspond précisément au chiffre probable des transports à effectuer sur ces deux places, eu égard à l'effectif des troupes et surtout aux deux ravitaillements de 3 millions de rations de vivres, ou la subsistance de 8,000 hommes en un an. . . . . 22,000 q.

750,000 rations d'orge ou l'orge nécessaire à

2,000 chevaux en un an, à quatre kilog. . . . . 28,000 d°

Substances, autres denrées. . . . . 4,000 d°

Hôpitaux. . . . . 2,000 d°

Campement. . . . . 5,000 d°

|                     |           |
|---------------------|-----------|
| Total égal. . . . . | 61,000 d° |
|---------------------|-----------|

De ce calcul, il résulte clairement que les 1,000 dromadaires pourraient remplacer le service auxiliaire des transports, et la suppression de ce dernier service serait un bienfait pour le trésor et pour la colonie.

Le dromadaire peut faire, pour l'administration militaire, diminuer le nombre des mulets en Algérie.

50. Mais là ne s'arrête pas l'économie possible : car, si les principes qui peuvent la faire admettre sont vrais, on doit en étendre l'application au corps des équipages militaires, en remplaçant, dès que les circonstances le permettront, un certain nombre de mulets par des dromadaires.

Ce corps est chargé de trois services bien distincts :

1° D'approvisionner les places éloignées ; et, en général, il importe peu que cette opération ait lieu deux ou trois mois plus tôt que plus tard ;

2° D'assurer le service courant de ces mêmes places ;

3° De suivre les expéditions.

Je propose de conserver le nombre de mulets nécessaires pour les deux derniers services, et, à dater de cette année, d'approvisionner Médéah, Coléah, Blidah, Milianah, par le moyen de 1,000 autres dromadaires.

L'économie qui pourrait être faite serait de 1,500 mulets, puisqu'un dromadaire peut porter plus qu'un mulet. Je suppose qu'on n'en réduise que 1,200 ; avec des pertes de 120 bêtes par mois, bientôt l'effectif du corps des équipages descendrait au chiffre voulu par ce projet, si la remonte de France ne venait continuellement combler les vides.

Économie produite par 1,000 dromadaires remplaçant 1,200 mulets ou chevaux de bât dans la province d'Alger.

51. Une raison décisive pourrait porter à adopter ce parti : si on

achète les dromadaires au printemps et qu'on les fasse travailler de suite, ils auront gagné en deux mois la dépense d'achat, et viendraient-ils tous à crever pendant l'année, il n'y aurait aucune perte pour l'Etat. Mais un dromadaire finira par durer entre nos mains, comme dans celles des Arabes, près de vingt ans, et avec d'autant plus de raison, que nous avons de nos animaux beaucoup plus de soin qu'eux. Voici des calculs positifs qui justifieront ma proposition :

Coût de 4,000 dromadaires par an pour remplacer 4,200 mulets.

|   |                |
|---|----------------|
| 52. Le coût d'un dromadaire est de 500 fr., ci. . . . .   | 500 fr.        |
| Supposons que sa durée ne soit que de douze ans, à raison de 80 francs par an, il aura coûté après douze ans. . . . . | 960            |
| Prix de revient en douze ans. . . . .   | 1,260          |
| Et par an. . . . .  | 105            |
| Les 1,000 bêtes en un an coûteront. . . . .   | <u>105,000</u> |

Coût de 4,200 mulets.

55. Un mulet, tous frais payés, rendu à Alger, revient à 900 francs; je suppose seulement 800 francs.

Il y a, à Alger, 5,168 bêtes de transport, et le chiffre des pertes dans le dernier mois de 1845, s'est élevé à 68 : je prends ce chiffre pour base, quoiqu'il soit le moins élevé des pertes des autres mois de l'année : 68 par mois font 816 par an, le produit de la division de 5,168 par 816 donne au quotient 5,88 ; un mulet ou cheval de trait ne dure donc pas même quatre ans en Algérie; supposons cette dernière durée : en douze ans, un mulet aura été remplacé deux fois et aura coûté en



|   |              |
|---|--------------|
| achats. . . . .   | 2,400 fr. 00 |
| La nourriture journalière revient à 1 fr. 50 cent.; je suppose avec le budget 1 fr. 20 c. : la dépense sera par an de 458 fr., et en douze ans, de. . . . . | 5,256 00     |
| Le ferrage fixé à 50 fr. par an reviendra, en douze ans, à. . . . .   | 360 00       |
| Le harnachement, en douze ans, reviendra à plus de 200 fr., mettons. . . . .  | 180 00       |
|   | <hr/>        |
| Prix de revient en douze ans. . . . .   | 8,196 00     |
|   | <hr/>        |
| Et par an. . . . .  | 685 00       |
| Ainsi, les 1,200 mulets en un an coûtent. . . . .   | 819,600 00   |
| Et les 1,000 dromadaires qui remplaceraient peut-être avec avantage les 1,200 mulets. . . . .   | 105,000 00   |
|   | <hr/>        |
| Economie annuelle. . . . .  | 714,000 00   |
|   | <hr/>        |

Et je ne crains pas d'exagérer, en affirmant, que si je n'eusse à dessein diminué considérablement les dépenses réelles du mulet, tout en augmentant celles relatives aux dromadaires, cette économie se serait élevée à 1,000,000 fr. au moins.

Économie possible sur le chapitre du budget des transports en Algérie pour la seule province d'Alger.

54. Ainsi, l'économie générale qui pourrait être faite sur le chapitre du budget de l'Algérie relatif aux transports, pour la seule province d'Alger, en 1844, serait de 2,000,000 fr.

Il est probable qu'une économie pareille pourrait avoir lieu dans les autres provinces de l'Algérie sur le même chapitre; mais je n'ose rien spécifier à ce sujet.

Conclusion.

55. La question de la possibilité des convois par le moyen des Français et par des Français est donc résolue affirmativement : les expériences déjà faites, celles que je suis encore appelé à faire devant telle commission qui sera nommée, prouveront l'utilité que l'Etat peut en retirer immédiatement.

La réussite appartiendra au premier homme de cœur qui osera entreprendre cette tâche; on le trouvera certainement dans le corps des équipages militaires. Précisément, l'ordonnance du 11 janvier 1842, qui le réorganise, l'autorise, en temps de guerre, à s'adjoindre des compagnies provisoires avec les ressources en hommes et bêtes que présente le pays occupé par l'armée.

Si, par suite de difficultés dont je ne veux pas expliquer d'avance la nature, les officiers du corps des équipages venaient à décliner la mission si honorable pour tout citoyen, et encore plus pour un militaire, de travailler pour la patrie; ou si, en d'autres termes, ils ne répondaient pas du succès, je connais un officier d'infanterie qui, heureux et fier de pouvoir être utile à l'Algérie, dont il ne sera jamais l'un des enfants gâtés, oserait entreprendre cette tâche et il réussirait.

Mais n'est-ce pas une utopie que des hommes ont rêvée? Serait-il réellement possible de diminuer tout d'un coup le budget de l'Algérie d'une somme aussi considérable? peut-on supposer que, depuis quatorze ans, l'autorité française eût négligé ce trésor avec un si grand aveuglement?

Je pense que oui; mais, pour être juste envers tous, il faut convenir :

1° Que les affaires courantes et pressées sont tellement considérables en Algérie, qu'un administrateur est obligé de leur

consacrer tout le jour et même une partie de la nuit, sans pouvoir songer à l'avenir; on vit ici au jour le jour;

2° L'état de paix armée, ou de guerre, dans lequel nous vivons depuis si longtemps, s'est toujours opposé à ce que des essais fussent entrepris avec de grandes chances de succès. En chargeant le corps du train de cette mission, on s'exposait toujours à échouer, attendu que le service de ce corps est tellement pénible, qu'il n'a pas le temps de s'occuper d'autres objets;

3° L'époque actuelle est la première qui ait permis de penser sérieusement à cette affaire, d'étudier les mœurs et le caractère de l'animal. Ce n'est que maintenant que nous pourrons faire une bonne remonte, puisque tout le pays est soumis depuis Maroc jusqu'à Tunis, depuis le littoral jusqu'au Djebel-Amour;

4° Enfin, si jusqu'ici une organisation de ce genre eût été utile, ce n'est qu'après la pacification complète du pays, c'est-à-dire depuis quelques mois seulement, qu'elle est devenue indispensable.

Prononcez-vous donc, Monsieur le Maréchal; tout dépend de vous, et vous aurez la gloire d'entrer dans la voie des économies possibles qui doivent enfin récompenser la France des nombreux sacrifices qu'elle s'impose depuis longtemps pour l'Algérie.



## CHAPITRE II.

### DU TRANSPORT DE L'INFANTERIE.

---

Le dromadaire peut-il être utilisé pour le transport de l'infanterie ?

56. Me voici, enfin, arrivé à la partie importante de mon rapport.

Le dromadaire peut-il être utilisé pour le transport de l'infanterie dans les expéditions lointaines ?

Régiment de dromadaires d'Égypte.

57. L'idée de faire transporter l'infanterie sur des dromadaires a déjà été mise en exécution en Égypte par le général Bonaparte, qui fait, dans ses mémoires, un grand éloge du corps qu'il organisa à ce sujet. L'histoire rapporte, qu'après la révolte du Caire (1798), Napoléon forma, sous les ordres d'un colonel, un corps d'infanterie composé d'un bataillon auquel il donna le dromadaire pour monture : deux hommes placés dos à dos, dit la France militaire, montaient le même dromadaire qu'on chargeait, en outre, de munitions et de vivres pour plusieurs jours. Le nombre de ces animaux, d'abord de 100, fut ensuite porté à 700, lorsque le général Desaix fit fondre dans le régiment du Caire le corps de dromadaires de la Haute-Égypte, qui avait si inutilement poursuivi Mourad-Bey sous les ordres de l'adjutant général Pierre Boyer.

Les traditions orales rapportent que chaque dromadaire avait une selle avec étriers, encastrant la bosse, et que c'était sur le panneau, au-dessus de cette bosse, que les deux hommes se plaçaient. L'animal était conduit par le guide, lequel dirigeait, lorsqu'il était en selle, au moyen d'un licou ordinaire muni d'une

muserolle, et de deux rênes, et, lorsqu'il était à pied, au moyen d'une rêne fixée à l'anneau passé dans une narine, ainsi qu'il est en usage dans toute l'Égypte. Il est bien à regretter que les anciens officiers de ce corps se soient refusés à me donner les renseignements que je leur avais demandés à ce sujet.

Il serait à désirer aussi que le ministre de la guerre voulût bien donner communication des archives de son ministère relatives aux corps des dromadaires d'Égypte; on y puiserait des renseignements bien utiles pour la création d'un corps semblable, qui tôt ou tard doit avoir lieu en Algérie. Il n'est pas possible que toutes ces pièces soient égarées, comme on le prétend. Les Turcs n'ont jamais pensé à une organisation définitive de cette espèce.

#### Emploi des dromadaires par les Turcs.

58. Un vieillard qui était employé à la garde des dromadaires du beylick, qui a fait en cette qualité bien des expéditions, et notamment celle des Beni-Mzab en 1804, et celle de Boussada en 1850, rapporte ainsi qu'il suit l'usage que les Turcs faisaient du dromadaire dans ces deux courses :

La milice partait au point du jour, ne portant que ses armes, et elle s'arrêtait à l'*asser* (prière faite à trois heures et demie du soir); elle ne voyageait jamais qu'à pied. Les hommes malades ou blessés montaient sur les dromadaires du beylick, qui avaient chacun un conducteur requis gratuitement. Ces bêtes portaient les tentes à vingt-cinq hommes, les rations de vivres, consistant en *bérouel* (blé concassé) et en *busmat* (biscuit), ainsi que des peaux de bouc remplies d'eau, dont on pouvait boire à volonté.

Les dromadaires portaient aussi de petites pièces d'artillerie sur des bâts particuliers. Je me rappelle en avoir vu en 1850 au fort Babazoun, lors de la prise d'Alger.

Emploi des dromadaires par Abd-el-Khader.

59. Abd-el-Khader, dans la dernière guerre, a fait souvent transporter son infanterie, soit par des mulets, soit par des dromadaires, requis dans les tribus. Avant la destruction de son infanterie régulière, c'était à dos de dromadaires qu'il lui faisait traverser rapidement les Chott, pour porter la guerre dans la province de Tlemcen. On sait que c'est par une marche de trente-six heures, faite de cette manière, qu'il s'est emparé de Médéah, avant le traité de 1857.

Expédition de M. le colonel Jusuf exécutée avec de l'infanterie montée.

60. Les Français n'ont fait qu'un seul essai de ce genre; mais il doit être très-sérieusement étudié, comme point de départ des opérations nouvelles qui pourront avoir lieu dans la suite.

Au mois de juillet de l'année 1845, on a voulu transporter rapidement un corps d'infanterie jusqu'à Tiaret; douze cents mulets furent réunis à Boghar pour monter deux bataillons d'infanterie, l'un du 55<sup>e</sup> de ligne, l'autre des zouaves. En confiant le commandement de cette colonne à M. le colonel Jusuf, on était assuré d'avance d'un succès complet; en effet, quarante-huit heures après notre arrivée à Boghar, nous traversions ces immenses plaines que l'on peut comparer à la mer.

L'effet produit par la seule annonce de cette colonne a été tellement prodigieux, qu'il en a été question jusqu'au delà du Djebel-Amour; et lorsque deux marches forcées nous eurent conduits jusqu'au Nar-Ouassel, à trente-six lieues en avant, il devint évident que l'on avait trouvé le véritable moyen pour faire trembler les tribus du Sahara, et pour les empêcher de prêter aucun appui à Abd-el-Khader.

Je commandais alors le bataillon d'élite du 33<sup>e</sup>, et j'ai fait à mon colonel, sur cette expédition, un rapport dont je vais extraire les détails utiles pour arriver à mon but actuel.

Il est humainement impossible de faire faire à une colonne d'infanterie à pied la course que nous avons faite étant montés ; il pourrait même y avoir un grand danger à le tenter. MM. les colonels Pélissier et Eynard ont aussi commandé des colonnes dans ce pays : les troupes, auxquelles ils avaient communiqué leur patriotisme, ont beaucoup souffert, soit par la chaleur, soit par le manque d'eau, tandis que nos soldats montés y ont fait un véritable voyage d'agrément.

En quarante-huit heures, l'infanterie s'est assez familiarisée avec les chevaux et les mulets pour pouvoir s'en servir dans une course lointaine et rester sur ces animaux pendant dix-huit heures sans se blesser. On a manœuvré ; nos pelotons étaient alignés comme ceux de la cavalerie, et on a plusieurs fois défilé devant des goums de 2,000 cavaliers avec un ordre admirable ; il y a eu très-peu d'accidents. Les hommes ont eu le plus grand soin de leurs bêtes et ne pensaient à leur propre subsistance qu'après avoir pourvu, par des corvées souvent pénibles, à la nourriture des animaux.

Le mulet a fait un bon service dans cette expédition.

61. Les chevaux et les juments, et surtout ces dernières, ne conviennent point à ce genre de transport ; nous les avons rendus à leurs propriétaires dans un état déplorable. Le bataillon du 33<sup>e</sup> a perdu, dans la course de vingt jours, 10 chevaux sur 110, et 14 juments sur 150 ; les pelotons composés de ces dernières bêtes marchaient fort mal, la ration de 2 kilog. d'orge qui était allouée ne pouvant leur suffire.

Les mulets, au contraire, ne dépérissent pas sensiblement avec cette ration ; nous en avons blessé fort peu dans cette

longue course, et somme toute, lorsque nous les avons rendus, ils étaient en bon état. Les pelotons de mulets ont toujours fait le meilleur service; leur perte n'a été que de deux dans le bataillon du 33<sup>e</sup>.

Une expédition semblable ne peut avoir lieu que dans des circonstances extraordinaires.

62. M. le colonel Jusuf avait tout prévu : contrôles, numérotage des bêtes, manœuvres devant l'ennemi, harnachement, paquetage, campement; il a réussi dans son entreprise, mais mon idée n'a pas changé, et je le dis à présent, comme dans mon premier rapport, cet essai n'aura plus lieu dans le sud de la province d'Alger, à moins de circonstances urgentes. Il faut abandonner l'idée du transport de l'infanterie à dos de mulets; c'est impraticable pour plusieurs raisons : 1<sup>o</sup> le mulet est très-rare dans le sud de la province d'Alger, et on n'en trouve presque plus au delà de Boghar. Ainsi, dans la province de Tittery, sur 15,000 bêtes qui ont servi de base à la répartition de l'impôt en 1843, il y a plus de 1,000 dromadaires; et, à cette époque, les Ouled-Nayl, qui n'ont que des dromadaires, et qui en ont par milliers, n'avaient pas encore fait leur soumission à M. le colonel Jusuf; 2<sup>o</sup> il faut pour le mulet un approvisionnement d'orge; 3<sup>o</sup> il faut que cet animal boive tous les jours, et souvent il est impossible, dans le Sahara, d'abreuver les hommes; 4<sup>o</sup> avant un mois de course, le mulet est hors de service; 5<sup>o</sup> le prix du loyer des 1,200 bêtes, à 4 fr. par jour, est de . . . . . 4,800 fr.

|  |              |
|--|--------------|
| Loyer de 800 dromadaires à 5 fr. par jour  |              |
| pour le transport de l'orge destinée aux 1,200 mulets et à 500 chevaux . . . . . | 4,000        |
| Total par jour . . . . .   | <u>8,800</u> |



|  |                |
|--|----------------|
| Et par mois . . . . .  | 264,000 fr.    |
| Perte à raison de 10 pour 100 ou de 120 bêtes au prix de 200 fr. . . . . | 24,000         |
| Total général. . . . .   | <u>288,000</u> |

Il faut donc se servir de dromadaires, dans le sud de la province d'Alger, si l'on veut monter l'infanterie de manière qu'elle puisse se porter rapidement à de grandes distances, soit pour atteindre les tribus en fuite, soit pour porter secours à des tribus amies, soit pour le recouvrement des contributions et des amendes.

Proposition de monter l'infanterie à dromadaire.

63. Ces considérations avaient aussi frappé depuis longtemps l'esprit observateur du général Marey-Monge, lorsqu'il prit possession du commandement de la province de Tilttery, en juillet 1845 : il vous proposa, Monsieur le Maréchal, un nouvel essai de monter l'infanterie à dromadaire ; et dès qu'il eut connu, par votre lettre du 19 octobre 1845, qu'il rendrait au pays un grand et véritable service en organisant une colonne de 600 dromadaires, portant 1,200 hommes avec leurs vivres pour douze jours, il entreprit hardiment une tâche aussi difficile.

Bientôt, ainsi que je l'ai fait connaître à la seconde partie de ce rapport, la question des convois par des Français seuls fut résolue affirmativement. Il ne restait donc plus qu'à s'occuper de celle du transport des troupes.

Cent hommes d'infanterie pris dans le 55<sup>e</sup> de ligne et dans le 5<sup>e</sup> bataillon de chasseurs d'Orléans, commandés par M. le capitaine Janod, par les lieutenants Même et Esmieu et le sous-lieutenant Simonet, furent chargés du dressage de cent dromadaires, réunis sous mes ordres à la Maison-Carrée. C'est à ces

officiers, pleins de zèle et de dévouement, qu'est due la réussite de l'expérience actuelle.

Des expériences faites pour monter le soldat d'infanterie à dromadaire. — 4° Dressage des bêtes.

64. Mais il faut entrer dans le cœur de la question, décrire les expériences qui ont eu lieu, les résultats qui en ont été la suite, leur application, de manière à prouver la possibilité de cette entreprise; et d'abord on ne doit pas perdre de vue que nous avons opéré sur des bêtes de rebut, presque toutes du sexe féminin; et si le résultat n'a pas été douteux, c'est que l'idée ne présente, en effet, aucune difficulté d'exécution insurmontable. Commençons par le dressage des bêtes.

La patience est nécessaire.

65. Un soldat fut affecté à chaque dromadaire pour le dresser; il a commencé par les battre à tel point, que deux de ces animaux ont perdu un œil, et, malgré ces mauvais traitements, il a dû renoncer à s'en faire obéir; alors, et de lui-même, ayant essayé les moyens de douceur, il a été tout étonné de l'extrême docilité de cet animal, que maintenant il se garde bien de battre, et qu'il ne désigne plus que comme un animal bienfaisant ou domestique.

Du dressage.

66. Toutes les peines prises pour conduire en ordre ces animaux avec une baguette ayant été en pure perte, on a pensé à essayer, non une bride qui serait impraticable, mais un simple licou. Après bien des essais, le licou à nœud coulant sur le nez fut adopté comme rendant le dromadaire l'esclave du soldat. Muni de ce licou, le soldat s'est appliqué à faire coucher l'animal, à le faire lever et enfin à s'en faire suivre dans toutes

les directions. Pour cela, il marchait devant lui et le conduisait avec les rênes ; dans les premiers jours, l'animal est devenu furieux ; mais ensuite il a pris l'habitude d'obéir, et maintenant il ne laisse plus rien à désirer à ce sujet. Lorsque nous aurons de nouveaux dromadaires, leur dressage pourra nécessiter l'emploi de quatre jours au plus.

De l'attache.

67. Tous les matins, lorsqu'il fallait mettre le licou, on perdait du temps, et cette difficulté, en expédition, serait devenue sérieuse. On a essayé : 1<sup>o</sup> d'attacher l'animal pendant la nuit à un anneau par le licou ; 2<sup>o</sup> de l'entraver à des cordes de bivouac, comme les chevaux ou mulets. Ces moyens ont réussi, et ils l'ont tellement habitué au soldat qu'il a presque cessé à son approche ces cris plaintifs qui proviennent de sa peur de l'homme.

Des entraves de jambes.

68. Comme le dromadaire ne reçoit pas de rations et qu'il doit paître pendant au moins deux heures (15) chaque jour, il eût été difficile à saisir au premier signal. On a obvié à ce défaut, comme le font les Arabes, par le moyen d'une corde qui, liant les deux jambes du même côté, porte légèrement en arrière la jambe de devant, et empêche ainsi l'animal de se sauver.

Des entraves du genou.

69. Dans des moments difficiles, soit de jour pendant l'heure du pâturage, soit de nuit, on devait s'assurer que le dromadaire ne serait ni enlevé par un coup de main, ni mis en fuite par une terreur panique. Il a été prouvé qu'en l'entravant aux deux genoux de devant lorsqu'il est accroupi, aucune force humaine

ne peut le faire échapper, et que cela ne l'empêche ni de chercher sa nourriture à quelques pas de lui, en marchant sur ses genoux, ni de dormir. Chaque soldat porte donc sur son dromadaire des entraves en corde préparées à ce sujet : les rênes du licol peuvent en tenir lieu au besoin.

Des étriers.

70. Les Arabes, pour monter à dromadaire, le font accroupir ; nous n'avons pu faire le même mouvement qu'avec désordre jusqu'à présent, à cause de quelques soldats peu adroits. On a obvié à cet inconvénient par un long étrier à deux échelons, et maintenant on monte à dromadaire comme à cheval ; pour descendre, on ne fait pas accroupir, mais on saute lestement à terre sur le côté.

Fin du dressage.

71. Lorsque le soldat a pu répondre de la docilité de sa bête, on lui a donné celle d'un de ses camarades, et lorsque toutes ont été reconnues dressées, alors ont commencé les exercices.

L'école de peloton a été faite à pied. L'animal a suivi son maître sans bruit et sans peine ; il a montré la même docilité dans tous les mouvements de l'école de bataillon. Dans les carrés, après avoir été entravé aux deux genoux, il a servi de rempart pour le feu de deux rangs, sans s'effrayer de la fusillade.

Déroute des Espagnols sur la plage de Babazoun. — Ordre du jour de l'armée  
du 8 juin 1830.

72. L'histoire de ce pays paraît dire vrai lorsqu'elle rapporte que les Espagnols, dans leur débarquement à Babazoun, ont été attaqués par des Arabes qui, chassant devant eux une mul-

litude d'animaux, sont arrivés sans essayer aucune perte jusque sur leur camp qui prit la fuite. L'animal dont la seule vue glaça de terreur ces vieilles bandes qui avaient vaincu l'Europe, cet animal, c'était le dromadaire. Un ordre du jour du lieutenant-général Bourmont, donné en rade de Palma le 8 juin 1850, prévint les troupes de l'expédition que les Arabes devaient employer le même moyen pour nous jeter dans la mer. Malheureusement pour nous, l'aga Ibrahim n'eut pas recours à ce stratagème à Sidi-Feruch.

1 soldat peut conduire 4 dromadaires.

73. Enfin il a fallu reconnaître combien de dromadaires un soldat peut conduire par la bride. On a arrêté ce nombre à quatre, et on pourrait le porter à cinq et même à six, s'il était nécessaire. Ainsi tenus en main, ces animaux peuvent continuer à marcher pendant qu'une colonne mobile, formée de tous les hommes montés et de trois guides sur quatre, est disponible pour être portée au loin.

Expériences faites par les hommes montés.

74. Ces expériences faites par un soldat à pied ayant réussi, on a essayé de faire diriger ces animaux par des hommes montés. Les Arabes ont pour cela des chevaux ou des dromadaires bien dressés qui ouvrent la marche, et qui servent à faire suivre le troupeau dans toutes les directions. Ce moyen nous a réussi ; mais jusqu'à présent nous n'avons pu obtenir ni ordre ni rang. La bête est cependant à la disposition du soldat monté qui peut l'arrêter tout court, la faire marcher, la faire tourner à droite ou à gauche, la faire coucher et lever. Je suis persuadé que plus tard nous viendrons à bout d'exécuter tous ces mouvements avec ensemble. J'ajoute que cet inconvénient, qui serait majeur, si on voulait organiser les

dromadaires en régiment de cavalerie, est tout à fait insignifiant, lorsqu'on ne veut les dresser que pour les transports de troupes ou de matériel ; pourvu qu'ils marchent, qu'ils se couchent, qu'ils se relèvent, c'est tout ce qu'il faut, et ce but est atteint.

2° Expériences sur le harnachement.

75. Après ces expériences, on a procédé à des essais relatifs au harnachement. Ces essais ont porté 1° sur le bât, 2° sur la bride.

Du bât et de son prix.

76. 1° Quant au système de bât, le parc de réparation d'Alger ayant reçu des ordres à ce sujet de M. l'intendant de la division, j'ai fait construire, pour deux hommes, un bât qui excite l'admiration des Arabes. La dépense en était bien minime :

|                        |                         |
|------------------------|-------------------------|
| Charronnage . . . . .  | 7 fr.53 c.              |
| Forge . . . . .        | 4 72                    |
| Bourellier : . . . . . | 14 89                   |
| Total . . . . .        | <hr/> 26 fr.94 c. <hr/> |

Ce bât, pour la solidité et la bonté, peut être comparé aux bâts de l'artillerie et du train, qui coûtent près de 90 francs ; il est certes bien préférable aux trois bâts dits *de chameau*, exécutés dans les mêmes ateliers en 1836, 1840 et 1845, lesquels ont coûté : le premier, 76 fr. 84 c. ; le second, 95 fr. 75 c., et le troisième, 50 fr. 10 c.

Adoption du bât arabe modifié.

77. Il a été décidé qu'on ne construirait plus de ces bâts,

vu que l'équipement en usage chez les Arabes, légèrement modifié, peut suffire. J'eusse dû, dès le principe, reconnaître la justesse et la portée de cette observation.

Voici une description succincte de notre bât : un saucisson en laine ou en poil de dromadaire, de 0 m. 55 c. sur 2 m. 20 c., est bourré fortement de 10 kilogrammes de paille ; il est replié en deux, cousu à l'extrémité et placé autour de la bosse, qui le consolide sur l'animal. L'Arabe se place sur le derrière de ce saucisson, qui est maintenu par deux cordes, l'une sur le devant et l'autre sur le derrière de la bosse ; la corde de devant peut être très-avantageusement remplacée par une sangle ; celle du derrière doit être en laine ou en poil de dromadaire, sous peine de blesser la partie très-délicate sur laquelle elle frotte.

Le dromadaire étant un animal de somme, sur le saucisson en avant de la bosse on place deux demi-chevalets, larges de 0 m. 06 c. au moins, reliés l'un à l'autre par deux traverses horizontales et attachés au saucisson avec de la ficelle ; c'est sur cet assemblage que porte le poids de la charge. Il n'entre donc dans cette confection, dont la solidité est réellement remarquable, ni cuir ni fer.

Le tarif de ce bât est celui-ci :

|                  |              |
|------------------|--------------|
| Toile . . . . .  | 4 fr. 00 c.  |
| Paille . . . . . | » 50         |
| Bois . . . . .   | 2 00         |
| Cordes . . . . . | 5 00         |
| Façon . . . . .  | » 50         |
|                  | <hr/>        |
| Total . . . . .  | 10 fr. 00 c. |

Si l'on ajoute le prix de deux sacs à vivres et de deux peaux de bouc, la dépense pour équiper complètement un dromadaire

sera de 15 francs, et pour les 650 bêtes de 9,750 francs au plus.

Modifications adoptées.

78. Ce bât, auquel les Arabes n'attachent que 8 mètres de cordes en guise de sangles, peut servir au soldat pour les plus grandes courses; il suffit de lui délivrer 24 mètres de cordes, dont 14 pour le chargement et 10 pour le harnachement. Le soldat placera d'abord sa couverture sur la corde de derrière, pour ne pas se blesser; ensuite il se confectionnera un siège rembourré qu'il adaptera au bât; il se servira de deux morceaux de bois pour étriers, en fixant les cordes qui les soutiennent aux traverses horizontales; l'étrier de gauche descendra à trois pieds de terre, pour pouvoir faciliter de monter à dromadaire, si l'animal tarde à s'accroupir, ou si, s'étant accroupi, il se lève trop vite; il mettra ensuite cet étrier à la hauteur voulue par le moyen d'un ou de plusieurs tours faits autour des bois; il attachera à son bât un poitrail, un avaloir, une entrave de jambes et deux de genoux; puis ces préparatifs étant faits dans une heure au plus, il sera prêt à partir.

Avantages de ce bât.

79. Le bois, les tissus en laine, la corde et la paille ne manquant pas chez les Arabes, on peut, en tout pays, acheter, réparer, corriger ou confectionner ce bât: c'est un immense avantage, qu'il est impossible de ne pas reconnaître, et qui est d'une utilité incontestable.

Du licou.

80. Plusieurs genres de licou ont été essayés, et l'un d'eux formant un nœud coulant à pression sur le nez a réussi à mettre l'animal à la disposition du soldat à pied ou à dromadaire. Il a été déjà dit que, par ce moyen, la bête s'arrête,



tourne à droite ou à gauche et obéit comme à la voix. La corde doit avoir 5 mètres de long environ, pour former deux rênes.

Du percement des narines.

81. Bien des expériences ont eu lieu pour le percement des narines et le placement de l'anneau au moyen duquel on conduira, comme on le fait en Egypte, les bêtes sans avoir besoin de licou, ce qui sera plus simple ; ce procédé n'a jamais été employé en Algérie ; aussi les Arabes ne l'approuvent-ils pas et disent-ils que cette sévérité doit être réservée pour les taureaux : il est convenable de faire usage d'anneaux brisés, lesquels peuvent être plus facilement placés et enlevés en cas de besoin : le fil de fer à employer doit avoir sept millimètres de diamètre, pour ne pas déchirer la peau, et être long de vingt centimètres environ. Les anneaux ont été placés de bien des manières ; on attend, avant d'adopter une règle générale, que les bêtes opérées soient guéries : je m'arrêterai probablement au percement de la narine droite.

L'opération a lieu en deux minutes, l'animal n'étant qu'en-travé aux deux genoux, et sa tête étant solidement tirée en avant et tenue contre terre par le moyen de la corde.

Doit-on monter 1 ou 2 hommes sur le dromadaire ?

82. La possibilité de monter l'infanterie à dromadaire étant bien reconnue, il a été nécessaire d'adopter les bases d'une organisation : deux dispositions de principe ont été proposées ; l'une consiste à monter deux soldats et leurs sacs sur chaque dromadaire, en faisant porter les vivres de ces deux soldats par d'autres dromadaires ; et l'autre, à faire porter les sacs et les vivres par un dromadaire, sur lequel les deux hommes ne monteraient que l'un après l'autre : le premier moyen, évidemment le meilleur, ne peut être adopté à cause du manque

de pâturages nécessaires à un si grand troupeau dans beaucoup de localités : il a donc fallu se décider pour le second.

Or, les dromadaires de moyenne force, même ceux que nous avons en ce moment, pouvant porter en plaine deux quintaux, avec le poids de cent soixante-douze kilogrammes, pourront quelquefois recevoir en surcharge le soldat à pied pendant les heures de la plus forte chaleur, sans en être sensiblement fatigués.

Poids porté par un dromadaire.

85. Un dromadaire portera donc le poids ci après :

|  |                              |
|--|------------------------------|
| Poids du bât et cordes. . . . .  | 15 <sup>kil.</sup> ,000      |
| <i>Id.</i> d'un homme ordinaire. . . . .                                     | 67 ,000                      |
| <i>Id.</i> de son fusil. . . . .   | 5 ,000                       |
| <i>Id.</i> de sa cartouchière et des<br>cartouches qu'elle contient. . . . . | 2 ,750                       |
| Total. . . . .   | <u>89<sup>kil.</sup>,750</u> |

Poids d'un sachet de vivres comprenant :

|   |   |                              |                         |
|---|---|------------------------------|-------------------------|
| 50<br>rations<br>de                                 | { | Biscuit à 645 gr. . . . .    | 19 <sup>kil.</sup> ,290 |
|   |   | Riz à 60 . . . . .           | 1 ,800                  |
|   |   | Sei à 17 . . . . .           | 0 ,510                  |
|   |   | Sucre à 12 . . . . .         | 0 ,560                  |
|   |   | Café à 12 . . . . .          | 0 ,560                  |
| Total. . . . .                                      |   | <u>22<sup>kil.</sup>,520</u> |                         |
| Viande du lendemain. . . . .                        |   | 0 <sup>kil.</sup> ,500       |                         |
| Peau de bouc de 5 litres. . . . .                   |   | 5 ,500                       |                         |
| Vivres particuliers, oignons,<br>lard, etc. . . . . |   | 3 ,125                       |                         |
| Poids des sacs et sachets. . . . .                  |   | 1 ,000                       |                         |
| Total. . . . .                                      |   | <u>32<sup>kil.</sup>,245</u> |                         |

Ajoutons 1 havresac complet, comprenant :

La couverture, la tente, la veste, etc. . . . . 8 kil.,880

Le poids total porté par homme est de . . . . . 41 kil.,125

Et pour les 2 hommes, il sera de . . . . . 82 kil.,250

Poids porté par 1 dromadaire. . . . . 172 kil.,000

Conservera-t-on toujours les dromadaires, ou les mettra-t-on en pension ?

84. S'il est décidé que des dromadaires seront employés à monter l'infanterie, il resterait encore à prendre un de ces deux partis: ou de les conserver constamment; ou de les placer en pension chez les tribus, à charge par elles, sous certaines indemnités, d'en mettre à notre disposition un certain nombre pour le transport de l'infanterie, toutes les fois qu'il en sera besoin.

Ces deux moyens sont également praticables. Le second présenterait l'avantage, aux yeux des gens timides, en fait d'innovations, de débarrasser l'autorité de toute espèce de difficultés. On pourrait lever un tribut en dromadaires; il produirait, dès la première année, la quantité d'animaux suffisante. Remarquons à ce sujet que les Turcs en avaient établi un sur les chevaux et sur toutes les bêtes de somme; qu'ils avaient soin de choisir ce qu'ils trouvaient de plus beau, et qu'Abd-el-Khader n'y renonça que parce qu'il avait plus besoin d'argent que de bêtes de sommes. Le nombre de dromadaires fournis par ce tribut s'élèverait bientôt, dans chacune des trois grandes divisions de l'Algérie, par les razzias et par les amendes, à plus de six cents. Le dépôt en serait confié à une tribu, par exemple, dans

la province de Titery, à celle des Raman, à condition que cette tribu en fournirait cinq cent avec cinquante conducteurs, toutes les fois qu'elle en serait requise. Il ne lui serait alloué, pour pertes annuelles, à moins de cas de force majeure, que le déchet d'un dixième. Le goudronnage ainsi que les autres frais resteraient à sa charge. Pour indemnité, les tribus responsables seraient exemptes d'impôts : elles disposeraient des produits, consistant en poil, crues, lait, etc.

Je pense qu'il faudrait les empêcher de se servir des dromadaires pour leur usage, et que l'Etat devrait se charger de l'achat et de la conservation du matériel.

Dans cette supposition, on peut être assuré que lorsque le corps chargé de ce service devra faire une course à dromadaire, il suffira qu'il parte quatre jours avant l'infanterie, pour se familiariser avec les animaux : ce temps suffit.

On doit conserver les dromadaires.

85. Ce moyen est évidemment praticable ; mais il me semble que les tribus ne nous fourniraient, pour ces opérations, que des bêtes épuisées ; et cependant, il ne faut cesser de le répéter, nous ne pouvons espérer la réussite dans une entreprise aussi épineuse, que sous la condition d'employer des bêtes de première force. Il existe encore cette difficulté, c'est qu'il suffirait d'un chef de corps de mauvaise volonté pour faire manquer une entreprise, et pour remettre encore la question à l'étude : il vaut donc mieux conserver toujours les dromadaires. Le corps qui en sera chargé s'habitue promptement à ce genre de service, et ne tardera pas à être de la plus grande utilité.

A quel corps doit-on confier les dromadaires ?

86. Mais à quel corps confiera-t-on les dromadaires ? Organisera-t-on pour cela un corps spécial ?

Les grandes choses s'exécutent mal avec des organisations qui ne servent qu'à un seul homme : c'est pour ces raisons que je les repousse ; il faut du temps pour qu'un corps nouveau ait pris un seul et même esprit : or, il convient que, dans la position exceptionnelle réservée au corps de dromadaires, il ait une organisation déjà faite, déjà éprouvée.

Avantage qu'offre un régiment pour cet objet.

87. Je le dis avec confiance : un régiment peut seul remplir convenablement la grande tâche que s'imposent ceux qui prendront ce service. Il faut en charger un colonel, si l'on veut être sûr de la réussite.

Un régiment est commandé par un chef qui a déjà une position élevée, si nécessaire au bien-être et à l'avenir de ses soldats.

Un régiment est une grande famille qui présente toutes les spécialités, toutes les capacités possibles ; il possède des tailleurs, des cordonniers, des charrons, menuisiers, etc.

Un régiment possède un esprit de corps qui, dans les mains d'un chef capable, assure la réussite des grandes choses et qui, une fois formé, se conserve intact, en grandissant même, les nouveau-venus prenant le même esprit que leurs devanciers.

Un régiment fournira toujours facilement les douze cent vingt hommes à affecter au service des dromadaires d'une manière permanente : c'est le minimum de force nécessaire pour faire respecter l'autorité française sur les frontières du désert.

Je ne me dissimule pas les difficultés de cette entreprise ; mais ces difficultés ne tiennent qu'au choix du chef dont la bonne volonté entraînerait celle de ses subordonnés, si l'autorité supérieure se montrait disposée à récompenser leurs nouveaux services. Une fois l'habitude établie, le pli serait pris.

Création d'une masse de remonte.

88. Il serait formé une masse de remonte qui supporterait les frais : 1° de la garde du troupeau par un caïd-el-bel, deux caïds et un *raï* pour vingt-quatre bêtes; 2° de la haute paie accordée au corps; 3° du remplacement des dromadaires; 4° de l'entretien et du renouvellement du harnachement; 5° du goudronnage et autres frais hygiéniques; 6° des pertes d'habillement, d'armement et de petit équipement; 7° de l'achat des blouses et pantalons de toiles; 8° de l'indemnité sur le pied de rassemblement qui serait accordée aux officiers.

Cette masse rentrerait dans ses avances par suite des dispositions d'un règlement qui fixerait sa part : 1° sur le bénéfice du 10° accordé au percepteur des amendes et des contributions; 2° sur les razzias que le corps ferait souvent seul; 3° sur le prix des transports qu'il effectuerait, soit pour s'approvisionner, soit pour approvisionner des places ou postes avancés; 4° sur la vente des laines, etc.

On peut compter que, si cette masse dépensait 60,000 fr. annuellement, elle en encaisserait plus de 100,000.

Propositions particulières pour l'armement du corps, son artillerie, etc.

89. Le corps serait armé de carabines de munition des chasseurs d'Orléans.

Il lui serait attaché un peloton de cavalerie.

Il aurait une section d'artillerie armée de vingt-quatre fuzils de rempart et de deux obusiers de montagne, portés, ainsi que leurs affûts, par des dromadaires, sur des bâts particuliers dont le modèle existe déjà dans les ateliers de l'artillerie à Alger.

Il comprendrait une compagnie du bataillon de tirailleurs

indigènes, dans laquelle on engagerait les familles les plus influentes du pays à faire entrer leurs parents avec un grade proportionné à leur influence. Ce recrutement, impraticable maintenant, deviendrait facile du jour où un corps, croisant dans le désert, ferait la police de la plaine ; et les Arabes eux-mêmes ne tarderaient pas à reconnaître la nécessité de cette mesure, aussi utile à leurs intérêts qu'à ceux de la France. Les gardiens arabes du troupeau, dans un but d'économie et de discipline, seraient incorporés dans cette compagnie.

Chaque peloton aurait un certain nombre de dromadaires tenus en main ou montés par un seul homme. Les uns porteraient les bagages des officiers, les tentes et les autres effets de campement ; d'autres seraient entièrement disponibles.

Le poids porté par les dromadaires ne dépasserait pas 180 kil. Ces animaux ne seraient astreints qu'à faire dix lieues par jour habituellement, en marchant huit heures. Les hommes se relèveraient de deux heures en deux heures ; de cette manière, ni les hommes, ni les bêtes, ne seraient fatigués de la route.

Marques des dromadaires du beylick.

90. Les dromadaires du beylick devraient tous porter pour marques indélébiles, sur le côté gauche de l'encolure, la lettre de la province et un numéro matricule sur le côté droit. Les tribus seraient prévenues qu'une amende serait encourue par ceux qui auraient volé ou recélé une bête marquée de cette manière ; cela avait lieu ainsi du temps des Turcs et d'Abd-el-Khader.

Place des dromadaires en bataille.

91. Il me reste à vous soumettre quelques idées concernant le mode d'affecter les dromadaires à un bataillon ; il a été opéré à la Maison-Carrée de la manière suivante :

Les dromadaires sont placés sur un rang, afin que le corps qui les monte, étant en bataille, couvre son front. Cette disposition est utile aussi pour continuer à isoler les bêtes le plus possible les unes des autres. Les sous-officiers sont dans les rangs; les officiers seuls sont en serre-file et montés sur des chevaux ou mulets de gada ou de razzia, qui leur sont prêtés pour faire leur service, et auquel l'Etat accorde la ration de fourrages; l'adjudant est dans le même cas.

Le plan ci-contre donne une idée de la formation d'une compagnie :

A cause des 2 tambours et de leurs bêtes, l'effectif de la compagnie sera de 122 hommes et de 65 bêtes.

Un bataillon de 5 compagnies sera donc composé de 600 hommes et de 325 bêtes, et les deux bataillons ou le corps entier aura un effectif de 1,220 hommes et de 650 bêtes.

En prenant les armes, les hommes se numérotent par 4 dans les 2 rangs; les soldats du 1<sup>er</sup> rang montent à dromadaire, ce sont les mobiles; les soldats du 2<sup>e</sup> rang sont à pied, ce sont les guides. Le n° 3 des hommes montés étant destiné à conduire les quatre bêtes, lorsque les n°s 1, 2 et 4 sortent du rang, s'appelle seul conducteur.

Des dromadaires haut-le-pied.

92. Deux hommes sont attachés à chaque bête; il existe cependant dans chaque escouade un dromadaire haut-le-pied qui ne porte qu'un homme. Ces bêtes, au nombre de huit par compagnie, sont destinées au transport des bagages des officiers, de la compagnie ou de l'état-major, des quatre piquets et des deux cordes à entraves, ou à rester disponibles.

60  
32  
—  
120  
120  
—  
240



2 tambours.

|   |      |           |                         |                     |
|---|------|-----------|-------------------------|---------------------|
| 1 <sup>er</sup> sergent, 1 caporal. . . . . | n° 1 | Escouade. | Subdivision, 30 hommes. | Section, 60 hommes. |
| 2 soldats. . . . .                          | 2    |           |                         |                     |
| 1 id. . . . .                               | 3    |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               | 4    |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               | n° 1 | Escouade. | Subdivision, 30 hommes. |                     |
| 2 id. . . . .                               | 2    |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               | 3    |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               | 4    |           |                         |                     |
| Caporal, soldat. . . . .                    | n° 1 | Escouade. | Subdivision, 30 hommes. |                     |
| 2 soldats. . . . .                          | 2    |           |                         |                     |
| 1 id. . . . .                               | 3    |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               | 4    |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               | n° 1 | Escouade. | Subdivision, 30 hommes. |                     |
| 2 id. . . . .                               | 2    |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               | 3    |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               | 4    |           |                         |                     |
| Fourrier, caporal. . . . .                  | n° 1 | Escouade. | Subdivision, 30 hommes. |                     |
| 2 soldats. . . . .                          | 2    |           |                         |                     |
| 1 id. . . . .                               | 3    |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               | 4    |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               | n° 1 | Escouade. | Subdivision, 30 hommes. |                     |
| 2 id. . . . .                               | 2    |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               | 3    |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               | 4    |           |                         |                     |
| Caporal, soldat. . . . .                    | n° 1 | Escouade. | Subdivision, 30 hommes. |                     |
| 2 soldats. . . . .                          | 2    |           |                         |                     |
| 1 id. . . . .                               | 3    |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               | 4    |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               | n° 1 | Escouade. | Subdivision, 30 hommes. |                     |
| 2 id. . . . .                               | 2    |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               | 3    |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               | 4    |           |                         |                     |
| 4 <sup>e</sup> sergent, soldat. . . . .     | }    | 8 bêtes.  | 46 bêtes.               |                     |
| 3 <sup>e</sup> sergent, caporal. . . . .    |      |           |                         |                     |
| 2 soldats. . . . .                          |      |           |                         |                     |
| 1 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               | }    | 8 bêtes.  | 46 bêtes.               |                     |
| 2 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |
| Caporal, soldat. . . . .                    | }    | 8 bêtes.  | 46 bêtes.               |                     |
| 2 soldats. . . . .                          |      |           |                         |                     |
| 1 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |
| Sergent-major, caporal. . . . .             | }    | 8 bêtes.  | 32 bêtes.               |                     |
| 2 soldats. . . . .                          |      |           |                         |                     |
| 1 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               | }    | 8 bêtes.  | 46 bêtes.               |                     |
| 2 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |
| Caporal, soldat. . . . .                    | }    | 8 bêtes.  | 46 bêtes.               |                     |
| 2 soldats. . . . .                          |      |           |                         |                     |
| 1 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |
| 2 <sup>e</sup> sergent, soldat. . . . .     | }    | 8 bêtes.  | 46 bêtes.               |                     |
| 2 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |
| 2 id. . . . .                               |      |           |                         |                     |

**Compagnie 120 hommes et 64 bêtes.**

A défaut d'un régiment, deux bataillons peuvent être chargés des dromadaires.

93. S'il ne se présente pas un colonel de bonne volonté pour entreprendre cette tâche, il y aurait lieu alors de réunir deux bataillons d'infanterie, par exemple, deux bataillons de chasseurs d'Orléans, ou de créer un corps nouveau composé d'officiers et de soldats de bonne volonté.

Il faut le dire franchement : c'est dans le choix du corps, c'est dans la question du personnel, que git toute la difficulté de cette entreprise. L'expérience du dressage, la possibilité de faire conduire ces bêtes par des Français, n'ont jamais embarrassé ; mais on a à craindre une force d'inertie qui pourrait ruiner de légitimes espérances. Du reste, si j'ai donné la préférence à un régiment d'infanterie, pour l'accomplissement de cette mission, c'est pour obéir à ma conviction ; et j'ajoute qu'il y aurait encore des chances de réussite, si la nécessité faisait avoir recours aux autres modes d'organisation ci-dessus désignés.

Les bataillons de chasseurs d'Orléans sont composés d'officiers qui, jeunes encore, saisiront toujours avec empressement les occasions pour se placer dans une position spéciale, afin d'acquérir par leurs services plus de droits à la bienveillance du Gouvernement ; quant aux officiers de bonne volonté, il n'en a jamais manqué pour aucune organisation pénible ou difficile.

Les sous-officiers et caporaux sont toujours ce que sont leurs chefs.

Le soldat a pris goût à cette organisation.

94. Les soldats ont déjà prédit depuis longtemps que l'affaire des dromadaires réussirait, et, en cette circonstance, leur voix

a été la voix de Dieu. Ils considèrent comme un avantage de ne pas porter un sac des plus pesants, qui mine leur santé; ils seraient heureux de servir dans ce corps, quand même les dromadaires ne porteraient que le havresac et les vivres. D'après les médecins, la mortalité d'un millier d'hommes annuellement provient de la fatigue; aussi la réalisation de notre projet serait-il un bonheur pour l'humanité. J'ajoute que le soldat est ami du merveilleux, qu'il préfère une vie errante et vagabonde à la vie de garnison, et que la seule espérance de visiter Sétif ou Tlemcen, de livrer quelques combats de plus et de faire des razzias, déterminerait plus de bons soldats qu'on n'en voudrait à quitter leurs corps pour passer dans celui des dromadaires.

Il n'y a pas lieu de proposer de projet d'organisation. — Annonce d'une théorie sur le dromadaire.

95. Il ne doit pas entrer dans les cadres de ce rapport de présenter le projet d'organisation d'une troupe d'infanterie montée sur les dromadaires, car j'ignore la base de laquelle on voudra partir; mais il est un point dont je dois parler et dont je vais m'occuper immédiatement; c'est de faire connaître le résultat de mes études: 1° sur la nature, les dimensions et la forme du bât à adopter; 2° sur les modes de chargement; 3° sur les modes à employer pour le dressage en peu de temps; 4° sur les manœuvres qu'on peut exécuter à la guerre; 5° sur le paquetage; 6° sur la manière de camper, etc. Un grand nombre d'observations faites dans le corps ont été recueillies avec soin par MM. les officiers et elles trouveront place dans une théorie du dromadaire dont la lecture intéressera, je l'espère, tous les officiers.

Où pourra-t-on placer les dromadaires ?

96. Où pourrait-on placer le dépôt des dromadaires ? Sous la tente, à douze lieues en avant de Boghar. Tous les mois, ce corps s'approvisionnerait à trente jours de vivres, dans la place de l'intérieur près de laquelle il camperait. De Seneg, de Taguin, on peut en dix jours arriver facilement soit à Sétif, soit à Tlemcen.

Colonnes mobiles.

97. Trois corps de 1,200 hommes placés à Sétif, à Taguin et à Tlemcen, pourraient croiser à soixante lieues en arrière du littoral ; lorsque ces trois colonnes mobiles se réuniraient, elles seraient assez fortes pour pénétrer même dans le désert de Sahara, dont les peuplades n'ont jamais été guerrières. Prenant à revers la chaîne de montagnes du Tell, ces colonnes assureraient la tranquille possession de tous les points occupés jusqu'à ce jour ; elles forceraient à l'obéissance les nombreuses tribus nomades du petit désert, dont la soumission est importante, car les grandes insurrections que l'on doit craindre doivent partir de là.

Du mode à employer pour confier les dromadaires au corps qui en sera chargé.

98. De quelle manière confiera-t-on, provisoirement du moins, les dromadaires à un corps ?

Je ne suis pas d'avis que ce soit au même titre que les chevaux sont confiés aux régiments de cavalerie et les mulets aux corps des équipages militaires. Il faudrait éviter que l'infanterie cessât d'être ce qu'elle est, une bonne infanterie, pour devenir une mauvaise cavalerie. Je désirerais que les dromadaires fussent donnés en dépôt à un corps, sans que l'Etat intervint dans cette affaire, afin que celui-ci ne fût soumis à aucune chance

de perte; qu'il ne prit part ni aux frais d'achat de matériel, ni aux frais d'entretien; que le conseil d'administration du corps pourvût à ses dépenses par le moyen des ressources indiquées plus haut, et qu'il fit, tous les six mois, la répartition des excédants de bonis entre tous les militaires du corps, d'après les règles prescrites par l'ordonnance du 3 mai 1832, modifiée en Algérie par les décisions ministérielles de 1841 et 1842. Un an après, il y aurait lieu de profiter des leçons de l'expérience pour créer un corps régulier.

Les dromadaires ne coûteront rien à l'État.

99. Soit 650 dromadaires : si la dépense pour 1,000 dromadaires en un an a été de 80,000 fr., elle sera, pour 650, de 52,000 francs.

Le corps de dromadaires de 1,220 hommes venant prendre lui-même les vivres à Médéah, par exemple, pour les transporter en avant de Boghar, sur le point qui serait choisi, aurait donc droit, en un an, au paiement de 52,665 quintaux métriques, que l'administration serait très-aise de ne payer qu'à raison de 16 fr. le quintal. Le produit s'élèverait, par conséquent, pour cette seule raison, à plus de 52,000 fr., et il suffirait à lui seul pour assurer l'État contre toutes sortes de pertes.

Conclusion.

100. Me voici, Monsieur le Maréchal, arrivé à la fin de ma tâche, et jamais je n'ai eu, plus que dans ce jour, le sentiment de ma faiblesse. Un pareil sujet, traité par une plume habile, aurait grandi encore, si cela était possible, et, après avoir été considéré longtemps comme ridicule, il serait presque devenu sublime.

Elle est bien grande, en effet, l'idée que vous avez adoptée de monter l'infanterie sur des dromadaires! et son exécution

doit apporter de nombreux changements à l'état actuel du pays, et surtout à son état futur.

Après la paix, qui sera prochainement affermie, la France voudra diminuer ses dépenses en Algérie; elle réduirait même volontiers aujourd'hui l'effectif des troupes, si elle ne trouvait aucun autre moyen d'opérer des économies, quelque insensée que serait cette mesure. Mais l'organisation des dromadaires permettra d'augmenter rapidement les revenus du budget colonial, en diminuant d'autant celui du ministère de la guerre.

En effet, les contributions arabes pourront rentrer aussi exactement que sous Abd-el-Khader. Le zekkat, par exemple, sera perçu au mois de mars prochain, jusque dans le Djebel-Amour. Et malheur aux tribus lointaines qui n'obéiront pas comme celles du Tell! Pour échapper à un juste châtement, il ne leur suffirait plus de s'éloigner à trente lieues de nous.

Le dromadaire, employé par l'administration, produira une économie annuelle de 2,000,000 de fr., et, mis au service des fantassins, il sauvera chaque année la vie à mille de vos soldats.

Les chances de la guerre vont immédiatement tourner de notre côté.

En effet, à nous la mobilité, et aux Arabes les embarras de la conduite des femmes, des enfants et des troupeaux.

Les dromadaires répondront immédiatement de la jouissance de l'Algérie, jusqu'au petit désert inclusivement. Cette jouissance ne sera pas illusoire. On s'en convaincra par l'impôt et le recrutement; deux preuves de soumission du peuple vaincu au peuple vainqueur. Les tribus récalcitrantes devront donc ou combattre dans leur propre pays les colonnes françaises, ou tomber, pendant leur fuite, dans la main des troupes montées à dromadaire, auxquelles elles ne sauraient échapper.

Ce sont encore les dromadaires qui assureront la tranquil-

lité intérieure du pays : par leur action, la France régnera sur les tribus les plus lointaines, qui maintenant échappent à tout contrôle ; ainsi se continuera l'œuvre de civilisation si glorieusement commencée en 1830.

Il est bien prouvé maintenant que l'intérieur de l'Afrique est très-peuplé ; que le mot *désert* est vide de sens, et que ce que l'on appelle Sahara est plus peuplé que le Tell. Notre commerce nous attachera cette immense population, et prendra dans quelques années un essor prodigieux.

La France commence à se convaincre qu'il lui serait plus facile d'abandonner sa conquête que de n'en conserver qu'une partie ; elle doit régner sur l'Algérie tout entière. Eh bien ! c'est le dromadaire qui lui permettra de faire acte de possession la première, sur la zone de pays profonde de 150 lieues environ qui sépare Alger du commencement des sables, et qui soumettra à sa domination les millions d'âmes qui l'habitent.

Lorsque le Gouvernement croira qu'il en est temps, il pourra intercepter plusieurs des caravanes qui parcourent et traversent habituellement le désert, dans neuf directions différentes, et à des époques invariables. On peut espérer qu'un jour, au lieu de se diriger sur Tripoli, sur l'Égypte ou sur le Maroc, les caravanes viendront à Alger, attirées par la justice de nos lois et surtout par la sécurité et la bonté de nos routes. Pourquoi la France ne rêverait-elle pas le monopole de tout le commerce de ce pays ? Qui peut prévoir au juste l'influence qu'exercera la première reconnaissance à force armée, exécutée par le moyen des dromadaires, dans les régions centrales du vaste continent de l'Afrique ?

Tous ces avantages présents ou futurs vous seront dus, Monsieur le Maréchal ; et, après avoir eu la gloire de terminer en si peu de temps un guerre qui paraissait interminable, vous aurez acquis celle bien plus grande encore d'avoir deviné le

brillant avenir de la France en Algérie, et de lui en avoir préparé les voies.

Je suis avec respect,

Monsieur le Maréchal,

Votre très-humble serviteur,

*Le chef de bataillon du 53<sup>e</sup> de ligne,*

J.-L. CARBUCCIA.

NOTA. Le 28 janvier 1844, M. le maréchal gouverneur ayant passé en revue la compagnie de dromadaires organisée à la Maison-Carrée, reconnut que *notre essai avait parfaitement réussi*. — Le journal officiel de l'Algérie rendit compte de ce *résultat* (pièce justificative C), et, le 31 janvier 1844, l'organisation provisoire fut décidée (pièce justificative D).

---



## DEUXIÈME RAPPORT.

---

### AVANT-PROPOS.

---

Boghar (en avant de Médéah), le 28 juillet 1844.

101. Six mois se sont écoulés depuis la remise de notre premier rapport concernant la question des dromadaires. Nous venons compléter la tâche qu'a daigné nous confier M. le Gouverneur général. Les expériences nombreuses et concluantes faites sous la direction du général Marey-Monge ont eu lieu publiquement. La question sous toutes ses faces a été examinée par lui. Nous allons essayer de décrire ce qui a été fait sous nos yeux ; trop heureux si nous pouvons porter, chez quelques-uns des adversaires du projet, la conviction que nous possédons nous-même.

Division.

102. Il convient de diviser ce rapport, comme le précédent, en trois parties.

La première partie, destinée à la suite de l'histoire naturelle du dromadaire, sera encore loin d'être complète. Mais, ainsi que nous ne cessons de le répéter, la base de l'instruction consistant surtout dans la connaissance des mœurs et de l'hygiène du dromadaire, on ne saurait trop étudier cette question principale.

La deuxième partie traitera des convois, et la troisième de l'organisation des corps montés.

## PREMIERE PARTIE.

### DE L'HISTOIRE NATURELLE DU DROMADAIRE.

---

#### TITRE I<sup>er</sup>.

#### PHYSIOLOGIE ET QUALITÉS DU DROMADAIRE.

---

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

#### DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE DROMADAIRES.

---

#### Dénominations diverses.

103. Chez les Arabes, le mot *djmel* (4) désigne le dromadaire sans distinction de genre ; *beir* désigne le mâle, *naga* (7) la femelle, et *bel* (20) la réunion d'une centaine environ de dromadaires.

Il n'en existe qu'une seule race en Algérie.

104. Dans toute l'Algérie, on n'en connaît qu'une (1) seule race. Son poil mue tous les ans, aux mois d'avril et mai. Son rut (7) a lieu à la fin de l'hiver ; et les formes de cette espèce sont moins massives que celles de la race d'Egypte.

Du mhari.

105. Nous avons parlé, dans notre premier (3) rapport, du *mhari*, comme d'un animal presque fabuleux ; pendant l'expédition de Lagouath, M. le général Marey-Monge est enfin parvenu,

après bien des efforts, à s'en procurer trois, qui ont été attachés au corps des dromadaires.

Comparaison du mhari et du dromadaire.

106. Le mhari est plus grand que le dromadaire; on prétend qu'il est, par rapport à ce dernier, ce que le cheval de course est au cheval de trait. Sa bosse est petite: elle ne dépasse presque pas le garot. L'extrême maigreur du corps et les fortes proportions des cuisses sont le signe de sa grande vigueur à la course.

Allure du mhari.

107. Les Arabes disent que le mhari va comme le vent; mais c'est là certainement une grande exagération. Cet animal ne marche qu'au trot; mais son trot est allongé, et il peut le maintenir pendant douze heures. Il parcourt de la sorte quarante et même soixante (5) lieues par jour, et cela pendant plusieurs jours de suite. Il mange de l'herbe ou du *bois*, comme tous les dromadaires. On est en outre dans l'usage de lui donner une ration de blé, de dattes, d'orge, ou de noyaux de dattes, suivant les cantons. Cette ration supplémentaire contribue beaucoup à accroître son agilité.

Harnachement du mhari.

108. L'Arabe, monté sur le mhari, est assis sur une selle particulière placée entre la bosse et le garot, pour rendre le trot moins dur; il n'a pas d'étrier; il croise ses jambes sur l'encolure, et dirige sa monture au moyen d'une bride sans mors et d'une corde passée dans l'aile de la narine droite; il presse l'allure en frappant sur l'épaule.



## CHAPITRE II.

### DE LA GÉNÉRATION DU DROMADAIRE.

Époque de la génération du dromadaire.

109. A quatre (5) ans, le dromadaire mâle commence à engendrer, et la femelle peut concevoir. L'accouplement a toujours lieu à la fin (7) de l'hiver. Un an (4) après, jour pour jour, disent les Arabes, la femelle met bas un seul petit; le nombre des mâles est à celui des femelles à peu près dans la proportion d'un à quatre.

Saisons favorables et défavorables à la génération.

110. Le dromadaire qui voit le jour dans le premier mois du printemps peut vivre. Celui qui naît après ce délai, ou bien en été ou en automne, meurt infailliblement; mais ces cas, du reste, sont aussi rares que l'existence, chez le même animal, des imperfections physiques. Les principales de ces imperfections sont dans la conformation de la bosse ou du sternum, et dans la marche de travers, par suite des épaules ou des pieds de derrière.

La femelle (*naga*), lorsqu'elle est pleine, porte le nom de *legâa*. On la charge toujours comme le mâle, quand cela est nécessaire, même le jour où elle met bas et celui où elle avorte; toutefois, dans ce cas, on la charge moins.

Avortements.

111. Les avortements sont assez nombreux, toutes les fois que la *legâa* est piquée par les mouches. A Tiaret, l'équipage de Tittery en a compté quinze en vingt jours. La charge, à moins

d'être trop forte, ne produit jamais ces accidents. Les avortons de deux à trois mois sont déjà parfaitement conformés; quelques-uns, provenant de mères bien constituées, avaient une bosse reconnaissable.

Stérilité.

112. Les femelles stériles sont nombreuses; cela provient presque toujours des fardeaux énormes dont les Arabes les accablent, même dans l'état de gestation avancée.

Part.

113. La femelle qui a mis bas à la fin d'un hiver se repose jusqu'à l'hiver (7) suivant, époque où elle conçoit de nouveau, pour mettre bas l'hiver d'après. Il y a des exemples, rares à la vérité, de femelles qui ont mis bas deux années de suite. L'accouchement a lieu la femelle étant couchée à terre.

Après sa délivrance, la mère commence à appeler le petit d'une voix rauque et lugubre; on le lui montre, elle le méconnaît et ne cesse de crier; ce n'est qu'après l'avoir promené longtemps autour d'elle et le lui avoir présenté souvent, qu'elle le laisse approcher de sa mamelle. Le petit tette debout dès le premier jour; il ne marche que vers le septième. A partir du second mois, il cesse de teter à volonté; on l'en empêche par le moyen d'un filet qui enveloppe les mamelles. Personne n'ignore que l'Arabe vit, en grande partie, du lait de naga, qui est très-nutritif.

Rut et suintement.

114. On pense généralement et à tort que le temps du (7) rut seul est signalé par un suintement à la nuque et par la sortie du voile du palais avec grand bruit; ce phénomène a lieu toutes les fois que l'animal est fortement impressionné. En effet, on le remarque sur un dromadaire qui est en colère, et pendant le

temps des fortes chaleurs, on voit aussi l'eau suinter entre les deux oreilles, à l'endroit appelé *langra*. Quant au suintement dont parlent nos grands naturalistes, il est dû, je pense, au goudron absorbé par les frictions antérieures, et il n'a aucune fétidité.

---

### CHAPITRE III.

#### DU CARACTÈRE DU DROMADAIRE.

---

##### Douceur du dromadaire.

115. Le dromadaire est l'animal le plus doux (4) qui existe ; sa bouche, toujours ouverte et menaçante, ne fait aucun mal ; les cris qu'il jette proviennent de la peur qu'il a de l'homme, et ils diminuent à mesure qu'il s'habitue davantage aux soins de son maître. Il est têtu, à la vérité, mais ce défaut n'est pas aussi prononcé que chez le mulet, et on l'en corrige facilement en ne le brusquant pas. Il est peu de dromadaires méchants, et quoique, dans le commencement, ils aient, par suite de mauvais traitements, mordu une cinquantaine d'hommes et donné des coups de pied à un grand nombre, ils n'ont occasionné aucun mal.

##### Dromadaire vicieux.

116. Nous avons dit dans notre premier rapport, qu'à l'époque du (7, 116) rut, leur humeur changeait ; passé ce temps, s'ils deviennent furieux, on les abat.

En 1845, les *Zenakra* (tribu du Tittery) ont été obligés d'en tuer un magnifique qui avait déjà blessé un homme et un cheval.

## CHAPITRE IV.

### DU COURAGE DU DROMADAIRE.

---

Le dromadaire est courageux.

117. On se plaît à représenter, parmi nous, le dromadaire comme lâche et craignant la fatigue; chez les Arabes, il a une tout autre réputation. En effet, cet animal marche jusqu'à ce qu'il soit (5) épuisé, et alors il tombe pour ne plus se relever. Dans l'expédition du mois d'avril dernier, on a été étonné d'en voir qui, réduits à l'état de vrais squelettes, faisaient néanmoins des marches forcées avec leurs charges. Il est certain que des mulets, dans le même état, n'auraient pu même porter leur bât.

Du dromadaire dans les mauvais passages.

118. Il arrive souvent qu'en gravissant une pente rapide ou un chemin détrempé, le dromadaire glisse sur les pieds de devant, qui sont dépourvus de pinces, et qu'il tombe sur les genoux; il n'essaie pas de se relever alors, mais il continue de marcher dans cette position, et il ne se redresse que lorsqu'il est sorti du mauvais pas.

Conduite à tenir par le chamelier dans ces mauvais passages.

119. Si l'animal tombe, surtout par suite de fatigue, il faut bien se garder, pour le faire lever, d'employer les coups, car un moment de répit, un léger sifflement, suffisent d'habitude. Au commencement de nos expériences, des soldats venaient à chaque instant se plaindre de ce que l'on ne pouvait faire avancer leurs bêtes; alors un instructeur suivait et montrait la ma-

nière de s'y prendre. Pendant la dernière course, nos hommes avaient été si bien mis au courant de la façon de conduire leurs dromadaires, que les officiers n'avaient plus à s'occuper de ce détail.

Preuve de l'instruction acquise par nos soldats.

120. Dans le principe, lorsqu'un dromadaire tombait, on croyait devoir le frapper jusqu'à ce qu'il se relevât, et souvent l'on ne réussissait pas; aujourd'hui, on laisse l'animal respirer, et on lui donne un chardon ou quelque autre plante de son goût. Après quoi, à un léger sifflement, il se lève et continue sa marche. Enfin, s'il est nécessaire, on le frappe fortement deux ou trois fois, mais seulement sur les cuisses; on doit éviter soigneusement de le battre sur la tête, le ventre et le dos.

Si le dromadaire n'a jamais réussi entre les mains des Français, c'est que les Français n'ont jamais su les conduire; si, pendant longtemps, nos essais n'ont point été couronnés de succès, c'était un effet de la même ignorance. La question n'est résolue, aujourd'hui, que parce que notre instruction a considérablement gagné. Ainsi, il ne faut point accuser le dromadaire de nos premières déceptions.

---

## CHAPITRE V.

### DU TRAVAIL DU DROMADAIRE.

---

Le nombre des dromadaires est chez l'Arabe le terme de comparaison pour les fortunes.

121. En Europe, c'est par la quantité de numéraire qu'on juge de la fortune d'un homme; dans le sud de l'Afrique, on l'apprécie par le nombre (4) de dromadaires. On dit, par exemple,



que tel Arabe a cent dromadaires, que tel autre en a quatre-vingts, et cette définition suffit pour donner une idée complète de la fortune d'un particulier. Cela se conçoit, car c'est là le bétail principal, puisqu'au delà du Tell le mulet est presque inconnu ; on n'y voit que des dromadaires. Pour les Arabes, cet animal est indispensable, habitués qu'ils sont à changer de camp tous les trois à quatre jours ; mais ces courses sont peu pénibles, elles ne durent guère que quelques jours.

Habitude de travail du dromadaire dans les diverses saisons.

122. Pendant le printemps, où l'herbe manque, les dromadaires ne sauraient, sans dépérir beaucoup, fournir à de longues marches ; toutefois, s'il y a nécessité de le faire, on ne doit employer que ceux qui sont gras, forts et bien reposés.

Pendant deux mois de l'été, les dromadaires ne doivent pas travailler, le premier mois à cause de la piqûre de la mouche dite *debab*, et le deuxième parce que le poil ayant été coupé, la peau s'écorche vite, et que les vers se mettent de suite dans les plaies.

Pendant l'automne et l'hiver, au contraire, les dromadaires travaillent chaque fois pendant environ trente jours, sauf ensuite à se reposer quelque temps.

Crainte des Arabes au sujet des réquisitions faites dans toutes les saisons.

123. La réquisition que nous faisons, en toute saison, de dromadaires, pour accompagner nos colonnes, excite fortement le mécontentement de l'Arabe. Il regarde cette obligation auquel on le soumet comme une vexation et une injustice, et c'est là une raison qui doit engager l'autorité française à avoir à soi ses dromadaires. Alors les règles suivies aujourd'hui, et que nous allons exposer, cesseront d'être nécessaires.

Règles générales à consulter sur le travail par l'administration française.

124. Il est bon de laisser reposer les dromadaires pendant les mois d'avril, de juin et de juillet. A la rigueur cependant, cela n'est indispensable que pour le mois de juin, à cause de la piqure des mouches. En cas d'urgence, on peut faire travailler les animaux dans ce dernier mois, mais on s'expose alors à des pertes au moins égales au quart des bêtes employées.

Précautions à prendre pendant le printemps et l'été.

125. Si l'on fait travailler les dromadaires pendant le mois d'avril, il faut, comme nous l'avons dit, choisir les individus les plus forts et les plus robustes, et les laisser reposer au retour pendant un mois. Il est nécessaire aussi d'en avoir au moins un dixième de non chargés. Si le travail a lieu pendant le mois de juillet, on doit redoubler de surveillance dans le pansage des plaies, administrant force goudron et sulfate de cuivre. L'expérience constate, au surplus, que lorsqu'ils sont déchargés, leurs blessures se guérissent plus facilement en été que dans les autres saisons.

Danger de la marche pendant la pluie sur des terres argileuses.

126. Le dromadaire n'ayant pas le pied armé de pinces, glisse facilement sur un terrain argileux; aussi, quelques heures après la pluie, faut-il qu'il s'arrête, sinon il se casse les jambes. Dans les terrains sablonneux ou pierreux, tels que ceux qui ont été parcourus dans l'expédition du Djebel-Sahari et dans celle de Lagouath, dans le Sahara en général, le même danger ne se présente pas.

Poids porté.

127. Un fort dromadaire porte facilement en plaine 350 kilog. Dans les pays accidentés, la charge ne doit pas dépasser 260 kilog. tout compris. Lorsque la nécessité le veut, on peut le charger de 200 kilog. même en pays de montagne ; c'est ce qui a été fait dans l'expédition contre les Koraïch et les Halouiâ, mais on s'expose ainsi à des pertes.

Age auquel le dromadaire peut porter.

128. A quatre (5) ans au plus tard, le dromadaire porte ; à cinq ans, il est dans la force de l'âge, et la conserve jusqu'à neuf ans ; de neuf à treize, il perd de sa vigueur ; à dix-sept ans, il a atteint la vieillesse. A partir de cette époque, l'Arabe cherche l'occasion de s'en défaire de la manière la plus avantageuse pour ses intérêts, sinon il le mange.

---

## CHAPITRE VI.

### DE L'ALLURE DU DROMADAIRE.

---

Allure générale.

129. Les dromadaires ont pour allure (21) générale le pas en plaine et le trot dans les descentes. En plaine, ils trottent également, lorsque leurs conducteurs les y excitent ; enfin, ils galopent bien, et il n'est pas un soldat qui n'ait vu des cavaliers courir à fond de train sur eux sans pouvoir les atteindre.

Les dromadaires peuvent être divisés en deux classes.

150. La nature, du reste, nous montre deux classes de dromadaires, l'une aux formes massives, l'autre aux formes sveltes ; elle nous fait connaître par là que nous pouvons employer la première à la charge, et la seconde au transport de l'homme. Aussi, pour ce dernier cas, chaque tribu a-t-elle plusieurs de ces dromadaires, que les Arabes appellent *mhari* ; ceux-ci portent comme les autres, lorsqu'il en est besoin, mais ils servent surtout de montures.

Allure du dromadaire en temps ordinaire.

151. Le dromadaire marche depuis la pointe du jour jusqu'à trois heures du soir au plus. Il mange chemin faisant. En arrivant au bivouac, on le décharge, on désangle légèrement la corde du derrière du bât, puis on le laisse paître en liberté. Pendant la marche, on ralentit l'allure, lorsque le terrain offre un bon pâturage, et on la presse dans le cas contraire. Pendant un voyage de trente jours, il n'a besoin de faire ni les petites haltes, ni les grandes, ni les séjours de l'infanterie. Si le convoi ne peut se séparer de la colonne à la grande halte, on ne doit pas décharger, à moins que le repos ne soit de trois heures au moins.

Comparaison de la vitesse du dromadaire et de celle de l'infanterie.

152. Le dromadaire marche moins vite que l'infanterie, mais il arrive à sa hauteur à chaque petite halte ; puis à la grande halte, il prend les devants sur elle pour arriver longtemps avant au bivouac.

Allure pressée du dromadaire.

153. S'il en est besoin, le dromadaire peut, pendant trois à

quatre jours de suite, marcher jusqu'au coucher du soleil ; puis il lui faut deux jours de repos.

Il est encore en état de marcher pendant vingt-quatre heures de suite sans s'arrêter.

Il peut toujours recevoir en surcharge, pendant une partie de la journée, des havresacs ou des hommes, sans en être fatigué sensiblement.

Ainsi, si son allure ordinaire est moins vive que celle de l'infanterie, son allure pressée est plus rapide que celle de cette dernière.

On peut presser son allure tout en le laissant encore manger chemin faisant, mais presque à la dérobée, ou bien sans lui permettre de manger ; dans ce dernier cas, il fait dans le même temps le double de chemin de plus que l'infanterie.

Nous reviendrons sur d'autres expériences faites sur les dromadaires déchargés, pour prouver qu'avec un peu de patience et d'étude, on pourra organiser un corps de cavalerie nouvelle, au moyen de dromadaires choisis.

L'allure du dromadaire ne donne ni nausées ni mal de mer.

134. Il est important de constater ici, ce que j'ai déjà fait observer, que le soldat n'a ni nausées, ni mal de mer (21) sur les dromadaires.

---

## CHAPITRE VII.

### DE LA LONGÉVITÉ DU DROMADAIRE.

---

Age du dromadaire.

135. L'âge que peut atteindre le dromadaire est bien loin

encore d'être connu; on a fait, je crois, une chose très utile, en marquant tous ceux qui naissent à l'équipage, du millésime de l'année : les nombres 43 et 44, appliqués avec le fer rouge sur le côté droit du cou, serviraient dans la suite à établir des données exactes qui résoudront cette question intéressante.

Il n'en existe pas de trente ans.

136. On sait que les Arabes n'ont pas l'habitude de compter leur âge; ils connaissent cependant qu'ils ont quinze ans, lorsque leurs parents commencent à leur faire faire le jeûne appelé Rhamadan; nous avons interrogé sur la vie moyenne (4) des dromadaires des Arabes sachant ainsi qu'ils ont trente ans, et ils nous ont répondu qu'il n'en existait pas un seul né à la même époque qu'eux, c'est-à-dire quinze ans avant la prise d'Alger par les Français. Le dromadaire, à vingt ans au plus, est vendu pour faire un dernier voyage dans le pays des Beni-Mzal; là il ne vaut plus que trente à quarante francs; sa chair est alors mangée.

## CHAPITRE VIII.

### DES DENTS DU DROMADAIRE.

---

L'âge se connaît à la dent.

137. Le dromadaire de deux à trois ans n'a pas de dents; à quatre, il en a deux incisives : à cinq, 4; à six, 6; et enfin à huit ans, il en a 8; son âge se connaît cependant jusqu'à quinze ans (6) : — Il a en outre des canines, des molaires et des crochets.

## CHAPITRE IX.

### DU PRIX DU DROMADAIRE.

---

Prix du dromadaire selon l'âge.

138. Le prix du dromadaire de trois à six mois est de vingt à quarante francs ; à deux ans ce prix devient plus élevé, et reste le même jusqu'à quatre ans ; il varie bien peu de cinq à neuf ans ; depuis treize jusqu'à dix-sept, il diminue ; après vingt ans, il est dans les conditions déjà rapportées.

Différence de prix dans les trois provinces de l'Algérie.

139. Ces prix ne sont pas les mêmes dans les trois provinces de l'Algérie ; dans celle de Constantine, le prix moyen ne dépasse pas cent francs ; dans celle d'Alger, au contraire, il atteint cent trente, et dans celle d'Oran cent dix : de sorte qu'on peut assurer que la dépense serait pour l'Etat de cent cinq, taux moyen, par dromadaire et pendant longtemps.

Le dromadaire mâle se paie comme la femelle.

140. Un dromadaire mâle se paie comme une femelle. Les Arabes préfèrent cependant ces dernières et leur nombre est toujours plus considérable ; on peut représenter cette différence par la proportion 4 : 1.

Vices rédhibitoires

141. Le dromadaire se vend à l'essai ; on peut le garder pendant un mois et le renvoyer après ; dans le cas cependant où il aurait travaillé, on ne peut plus résilier le marché.

Depuis l'été jusqu'à l'hiver, le vendeur garantit de la piqûre

des mouches du mois de juin précédent ; et si, après la vente, sans causes connues, le dromadaire vient à dépérir, cette vente est nulle de plein droit, attendu que le dépérissement et la mort qui doit s'ensuivre ne sont attribués qu'au *debab*.

---

## CHAPITRE X.

### DE LA VIANDE DU DROMADAIRE.

---

Graisse du dromadaire.

142. Tout dromadaire qui, étant malingre, ne se rétablit pas, ou qui se casse la jambe par accident, ce qui n'est pas rare, est immédiatement abattu pour être vendu (9) en détail dans les marchés ; sa graisse n'a aucune valeur, car elle est mauvaise au goût ; mais elle peut servir à faire des chandelles de bonne qualité, qui durent longtemps et éclairent parfaitement, sans répandre de mauvaise odeur. La viande du dromadaire mâle ne diffère pas de celle de la femelle.

Préférence des Arabes au sujet des différentes viandes.

143. Les Arabes préfèrent la viande du mouton à celle du bœuf et celle du bœuf à celle du dromadaire. Cette dernière ressemble tellement à celle du bœuf, qu'il est difficile de ne pas s'y tromper. Dans la dernière expédition, bon nombre d'officiers ont mangé du dromadaire sans s'en douter ; la viande de cet animal est cependant plus courte et moins serrée que celle du bœuf : l'Arabe mange tous les dromadaires abattus, à l'exception de ceux qui sont crevés par suite de gale invétérée.



De la peau du dromadaire.

144. Les Arabes estiment moins leur peau (9) que celle du bœuf, mais les Européens la préfèrent de beaucoup.

---

## CHAPITRE XI.

### DE LA CASTRATION DU DROMADAIRE.

---

Du dromadaire châtré.

145. Le dromadaire châtré est plus fort et plus robuste que le dromadaire entier. Après les courses très-fatigantes du printemps et de l'été 1844, nos dromadaires châtrés (8) étaient encore gras et capables de recommencer un service actif; quant à la femelle, elle est plus faible que le dromadaire entier.

Avantage de la castration.

146. Toutes les fois que les Arabes destinent des dromadaires au commerce, et qu'ils veulent s'en servir en tous temps et en tous lieux, ils ne manquent pas de les châtrer; cette opération se pratique au commencement du printemps, et de plusieurs manières, soit en perçant les testicules avec un (8) fer rouge, soit en ouvrant la peau avec un couteau, et en détachant les testicules de leur enveloppe; ce dernier mode est très-usité; du reste, la bête peut porter sa charge le jour même de l'opération, et être châtrée jusqu'à l'âge de douze ans.

---

## TITRE II.

### DES MALADIES DU DROMADAIRE.

---

147. Le nombre des maladies du dromadaire n'est pas considérable ; il peut se réduire à trois (20) principales, que nous allons examiner successivement.

---

### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

#### 1<sup>o</sup> DE LA PIQÛRE DE LA MOUCHE APPELÉE DEBAB.

---

Des suites de la piqûre.

148. D'après les Arabes, c'est la piqûre de la mouche que nous nommons taon, et qu'ils appellent *debab*, qui occasionne toutes les maladies mortelles du dromadaire : aussi, lorsque cet animal meurt de dépérissement, on n'accuse jamais que la piqûre du *debab*, et on attend que la volonté de Dieu soit faite.

Pertes de dromadaires en 1843.

149. En 1845, les Bou-aïch, tribu de Tittery, n'ayant pu émigrer dans le désert par crainte de l'Emir, furent forcés de rester dans le Tell, pendant le temps où le *debab* sévit si cruellement. Ils ne perdirent que la moitié de leurs troupes ; cette perte, quoique sensible, fut loin d'être aussi considérable qu'ils le craignaient. Et si le fatalisme ne les eût empêchés de prendre les précautions naturelles en pareil cas, il est probable qu'elle aurait été moins sensible encore.

Émigration des dromadaires au mois de juin.

150. Du premier au quinze juin, dès que le *debab* paraît, on conduit tous les dromadaires du Tittery à deux ou trois journées de marche vers le sud, loin des eaux stagnantes et de la verdure, qui donnent naissance au *debah*; on reste dans cette position jusqu'à ce que la moisson soit finie, car il naît trois générations de *debab* dans le même mois; elles vont se nicher sur la paille et y sont dévorées par une autre espèce de mouches, longue, effilée, qui en mange par jour, disent les chroniques du pays, 3,120, ni plus, ni moins; cette mouche, qui s'appelle *ai-sug-debab*, est elle-même dévorée à la fin de juillet par le *narrah*, espèce de demoiselle.

Nécessité de cette émigration.

151. Il est certain qu'à l'époque où le *debab* paraît, il faut faire émigrer le dromadaire et le mener dans une contrée où il y a du *bois* à manger et de l'eau à boire; les Arabes comprennent dans cette dénomination de *bois*, trois arbustes dont le nom français ne nous est pas connu, qu'ils appellent *guettaf*, *djel*, *isserif*. Les dromadaires recherchent ces arbustes dont ils font leur nourriture habituelle dans tous les pays et qui sont aussi communs près de Boghar que dans le grand désert; seulement, dans ce dernier lieu, leurs racines enfoncées dans le sable sont d'une grosseur plus considérable que dans les bonnes terres des environs de Boghar.

Lorsque l'administration française ne pourra suivre l'usage des Arabes à ce sujet, elle pourra consulter ce que nous avons fait en pareille occurrence cette année.

Historique de l'expédition de Lagouath par le général Marey-Monge pendant le temps du *debab*.

152. Le 11 juin, M. le général Marey, après sa remarquable expédition à Lagouath, arrivait à Tiaret avec une colonne, dont le convoi composé de six cents dromadaires devait être conservé, puisqu'il n'aurait pu être remplacé que par des ânes ou même des bœufs porteurs : il y avait donc urgence à aborder de front la plus grande de toutes les difficultés que présente la question. Le général aurait pu cependant l'é luder en partie ; mais il tenait à pouvoir affirmer, avec cette conscience que l'armée entière lui connaît, qu'il avait traversé toutes les phases défavorables : il voulait constater les pertes éprouvées dans ces diverses expériences, afin d'amener M. le maréchal-gouverneur à former son jugement sans aucune cause d'erreur.

Épouvantable effet du *debab*.

153. Au pied de Tiaret, en traversant la rivière, les dromadaires furent assaillis, pour la première fois, par le *debab* : chaque animal avait sous le ventre des milliers de ces mouches, dont il cherchait vainement à se débarrasser, soit par des sauts, soit avec les pieds, soit même en se précipitant à terre. A quatre heures du soir, le *debab* disparut et permit enfin à nos dromadaires de prendre la nourriture et le repos dont ils avaient un si grand besoin.

Les Arabes nous assurèrent que, pour préserver nos bêtes des attaques du *debab*, il fallait les conduire près d'un grand arbre, sur un terrain rocailleux, dépouillé de toute verdure, situé en face du camp. Là, ajoutaient-ils, les dromadaires pouvaient passer le moment de la journée où le *debab* sévit ; nous suivîmes leur avis, mais nous fûmes cruellement abusés. Le spectacle

dont nous fûmes témoins, huit heures durant, fut réellement affreux : tantôt les bêtes paraissaient ivres, tantôt furieuses, parfois sans vie, toutes avaient la tête, les jambes et le ventre *couverts de debab* ; nous dûmes donc renoncer à ce prétendu abri et nous eûmes recours plus tard à un expédient qui nous réussit mieux.

Moyen préservatif contre le *debab*.

154. Le lendemain, les dromadaires partirent à trois heures du matin pour le pâturage<sup>s</sup> et furent de retour avant huit heures. On les fit parquer pêle-mêle sur un mamelon élevé, où ils se groupèrent en tournoyant : de cette manière ceux qui étaient à la circonférence furent les seuls exposés à la piqure, et, pour les en préserver autant que possible, on acheta du goudron, au prix exorbitant de douze francs la peau de bouc de huit à dix litres, et on les goudronna. Le *debab* disparut pendant trois jours, chassé par l'odeur ; lorsqu'il revint, on imagina de l'éloigner encore au moyen d'une fumée épaisse, provenant du feu mis à de la paille mouillée et à de l'herbe verte ; ce procédé ayant eu quelques succès, le reste de la mauvaise saison s'écoula sans autre accident. Si la malheureuse circonstance dont nous avons parlé plus haut et qui devint, après l'automne, la cause d'une perte assez grave, ne se fût point produite, nous croyons que la perte éprouvée par notre équipage dans cette épreuve la plus à craindre de toutes eût été d'un quart des bêtes.

Le *debab* s'attache à tous les animaux.

155. Il ne faudrait pas s'imaginer que<sup>s</sup> le *debab* ne pique que les dromadaires, il s'attache avec autant de furie aux chevaux et aux mulets. Aussi les Arabes disent indistinctement

d'une de ces trois bêtes, lorsqu'elle est piquée de la mouche et qu'elle est en danger de périr, *medboub*. En plusieurs circonstances, nous avons vu des mulets et des chevaux tellement couverts de piqûres, qu'ils étaient dans un état réellement déplorable; nous citerons entre autres un mulet des spahis, faisant partie d'un convoi arrivé à Tiaret sous les ordres d'un officier de ce corps. Ce mulet avait eu tellement à souffrir du *debab*, qu'il creva au bivouac de Tiaret le même jour.

Effet du *debab* dans une colonne.

156. Si une colonne, ayant des dromadaires au convoi, était obligée de manœuvrer pendant le temps où le *debab* sévit, elle devrait au moins s'arrêter depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures du soir. Pendant la chaleur, nous pensons que la marche ne pourrait durer plus de trois jours, sans que la perte ne devint, en peu de temps, considérable.

---

## CHAPITRE II.

### 2<sup>o</sup> DE LA FAIM CHEZ LE DROMADAIRE.

---

C'est une maladie mortelle.

157. Après le *debab*, la deuxième cause de maladie consiste dans la faim; c'est à elle que nous devons les pertes éprouvées dans l'expédition du mois d'avril de cette année.

Appétit du dromadaire.

158. Le dromadaire est un animal qui mange tout ce que la terre produit, mais qui a besoin de consommer (15) beaucoup :

25 kilogrammes d'herbes ou de broussailles par jour lui suffisent à peine. Il aime à arracher sa nourriture avec ses dents, et ne prend de ce qu'on lui présente que des chardons ou des herbes tendres.

Son alimentation varie suivant les saisons.

159. Son alimentation hygiénique varie suivant les saisons, suivant les pays et même suivant certaines localités.

Voici les règles généralement suivies à cet égard :

En été, l'animal mange du *bois* (*guettaf, djel, isserif*) : le *guettaf* a la propriété médicale de rendre moins à craindre la piqûre du *debab*.

En hiver, il mange du *bois* le matin et le soir certaines plantes appelées *chia, alpha* et *senag*.

Au printemps et à l'automne, il mange indistinctement du *bois* et de l'herbe.

Le dromadaire ne (15) boit, au printemps, en aucun pays, sans doute parce qu'il mange beaucoup d'herbe ; ce n'est que durant l'été qu'il boit. Ce fait semble incroyable, lorsqu'on réfléchit que certains cantons, comme la Mitidja, ne contiennent pas de *guettaf*. Mais partout où l'animal broute cet arbuste salé, il peut boire tous les jours depuis le quinze juin jusqu'à la fin de l'hiver, d'après de nouveaux renseignements qui paraissent certains : s'il y a disette d'eau, il peut jeûner sept jours.

Dans la partie du désert que nous avons traversée dernièrement, on rencontre des espaces de quinze à vingt lieues sans eau. Le dromadaire les parcourt sans difficulté. On assure que plus loin, dans le sud, il peut rester jusqu'à quinze jours sans boire : et il y a lieu de croire là-dessus les Arabes, car leurs dires sont unanimes sur ce point.

Pendant la route, les Arabes s'opposent à ce que ces animaux

boivent, quelle que soit la chaleur; ils prennent quelquefois bien de la peine à les empêcher; ce n'est que pendant l'hiver qu'ils leur permettent l'usage de l'eau de pluie.

Les heures du pâturage varient aussi à l'infini, même entre les douars d'une tribu; voici la règle commune:

Au printemps, on part de nuit, et on rentre au lever du soleil, *en ayant grand soin d'éviter la rosée*. On repart à midi et on reste jusqu'à six heures du soir et même jusqu'à dix heures, si la lune est levée.

En été, le départ est à trois heures du matin et le retour à huit heures. Après la disparition du debab, le départ est de deux à quatre heures, suivant la nature et la force du vent, et le retour à huit heures; on le recule même à dix heures, s'il fait clair de lune. Pendant cette saison, on fait boire le matin, en rentrant à la tribu.

En automne, le départ est après le lever, et le retour après le coucher du soleil; les bêtes boivent en partant.

En hiver, on part et on rentre comme en automne; mais l'on ne fait boire que lorsque l'eau est réchauffée par le soleil.

Les dromadaires, après avoir été déchargés en arrivant au bivouac, ont l'habitude de se coucher pour ruminer. On doit les faire lever, et alors ils mangent; la nuit, ils ont le temps de ruminer, car ils ne dorment pas quatre heures.

Ces animaux ont l'habitude de toujours mâcher du même côté; lorsqu'ils ruminent, ils font jouer la mâchoire inférieure tantôt à droite, tantôt à gauche, et très-uniformément.

L'alimentation varie surtout suivant les pays.

160. Nous avons dit que la partie si importante de l'hygiène du dromadaire n'était pas bien connue; les Arabes eux-mêmes ne s'entendent pas à ce sujet. Nous en avons eu la



preuve durant notre séjour à Tiaret. Voulant éviter les pertes imminentes, nous nous entourâmes de tous les conseils de l'expérience, nous consultâmes les plus capables *tbib* de la tribu des *Harars*. Cette tribu est en effet renommée par son habileté en chamellerie. Elle considère la rosée de l'été comme plus dangereuse que le *debab* : aussi n'envoie-t-elle les dromadaires au pâturage que longtemps après le lever du soleil. Au contraire, les *Rhaman*, les *Bou-aïch*, tribus du Tittery, qui possèdent des milliers de dromadaires, et qui en avaient un grand nombre au convoi, les envoyaient paître à trois heures du matin, sans se préoccuper de la rosée. Ils rejetaient sur les *Harars* le reproche d'ignorance que ces derniers leur appliquaient; de quel côté est l'erreur? Pour nous, nous devons déclarer que des deux parts les pertes ont été grandes et qu'il nous est impossible, du moins pour le moment, de nous prononcer sur la préférence à accorder aux habitudes de l'une ou de l'autre province ; nous craignons cependant plus la rosée que le *debad*.

En résumé et comme complément, lorsqu'on sera obligé de se servir de dromadaires pendant le mois d'avril, il importe suivant nous, de ne pas perdre de vue les observations mentionnées au chapitre, *Du travail*, art. 121. Pour éviter que ces animaux ne meurent de faim, on doit choisir les plus gras et les plus forts; veiller à ce que l'allure soit ralentie toutes les fois que l'on traverse un terrain à bonnes herbes; la presser ensuite pour rattraper la distance perdue, lorsqu'il n'y a rien à manger; arriver au bivouac de midi à une heure: voilà ce que doit avoir toujours présent à l'esprit le chef responsable.

Instruction acquise par nos soldats dans la dernière expédition.

161. Pendant l'expédition d'avril, qui dura vingt-huit jours,

nous avons été obligés d'abandonner soixante-dix dromadaires. Les Arabes, qui en avaient trois fois plus que nous, n'en ont perdu que onze. Cette différence s'explique 1<sup>o</sup> par la supériorité réelle des dromadaires amenés par les Arabes ; 2<sup>o</sup> par le soin que ces derniers ont eu constamment de faire manger leurs bêtes à propos ; toutefois, à la fin de la course, le bataillon comptait un grand nombre de bons chameliers, qui avaient profité de l'exemple des Arabes, et dont l'instruction s'était développée heureusement assez à temps pour que les plus grands malheurs aient été évités.

---

### CHAPITRE III.

#### 3<sup>o</sup> DE LA GALE CHEZ LE DROMADAIRE.

---

Cas où la gale est mortelle.

162. La (20) gale constitue la troisième maladie ; elle n'est mortelle que lorsque la bête n'est pas encore guérie à l'arrivée des froids de l'hiver ; alors son corps, privé de poil, ne peut résister aux rigueurs de la saison.

Précaution contre la gale.

163. Tout dromadaire, atteint de cette affection, doit être mis à part : car, en peu de jours, il aurait infecté un troupeau tout entier. Les *grara* (besaces), son *aoûia* (bât) et ses cordes doivent être soigneusement lavés à l'eau claire, avant d'être remis en usage. On frotte de goudron la partie malade, en ayant, si la chaleur le permet, soin de couper d'abord le poil qui l'environne ; en hiver, cette dernière mesure serait funeste.

Il est rare qu'une seule friction suffise. Au bout de quinze jours, la peau étant sèche, on peut reconnaître si la gale est passée; dans ce cas seulement, le poil commence à repousser.

Surveillance spéciale du chef de corps.

**164.** Le chef du corps des dromadaires ne saurait apporter trop d'attention à empêcher la gale d'entrer dans le troupeau, et trop de soin à faire mettre à part l'animal atteint. Chaque jour, il doit faire passer une revue dans ce but, et tenir toujours du goudron prêt, pour faire frictionner les parties atteintes ou même suspectes.

Cas où la friction doit être générale.

**165.** Si la gale est ancienne et invétérée, ce qui aura lieu souvent après les expéditions d'un mois de durée, il est nécessaire de faire goudronner tous les dromadaires, même dans les parties de leur corps qui paraissent en avoir le moins besoin, telles que les dents, la bouche et les ongles des pieds. Pour cette opération, on passe une corde à leur mâchoire inférieure, et on les abat sur le flanc, la tête attachée à la naissance de la queue; dans cette position, on n'a pas besoin d'appliquer beaucoup de goudron. Cette substance, employée en trop grande abondance, les étourdirait et pourrait amener souvent leur mort.

La qualité du goudron est, à raison de l'utilité hygiénique de cette matière, un des points sur lesquels il faut porter le plus d'attention. De sa bonne composition dépend la santé du dromadaire.

Mauvaise volonté des Arabes à l'égard de notre équipage.

**166.** A ce sujet, il est à remarquer que les Arabes, soit

dans la plaine de la Mitidja et des *Aribs*, soit à *Boghar* et dans le *Sersou*, n'ont vu qu'avec la plus grande peine commencer ces expériences ; que toujours ils ont essayé de nous en dégouter par les pertes qu'ils nous causaient, soit par la mauvaise qualité du goudron que nous étions obligés de leur acheter, soit par le mauvais usage qu'ils en faisaient en l'employant à trop fortes doses. A la Maison-Carrée, ils nous ont d'abord livré du goudron de pin, qui n'a aucune vertu contre la gale ; puis ils nous ont vendu du goudron de marine composé de poix noire, d'huile de poisson, de suif et d'étoupes, qui a littéralement brûlé nos bêtes, et c'est à cette cause que nous devons attribuer la mortalité qui régna alors. Depuis cette époque, les Arabes continuant à profiter de notre ignorance, ont toujours mêlé du goudron de pin à celui qui provient des arbres qu'ils appellent *arar* ou *tâga*. De cette manière, ils ont épargné plus de la moitié de la main-d'œuvre et ont empêché toute espèce de guérison. Enfin, en ce moment, ils viennent de surprendre notre confiance dans une livraison de goudron qui avait été cependant reconnu bon par des experts arabes ; ils l'ont ensuite employé sous nos yeux avec tant de profusion sur deux cents dromadaires, qu'une grande partie de ces animaux a péri.

Prix et qualité du goudron.

167. Le goudron se vend par peaux de bouc de vingt litres environ, au prix de 4 à 5 francs. Soixante litres, en trois jours, peuvent être faits par deux ouvriers. Le meilleur goudron provient de la tribu des *Ouled-Anteur*, de celle des *Ouled-Ibrahim*, dans le *Djebel-Sahari*, et de celle des *Sahari*, dans les environs de *Berouaguia* ; il se conserve longtemps dans les tonneaux, dans les jarres, et même dans les peaux de bouc, si toutefois celles-ci sont bien fermées et mises en un lieu frais.

On peut reconnaître, dans un récipient, si le goudron contient du mélange : en le laissant reposer, l'urine et l'eau remontent.

Le goudron durci doit être jeté; en hiver, on peut se servir du goudron épais; en été, on ne peut l'employer que liquide; du reste, il ne faut aucun mélange d'eau ni de lait.

De l'onguent sulfureux substitué au goudron pour la guérison de la gale.

168. Nous avons eu l'idée de faire essayer l'onguent soufré sur les dromadaires. Cet essai paraît avoir réussi; au reste, les expériences se poursuivent encore. Dans le cas où l'onguent ne pourrait remplacer le goudron, on a déjà décidé que quatre ouvriers du magasin seraient employés toute l'année, aux environs de Boghar, à faire du goudron. Les Turcs et Abd-el-Khader avaient aussi un certain nombre d'ouvriers, exempts de tout impôt, qui faisaient constamment ce métier. De cette manière, une peau de bouc de 20 litres ne coûterait que 3 francs; il en faudrait deux par tête et par an. Cette quantité est nécessaire, non-seulement pour guérir la gale, mais encore pour entretenir la santé; on sait déjà que les dromadaires doivent être goudronnés entièrement cinq fois par an, surtout s'ils doivent travailler.

Précautions des Arabes contre la gale dans leurs bivouacs.

169. Il est bon de faire ici une remarque assez importante. La gale provient souvent de la malpropreté. Aussi les Arabes changent-ils souvent de bivouacs, tous les deux ou trois jours au moins, afin que leurs dromadaires ne couchent pas dans des endroits remplis d'ordures. Ils regardent ce changement continu de bivouac comme la précaution hygiénique la plus importante pour eux et leurs bêtes.

## CHAPITRE IV.

### DES AUTRES MALADIES DU DROMADAIRE.

170. En dehors de ces maladies, il en existe plusieurs autres dont les Arabes ne parlent presque pas.

#### La *slemma*.

171. 1° La *slemma* ou colique n'est jamais une maladie grave; elle provient généralement de ce que l'animal a bu de l'eau stagnante l'été, et elle disparaît d'elle-même.

#### Le *magoub*.

172. 2° Le *magoub* est une maladie qui provient de la sangle lorsque celle-ci est placée en avant du fourreau, au lieu de l'être entre la verge et les testicules; alors une tumeur se déclare et l'animal ne peut uriner. Le remède des Arabes est tout simple: ils ouvrent la peau près de la verge qu'ils saisissent et qu'ils tirent en arrière, de manière à détendre le nerf; cela suffit.

#### Le *moroos*.

173. 3° Le *moroos* est une fissure qui se manifeste dans la corne de la plante du pied; elle amène un boitement assez fort, mais qui disparaît assez vite, sans l'application d'aucun remède.

#### Le *metla*.

174. 4° Le *metla* est une maladie particulière de la femelle, quand celle-ci est trop chargée; il consiste dans la chute du

vagin, lequel rentre à sa place après quelques jours de repos.

Ajoutons en terminant que, quand, après le printemps, on voit des bêtes qui ne sont pas remises par le vert, on les purge avec du blé bouilli dans de l'huile.

---

## CHAPITRE V.

### DES BLESSURES DU DROMADAIRE.

---

#### Du feu.

175. Lorsqu'un dromadaire boite, par suite d'une chute, on applique de suite le feu à la partie blessée : cette opération s'appelle *bédâ*.

#### Principaux médicaments.

176. Les blessures se guérissent ordinairement par l'emploi du goudron bouilli avec de la graisse non salée de bœuf et de mouton ; ou bien, par le goudron seul, ou encore par la graisse seule. Les pansages se font tous les deux jours ; on se sert aussi de *debagar*, de tan, de cendres de tabac et de la feuille d'*arar* sèche et pilée. On emploie enfin le sulfate de cuivre (*tutia*) toutes les fois que la plaie contient des vers. Dans le désert, on fait usage d'une plante appelée *dugust* pour guérir toutes les blessures.

#### Leur efficacité.

177. Tous ces médicaments et surtout le premier guérissent une forte blessure, dans le laps de vingt jours. On ne doit pas se servir du *tutia* aussi longtemps que le font les Arabes, ce sel ayant la propriété de brûler les chairs trop vives de la

plaie, loin d'avancer, retarde au contraire la guérison, laquelle doit s'achever par des compresses d'eau-de-vie, de teinture d'aloès, ou par le charbon pilé.

Précautions à prendre pendant l'été.

178. Pendant l'été, un dromadaire blessé doit être immédiatement déchargé. Sans cette précaution, les vers se mettent dans les plaies et font crever l'animal : aussi les Arabes ne se servent-ils presque jamais de leurs dromadaires pendant le second mois de l'été.

Pour éviter ces accidents, on doit, lorsque les circonstances obligent à faire travailler la bête durant cette troisième et dernière époque critique, laisser disponible un sixième au moins des dromadaires. Du reste, les blessures se guérissent plus facilement dans cette saison que dans le reste de l'année ; huit jours suffisent généralement.

---

### TITRE III.

#### DE L'ANATOMIE DU DROMADAIRE.

---

Nécessité d'un travail spécial à faire par un homme de l'art.

179. L'anatomie du dromadaire mériterait d'être sérieusement étudiée par un artiste vétérinaire habile. Un rapport fait par un homme d'une compétence spéciale serait d'un grand intérêt pour la science.

Nous nous bornerons ici à consigner les observations que nous avons pu faire à la suite de plusieurs autopsies.



Comparaison du dromadaire avec le cheval et le bœuf.

180. Pour donner une idée exacte de l'organisation anatomique du dromadaire, nous le comparons tantôt au cheval, tantôt au bœuf, et même, parfois, à ces deux animaux à la fois, car il tient beaucoup de l'un et de l'autre.

Peau du dromadaire.

181. La peau du dromadaire est d'un tiers plus épaisse que celle du bœuf.

Lèvre.

182. Sa lèvre supérieure est renflée et fendue de 34 millimètres, disposition nécessaire à son alimentation.

Larynx.

183. Son larynx renferme, d'ordinaire, des vers blancs, longs de deux centimètres et épais de cinq millimètres.

Cerveau.

184. Son cerveau est plus grand que celui du bœuf; mais il est plus petit que celui du cheval.

Muqueuse buccale.

185. La muqueuse buccale du dromadaire pend dans le pharynx; lorsque la bête est en rut ou lorsqu'elle est violemment agitée, cette muqueuse est chassée de la bouche avec un grand bruit produit par l'air; elle présente des rides et des plis assez considérables pour former une poche où les aliments séjournent pendant l'acte de la rumination; à la surface, cette poche est recouverte de papilles plus longues que celles du bœuf. La mu-

queuse de la langue contient aussi des papilles nerveuses à dessins irréguliers remarquables.

Cou.

186. Le cou du dromadaire a des deux côtés deux veines et une artère, comme cela se voit chez tous les ruminants ; il est d'une longueur difforme.

Trachée-artère.

187. La trachée-artère est formée d'un canal plus long, mais moins large que celui de tous les autres animaux ; les narines étant aussi très-étroites, il en résulte que l'air a peu de passage pour arriver dans les poumons, principal organe de la respiration.

Tissu de la bosse.

188. Le tissu de la bosse (14) du dromadaire est grasseux et peut être comparé à la tétine de la vache.

Paroi antérieure de l'abdomen.

189. La paroi antérieure de l'abdomen du dromadaire est bien plus forte que celle des autres animaux ; la ligne blanche qui la partage en deux par le milieu, est très-prononcée. Les muscles de cette région se croisent entre eux de la manière la plus solide.

Compartiments de l'estomac.

190. Le bœuf a son appareil stomacal composé de quatre estomacs ; il en est de même du dromadaire : ceux de ce dernier, quoique ayant des formes différentes et plus prononcées, pourraient recevoir les mêmes noms. Nous nous contenterons néanmoins de les désigner par leurs numéros d'ordre,

Panse ou 1<sup>er</sup> estomac.

191. Chez tous les dromadaires crevés de la veille, nous avons remarqué que la panse, premier estomac des ruminants, contenait 50 à 60 livres d'herbe noyée dans une quantité plus ou moins considérable d'eau verdâtre; cette panse renferme une multitude de pochettes fermées par des filets, ou brides longitudinales, qui ne communiquent pas les unes avec les autres; ces pochettes ou augets, qui donnent à l'intérieur de cette partie de la panse l'apparence d'un melon à tranches très-prononcées, étaient, nous le répétons à dessein, remplis d'eau et d'aliments et plus développés dans la panse du dromadaire que dans celle du bœuf.

2<sup>e</sup> estomac.

192. Le 2<sup>e</sup> estomac du dromadaire se compose d'une quantité de brides tendineuses, formant un grand nombre de petites cellules, divisées entre elles par la membrane de l'estomac. Le passage du 2<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> estomac est une ouverture de 50 millimètres de diamètre pratiquée dans une bride musculieuse très-forte.

3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> estomacs.

193. Ces deux estomacs présentent des cloisons membraneuses établissant de très-nombreux compartiments; dans le 3<sup>e</sup> estomac, ces cloisons sont maintenues par de fortes brides de nature musculieuse, dont les parois sont garnies de lames rapprochées ou parallèles entre elles; tandis que, dans le 4<sup>e</sup> estomac, l'entrelacement des vaisseaux sanguins a lieu par de simples membranes.

Doutes sur l'existence du cinquième estomac.

194. L'appendice à la panse, désigné sous le nom de réservoir d'eau par les naturalistes, et qui occupe la position du

*bonnet* dans le bœuf, chez lequel il offre d'ailleurs une structure intérieure différente, a longtemps été considéré par quelques-uns d'entre eux comme formant le cinquième estomac. Cette distinction, établie à tort entre les deux parties composant le premier estomac, a été abandonnée. D'autres naturalistes, renonçant à faire un estomac spécial de l'appendice au premier estomac, mais préoccupés aussi de cette pensée qu'il devait y avoir cinq estomacs dans le dromadaire, ont compté pour un estomac un renflement du canal digestif placé au commencement du duodenum : nous croyons que c'est également à tort.

En résumé, comparaison attentive faite entre l'appareil stomacal du bœuf et celui du dromadaire, il semble qu'on ne peut admettre le cinquième estomac.

Poumons du dromadaire.

195. Les poumons du dromadaire ont la forme de ceux du cheval ; ils ne sont pas plus volumineux que ceux de ce dernier ; ils sont un peu plus forts que ceux du bœuf. Ce viscère spongieux ne peut donc contenir, eu égard à la masse du corps, qu'une petite quantité d'air ; d'où il faut conclure que le dromadaire est un animal destiné à supporter une fatigue continue, mais non violente ; qu'il ne pourrait, par exemple, que difficilement traîner la voiture, et enfin qu'il n'est pas organisé pour travailler dans les pays accidentés.

Côtes.

196. Les côtes du dromadaire sont au nombre de douze, comme chez le bœuf.

Reins.

197. Les deux reins, composés d'une multitude de petits reins, si l'on peut s'exprimer ainsi, sont plus volumineux que

ceux du cheval; toutefois, ils n'offrent pas la même conformation que chez cet animal et chez le bœuf; ils ressemblent à une grande boucle d'oreille ronde et non fermée. Ils sont composés de trois substances différentes. Chaque rein pèse une livre et demie; l'un est ordinairement plus grand que l'autre.

Cœur.

198. Le cœur du dromadaire ressemble à celui du cheval; les oreillettes sont deux fois plus grandes que celles du cœur de ce dernier.

Foie.

199. Le foie se compose d'un grand nombre de lobules, en forme de losanges, qui peuvent être soulevés isolément, et qui sont plus prononcés d'un côté que de l'autre. La substance en est plus consistante, plus granuleuse que celle des autres animaux. Le foie du dromadaire est divisé en deux, comme celui du cheval, tandis que celui du bœuf ne se compose que d'une seule pièce.

Doutes sur l'existence de la liqueur biliaire.

200. Toutes les recherches faites pour trouver « la liqueur jaunâtre qu'on nomme bile dans le viscère du bas-ventre appelé foie, lequel est composé de différentes glandes propres à séparer cette liqueur de la masse du sang » (Lavoisier, *Dictionnaire de médecine*), ont été infructueuses. On sait généralement que la vésicule biliaire, qui se rencontre toujours chez les animaux carnivores, manque quelquefois, souvent même, chez les herbivores: aussi n'a-t-on pas été étonné de reconnaître l'absence de cette vésicule chez le dromadaire. Mais ce qui a surpris, c'est que les bêtes crevées, même après une longue abstinence, ne présentassent dans les canaux du foie aucun indice de bile.

Des parties génitales du dromadaire.

201. La conformation des parties génitales du dromadaire mâle est en tout semblable à celle du bœuf, hormis que le fourreau (4) portant en arrière, attire à lui le bout de la verge, qui change de direction pour l'accouplement. Le vagin de la femelle est le même que celui de la vache ; le conduit urinaire dans le vagin est cependant plus étroit dans la première. Les mamelles sont placées entre les cuisses, comme dans tout l'ordre des ruminants.

Callosités.

202. La callosité du sternum, partie osseuse du devant de la poitrine, est formée d'une corne molle ou tumeur sans poil, en tout semblable à l'ergot du cheval ; elle est naturelle, puisqu'elle apparaît sur les avortons aussi bien que la bosse ; au-dessous du sternum se trouve un tissu graisseux de 15 millimètres d'épaisseur ; quant aux six (11) autres callosités, elles ne sont que le résultat de l'épaississement de la peau, produit par le frottement de ces parties : car au-dessous pousse la chair.

Semelle des pieds.

203. La semelle des pieds est une véritable corne polie, mais peu dure ; au-dessous se trouve aussi un coussinet graisseux plus dense et plus volumineux que celui qui existe chez les autres animaux ; cette semelle réunit jusque près de leur pointe les deux doigts du pied : c'est surtout par suite de la disproportion entre ses jambes et ses pieds que le dromadaire paraît si difforme.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

## DEUXIÈME PARTIE.

### DE L'ORGANISATION DES ÉQUIPAGES DE DROMADAIRES.

---

#### TITRE I<sup>er</sup>.

##### DU DROMADAIRE COMME MOYEN DE CONVOI.

---

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

##### UTILITÉ, INDISPENSABILITÉ DU DROMADAIRE.

204. Dans la partie de l'histoire naturelle du dromadaire, nous avons essayé de donner des notions qui sont d'autant plus utiles à la question d'une organisation militaire, que ces notions en forment souvent le point de départ. En effet, tant que nos soldats n'ont point connu les mœurs et l'hygiène du dromadaire, ils n'ont pas su en tirer parti, et il a fallu l'expérience récemment acquise pour prouver l'utilité de cet animal.

Rareté du mulet.

205. Le mulet commence déjà à devenir rare dans certaines parties du Tell. Dans la province d'Oran, on est obligé, pour le service des colonnes expéditionnaires, d'employer des ânes et même des bœufs porteurs, aussi bien que pour le ravitaillement des postes avancés.

Des réquisitions dans la province de Tittery.

206. Depuis moins d'un an, dans la province de Tittery, il a

été fait, en cinq fois différentes, une réquisition de 3,000 dromadaires, dont l'administration a payé la location pendant un mois environ, au prix moyen de 4 fr. par jour chaque bête, ce qui forme un montant de 360,000 fr. Ces dépenses augmenteront naturellement chaque année; car, du jour où la France ne voudrait plus avancer, elle se trouverait forcée de faire un pas rétrograde dont les conséquences seraient certainement funestes.

Le dromadaire est indispensable pour opérer dans le sud de Tittery.

207. Dans la dernière expédition, les dromadaires ont gagné leur naturalisation comme moyen de convoi; tout le monde en convient. Aujourd'hui, cependant, ces animaux n'ont pas encore été appelés à rendre tous les services qu'on devait en attendre et à prouver leur utilité *absolue* pour l'infanterie. En 1843, lors du glorieux fait d'armes de la Smala, il n'y avait dans la plaine de Taguin ni eau ni fourrage. Si S. A. R. le duc d'Aumale eût dû pousser plus loin dans le sud, c'est alors qu'un équipage de dromadaires aurait paru tellement nécessaire, qu'on se serait certainement empressé de l'organiser immédiatement. En 1844, au contraire, un an après, jour pour jour, la plaine de Taguin était encore inondée, et nous avons trouvé de l'eau et du vert jusqu'au delà de Lagouath. Il en résulte que chevaux et mulets firent cette course sans dépérir; aussi la colonne était-elle de retour à Taguin le 7 juin, sans compter de malades. Mais il faut penser à 1845 et aux années qui suivront: à cette époque, le triomphe du dromadaire sera probablement complet et l'on se convaincra que :

1° Un équipage de ces animaux est indispensable à l'infanterie, qu'il serait inhumain de faire voyager dans de pareilles plaines, sans offrir au moins aux hommes fatigués le secours d'une monture;



2° L'artillerie, l'ambulance, tous les autres services, seraient heureux eux-mêmes de ne plus se servir de mulets, pour ne pas les voir périr de faim et de soif dans ces contrées, où ils n'apparaissent jamais que comme objets de luxe.

Doit-on organiser un équipage de dromadaires

208. Ainsi, le dromadaire est indispensable à l'armée au delà du Tell ; mais l'administration française doit-elle en organiser un équipage ? Et, dans le cas où elle le voudrait, le pourrait-elle ?

A la question, le doit-elle ? nous répondons : « Si l'administration de la guerre est souvent forcée de louer des dromadaires de réquisition, il serait plus économique pour elle d'en avoir à son compte. »

A la question, le peut-elle ? nous disons : « Les imperfections du dromadaire sont bien connues ; mais jusqu'à présent, on a prétendu qu'elles le rendaient impropre à être employé dans l'armée, tandis qu'il peut lui rendre des services dans certaines saisons et dans un grand nombre de lieux soumis à la domination de la France. Enfin, jusqu'à présent, si tous les essais ont été infructueux, on ne doit point l'attribuer à l'incapacité des Français à ce sujet ; et, dans quelques mois, la subdivision de Médéah présentera une organisation en officiers, sous-officiers et soldats de bonne volonté, instruits et capables, ainsi qu'un nombreux matériel qui n'aura rien coûté à l'État. »

But des expériences ordonnées.

209. Voilà le point de départ de cette question ; qui s'est ensuite tellement compliquée, que les détails ont fait perdre de vue le but que l'on se proposait d'atteindre. Du reste, nous devons

noter ici que, dans notre tentative, il y avait, de l'aveu de tous, deux idées nouvelles :

1° La conduite des bêtes par nos soldats, ce que les expériences précédentes déclaraient impossible;

2° Le transport de l'infanterie, transport que les Turcs eux-mêmes n'avaient pas entrepris d'une manière permanente.

Utilité des expériences.

210. Nous allons maintenant suivre le développement de cette question.

Le raisonnement avait démontré l'utilité d'un équipage de dromadaires. Les faits nombreux, patents et avérés qui ont eu lieu dans les expéditions du printemps et de l'été, ont prouvé enfin que M. le Maréchal gouverneur, en organisant ce corps auxiliaire de transport, malgré une opposition presque générale, a rendu un grand service au pays et à l'armée.

Première preuve de l'utilité d'un équipage.

211. En effet, les expéditions du Djebel-Sahari et de Lagouath, dans lesquelles on s'est servi des dromadaires durant six mois consécutifs, ont prouvé un fait qui, lui seul, démontre l'utilité de l'équipage; ce fait, le voici :

En achetant les dromadaires au lieu de les louer, il en serait résulté : 1° non-seulement que l'on aurait dépensé moins, mais encore que l'on aurait économisé plus de 210 p. 100; 2° que toutes ces bêtes, au nombre de plus de 1,000, seraient en ce moment notre propriété. Ceci est incontestable, incontesté : or, c'est là qu'est toute la question. En effet, chaque dromadaire a été loué au prix de 3 fr. 50 c. par jour; nous avons été, en deux fois, cent dix jours, dehors, c'est donc 585 fr. qu'a coûté chaque dromadaire : or le prix de commerce du dromadaire est de 200 à 250 fr. Ainsi, si nous eussions

acheté ces animaux, chaque dromadaire, dans cet espace de cent dix jours, eût gagné plus d'une fois et demi sa valeur ; et notre raisonnement serait bien plus décisif si nous avions voulu prendre pour base le prix du dromadaire de razzia, qui est, à Alger, de 150 à 150 fr., et qui, à Oran et à Constantine, descend même à 105 fr. ; dans ce cas, c'est deux fois et demi et trois fois sa valeur qu'eût gagné le dromadaire.

Deuxième preuve.

212. Un second fait est le complément indispensable du précédent.

Le prix de transport du quintal métrique payé par l'État, d'Alger à Médéah, est de 18 fr. 80 cent. ; l'aller et le retour ont lieu en quatre jours. Un dromadaire portant deux quintaux gagne donc par voyage 37 fr. 60 c. ; en conséquence, en un mois, il aura gagné au moins 250 fr. Le prix d'achat est, dans les conditions les plus défavorables, de 250 fr., au maximum. Donc l'administration, en louant des dromadaires pendant un mois seulement, en paie plus que la valeur.

---

## CHAPITRE II.

### DES OBJECTIONS CONTRE L'ORGANISATION D'UN ÉQUIPAGE.

---

Énoncé des objections principales.

213. Après ce qui précède, les objections que l'on fait encore valoir, quoique timidement, contre la formation d'un équipage de dromadaires, ne peuvent être de grande portée. Toutefois, examinons les principales :

1° La dépense ne pourrait-elle pas exposer l'État à des chances de pertes excédant celles des bénéfices?

2° La mortalité ne pourrait-elle pas réduire les bénéfices à néant et même être une cause de pertes plutôt qu'un moyen d'économie ?

3° L'administration a-t-elle besoin de louer des dromadaires, et, dans ce cas, ne pourrait-elle pas suivre un mode d'opérer moins ruineux que celui de la réquisition sans courir les dangers de l'entreprise directe ?

4° Les soldats qui ont fait toutes les expériences avec zèle et bonne volonté, parce que, sans doute, leur mission ne devait être que de courte durée, pourraient-ils se plier à un service auquel leurs devanciers ne se sont jamais habitués ? Enfin, serait-il possible d'organiser un corps dans ce but ?

La réponse à chacune de ces objections est simple.

---

### CHAPITRE III.

#### RÉFUTATION DES OBJECTIONS.

---

4° La dépense ne pourrait-elle pas exposer l'État à des chances de pertes dépassant celles des bénéfices.

214. La dépense qui résulterait de l'organisation d'une compagnie de dromadaires entraînerait, par année, aux déboursés suivants :

|  |                |
|--|----------------|
| Soit 100 dromadaires, du prix de 105 fr. chacun, et pouvant servir 10 ans environ; leur entretien annuel s'élèvera chaque année à la somme de ( <i>m</i> ) . . . . . | 1,050 f.       |
| Le goudronnage à 6 fr. par bête et par an . . . . .  | 600            |
| Graisse et sulfate de cuivre, <i>id.</i> . . . . .   | 100            |
| Licou de 5 fr. . . . .   | 500            |
| <i>A reporter.</i> . . . .   | <hr/> 2,250 f. |

|  |                          |                 |
|--|--------------------------|-----------------|
|  | <i>Report.</i> . . . . . | 2,250 f.        |
| Bât de 4 fr.,  | <i>id.</i> . . . . .     | 400             |
| Sangle en cuir de 4 fr.,   | <i>id.</i> . . . . .     | 400             |
| Corde de 1 fr. 50 c.,  | <i>id.</i> . . . . .     | 150             |
| 200 besaces à charger, de 5 fr. chacune, d'une durée<br>de 5 ans, font par an . . . . .  |                          | 535             |
| Frais pour 10 bêtes disparues et ramenées au moyen<br>de la prime d'encouragement de 10 fr. par bête,<br>font par an . . . . . |                          | 100             |
| Dépenses diverses et imprévues, par an . . . . .   |                          | 1,000           |
| Un chef de gardiens à 3 fr. par jour . . . . .   |                          | 1,095           |
| Cinq gardiens arabes (1 pour 20 bêtes), à 1 fr. 50 c.<br>par jour. . . . .   |                          | 2,757           |
| Indemnité aux trois officiers de la compagnie, ac-<br>cordée d'après l'arrêté du 51 janvier . . . . .                          |                          | 1,200           |
|  | Total (n) . . . . .      | <u>9,665 f.</u> |

Nous ne parlerons pas de la dépense de la troupe, parce que ce service serait livré au corps du train.

Nous avons dit que le dromadaire pouvait travailler pendant neuf mois; en réduisant ce chiffre à huit seulement, comparons cette dépense à celle qu'occasionneraient 100 mulets.

Le prix d'achat, à raison de 1,000 fr. par mulet rendu en Algérie, pour une durée de trois ans, serait, pour huit mois, de . . . . . 24,000 f.

Les frais de nourriture, à raison de 1 fr. 40 c. par jour et par bête, de . . . . . 56,000

Ceux d'entretien, de . . . . . 5,000

Total de la dépense pour huit mois (o) . 65,000

L'Etat, pour avoir en propriété 100 dromadaires, devra faire le sacrifice suivant dans la première année :

|  |                   |
|--|-------------------|
| Achat à 105 fr. chaque dromadaire. . . . .         | 10,500 fr.        |
| Entretien : 9,600 (n) — 1000 = 8,600, ci . . . . . | 8,600             |
|  | <hr/>             |
| Total . . . . .                                    | <u>19,100 fr.</u> |

Maintenant, on aura à choisir entre ces deux moyens : 1° ou diminuer l'effectif des mulets ; 2° ou louer aux Arabes 100 dromadaires de moins par an. Ainsi donc, 1° si l'on licencie 100 mulets, ou, ce qui est la même chose, si on ne les remplace pas, l'économie sera de (o) . . . . . 65,000 f.

|  |                  |
|--|------------------|
| Plus la moitié de 65,000 fr. pour les quatre autres mois . . . . . | 32,500           |
|  | <hr/>            |
| Total par an . . . . .   | <u>97,500 f.</u> |

2° Si l'on s'abstient de louer 100 dromadaires, il résulte de ce qui a été dit plus haut, que l'on aura économisé, en huit mois, la somme énorme de 127,000 fr.

L'État n'est donc exposé à aucune perte en organisant ce nouveau corps d'équipages militaires.

2° La mortalité ne peut même occasionner des pertes à l'État.

215. La mortalité pourra diminuer les bénéfices déjà réalisés, mais elle ne constituera jamais l'État en perte. En effet, quand tous les dromadaires crèveraient après un mois de service, par l'incurie des gardiens ou par suite de maladie, supposition plus qu'exagérée, l'État opèrerait encore un bénéfice. On répète de toutes parts, et peu charitablement, que l'expédition de Djebel-Sahri, dans laquelle 70 bêtes furent laissées en arrière, a été désastreuse. Eh bien ! si l'État eût été obligé de payer à l'équipage le prix de ses transports, il aurait dû lui tenir compte d'un dixième en sus du chiffre des pertes éprouvées. Il n'en est pas ainsi du mulet qui, plus il reste au service, plus il coûte,

à cause du prix élevé des rations de fourrage qu'il consomme.

3° L'administration a besoin de louer des dromadaires, surtout à cause de nos relations avec l'intérieur.

216. La troisième objection renferme deux distinctions qui nécessitent deux réponses. D'abord l'administration est seule juge de ses besoins ; elle seule peut savoir si , avec l'effectif des animaux entretenus au budget, son service n'exigera pas des réquisitions nouvelles en 1845.

Jusqu'à présent, elle a été obligée d'avoir recours à ces derniers moyens , surtout pour ravitailler des places qui ne sont pas encore desservies par des routes carrossables ; quel que soit le zèle apporté par le corps du train des équipages dans ses pénibles fonctions , il n'a pu suffire à tout, et le double de l'effectif en hommes et en bêtes n'en viendrait pas à bout, tellement notre système d'occupation, déjà si étendu, prend constamment, et même malgré nous, une plus grande extension.

Jusqu'à ce jour, les dromadaires ont été requis cinq fois dans la province de Tittery ; c'est là une preuve concluante ; tout indique qu'à l'avenir on les emploiera plus souvent encore.

En effet, la soumission du désert jusqu'au Beni-Mzab, ainsi que l'installation d'un kalifa à Lagouath, exigent impérieusement que la France se tienne toujours prête à porter des forces de ce côté ; et on ne doit pas cesser de répéter qu'il pourrait arriver malheur à une colonne qui oserait s'aventurer dans ce pays, sans être accompagnée d'un équipage complet de dromadaires destinés spécialement à transporter de l'infanterie, l'usage de la cavalerie étant impossible dans ces contrées. Trois journées de *simoun* ou d'une température de 64 degrés centigrades, circon-

stances qui sont loin d'être rares, suffiraient pour amener une catastrophe que l'humanité et la politique prescrivent d'éviter. Nous dirons plus : une colonne dont le convoi de dromadaires ne serait commandé que par les Arabes, qui seuls aujourd'hui savent les conduire, s'exposerait, par la trahison du seul chef de ce convoi, à cent lieues de la base d'opération, à voir son existence et ses opérations gravement compromises.

L'entreprise directe est le mode le plus rationnel à adopter par l'administration.

217. La question de savoir si l'administration, au lieu de procéder par location, ne ferait pas mieux d'acheter des dromadaires pour les confier à la garde des Arabes, à la charge par ceux-ci de les représenter à la première réquisition ; cette question, disons-nous, a été longtemps débattue avant l'adoption du mode actuel. Nous nous prononcerions pour l'affirmative, si l'on pouvait lever les difficultés majeures qui se présenteront sans cesse dans l'exécution : mais l'entreprise directe semble plus rationnelle, plus économique et surtout plus digne d'une grande nation ; si ce projet est repoussé, nous désirerions que le mode actuel fût, du moins, abandonné, et que dans les convois, les dromadaires loués aux tribus fussent conduits par des soldats français.

4° Le soldat peut se plier au service du dromadaire.

218. Il est juste de convenir que les anciennes expériences pour plier le soldat au service du dromadaire avaient échoué complètement ; que le dégoût avait fini par atteindre nos hommes, et qu'ainsi l'on pouvait soutenir que jamais la pétulance de nos soldats ne s'accommoderait d'une pareille mission ; mais pour être juste encore, il faut dire aussi que depuis que nous avons entrepris cette tâche, les choses ont changé d'aspect. Voilà neuf mois que les essais ont été commencés et six mois



qu'ils continuent sous la direction des soldats du 1<sup>er</sup> bataillon du 55<sup>e</sup> de ligne, que j'ai l'honneur de commander, et les résultats ne sont plus contestables.

Bonnes dispositions des soldats chargés des expériences.

219. Nos braves soldats ont pris la question fortement à cœur, et bien loin de se rebuter par leurs nombreux échecs, ils y ont puisé le courage nécessaire pour continuer la lutte ; ils veulent prêter à leurs chefs le secours de leur zèle, de leur dévouement et continuer leurs efforts jusqu'à ce que toute l'armée soit obligée de convenir que la victoire leur est restée. Or, ce qu'ils auront fait avec tant de peine, d'autres pourront facilement le faire après eux, car la route sera tracée.

Nous disons plus : si l'administration avait besoin d'eux pour former le corps à organiser, elle pourrait compter sur leurs services ; quoique résolu en grande partie à ne pas changer d'arme, ils resteraient provisoirement à leur poste pour voir la France retirer de leur bonne volonté les fruits qu'elle doit en obtenir.

En voyant les préventions avec lesquelles on a accueilli la reprise des expériences qui étaient confiées à leur dévouement, les soldats du corps provisoire de dromadaires ont résolu de lutter contre toutes les chances contraires et de réussir à force de zèle, de patience, de persévérance et même d'abnégation : aujourd'hui, à la face de l'armée, ils croient qu'ils ont enfin gagné leur cause malgré une opposition qui croyait de bonne foi à l'impossibilité de cette entreprise.

Cause de la non-réussite jusqu'à ce jour.

220. La voix publique a proclamé enfin cette vérité ; si cette affaire qui traîne depuis dix ans, nonobstant les instances réitérées du ministre de la guerre, est arrivée jusqu'à 1844,

sans avoir obtenu une solution favorable, on ne doit l'attribuer ni aux défauts du dromadaire, ni à la mauvaise volonté du conducteur, mais au peu de confiance des chefs persuadés d'avance de l'inutilité de leurs efforts : telle est la cause pour laquelle l'administration supérieure a toujours échoué dans les nombreuses tentatives qu'elle a faites pour arriver à un but aussi désirable.

En effet, le corps du train des équipages, auquel cette mission revient naturellement, n'a jamais cru à la réussite ; et l'infanterie, lorsqu'elle en a été chargée, à reculé devant la tâche, parce que, jusques en 1845, elle n'avait pas compris combien une organisation d'équipages destinés à mobiliser ses bataillons serait utile à son avenir.

L'histoire de l'expérience actuelle rappelle le sort de toutes les innovations.

221. L'histoire du présent rappelle l'histoire du passé ; en effet ne voyons nous pas, à toutes les époques, l'opinion publique soulevée contre les novateurs à cause des difficultés inhérentes à toute innovation ? Dans l'espèce, il faut en convenir franchement, les difficultés ont été grandes ; on ne peut s'en dissimuler la gravité, mais on l'exagérait. Malheureusement pour nous, le souvenir de ces exagérations était encore présent à tous les esprits, lorsque M. le maréchal gouverneur a prescrit de reprendre les expériences depuis si longtemps abandonnées.

---

## CHAPITRE IV.

### REPRISE, PAR ORDRE DE M. LE GOUVERNEUR, DES EXPÉRIENCES ABANDONNÉES DEPUIS 1840.

---

Dispositions hostiles de l'opinion publique.

222. La reprise des expériences constituait une mission difficile ; il fallait, pour réussir, une force de caractère peu commune de la part du chef et une confiance illimitée chez les subordonnés. Le passé prouvait qu'un succès immédiat était impossible ; que des échecs, au moins partiels, étaient inévitables ; que le découragement parmi le plus grand nombre des soldats devait être le résultat du ridicule qui, à toutes les époques, avait forcé d'abandonner les essais ; enfin, que l'opposition générale deviendrait d'autant plus menaçante que l'on approcherait davantage d'une organisation régulière.

Une organisation provisoire était nécessaire.

225. Il fallait vaincre l'une après l'autre toutes les difficultés par des expériences publiques ; pour cela, il était nécessaire de créer un corps provisoire et de le faire fonctionner longtemps. Afin d'atteindre ce but, M. le gouverneur général, après la revue mémorable du 28 janvier 1844, dans la plaine de Mustapha, rendit l'arrêté du 31 janvier sur les équipages ; et peu après, M. le général Marey-Monge fut autorisé à faire des expériences en grand dans l'expédition dirigée contre les fractions dissidentes de la tribu des Ouled-Nayl.

Expédition des Ouled-Nayl ou du Djebel-Sahri avec le 4<sup>e</sup> bataillon du 33<sup>e</sup> et ses effets.

224. A son départ de Médéah, M. le général Marey-Monge

organisa en bataillon de chameliers le 1<sup>er</sup> bataillon du 55<sup>e</sup> sous nos ordres.—Ces braves soldats furent malheureux de recevoir une telle destination qui couvrait, disaient-ils, de ridicule notre excellent régiment; mais ils y firent toujours preuve d'une abnégation remarquable. Malheureusement, nos dromadaires avaient travaillé tout l'hiver, ou étaient venus de chez les Arabes par une neige très-forte et par des chemins impraticables. L'opération cependant s'annonçait encore sous de belles espérances, lorsque la neige tomba de nouveau, et priva, pendant quatre jours, les dromadaires de pâturage.—Puis un temps affreux vint, contre toute attente, assaillir l'expédition et se maintint pendant la course entière. Aussi nos bêtes exténuées, maigres, dévorées par la faim, ne purent-elles supporter ces fatigues; 70 sur 250 périrent ou furent abandonnées dans l'espace d'un mois. Nous constatons ici que nous leur avons fait souvent distribuer de l'orge, et que peu en ont mangé malgré la faim !

Tel a été le résultat de la première expérience, et ses tristes conséquences furent prévues dès le commencement. L'État, dans cette circonstance, a fait une perte qui, réunie à celle éprouvée antérieurement, s'est élevée à un chiffre à constater. Nous ne chercherons pas à la dissimuler.

La situation du corps, à la date du 28 juillet, présente les résultats officiels suivants pour l'effectif des dromadaires :

|                                | Reçu.      | Perdu.     |                          |
|--------------------------------|------------|------------|--------------------------|
| Avant l'organisation de M. le  |            |            |                          |
| maréchal . . . . .             | 224        | 161        | dont 98 réformés vendus. |
| Et après cette organisation. . | 619        | 204        |                          |
| <b>Totaux. . . . .</b>         | <b>843</b> | <b>365</b> |                          |

Il restait, au 28 juillet 1844, . . . 478

La perte, qui s'élève à 365, doit être diminuée : 1<sup>o</sup> parce que on y comprend 98 dromadaires qui ont été vendus par le do-

maine, en décembre 1843, dans la Métidjah; 2° parce que, sur les 29 laissés en arrière et sur les 89 abandonnés, il en rentrera plus de la moitié. Mais supposons que le chiffre 365 représente la perte, elle équivaut à une somme de 47,000 fr.

Ce n'est pas éluder les difficultés que de les faire ressortir ainsi.

Économie finale produite par les expériences.

225. Voyons maintenant l'économie produite par les dromadaires depuis le début, afin de savoir si les ordres donnés par M. le maréchal, pour que les frais de transport couvrirent tous les frais des expériences, ont été exécutés.

|   |                  |
|---|------------------|
| Dans l'expédition du Djebel-Dirah, l'économie constatée est de (pièce justificative H). . . . . | 5600 fr.         |
| Dans l'expédition des Ouled-Nayl (pièce I). . . . .   | 9604             |
| Dans l'expédition du désert, et celle de Tiaret (pièce J). . . . .                              | 67756            |
| Total. . . . .  | <u>80940 fr.</u> |

Ainsi, la perte eût-elle été de 700 dromadaires, l'État n'aurait encore rien à déboursier pour les essais; et puisqu'elle ne s'élève qu'à la moitié, il y a eu bénéfice réalisé.

Continuation des expériences avec des hommes de bonne volonté.

226. Mais n'anticipons pas sur le cours de notre histoire. A la suite de cette expédition, on s'attendait généralement au licenciement de l'équipage; mais M. le gouverneur général, tout en donnant l'ordre de rendre le 1<sup>er</sup> bataillon du 53<sup>e</sup> à son colonel qui le réclamait, repoussa hautement l'idée d'abandonner les expériences et autorisa M. le général Mârey-Monge à les continuer avec des hommes de bonne volonté, *s'il s'en trouvait*.

En présence d'oppositions qui n'avaient jamais été aussi vives et qui justifient la résolution prise par le 1<sup>er</sup> bataillon

du 55<sup>e</sup> de cesser ce service si maltraité, quoiqu'il lui en coûtât de se séparer de son chef; au milieu de difficultés qui renaisaient chaque jour, et dont le spectacle attristait les témoins de cette lutte; après un échec qui nous couvrait personnellement d'un ridicule immérité, 84 hommes sur 562 de notre bataillon du 55<sup>e</sup> répondirent cependant encore à notre appel, ainsi que 56 soldats du 5<sup>e</sup> bataillon de chasseurs d'Orléans. Nous devons ajouter que, de nos 25 officiers et 48 sous-officiers, M. Huet, sous-lieutenant, et Poulain, sergent-fourrier, furent les seuls qui ne voulurent pas nous abandonner lorsqu'ils nous virent décidé à braver l'opinion publique. Un second officier, M. Silvain, lieutenant, demanda à nous suivre au moment de partir en expédition. C'est avec cette poignée d'hommes dévoués, pleins d'abnégation et d'énergie, qui ont suppléé au nombre par leur bonne volonté, et dont l'exemple ne sera pas perdu pour l'armée, que nous avons pu prendre une revanche éclatante; aussi notre reconnaissance leur est-elle à jamais acquise.

Composition de l'équipage après quatre-vingts jours d'expédition au retour à Médéah.

227. Dans le courant de l'expédition, le nombre des dromadaires ayant augmenté, M. le capitaine des voltigeurs Ansermain et M. le sous-lieutenant des grenadiers Simonet, acceptèrent le commandement de 100 hommes d'élite qui vinrent renforcer l'équipage, dont voici la composition à notre retour à Médéah, après l'expédition de Tiaret.

|                              |      |
|------------------------------|------|
| Officiers. . . . .           | 5    |
| Troupe. . . . .              | 228  |
| Dromadaires de l'Etat. . . . | 246  |
| — requis. . . . .            | 1500 |

Nous pouvons affirmer de plus, d'après les demandes qui nous ont été faites, que si un nouvel accroissement dans le chiffre des dromadaires eût exigé le service d'un plus grand

nombre d'officiers et de soldats de bonne volonté, nous n'aurions eu d'autres difficultés à ce sujet que l'embarras du choix.

Revenons maintenant à l'historique de la question.

L'expédition de Lagouath ne paraissait pas devoir être heureuse pour la solution de la question.

228. L'expédition de Lagouath s'annonçait sous de plus tristes auspices que celle du Djebel-Sahri. Le départ, qui devait avoir lieu le 27 avril, fut successivement retardé par les pluies jusqu'au 12 mai. Le général Marey-Monge, prévoyant qu'en différant davantage de se mettre en route, il s'exposait à ne pas pouvoir remplir la mission qui lui était confiée, profita du premier jour de soleil pour partir ; son convoi de 1,500 dromadaires marcha difficilement jusqu'à Taguin, à cause de la nature du pays ; mais une fois entré dans les terres sablonneuses, le froid et la pluie, qui n'avaient pas cessé, furent plutôt favorables que défavorables à sa marche, ainsi qu'il l'avait prévu.

Si l'on eût attendu le beau temps à Boghar, cinq jours après nous eussions été surpris par les dernières neiges ; l'expédition n'aurait pu avoir lieu cette année, l'État aurait fait de grandes pertes et la question des dromadaires aurait sans doute été abandonnée pour toujours.

Pertes en dromadaires pendant l'expédition de Lagouath.

229. Les mêmes dromadaires qui allaient, au mois d'avril, au Djebel-Sahri ont composé le convoi de Lagouath ; alors ils trouvèrent des pâturages abondants sur toute la route, et les soldats, devenus bons chameliers, ne perdirent pas une occasion de les faire manger. Aussi, lorsqu'après trente-sept jours d'expédition, on fut, le 7 juin, de retour à Taguin, la perte n'était que de deux dromadaires. L'un s'était cassé la jambe et l'autre s'était égaré. Pas un seul n'était resté en arrière, et cependant ils

s'étaient bien peu reposés et se trouvaient dans un triste état de maigreur.

Expédition de Tiaret.

250. De Taguin, M. le général Marey-Monge s'est dirigé sur Tiaret avec son convoi de dromadaires; les Arabes jureraient que pas un de ces animaux n'échapperait à la piqure du *debab*. Mais, en usant de la prévoyance et des soins dont nous avons parlé dans la première partie de cette note, nous avons traversé cette terrible épreuve sans de grandes pertes. En outre, quelques jours après notre arrivée à Tiaret, il a fallu suivre le général dans son expédition contre les Koraïch et les Hallouïas, tribus qui habitent les montagnes escarpées de l'Ouenseris. Chaque dromadaire reçut la charge énorme de 200 kilogrammes; cette mission, quoique excessivement difficile, a été remplie avec succès.

Pertes en dromadaires pendant l'expédition de Lagouath et celle de Tiaret.

251. Au retour à Médéah, le 20 juillet, après cette nouvelle course de quarante-trois jours succédant sans interruption à celle de trente-sept jours qui l'avait précédée, l'équipage comptait encore au convoi 227 bêtes; la perte s'établissait ainsi :

|                                       |                      |
|---------------------------------------|----------------------|
| Dromadaires morts. . . . .            | 5                    |
| Id. laissés en arrière. . . . .       | 8                    |
| Id. s'étant cassé la jambe. . . . .   | 2                    |
| Id. égarés. . . . .                   | 4                    |
|                                       | <hr/>                |
| Total. . . . .                        | 19                   |
| Report des pertes à Lagouath. . . . . | 2                    |
|                                       | <hr/>                |
| Total général. . . . .                | 21 pendant 80 jours. |



## CHAPITRE V.

### RÉSULTAT DÉFINITIF DES EXPÉRIENCES.

Les avantages d'un corps auxiliaire des équipages sont unanimement reconnus.

252. Malgré les doutes et les injustes préventions qui existaient avant l'expédition de Lagouath, il est peu de personnes, dans notre subdivision de Médéah, qui n'en soient venues à reconnaître aujourd'hui :

- 1° Que nos soldats peuvent devenir de bons chameliers ;
- 2° Qu'il ne serait pas prudent de confier le commandement de nos convois à des Arabes ;
- 3° Qu'il y aura économie pour l'État à avoir des dromadaires en propriété : une seule question est restée à résoudre, celle des corps montés à dromadaire.

Opposition au projet d'organisation des troupes montées.

253. Des personnes opposées au projet d'organisation des troupes montées déclarent, après notre réussite, qu'elles n'avaient jamais douté de la possibilité d'organiser un équipage, lorsque le chef le voudrait sérieusement, fermement, et sans s'inquiéter des oppositions secondaires ; mais que le difficile, l'impossible même, c'est le transport de l'infanterie : nous acceptons le premier aveu, nous l'acceptons avec reconnaissance ; quant à l'opposition faite au système des troupes montées, nous en traiterons spécialement plus tard. Espérons que la vérité finira par triompher aussi sur ce point le plus important de tous.

Voilà le véritable état de la question, au retour de trois courses, après cent dix jours d'expédition ; nous le constatons

en ce moment, car nous n'en doutons pas, nos détracteurs voudront reprendre, plus tard, les concessions qu'ils sont obligés de nous faire aujourd'hui.

---

## CHAPITRE VI.

### RÉCAPITULATION.

#### Progression des expériences.

254. Les expériences ont été faites publiquement, d'abord en petit et ensuite sur la plus grande échelle, pendant neuf mois consécutifs; elles ont conduit à la constatation des faits énoncés dans la première partie de cette notice, où il est traité des mœurs et de l'hygiène de l'animal, de ses défauts et aussi de ses qualités : elles ont fini par former un corps dont le personnel n'attend plus qu'une ordonnance pour devenir un auxiliaire précieux de celui du train des équipages.

Les expériences ont été faites aux époques les plus critiques.

255. Les expériences ont été faites aux trois époques de l'année où les Arabes font reposer leurs bêtes, et où, par conséquent, il y a le plus de chances de pertes. Le maximum de ces pertes étant connu, la religion de M. le maréchal gouverneur ne peut plus être surprise : il a par devers lui les documents nécessaires pour décider en toute connaissance de cause.

Il ne serait pas juste de juger les difficultés futures par les difficultés passées; l'expérience est acquise, les doutes ont disparu en grande partie : jadis, enfin, il fallait trouver un chef qui voulût fermement le succès de l'affaire, des subordonnés qui le voulussent aussi. On les a trouvés, ils ont fait leur devoir; c'est à l'autorité à décider maintenant s'ils ont atteint le but qu'elle se proposait.

## CHAPITRE VII.

### DES DIFFICULTÉS QUI ONT ÉTÉ VAINCUES.

---

Le dromadaire était si peu connu que l'expérience seule pouvait nous révéler ses qualités et ses défauts.

256. On doit comparer les études faites sur les dromadaires à celles qui auraient pu être faites sur les chevaux en Afrique, si l'on eût ignoré en France l'usage de ces animaux.

Faisons un appel aux hommes de bonne foi ! cette deuxième expérience n'aurait-elle pas présenté des difficultés bien plus grandes que la première ? Ces chevaux, que les Arabes auraient vendu de mauvaise espèce, n'auraient pas duré six mois ; l'inexpérience, après elle la mauvaise volonté qui suit toutes les déceptions, tous les échecs, auraient amené la mortalité ; une prompte désorganisation aurait atteint le corps d'infanterie que l'on aurait voulu monter ainsi ; d'un autre côté, les morsures, les coups de pieds des chevaux, les chutes auraient envoyé un dixième des hommes à l'hôpital ; et si, dans ces conditions, ce corps eût été engagé contre les Arabes, les pertes eussent été bien plus considérables encore ; le dégoût aurait été universel, et on eût abandonné les essais en couvrant de ridicule le malheureux novateur.

N'aurait-on pas eu tort, cependant, de s'arrêter là, et de sacrifier les immenses avantages de l'avenir aux difficultés inévitables du présent ?

On n'improvise pas plus un chamelier qu'un cavalier ; et il faut, pour ces deux services, une aptitude qui n'est pas commune à tous, car la patience en est la base.

On a pris des soldats et on leur a confié des dromadaires : M. le maréchal s'attendait aux pertes qui ont eu lieu. Ces per-

tes ont ensuite diminué, et maintenant elles sont presque nulles, comme le prouvent les quatre-vingts jours de l'expédition que l'on vient de terminer.

On a commis bien des fautes ; déjà, on en commet moins, et, dans un temps peu éloigné, les fautes seront plus rares encore.

Le dromadaire a été étudié dans les grands convois de 1844.

257. Il fallait observer les habitudes des Arabes ; les grands convois auxquels nous avons été mêlés, ont initié nos soldats aux secrets de ces bons instructeurs dans une partie aussi difficile. Nous pouvons déjà constater que les divers services de l'armée préfèrent les dromadaires de l'État conduits par des Français, aux dromadaires de réquisition conduits par des Arabes.

Il est juste de tenir compte à l'équipage de Tittery des difficultés qu'il a su vaincre et de ses sacrifices personnels.

258. Il ne suit pas de ce qui précède que notre instruction soit parfaite, que nous n'ayons plus besoin des Arabes ; non, sans doute ; mais les hommes qui se sont dévoués à cette cause croient avoir droit à une grande indulgence, 1<sup>o</sup> parce qu'ils ont réparé, à la sueur de leur front, les pertes provenant de leur inexpérience ; 2<sup>o</sup> parce qu'ils ont déjà fait obtenir à l'État un bénéfice certain, au lieu de lui être à charge ; 3<sup>o</sup> parce qu'ils sont persuadés qu'ils économiseront plus d'un million par an en frais généraux de transports. N'est-ce pas un fait curieux à enregistrer, que celui d'un essai qui paraît avoir été onéreux, et qui, en définitive, n'aura cependant rien coûté à l'État ? Quel est l'essai d'organisation dont on a pu dire la même chose ?

Enfin, si les échecs passés doivent être attribués à l'ignorance des mœurs du dromadaire, notre réussite est évidemment la conséquence des études sérieuses qui ont été faites ; et on a droit d'en conclure que notre corps est, aujourd'hui, une pépinière de bons instructeurs.

Proposition d'organisation de compagnies de chameliers.

259. Aussi, désirons-nous voir l'État profiter d'une expérience acquise si laborieusement, en organisant définitivement des compagnies auxiliaires du corps du train des équipages militaires. L'utilité de ces compagnies ne tarderait pas à être prouvée par les services nombreux qu'elles rendraient à l'administration de la guerre. Cette organisation est d'autant plus facile qu'elle se ferait avec un matériel déjà payé, et avec un personnel expérimenté et plein de bonne volonté ?

---

## TITRE II.

BASES DE L'ORGANISATION DES ÉQUIPAGES.

---

### CHAPITRE 1<sup>er</sup>.

DES OBSERVATIONS RELATIVES AUX DROMADAIRES.

---

240. Il est probable, d'après une lettre de M. le Gouverneur général, que l'organisation des équipages aura lieu ; aussi croyons-nous devoir entrer dans quelques détails d'exécution.

Choix et prix du dromadaire.

241. Le dromadaire peut être choisi indistinctement dans les trois provinces de l'Algérie ; les razzias en fourniraient encore longtemps, dont le prix ne serait pas fort élevé, surtout si l'on en juge d'après la vente des 50,000 qui a eu lieu après les razzias de MM. les lieutenants généraux duc d'Aumale, de

Lamoricière, Changarnier, Baraguey-d'Hilliers. En effet, dans la Métidja, le dromadaire a été donné gratuitement; dans le Tittery, il a été vendu 50 fr., à Mascara, 25 fr., et à Constantine, 70 fr. De plus, l'habitude étant de payer le zekkat en nature, l'État pourrait entretenir ses équipages à bon marché pendant de longues années, au prix moyen de 105 fr. environ. Il n'y a presque plus de chevaux, presque plus de mulets en Algérie, comparativement à ce qui existait en 1850, et même en 1839; mais il y a un nombre incalculable de dromadaires.

Des indisponibles.

242. Dans les troupeaux des Arabes, vingt jours après la rentrée d'une colonne, il n'y a pas 8 pour 100 de dromadaires indisponibles. L'État ne pouvant laisser reposer les siens aussi longtemps, on pourra élever le chiffre des indisponibles à 15 pour 100. Heureusement que les frais de nourriture sont toujours nuls; tandis que le mulet et le cheval coûtent d'autant plus qu'ils sont à l'infirmerie.

Des réformés.

243. La vente des dromadaires incapables de faire un service actif n'est pas, chez les Arabes, annuellement de plus de 8 pour 100. Par les mêmes raisons, il sera nécessaire de porter le chiffre à 16 pour 100, pour l'équipage de l'État, annuellement.

On ne doit compter, pour une organisation définitive, que sur une remonte nouvelle.

244. Dans les troupeaux des Arabes, un dromadaire sert jusqu'à 17 ans; pourquoi n'obtiendrions-nous pas le même service de l'animal? Dans les commencements, il est certain que nous serons loin d'y arriver, et il y a bien des raisons pour le faire craindre. N'ayant jamais eu un avenir assuré, nous

nous sommes contentés de vivre au jour le jour, nous n'avons été difficiles ni sur le choix des bêtes, ni sur le sexe, ni sur l'âge, nous n'avons pas même encore songé à faire châtrer les mâles ; aussi devons-nous nous attendre à un déchet considérable, égal au moins aux deux tiers de notre effectif, et ne compter, pour une organisation régulière et durable, que sur une remonte nouvelle.

Perte annuelle de bestiaux en Algérie.

245. Il ne faut pas manquer de noter ici que le mulet, en Algérie, n'a pas duré un an en 1840 et 1841, qu'en 1844, malgré tous les soins pris, sa durée moyenne n'a été que de 5 ans et demi environ. Ajoutons que, dans certains corps de cavalerie d'Afrique, la perte des chevaux a été de moitié dans les mauvaises années, et, enfin, que la perte sur les bestiaux de l'administration est annuellement de deux millions, terme moyen.

Idées à consulter lors de l'organisation définitive.

246. Dès qu'une organisation sera définitive, on devra agir en prévision de l'avenir. Les dromadaires bien choisis n'auront que 4 à 5 ans ; ils seront châtrés ; il y sera attaché un artiste vétérinaire et, en outre, un *tebib* arabe ; on choisira un caïd-el-bel (chef) très-entendu, ayant quelque avoir, qui, suivant l'usage, sera responsable des bêtes égarées, volées ou crevées par la faute des gardiens, et qui sera investi du burnous rouge, comme les autres caïds ; alors l'État pourra se féliciter de son organisation, car il ne perdra pas six dromadaires pour un mulet, qui représente la même valeur.

## CHAPITRE II.

### DES OBSERVATIONS RELATIVES AU HARNACHEMENT.

---

#### Du bât. — Le bourrelet (*aouïa*).

247. Le bât du dromadaire se compose de trois parties : un bourrelet en toile, le bois et ses cordes.

Le bourrelet (*aouïa*) doit avoir de 2 mètres à 2<sup>m</sup>,35 de longueur, sur 0<sup>m</sup>,28 à 0<sup>m</sup>,55 de largeur. Lorsque l'étoffe a été coupée en forme de cylindre, on la bourre avec de la paille, et encore mieux avec des plantes du pays, appelées *alpha* et *sennag*, ce qui rend le bât moins pesant ; le bourrelet, sans le bois, pèse 7 kilogr., avec le bois et les cordes, 12 kilogr. Tous les Arabes confectionnent dans leurs douairs des aouïas ; ils les vendent au prix de 1 fr. 50 à 2 fr. : la tribu des Larbah, du Djebel-Amour, se chargerait de cette fabrication à 1 fr. 50. Le magasin du corps est riche en aouïas neufs qu'il a payés à ce prix d'après une commande faite avant notre départ pour Lagouath. La durée du bourrelet est d'un an au moins ; il est fait en laine de mouton à chaîne et à trame non serrées.

#### Le bois du bât (*kteb*).

248. Le bois du bât (*kteb*), change de forme suivant les pays ; ceux de l'équipage ont été confectionnés dans les montagnes des Beni-Moussa et chez les Ouled-Anter, tribu près de Boghar. Ils reviennent de 1 fr. 50 à 2 fr. l'assemblage : du reste, tous les montagnards en fabriquent avec des racines de bois dur.

Lorsque le dromadaire sert à porter des femmes, des enfants ou des malades en palanquin, la manière de placer le *kteb* ou bois est la même en Algérie qu'en Égypte ; le bois, composé de



deux pièces, formant deux V renversés réunis près de leur sommet par deux traverses horizontales, porte à cheval sur le bourrelet, les deux V étant l'un en avant et l'autre en arrière de la bosse. En Egypte, dit-on, cette position du kteb est invariable. En Algérie, au contraire, lorsque le dromadaire porte la charge, les deux V sont placés en avant de la bosse qui est toujours encadrée par le bourrelet, le premier V étant séparé du dernier par un intervalle de 0<sup>m</sup>,20 à 0<sup>m</sup>,25; les traverses horizontales doivent être éloignées l'une de l'autre de 0<sup>m</sup>,10 à 0<sup>m</sup>,15; les bois qui portent sur les flancs doivent avoir 0<sup>m</sup>,05 à 0<sup>m</sup>,08 d'équarrissage; enfin, le kteb ne peut pas dépasser la toile du bât, et son sommet inférieur doit toujours s'élever à 0<sup>m</sup>,05 au-dessus du garrot: son poids n'excède pas 3 kilogrammes.

Le modèle de kteb a été perfectionné par l'équipage, qui en a même imaginé un nouveau plus solide et moins sujet à blesser. Nous possédons 320 kteb qui auront une durée de deux ans au moins.

#### Des cordes.

249. Le bât est attaché au corps par une corde pliée en deux et fixée par le milieu à la traverse droite du bât; la première moitié de la corde (corde du devant du bât), sanglant en arrière du sternum, peut être avantageusement remplacée par une bande en cuir, large de 4 à 5 centimètres, bordée de toile ou de peau de mouton du côté du sternum: la deuxième moitié (corde de derrière du bât) se place suivant le sexe, soit en avant des mamelles, soit entre les testicules et la verge; cette dernière corde blessant facilement les dromadaires aux parties génitales ou à l'aîne, doit être tenue avec soin, souvent lavée, et être faite de laine de mouton: on doit cesser de la placer lorsqu'elle blesse et la remplacer par une croupière en corde attachée au derrière du bât, garni d'un gros bourrelet pour éviter de blesser la queue: tous les Arabes font des cordes qui ont habituelle-

ment 10 mètres de long et coûtent 1 fr. 50 c. : elles se composent de laine de mouton et de poil de chèvre ou de laine de mouton seulement; la corde en poil de dromadaire est plus chère : elle ne sert qu'à orner les turbans à l'usage des hommes de ce pays.

Des *graras* (besaces).

250. Le corps du train des équipages se sert, pour charger, de deux cordes en chanvre, de 7 mètres, qui ne durent qu'un an et coûtent 2 fr. 40 c. chacune. Les Arabes, au contraire, ne se servent de cordes que lorsqu'ils n'ont point de *grara* (grandes besaces), lesquelles coûtent chacune 5 francs, et durent deux à trois ans.

Les *graras* sont faites d'un tissu dont la chaîne est en poil de chèvre blanc, mélangé de poil de dromadaire, tramé avec de la laine de mouton. Cette étoffe fabriquée par les femmes arabes est d'une solidité à toute épreuve; elle sert indistinctement pour charger les mulets ou les dromadaires; mais lorsqu'on l'emploie pour les premiers, elle porte le nom de *tellis*.

Les *graras* doivent avoir de 2<sup>m</sup> à 2<sup>m</sup>,40 de long, sur 0<sup>m</sup>,70 à 0<sup>m</sup>,80 de large. Il en faut deux pour un chargement; le poids des deux est environ de 8 kilog : on en fabrique beaucoup dans la tribu des Larbah et dans l'aghalik de l'est de Médéah; le magasin en contient 800 pour 400 chargements.

Du licou.

251. Le licou n'est pas usité chez les Arabes; il a été employé par l'équipage pour dresser les dromadaires, et cet emploi a réussi complètement : en effet, le licou met la bête dans la dépendance absolue de l'homme, le familiarise avec lui, et cela en peu de jours. Un licou en cuir sorti des ateliers du parc de réparations coûte 1 fr. 50 c. Le licou peut être avanta-

geusement remplacé par l'anneau placé dans l'aile d'une des narines. C'est ce que font, pour leurs méharis, les Arabes de Tugurt : c'est aussi ce qui se pratique en Egypte. Par le moyen de l'anneau placé dans la narine, le dromadaire est l'esclave de l'homme, absolument comme le cheval lorsqu'il est bridé.

Il n'entre point dans le cadre de cette notice, de faire ici le manuel du chamelier ; cette tâche mènerait trop loin : les officiers des compagnies qui seraient organisées sont déjà instruits ; nous nous bornons donc à rapporter ici les faits principaux.

---

### CHAPITRE III.

#### DE L'ORGANISATION PROVISOIRE ADOPTÉE PAR M. LE GÉNÉRAL MAREY-MONGE.

---

Simplicité de cette organisation.

252. L'organisation provisoire adoptée par M. le général Marey-Monge, pour le dépôt de l'équipage, devait trouver place dans notre travail, car sa simplicité laisse peu à désirer ; elle pourra même servir de base à l'ordonnance qui règlera ce point.

Division en deux bandes.

255. Les dromadaires du corps sont divisés en deux bandes, celle des disponibles et celle des indisponibles ; ils sont placés en avant de Boghar au milieu de riches pâturages sous la protection et la responsabilité de tribus intéressées à éviter les razzias et les vols, aussi bien pour leurs *nedja* (grandes réunions de bêtes de toute espèce d'une tribu), que pour notre faible troupeau. Là, ces Arabes sont surveillés par le caïd

*el-bel* (chef), ayant sous ses ordres, par vingt bêtes, un *raï* (gardien). Pendant ce temps-là, le matériel est déposé en magasin sous la garde d'un sergent et de dix hommes, composant la section hors rang ; un officier est chargé à Boghar de l'administration du personnel français-arabe et du matériel : voilà pour le temps des repos. On le voit, le nombre d'hommes distraits des rangs de l'infanterie, n'est pas considérable.

Quand un convoi est nécessaire pour le Tittery, ou si, dans une course, il est besoin d'un certain nombre de dromadaires, un détachement, calculé à raison d'un soldat pour deux bêtes, part pour Boghar où le caïd dirige de son côté le nombre d'animaux et de *raïen* demandés : là, on procède au harnachement ; et, quand l'opération est terminée, les hommes rentrent à Médéah pour y continuer leur service d'infanterie, et les bêtes retournent au parc.

Emploi d'un bataillon entier.

254. Ordonne-t-on une expédition qui nécessite le départ de tout l'équipage ? Le bataillon entier part de Médéah pour Boghar, précédant la colonne de deux jours seulement : il se répartit, par compagnies de dromadaires, les vivres de la colonne ; il se sert, en outre, des bêtes disponibles pour transporter ses havre-sacs, dans lesquels il place 20 à 25 jours de vivres ; les vivres sont plus à l'abri de la pluie dans les *grara* que dans la caisse de biscuit la mieux fermée.

Marche des soldats et des dromadaires en expédition. — Avantages qui en résultent.

255. En route, les dromadaires marchent en colonne par compagnie, le plus librement et sur le plus grand front possible, de manière à manger ce qui se rencontre sur leur passage.

Derrière chaque compagnie sont placés une gardé d'un ca-

poral et de quatre hommes, et les *raïens*. Le reste de la troupe, formée en colonne, occupe une place au convoi, sur un des flancs ou à tout autre point désigné.

Pendant les expéditions du printemps et de l'été, cette infanterie a couvert le convoi militaire et a permis au général de ne pas affecter à ce service le bataillon qu'il est d'usage d'y placer chaque jour. Ce serait une erreur de croire que le corps du train présente les mêmes avantages, car le soldat du train, lui, est obligé de veiller constamment sur ses mulets et de rester avec eux pour les tenir en main, au besoin ; tandis qu'il suffit de quatre soldats et d'un caporal pour garder 100 dromadaires. De plus, si un bataillon devait continuer sa marche après l'arrivée au bivouac, il est probable que le général préférerait les troupes les moins fatiguées, c'est-à-dire, les soldats de dromadaires qui marchent sans sacs. Par la même raison, il est évident que ce corps fournirait bien moins de malades que les autres ; car, en campagne, le havre-sac est le premier ennemi du soldat : les dernières expéditions l'ont bien prouvé.

Au retour de la course, les dromadaires restent à Boghar, le harnachement est emmagasiné, et le bataillon, redevenu libre, reprend son service d'infanterie. Cette organisation est tellement simple, qu'elle mériterait d'être définitive.

---

#### CHAPITRE IV.

##### CONCLUSION.

---

L'équipage est prêt à continuer les expériences.

256. Si, malheureusement pour la chose publique et pour nous, si, malgré des expériences aussi concluantes, les chefs

pensaient que nous n'avons pas encore atteint le but désiré, nous déclarons, au nom de l'équipage que, malgré les difficultés de la tâche qui nous fut imposée, malgré tout ce qu'elle a eu de pénible, nous sommes prêts à la continuer. M. le maréchal gouverneur a eu dans notre dévouement une confiance que nous sommes jaloux de justifier : aussi longtemps qu'il persévéra dans les essais, nous serons à sa disposition. De même, nous pensons pouvoir compter sur la bienveillance de nos chefs, et pour l'objet de notre mission, et pour nous tous qui avons un si grand intérêt à sortir d'un provisoire si funeste.

Probabilité de l'organisation de trois compagnies de chameliers.

257. L'organisation, soit dans la Métidjah, soit à Boghar, de trois compagnies auxiliaires de corps du train, avec notre personnel, notre matériel et notre équipage actuel, n'offre plus guère de doute à l'esprit, même des personnes qui, par suite de leurs convictions, étaient les moins portées à reconnaître que les difficultés de cette entreprise pouvaient être enfin vaincues.

Il faudrait que l'on fût bien mal renseigné pour ne pas profiter des sacrifices de toutes sortes faits par de braves soldats pour arriver à un but que M. le Ministre de la guerre poursuit depuis si longtemps, sans pouvoir l'atteindre.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

## TROISIEME PARTIE.

### DE L'ORGANISATION DES CORPS MONTÉS A DROMADAIRES.

---

#### CHAPITRE 1<sup>er</sup>.

##### DES EXPÉRIENCES AU SUJET DES CORPS MONTÉS.

---

258. L'utilité du dromadaire doit toujours être envisagée sous deux aspects : d'une part, il devient, entre les mains de nos soldats, le moyen le plus économique de transport; c'est ce qui a fait l'objet de la deuxième partie de ce rapport; de l'autre, il se présente comme moyen de transport de l'infanterie dans les courses lointaines; c'est ce que nous allons examiner dans notre troisième partie.

Expérience du mois de mars 1844.

259. Une seule expérience en grand a été faite à ce sujet : c'est en partant pour l'expédition des Ouled-Nayl. Deux hommes avaient été attachés à chaque dromadaire; la place des havre-sacs, de la couverture et de la tente-abri avait été déterminée de la manière la plus convenable; les fonctions de chaque grade pour le pansage, le paquetage, le pâturage en repos comme en marche, avaient été assignées. Les soldats étaient satisfaits de ce service : une organisation devenait certaine au retour de la course.

Abandon des expériences.

260. Malheureusement, au bout de cinq jours de marche, il fallut renoncer à cette expérience en grand : nous avons dit par quel cas de force majeure. Les bêtes pouvaient à peine se

traîner ; celles qui restaient disponibles pour porter des hommes furent employées à porter des denrées. L'équipage était obligé de recourir à ce service, seul payé, sous peine de cesser d'exister puisqu'il avait accepté l'obligation de subvenir par lui-même à tous les frais d'entretien.

L'expédition de Lagouath aurait été favorable à l'essai ; mais pour conduire de front les deux expériences, d'abord le nombre d'hommes de bonne volonté ne fut pas assez considérable ; ensuite, la caisse du corps présentait un déficit qu'il fallût, avant tout, songer à combler par les transports soldés.

Le soldat parvenu à bien se servir du dromadaire comme moyen de convoi saura s'en servir habilement pour monture.

261. De ce qui précède, il faut se garder de conclure que la question des troupes montées soit restée au même point qu'elle était lors de notre premier rapport : il est positif, au contraire, que les convois, en perfectionnant l'instruction des chameliers, ont hâté la solution d'une question aussi importante. Si l'on convient que notre instruction est déjà bonne, on reconnaîtra bientôt aussi qu'il n'y a plus de difficultés pour l'organisation des troupes montées.

En effet, qui doute qu'un soldat du train, qui sait bâter, charger et conduire un mulet, ne puisse se servir du même mulet pour monture ?

Les mêmes observations s'appliquent aux chameliers, avec d'autant plus de raison, que le dromadaire exige de la part de son maître plus de soins que de travail de corps. Le mulet est fort et robuste ; on peut à la rigueur se borner à le traiter quand il est malade, et ne s'en occuper que légèrement lorsqu'il est bien portant. Quant au dromadaire, il faut savoir l'entretenir dans l'état de santé ; jusqu'ici l'art du vétérinaire lui a été inutile : si une fois il devient bien malade, il ne tarde pas à crever.



Ceci explique l'intérêt que nous avons mis à perfectionner l'instruction des chameliers et la persistance à continuer les convois. Du jour où nos soldats auront acquis l'intelligence du nouveau service, le problème des troupes montées sera résolu : toute expérience deviendra, dès lors, inutile.

N'est-il pas évident, en effet, que le dromadaire se blessera moins lorsqu'il portera un soldat ne pesant que 65 kilog., et obligé sans cesse de garder l'équilibre, que lorsqu'il est chargé d'une matière inerte, perdant à chaque instant son centre de gravité, et du poids de 120 kilog. au moins, sans les surcharges? Il faut conclure de là, nous le répétons, que le soldat, parvenu à bien se servir du dromadaire comme moyen de convoi, saura aussi s'en servir habilement comme moyen de monture.

Comparaison entre le cheval et le dromadaire considérés comme montures.

262. Ajoutons que le cheval est difficile quand il se défend ; que ses réactions sont vives, que ses défenses sont redoutables ; aussi exige-t-on beaucoup du cavalier. Le dromadaire, au contraire, est doux ; ses réactions sont lentes, ses défenses peu à craindre ; on ne peut donc exiger de lui que de marcher droit devant lui. L'art de le commander est donc facile, lorsqu'on a appris à le soigner et à le connaître.

---

## CHAPITRE II.

### DU DROMADAIRE COMME ANIMAL DE GUERRE.

265. L'important est de savoir si le dromadaire peut devenir un animal de guerre, et quelle utilité le Gouvernement pourrait en retirer en Algérie.

Expériences à ce sujet.

264. Pendant que nous perfectionnions l'instruction des cha-

meliers, M. le général Marey-Monge prescrivait de temps en temps, pour l'étude de la question des corps montés, des expériences publiques qui ont été faites en présence de toute la colonne, et dont les résultats étaient constatés par des procès-verbaux du sous-intendant militaire; ces expériences ne pouvaient manquer de produire leur effet sur les hommes de bonne foi; celles qui ont eu lieu les 6, 11 et 26 juin, et auxquelles ont pris part les armes de l'infanterie et de la cavalerie, ont établi que le dromadaire est doué de facultés de guerre que les Arabes eux-mêmes ne leur supposaient pas, quoiqu'ils en eussent profité bien souvent (pièce F).

Utilité du dromadaire chez les Arabes pour éviter nos razzias.

265. Une razzia est-elle dirigée par une colonne contre les tribus de la plaine? Celle-ci, si elle est avertie deux heures avant notre arrivée, prend la fuite et on la poursuit inutilement quelquefois pendant deux jours; hommes, femmes, enfants, tout a disparu sur des dromadaires que chassent, devant eux, des cavaliers à une allure très-pressée, au trot même, jusqu'à ce qu'en peu de temps une distance de vingt lieues au moins les sépare de nous.

La conduite des Arabes, dans ces circonstances de guerre, et avec des bêtes chargées, ne prouve-t-elle pas, plus que toutes les expériences de la dernière expédition, l'utilité que nous pouvons tirer du dromadaire pour combattre nos ennemis avec leurs propres armes?

Qualités du dromadaire comme animal de guerre.

266. Il est donc prouvé, depuis longtemps, 1<sup>o</sup> que le dromadaire, surtout lorsqu'il ne porte qu'un soldat et son havresac, peut trotter et galoper longtemps en plaine, s'il est poursuivi par des cavaliers;

2° Que, dans les courses rapides, il deviendrait un puissant auxiliaire pour la cavalerie qui n'hésiterait pas à se lancer plus au loin à la poursuite de l'ennemi, si elle se savait appuyée par une infanterie faisant une lieue et demie, sans halte, et arrivant toute fraîche à l'endroit du combat ;

3° Qu'il remplacerait avec avantage la cavalerie, dans le cas où le but serait éloigné de trois à quatre jours de distance, car, alors, il y arriverait certainement avant elle ;

4° Que le maximum de vitesse du dromadaire, poursuivi par un cavalier, est de deux lieues et quart par heure, à l'allure du grand pas et du trot, pendant cinq lieues de suite : notre course du 26 juin le prouve ;

5° Que si l'on faisait, dans le nombre immense de dromadaires qui peuplent le sud d'Alger, un triage convenable, on aurait un corps composé de bons coureurs, et que, si on achetait des élèves de deux à trois ans, châtrés et non encore usés, abâtardis par la charge, on aurait des bêtes plus légères encore, et plus aptes à monter de l'infanterie ;

6° Que ces derniers moyens employés par le général Bonaparte, en Egypte, pour l'organisation du corps qui fit un si grand honneur au général Pierre Boyer, et qu'il recruta parmi les hussards et les matelots de la flotte d'Aboukir, pourraient servir de base à M. le gouverneur général, s'il voulait organiser les dromadaires ; ce qui lui serait bien plus facile encore qu'à Napoléon, par les raisons citées à la première partie de cette note ;

7° Que, depuis l'occupation de Biskara, le pays de Tugurt n'étant plus si loin de nous, on pourrait en faire venir des méharis en quantité suffisante pour monter le corps de nouvelle formation.

Le cheval et le dromadaire sont utiles chacun dans la contrée qui lui est propre.

267. On doit donc admettre que le dromadaire peut devenir

un animal de guerre dans la plaine et les pays peu accidentés. Il pourrait moins utilement, il est vrai, servir dans le Tell. Par une raison inverse, le cheval ne peut rendre que peu de services dans la plaine sablonneuse du sud de l'Algérie : il sert dans le pays de montagne ; le dromadaire, lui, dans l'espace déjà immense qui, partant de Boghar, conduit jusqu'à Lagouath et conduira bientôt jusqu'au delà des Beni-Mzab. Le pays du cheval n'est que de vingt-cinq lieues de large ; le pays du dromadaire en a plus de cent et doit s'augmenter encore chaque année.

---

### CHAPITRE III.

#### UTILITÉ DES CORPS A DROMADAIRE.

Dépendance du Tell envers le désert et *vice versa*.

268. Enfin, il y a entre le désert et le Tell, et entre le Tell et le désert, une dépendance réciproque ; de sorte, que l'on peut affirmer que c'est par la possession du désert, que commencera la jouissance tranquille et paisible du Tell.

On ne peut posséder le Tell qu'en occupant le désert.

269. L'expérience de la guerre actuelle prouve que vouloir soumettre seulement la moitié d'un peuple vaincu, c'est s'exposer à rendre la guerre interminable, et par conséquent à prolonger indéfiniment les charges qu'elle impose. Si on veut voir la fin des sacrifices de l'Algérie, il faut conquérir les plaines qui sont au delà du Tell, du côté du Sahara et les occuper ; car, de cette manière, on tiendra le Tell en échec. Cette vérité est devenue de la dernière évidence depuis l'expé-

dition si remarquable qui vient de s'accomplir dans le sud.

Pour occuper le désert il faut des corps montés à dromadaires.

270. Or, pour occuper ces plaines, il faut des corps montés à dromadaires; car on peut dire, sans exagération, que le cheval et le mulet y sont d'un usage impossible : « Si nous avons de l'orge, disait le kalifa de Lagouath, nous la mangerions et ne la donnerions pas à nos bêtes. »

Ainsi, si l'on veut l'Algérie, il faut la vouloir tout entière.

Pour l'avoir tout entière, il faut occuper les plaines qui la limitent au sud.

Pour occuper ces plaines, il faut des corps montés à dromadaires.

Utilité des corps montés à dromadaires pour posséder le Tell.

271. Lorsque ces régiments seraient créés, et qu'ils stationneraient entre le Tell et le désert, aux endroits de passage invariablement fixés par les eaux, il n'y a pas de doute que les tribus placées entre ces points et la mer ne pourraient alors se soustraire à la poursuite des colonnes du Tell, sans tomber entre les mains des colonnes de dromadaires. Ainsi, il est clair que ces corps assureraient la paisible possession du Tell.

Utilité pour monopoliser le commerce de l'intérieur de l'Afrique.

272. Mais là ne s'arrêterait pas l'utilité du dromadaire; son utilité capitale consisterait dans le monopole du commerce de l'intérieur de l'Afrique, qu'il ferait passer entre les mains de la France. Les suppositions avancées à ce sujet, dans notre premier rapport, sont déjà presque converties en certitude. Si le gouverneur général a adopté avec un si grand empressement l'idée de la reprise des expériences actuelles, c'est que des méditations sérieuses lui avaient fait entrevoir la grande utilité

des corps montés, dans l'intérêt de notre avenir commercial.

L'expédition de Lagouath a eu pour premier effet de rapprocher les distances, en nous les représentant telles qu'elles sont, et de nous initier au secret du commerce d'importation et d'exportation de l'intérieur de l'Afrique.

Route commerciale d'Alger à Timboktou.

275. Les habitants de Lagouath rapportent que, chaque année, leur territoire est visité par des caravanes qui, arrivées là, suivent toutes la même route pour aller dans le sud du Sahara; que, sur cette route très-fréquentée, des caravanes de 200 dromadaires au moins voyagent chaque jour sans le moindre danger. Du temps des deys, ajoutent-ils, le nombre de celles qui partaient d'Alger était considérable. Elles furent interceptées en 1803, et ne se rétablirent, en 1804, qu'à la suite d'une expédition faite par le dey chez les Beni-Mzab. Ceux-ci une fois soumis, disent les vieillards du pays, les Turcs laissèrent à Gradeïa une garnison de 25 hommes. Alors les caravanes qui avaient abandonné cette route, par suite des vexations qu'elles y éprouvaient, la reprirent peu à peu, et, en 1830 seulement, elles ont cessé de la suivre. Depuis cette époque, le commerce de Lagouath et celui de tout l'intérieur de l'Afrique sont alimentés par le Maroc et par Tunis. Les denrées anglaises couvrent le sol africain; les ksours de Lagouath, ainsi que les sept principales villes des Mzabites, en sont encombrés pour plusieurs années.

La ligne commerciale d'Alger à Timboktou est celle-ci :

|  |                               |
|--|-------------------------------|
| 1° D'Alger à Lagouath il y a . . .                           | 10 jours à dromadaire.        |
| 2° De Lagouath à Gradeïa, capitale<br>des Mzabites . . . . . | 4 — —                         |
| <i>A reporter.</i> . . . .                                   | <u>14 jours à dromadaire.</u> |

|   |                               |
|---|-------------------------------|
| <i>Report.</i> . . . .  | 14 jours à dromadaire.        |
| 5° Enfin de Gradeïa à Tuat, centre<br>du commerce de l'Afrique avec<br>l'Europe ( <i>et vice versa</i> ). . . . . | 10 — —                        |
| Total . . . . .   | <u>24 jours à dromadaire.</u> |

Les voyageurs la parcourent déjà en grande partie.

274. La France cherche de tous côtés des débouchés à son commerce, qui ne demande qu'à produire et qui trouve partout une concurrence ruineuse. Comment négligerait-elle un monopole assuré et dont les avantages sont incalculables? Déjà les Arabes voyagent isolément de Médéah à Lagouath, sous la protection et la responsabilité des chefs arabes : tout porte à croire que, si le Gouvernement le veut, dans six mois, les Européens voyageront librement sur cette route de 100 lieues de parcours.

Le kalifa de Lagouath jouit déjà d'une assez grande autorité pour gouverner le pays des Mzabites, si l'autorité supérieure jugeait politique de les placer sous son commandement. Nous croyons également qu'en ce moment (juillet 1844), la création d'un kalifa à Tuat ne présenterait pas plus de difficultés que celle qu'offrirait l'établissement du kalifa de Lagouath, au mois d'avril dernier, alors que M. le général Marey-Monge proposa une entreprise si difficile.

Facilité de cette entreprise.

275. Pour parvenir à cette importante organisation il suffirait, disent les chefs arabes, que, par les soins du kalifa de Lagouath, un ravitaillement de deux mois pour une colonne expéditionnaire de 2,500 hommes d'infanterie fût transporté à Gradeïa au 15 février de l'année où l'opération devrait avoir

lieu : le Djebel-Amour pourrait lui seul assurer ce service , sans aucun souci pour l'administration, et fournir à la colonne les 3,500 dromadaires dont elle aurait besoin.

L'Algérie, sans le désert, sera toujours pour la France une cause de dépenses sans compensation.

276. Alger était, ayant la guerre de 1839, un gouffre où la France jetait inutilement ses millions et ses hommes, sans espérance de retirer pendant bien des années aucun fruit de ses sacrifices. En 1859, notre gouvernement est sorti de cette léthargie, et, en 1844, il s'occupa sérieusement du gouvernement de l'Algérie, mais sans compensation aucune encore pour ses intérêts.

Le monopole du commerce de l'Afrique, tel était le rêve de Louis XIV pour nos possessions du Sénégal. Ce rêve, qui a été de courte durée, l'Algérie peut le réaliser, et alors la France s'applaudira de sa persistance à conserver une conquête destinée, dans l'avenir, à assurer à son commerce une prospérité toujours croissante.

Il y a quatorze ans, il y a un an encore, de semblables idées eussent paru folles et absurdes. Mais on peut affirmer que, depuis la réussite des expériences sur les dromadaires, une ère commerciale toute nouvelle s'ouvre pour notre pays.

Ces avantages ne peuvent être obtenus sans le concours du dromadaire.

277. Ces avantages ne seraient pas réalisables, si l'on parvenait à prouver que nos soldats ne sont pas capables de plier leur caractère pétulant aux exigences du service de chamelier; car il est évident que ce résultat ne peut être obtenu sans la création d'un corps chargé de protéger le commerce et de réprimer les crimes commis, à deux cents lieues d'Alger,



par les tribus limitrophes de la route? Et ce corps peut-il être autre qu'un corps à dromadaires? Mais l'expérience a démontré que nos soldats pouvaient être formés à ce service.

---

#### CHAPITRE IV.

##### DE L'EFFECTIF DES CORPS DE DROMADAIRES.

---

Quelle est la force nécessaire pour dominer le désert jusqu'à Lagouath et au delà?

278. La question doit être posée en ces termes : 1° La plaine de Taguin est déjà aussi sûre que celle de Boghar, que celle de la Métidjah ; quel est l'effectif de troupes nécessaires pour que, après la soumission du pays, un corps puisse se montrer en tout temps sur la route de Taguin à Lagouath et de Lagouath à Gradeïa, non-seulement sans courir aucun danger, mais même avec assez de force pour réprimer les vols, les assassinats et faire la police de cette route? A cette question, et quand même la guerre avec Abd-el-Kader devrait durer dix ans, les chefs du pays répondent unanimement : « 1000 hommes « d'infanterie montés sur 500 dromadaires avec 50 chevaux « et deux pièces de montagne suffisent pour l'accomplissement de cette mission. » Et cela est d'autant plus croyable, qu'en supposant une levée de boucliers dans ces contrées, le corps de dromadaires monté, pouvant mettre facilement 750 hommes à pied, ne craindrait pas une attaque générale.

La France doit-elle faire le sacrifice de l'organisation de cette force ?

2° La France doit-elle faire les sacrifices nécessaires à l'établissement d'un de ces corps dans chacune des provinces de l'Algérie?

Quelle est l'organisation qui aura été justifiée par des considérations aussi importantes et décidée par des motifs d'utilité plus réels, plus incontestables? Jusqu'ici nous n'avons travaillé que pour la guerre : quel honneur n'y aurait-il pas à commencer de travailler pour la paix?

Emplacement de ces corps

279. La place de ce corps dans la province d'Alger est déjà trouvée : c'est Souagui, dans la plaine de Taguin, à vingt lieues de Boghar, au milieu d'une contrée où l'eau, le bois, la pierre, les pâturages, ne manqueraient pas plus que les terres excellentes propres à la culture des céréales.

Le poste qui serait placé à Souagui pourrait, au moyen de ses dromadaires, labourer ses terres, transporter ses vivres, bâtir une ville dont la prospérité deviendrait bientôt considérable, et à côté de laquelle une autre ville arabe s'élèverait avec une rapidité plus grande encore, par suite de considérations locales tout à fait étrangères à ce sujet.

Voilà le poste que l'avenir réserve aux dromadaires de Tittery.

Y a-t-il lieu à une organisation entièrement nouvelle?

280. Il est nécessaire d'expliquer le sens du mot organisation qui reparaît si souvent dans cette note, car nous persistons à dire qu'une organisation entièrement nouvelle n'est pas nécessaire.

Qu'un régiment se charge de cette mission : elle ne sera ni sans gloire pour son nom, ni sans intérêt pour son pays, ni sans honneur pour son chef. L'esprit de l'armée d'Afrique a étonnamment grandi depuis la guerre de 1859. Naguère on se croyait exilé à Dely-Ibrahim, puis à Douèra, puis à Blidah et enfin à Médéah ou à Milianah; maintenant, des troupes occu-

pent tout naturellement les postes permanents établis à l'avancée entre le Sahara et Alger, et on passe facilement d'une province à l'autre en quinze jours de marche, sans éprouver aucun étonnement et même avec joie.

Le chef du régiment qui serait chargé des dromadaires dirigerait l'esprit de ce corps dans la voie que lui ouvrirait un avenir aussi beau. Une fois les officiers éclairés et décidés à accepter cette tâche, il n'y aurait plus de difficultés; enfin, si le Gouvernement ne pouvait trouver un régiment qui acceptât cette mission, et s'il reculait devant l'idée d'en commander un d'office, alors il faudrait créer un corps nouveau.

On peut créer un corps régulier.

281. Nous avons fait à plusieurs reprises des expériences sur vingt dromadaires pris au hasard, en les faisant monter par des soldats qui les dirigeaient au moyen de la baguette et du licou. Après trois jours d'essais, ces animaux indisciplinés et habitués à voyager en goum étaient à l'école d'escadron, marchaient de front ou par le flanc, tournaient à droite et à gauche et exécutaient, à l'étonnement général, les évolutions qu'on ne demande aux chevaux qu'après un mois de manège. Il est donc positif qu'on peut organiser un corps d'une manière toute régulière, en affectant un ou deux hommes à chaque dromadaire. Pendant le temps de station, cet animal n'aurait pas besoin d'orge; en voyage, il serait peut-être quelquefois utile de lui en distribuer, car, si les herbes du désert suffisent pour soutenir sa force, l'orge seule peut lui donner l'agilité nécessaire.

Le défaut de pâturage obligerait à restreindre le plus possible l'effectif des animaux et à affecter ainsi deux hommes à chaque dromadaire; cependant, le soldat qui sera à pied se fatiguera beaucoup lorsque la bête allongera le pas dans les

sables, le pied s'enfonçant de manière à rendre la marche très pénible.

Le corps pourrait utiliser dans les vingt-quatre heures le harnachement arabe.

282. Il est inutile, en ce moment du moins, d'entrer dans de plus grands détails, d'autant plus qu'ils n'ont aucune importance pour le parti que l'on prendra. Il suffit de dire qu'avec l'équipement arabe actuel on peut monter en vingt-quatre heures un régiment tout entier à dromadaires, si ce régiment a reçu antérieurement l'instruction nécessaire. Les graras donnent le moyen de garantir le havre-sac, les vivres et les cartouches, des atteintes de l'humidité; deux morceaux de bois pour étriers et un coussinet complètent les modifications que le soldat effectuerait en peu de temps. Enfin, le percement de l'aile d'une des narines du dromadaire est une opération aussi facile que courte. Plus tard, on étudierait le mode de bât à adopter, de manière à diminuer les fatigues du soldat monté; on expérimenterait un cacolet pour les malades; on rédigerait enfin, pour cette nouvelle arme, une théorie complète dont les matériaux sont déjà prêts.

Recommandation expressé pour les marches.

285. Une recommandation essentielle devrait être faite au corps à dromadaire de voyager sans assujettir à sa marche la marche des autres armes; car, tantôt la sienne doit être ralentie et tantôt elle doit être poussée. Or, dans ces deux cas, il faut que ce corps marche seul; autrement, de graves inconvénients en résulteraient pour l'infanterie, à laquelle, pour cette raison surtout, les dromadaires sont devenus si antipathiques.

---

## CHAPITRE V.

### CONCLUSION.

---

Fin de notre tâche.

284. Nous avons enfin terminé notre tâche; puissions-nous voir rendre justice à l'esprit de franchise et de modération qui a constamment guidé notre plume, même dans le récit des faits où, peut-être, l'opinion publique nous aurait autorisé à apporter un peu de passion.

Nous n'avons pas sollicité la mission difficile qui nous fut confiée : elle nous a été proposée par le colonel du 35<sup>e</sup> de ligne, régiment dont nous faisons partie et nous ne l'avons acceptée que lorsque nous la vîmes refusée par tout le monde ; et cela malgré les conseils unanimes de nos camarades, et uniquement dans le but d'être utile et de donner à M. le général Marey-Monge une preuve de notre respectueux dévouement. Aussi nous avons fait tous nos efforts pour réussir, en luttant contre les difficultés qu'on devait s'attendre à rencontrer dans une entreprise qui avait toujours échoué antérieurement et jeté même quelque ridicule sur les novateurs : retour bien injuste de leurs efforts !

Nous le dirons en finissant : dans notre conviction, le jour n'est pas loin où une bonne politique aura fait comprendre au Gouvernement français la nécessité de faire un appel au service des dromadaires : aussi, sommes-nous fiers d'avoir, dans ces essais, fidèlement suivi les ordres du chef de l'armée. Il n'y a plus de discussion possible sur l'utilité des équipages destinés à mobiliser l'infanterie, ni sur la possibilité de cette organisation. Ce sont des faits maintenant acquis ; il

ne reste qu'à attendre l'époque où, en vertu des ordres du Gouvernement, on devra procéder à cette organisation, destinée à assurer la conquête commerciale de l'Afrique.

Boghar, près de Médéah, le 28 juillet 1844.

J.-L. CARBUCCIA.

FIN DU DEUXIÈME RAPPORT.



### PREMIER APPENDICE.

285. Le licenciement du personnel de l'équipage, ordonné par M. le gouverneur général, tout en conservant les bêtes et le matériel à Boghar, soit parce que les expériences sont désormais inutiles, soit en vue de l'inspection générale du 33<sup>e</sup> de ligne, nous force de rentrer dans notre régiment et d'abandonner nos expériences. Avant d'exécuter cet ordre, nous croyons devoir rédiger un appendice très-bref, suivi de plusieurs pièces officielles ou authentiques destinées à éclairer encore davantage la question qui occupe depuis si longtemps l'opinion de l'armée. La lecture de ces pièces prouvera qu'en tout temps la question des dromadaires a trouvé des gens de cœur pour la défendre.

1<sup>o</sup> Pour avoir 1,000 bêtes disponibles, la dépense pour les dromadaires, comparée à celle pour les mulets, est dans la proportion de un à cinq (pièce G).

2<sup>o</sup> Il a été reçu, depuis le 22 septembre 1845 jusqu'au 5 août 1844, 845 bêtes, dont 98 ayant été vendues par le do-

maine à Bouffarick, il reste à justifier de . . . 745 bêtes.

Or, au 5 août, le chiffre des absents, dont la moitié au moins rentrera, est de. . . 118 bêtes.

Et le chiffre des morts est de. . . 175

Total . . . 295 295

Partant, il doit rester et il reste en effet au parc, le 5 août 1844 (pièce K) . . . 452 bêtes.

Les 295 bêtes, au prix de la province d'Alger, qui est, terme moyen, de 150 fr., représentent une perte de. . 38,000 fr.

Ajoutant le prix d'achat du matériel, son entretien, les hautes paies et les dépenses diverses du 22 septembre 1845 au 5 août 1844 . . . . . 50,900

Total général des frais. . . . . 68,900 fr.

Mais l'équipage laisse un matériel de . . . 10,000 fr.

Et il a économisé à l'Etat (pièces H, I, J), en frais de transport qu'on eût été obligé de payer aux Arabes de réquisition. . . . . 80,800

Total. . . . . 90,800 fr.

Partant, au jour du licenciement, l'économie finale est de . . . . . 21,900 fr.

3° Les pertes en dromadaires ont été grandes par suite de l'inexpérience : elles étaient indubitables, elles diminueront graduellement, et le bénéfice de l'Etat augmentera d'autant.

4° Sans nul doute un équipage de dromadaires peut fonctionner avec des Français, soit que les bêtes appartiennent à l'Etat, soit qu'il les loue pour le temps d'une expédition. Il y aurait peu de prudence de la part d'un chef de colonne à confier son convoi à des Arabes seuls.

5° Notre équipage, au 5 août 1844, jour de son licenciement, ne se compose que de 5 officiers et de 228 hommes, parcequ'il a été déjà renouvelé trois fois.

6° Ces renouvellements ont eu pour résultat de familiariser à un tel point les soldats avec les dromadaires, que, lorsque naguère M. le général Marey-Monge mettait un dromadaire à la disposition d'un officier pour le transport de ses bagages, cet officier faisait charger et conduire l'animal par son ordonnance comme s'il se fût agi d'un cheval ou d'un mulet.

7° Le personnel est composé d'officiers, de sous-officiers et de soldats dévoués et capables.

8° Ce personnel suffit, soit : 1° pour l'organisation complète de trois compagnies de chameliers auxiliaires du corps du train des équipages, autorisée par l'ordonnance du 11 janvier 1842, et si vivement pressée par M. le Ministre de la guerre dans ses dépêches des 22 janvier, 20 mai et 16 septembre 1840 (pièce A); soit 2° pour former le noyau d'une organisation de troupes montées à dromadaire, laquelle peut être considérée comme le complément nécessaire de la création du kalifa de Lagouath et de la soumission du Sahara algérien.

9° L'organisation de troupes montées ne pouvait avoir lieu avant que l'instruction des soldats, comme chameliers, ne fût complète. Maintenant, elle est aussi facile que, jusqu'à présent, elle avait été difficile.

10° Le temps des essais est passé : ces essais ont réussi après des chances diverses et après une lutte où les opposants nous ont obligé à déployer, pour défendre notre cause, encore plus d'ardeur qu'ils n'en mettaient à l'attaquer (pièce E).

11° Le moment d'une organisation définitive est arrivé parce que les essais ont appris tout ce que l'on pouvait en attendre, et parce que le personnel, craignant, s'il était réorganisé provisoirement, un autre licenciement, n'aurait plus la confiance



nécessaire pour lutter contre les difficultés sans nombre d'une semblable mission.

12° M. le maréchal gouverneur avait voulu s'assurer qu'on pouvait utiliser les dromadaires par des soldats français : ses intentions ont été suivies. Chacun a apporté le plus grand zèle dans ces fonctions. Les difficultés sans nombre ont été vaincues successivement : un service important a été rendu à l'Etat : si des doutes existent encore, ils tiennent à ce que, malheureusement, cette mission n'a pas été remplie par un chef de corps ; ce n'est plus qu'une question de personne.

13° La tâche de l'équipage de Tittery est remplie, et le gouvernement du Roi en sait les résultats, qu'il a publiés dans le *Moniteur universel* du 15 août 1844, dans les termes suivants :

« Connaissance acquise de l'hygiène et de l'emploi du dromadaire : expériences qui ont été pendant longtemps coûteuses, mais qui, à la suite d'une seule expédition, ont fini par être une occasion de bénéfice pour l'Etat, au lieu de lui être à charge ;

« Dromadaires dressés et en état ;

« Matériel prêt pour charger 400 dromadaires ;

« Personnel prêt à fonctionner de bonne volonté. »

14° Il importe de sortir le plus vite possible du provisoire dans lequel restent les dromadaires, dont la garde se trouve confiée aux Arabes, qui sont intéressés, sous tous les rapports, à leur disparition, et d'éviter les malheurs prévus par le général Marey dans sa lettre du 27 juillet (pièce E, 3°).

15° Après avoir vaincu toutes les difficultés de sa mission et en rentrant dans les rangs des corps, l'équipage reste persuadé qu'il a fait honorablement son devoir ; que ses efforts ont été utiles, et qu'il a bien mérité de M. le gouverneur général en le mettant à même de poursuivre l'organisation qui était dans ses projets, ou de s'arrêter sans que les expériences aient rien coûté à l'Etat.

16° Un jour viendra où la vérité tout entière sur l'histoire des dromadaires de Tittery sera connue : alors on remerciera M. le général Marey-Monge et le 33° de ligne d'un dévouement dont l'exemple ne sera pas perdu pour l'armée.

Boghar, près de Médéah, le 25 août 1844.

J.-L. CARBUCCIA.

---

## DEUXIÈME ET DERNIER APPENDICE.

### Licenciement.

286. L'officier chargé d'une mission doit adresser à son chef un rapport sur la manière dont il s'en est acquitté : tel est le devoir que nous avons rempli en rédigeant, au bivouac et sous la tente, notre deuxième rapport et le premier appendice remis à M. le général Marey Monge le 28 juillet et le 25 août dernier.

Depuis la fin de notre mission, le gouverneur avait préparé un projet d'organisation définitive de trois compagnies auxiliaires du train, et il allait le soumettre au ministre lorsque l'épizootie ayant enlevé un grand nombre de dromadaires à Boghar, il renonça à ce projet et prescrivit de vendre ceux que le fléau avait épargnés, en conservant toutefois le matériel. La question étant ainsi définitivement tranchée, nous devons terminer par les observations suivantes :

Le parc de l'équipage, par suite du licenciement, s'est trouvé sans surveillants responsables précisément au moment où il en aurait eu le plus besoin. Livrés à la garde de chefs arabes intéressés sous bien des rapports à leur disparition, les dromadaires n'ont été ni goudronnés ni pansés ; ils ont été tenus

enfin sous Boghar lorsque déjà toutes les nedjas des tribus de la province avaient émigré dans le sud à la recherche de pâturages que le Tell ne pouvait plus leur offrir. Là, ces animaux sont morts de faim en grande partie, par suite, non pas du défaut de surveillance de l'autorité française de Boghar, mais bien du manque de connaissances spéciales, indispensables dans une partie si difficile et si généralement inconnue.

Certes, nous nous attendions à avoir un déchet considérable, par suite, soit des piqûres du debab, soit du goudronnage qui avait été opéré avec une si méchante profusion au mois de juillet dernier. Mais le chiffre des morts ne se serait jamais élevé à 260, si, comme le disent les Arabes, la faim n'eût pas tué nos animaux. Nous croyons consciencieusement que, si un officier désigné par nous eût continué à résider à Boghar, un si grand malheur eût été probablement évité.

La situation générale, au 12 novembre 1844, par suite de la disposition du parc, s'établit ainsi :

|  |         |
|--|---------|
| Dromadaires reçus pendant tout le cours de l'expérience :      | 845     |
| Dromadaires vendus dans la Métidjah (1845) et                  |         |
| à Boghar (1844). . . . .                                       | 287     |
| Dromadaires morts (455), égarés (52), abandonnés (89). . . . . | 556     |
|  | <hr/>   |
| Total. . . . .   | 845 845 |
|  | <hr/>   |
| 12 novembre, il reste. . . . .                                 | 00      |
|  | <hr/>   |

Il y a lieu de placer ici quelques observations qui feront apprécier la véritable portée de la situation ci-dessus.

1° Si 500 mulets ou chevaux étaient abandonnés pendant deux mois et privés de la surveillance d'officiers capables et de gardiens dévoués, on aurait certes bien des pertes à regretter : eh bien ! dès le licenciement du personnel, les pertes de droma-

daires ont été prévues et annoncées à l'autorité supérieure d'Alger (pièce E, 5°) ;

2° On se récriera avec raison contre la perte de 556 dromadaires survenue dans treize mois d'expériences, quelques difficultés qu'elles aient présentées : aussi devons-nous consigner ici, dans l'intérêt de la vérité, que la perte de 556 dromadaires équivaut à peine à celle de 90 mulets, et que le corps du train serait trop heureux si, sur 843 mulets, il n'en perdait que 90 en 13 mois : ajoutons que la perte de 90 mulets forme un vide difficile à combler, tandis que celle de 556 dromadaires est tout à fait insignifiante, vu le nombre immense de ces animaux dans le sud de l'Algérie.

3° Constatons enfin que, d'après des pièces officielles :

Les dépenses de l'équipage s'élèvent ou s'élèveront, somme toute, à. . . . . 52,000 (b)

Le magasin laissé par le corps et réuni avec tant de peine représente. . . . . 10,000 fr.

Les créances du corps, ou au moins l'économie qu'il a procurée, est de. . . . . 80,000

Total. . . . . 90,000 (c)

Enfin la vente de 287 dromadaires a produit la somme de. . . . . 17,000 (a)

4° Le coût de l'expérience a varié suivant les époques : voici des chiffres officiels, en supposant, ce qui est loin d'être exact, 1° que la valeur vénale d'un dromadaire, versé, à l'Etat, soit entre ses mains de 150 fr.; 2° que l'Etat ait acheté les 843 dromadaires, tandis qu'il n'en a payé que 13, tout le surplus provenant de contributions de guerre ou d'amendes, qui n'auraient pas été payées en argent, si nous ne les eussions acceptées en animaux.

Le 25 février 1844, après l'organisation de M. le maréchal, la perte était de (pièce L). . . . . 10,000 fr.

Le 10 avril, après l'expédition des Ouled-Nayl, la perte était de. . . . . 51,000

Le 7 juin 1844, après l'expédition de Lagouath, la perte était de. . . . . 12,000

Le 18 juillet 1844, après l'expédition de l'Ouenseris, le bénéfice était de. . . . . 25,000

Le 5 août 1844, après le licenciement du personnel, le bénéfice était de. . . . . 21,000

Il reste à constater le coût de l'expérience au 12 novembre, d'une manière définitive, et nous allons y procéder en continuant d'adopter les bases les plus défavorables à l'opération.

La solde et le matériel auront coûté. . . . . 52,000 (b)

La perte de 556 dromadaires, à 150 fr., représentée. . . . . 70,000

Total. . . . . 102,000

Opérant la soustraction du matériel laissé et des économies. . . . . 90,000 (c)

La perte générale est de. . . . . 12,000

5° Il est de notre devoir d'ajouter que cette perte n'est que fictive, et qu'aux yeux de l'homme entendu dans les affaires, l'expérience ordonnée par M. le maréchal a produit une économie à l'État : nous allons établir par des chiffres que nous sommes fondé dans notre opinion.

Supposons, en effet, que M. le gouverneur eût ordonné la vente des dromadaires reçus par M. le colonel Jusuf et par M. le général Marey-Monge : nous affirmons, avec les hommes de bonne foi, en nous appuyant sur les prix de toutes les ventes faites par le Gouvernement, que le domaine n'aurait

pas atteint la moyenne de 80 fr. et n'aurait pas encaissé, pour 845 dromadaires, la somme de 67,000 fr. . . . 67,000 fr.

L'Etat ne peut donc avoir le droit de nous demander compte que de cette somme.

Reportons les dépenses qu'il a faites pour subvenir aux frais de l'expérience (b). . . . . 52,000

Total général des frais et pertes. . . . . 99,000

Si l'on tient compte du produit des ventes (17,000 fr.) (a) et de la somme de 90,000 fr. ci-dessus. . . . . 107,000

12 novembre, il reste de bénéfice net. . . . . 8,000

6° La question d'organisation d'un équipage de dromadaires se trouve renvoyée de fait au printemps de 1845, à la première expédition dirigée dans le sud : alors l'administration militaire se décidera, dans un intérêt d'économie, à profiter de notre instruction et d'un matériel précieux, en achetant des dromadaires plutôt que de les louer, sauf à décider, après la course, si on doit les vendre ou les conserver : en effet, l'expérience nous prouve qu'en achetant dans la province d'Oran les 400 dromadaires dont nous avons déjà le harnachement tout prêt et pour lesquels le personnel français ne manque pas, on les paierait, terme moyen, 80 fr. l'un : la dépense serait donc au plus de. . . . . 32,000 fr.

La dépense d'un mois, pour le personnel français-arabe, était de. . . . . 2,000

L'intérêt de 54,000 fr., à 10 p. 100, est pour un mois, de. . . . . 285

L'Etat ferait donc des frais pour. . . . . 34,285

Mais l'administration paie pour le loyer, par jour et par dro-

madaire 3 fr. 50 : les 400 dromadaires lui coûtent donc, par mois, 42,000 fr.

Donc, le bénéfice d'un mois est de . . . . . 7,717 fr.

Si l'on vend, au retour, les dromadaires réduits même au chiffre de 500, et seulement au prix de

40 fr. l'un, soit . . . . . 12,000

Partant, le bénéfice d'un mois serait de . . . 19,717 fr.

7° Dans cette question, l'opinion personnelle de l'illustre chef de l'armée nous est favorable et, grâce à sa persévérance, il finira par réussir en cela comme en tant d'autres choses plus difficiles. Déjà il a beaucoup avancé la question, puisque nous pouvons fournir pour l'organisation future un personnel de 500 hommes, tous de bonne volonté, expérimentés et capables : ce fait incontestable ne prouve-t-il pas que l'expérience a réussi ?

8° Il ne reste plus que les difficultés inhérentes à toute organisation, les difficultés des personnes, et elles ont cessé heureusement d'exercer une influence assez puissante pour troubler le cours des opérations.

9° Nous croyons qu'un chef de corps rendra à l'armée le service de se charger de cette mission et nous serons le premier à applaudir à son courage, en lui offrant même nos services : sinon, et quelles que soient les difficultés d'une pareille tâche, nous nous tenons prêt à répondre à l'appel de M. le gouverneur et de M. le général Marey-Monge.

10° Avant de déposer la plume, nous adjurons nos chefs de nous permettre de leur faire entendre pour la dernière fois les observations suivantes :

1° Quant aux convois :

L'entreprise directe ne présenterait plus de difficultés du jour où elle aurait été décidée. Admettons cependant, avec nos adversaires, que cette question n'ait pas encore reçu la sanction

de l'expérience, nous dirons avec ces mêmes adversaires que le mode actuel de réquisition des dromadaires est le plus mauvais de tous et que l'État, par suite de notre instruction si laborieusement acquise et du matériel que nous lui avons donné, est libre de choisir un autre mode moins ruineux.

Le corps de chameliers d'une colonne opérant au loin dans le Sud doit être aussi entendu dans la conduite de ces animaux que fidèle à notre cause; son chef doit être consulté pour les marches, les haltes, les bivouacs et les séjours; la moindre faute commise par lui, qu'elle fût volontaire ou non volontaire, pourrait entraîner l'enlèvement du convoi et avoir des suites les plus fâcheuses: une confiance aussi grande ne peut être accordée qu'à des Français.

La création de quelques compagnies d'infanterie ou auxiliaires du train pouvant être utilisée: 1° pendant le temps des repos de l'armée, avec des dromadaires de réquisition, ou avec des mulets de l'État, ou comme troupe d'infanterie; 2° pendant le temps des expéditions, avec le convoi militaire, cette création, disons-nous, est reconnue économique, nécessaire, urgente, facile et politique même par les adversaires les plus opposés à la formation d'un corps régulier de cette nature avec des animaux appartenant à l'État. Elle serait le premier pas fait vers l'organisation des troupes montées, question qui intéresse à un si haut point l'Algérie et la France.

2° Quant aux troupes montées:

La mobilisation de notre infanterie pour opérer dans le sud de l'Algérie est indispensable;

Elle est impossible avec des mulets ou des chevaux;

Elle est possible dès à présent avec des dromadaires, soit que l'État les achète, soit qu'il se borne à les louer à chaque expédition: dans tous les cas, une expédition dans le Sud doit être accompagnée d'un équipage de dromadaires; la troupe



spécialement destinée à ces opérations doit avoir reçu l'instruction nécessaire.

Enfin la reprise des relations commerciales avec l'intérieur de l'Afrique, sans la création d'un équipage de dromadaires, est une utopie, un rêve impossible à réaliser.

En résumé, dans l'appréciation de cette grave question, il est nécessaire d'avoir toujours présent cette vérité importante :

Le cheval doit commander dans le Tell et le dromadaire dans le Sahara.

Sans le Sahara, l'Algérie ne serait jamais pour la France qu'une cause de dépense sans compensation.

Les insurrections futures nous viendront dorénavant du Sahara!

Au camp de la Chiffa, ce 12 novembre 1844.

J.-L. CARBUCCIA.

FIN.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

---

### PIÈCE A.

288. *Lettre adressée par le Ministre de la guerre à M. l'intendant militaire de l'Algérie, par laquelle il demande un travail complet sur le parti que l'on pourrait tirer des chameaux pour les transports militaires en Algérie.*

Paris, le 22 janvier 1840.

Monsieur l'intendant, lors des expéditions de Mascara, de Tlemcen et de la Tafna, on a eu recours, pour le service des transports auxiliaires, à l'emploi des chameaux qu'on a pris à loyer dans la province d'Oran, où ces animaux se trouvent, à ce qu'il paraît, en plus grand nombre que dans les autres parties de l'Algérie. L'emploi de cette bête de somme, sous cette condition, avec des conducteurs arabes à gages, a été très-coûteux et l'on a paru généralement peu satisfait de ce service.

Cependant j'ai eu occasion de reconnaître, par les différents rapports qui ont été alors présentés sur l'emploi du chameau, combien pour des expéditions partielles, et surtout dans un système d'occupation bien arrêté, ces animaux pourraient être utiles. J'ai surtout été frappé du rapport présenté par M. le colonel Poiré, qui, avec une longue expérience du service des équipages, et paraissant avoir fait une étude particulière des habitudes et des facultés du chameau, n'a pas hésité à proposer d'en attacher une brigade aux détachements réunis du train et de mulets de bât.

En général, ce service auxiliaire de transport a été peu expérimenté et l'on ne paraît pas s'être assez rendu compte de tous les avantages qu'il peut offrir, soit dans les expéditions

éventuelles, soit pour le service ordinaire des camps et des villes.

Je pense que le moment est venu d'examiner très-sérieusement la question sous ses différents point de vue.

Je vous prie en conséquence, monsieur l'intendant, de vouloir bien, après avoir consulté les extraits ci-joints, A<sup>1</sup> A<sup>2</sup> A<sup>3</sup> A<sup>4</sup>, des rapports qui me sont successivement parvenus sur l'emploi des chameaux, et après y avoir réuni toutes les indications que vous vous serez vous-même procurées, me présenter sur ce moyen de transport un travail complet, comprenant, s'il y a lieu, un projet d'organisation de brigades de chameliers adjointes aux compagnies du train, ou de détachements de chameliers s'administrant séparément ; votre rapport contiendra tous les renseignements nécessaires pour fixer mon opinion sur les avantages ou les inconvénients de l'emploi des chameaux et notamment ceux-ci :

1<sup>o</sup> Le point de l'Algérie et des pays limitrophes où l'on pourrait plus facilement se procurer de ces animaux, en quel nombre et par quelle voie on pourrait en acheter ;

2<sup>o</sup> Les prix d'achat suivant leur âge et leur force ;

3<sup>o</sup> Les poids qu'ils peuvent porter dans une marche longue et soutenue, et dans une marche de peu de durée ;

4<sup>o</sup> Leur harnachement sous le double rapport de la composition et de la dépense ;

5<sup>o</sup> La nourriture habituelle, la dépense journalière qu'elle occasionne quand le chameau a cessé de paître dans la campagne ;

6<sup>o</sup> Les soins que cette animal exige de jour et de nuit, la manière dont il doit être abrité, etc.

Vous vous entourerez au surplus, pour donner à ces renseignements tous les développements qu'ils comportent, de l'expérience acquise dans chacune des localités, de manière que, éclairé d'ailleurs par votre opinion personnelle, je puisse prononcer sur le travail résultant de ce concours avec une pleine et entière connaissance de cause.

Rien ne doit être négligé par l'administration pour assurer

l'exécution des transports le plus complètement et avec le plus d'économie possible : des essais peuvent être faits et l'expérience fera en résumé rejeter les moyens reconnus défectueux et adopter définitivement les meilleurs.

Recevez, etc.,

Pour le ministre et par son autorisation,

*Signé* : ÉVRARD.

*Nota.* Par d'autres dépêches postérieures à la présente, et notamment par celles du 20 mai et du 16 septembre 1840, M. le ministre de la guerre poursuit l'idée de l'organisation des compagnies de chameliers, et, enfin, il donne l'ordre d'établir un projet d'ordonnance à ce sujet et de le lui envoyer revêtu de l'approbation de M. le gouverneur général.

---

PIÈCE A<sup>1</sup>.

289. *Rapport sur les avantages qu'on peut obtenir de l'emploi des chameaux pour le service des transports.*

Le chameau est l'animal le plus propre aux transports pour faire la guerre aux peuplades nomades. Aussi ne le trouve-t-on généralement que dans les plaines désertes qu'il faut traverser. Sa sobriété, quand il y a manque de nourriture, et sa force, sont remarquables ; les robustes portent 600 kilogr., et on peut établir que le terme moyen de transport par de bons animaux de cette espèce serait de 400 kilogr. ; mais il convient de faire remarquer que tous les chameaux ne portent pas avec la même facilité ; que les indigènes sont dans l'habitude d'y amener les jeunes graduellement et qu'il conviendrait de ne faire achat que de ceux qui seraient éprouvés.

Le mauvais vouloir des Arabes qui louèrent leurs chameaux pour les expéditions de Mascara et de Tlemcen a faussement établi

que ces animaux ne peuvent porter que 150 kilog.; je certifie que le plus fort d'un détachement dirigé par M. le sous-lieutenant Petit, du corps, a porté de Stora à Constantine trois balles de foin pressé du poids chacune de 200 kilogrammes; je conviens qu'on ne peut raisonnablement espérer la même force de tous les animaux de cette espèce; cependant il en existe sept à la 4<sup>e</sup> compagnie, provenant de prise, qui portent journellement de 4 à 500 kilogrammes, service parfaitement régulier.

Les chameaux voyageant en plaine se nourrissent ordinairement de feuillages, d'herbes, et surtout de chardons qu'ils aiment beaucoup; ce qui fait qu'ils ne marchent pas avec plus de vitesse que les mulets par le temps qu'ils perdent pour prendre leur nourriture: mais, quand ils sont pressés vivement, les autres animaux de trait et de somme ne peuvent les suivre au pas; ils marchent habituellement à la suite les uns des autres quand ils sont en liberté; mais leurs conducteurs peuvent les diriger avec un licou et un bâton d'un mètre de long pour les faire changer de direction à volonté; ce qui permet d'en faire marcher plusieurs de front.

Ils se nourrissent habituellement dans les plaines non cultivées, et, quand ils n'y trouvent plus de quoi satisfaire à leurs besoins, les indigènes y pourvoient au moyen de mauvaise paille, ou bien même avec du son; ils ne mangent de l'orge que très-rarement; cependant j'ai reconnu la nécessité d'en faire donner aux sept de prise qui existent à la 4<sup>e</sup> compagnie, vu leur peu de repos.

Ces animaux présentent l'avantage de faire magasin de liquide au moyen de leur cinquième estomac qui leur permet de rester plusieurs jours sans boire.

Pour parvenir à obtenir un service bien régulier avec les chameaux, il faut employer, à leur conduite et aux soins qu'il convient de leur donner, des hommes doux et laborieux, ainsi que de bons sous-officiers, lesquels recevraient une prime d'encouragement.

J'ai remarqué que ces animaux sont au début inquiets de

notre tenue militaire : je crois qu'il convient que nos conducteurs soient coiffés de calottes grecques et portent par-dessus la veste d'écurie une blouse en toile grise, comme en font usage les chasseurs d'Afrique pour le service intérieur du quartier, elle serait pour les détachements la tenue de travail qui s'approcherait de celle des Arabes.

Pour habituer nos soldats aux expressions et moyens qu'emploient les Arabes pour faire coucher les chameaux afin d'effectuer les chargements, il serait employé un certain nombre de ces derniers au début de ce service.

Répondant aux objections présentées, il n'a pas été exact de dire que les chameaux s'effraient au feu de la mousqueterie ; j'étais chargé d'en diriger 500 au moment de l'affaire de la Sikak : le passage de ce ruisseau était tellement étroit que deux au plus passaient à la fois ; l'ennemi nous serrait de très-près ; les balles se croisaient en tous sens, au moment où M. le général Bugeaud, non loin de ce passage, prescrivait les dispositions qui devaient accabler l'ennemi ; pas un chameau n'a cherché à fuir.

Si la guerre devait se terminer en une seule campagne comme en Europe, il serait convenable de prendre des chameaux à louage, quoique ce service laisse beaucoup à désirer ; les Arabes étant presque toujours, je le répète, de mauvaise foi envers nous, soit pour ce que peuvent porter les animaux employés, soit pour la direction à leur donner ; se faisant un jeu de créer du désordre, en feignant de ne pas comprendre ce qui leur est ordonné ; obligé, pendant le cours de plusieurs expéditions, d'avoir recours aux chameaux pour le transport des malades, j'étais obligé d'employer les plus grandes rigueurs pour obtenir des chameliers bédouins de faire coucher leurs chameaux pour recevoir nos soldats sur les charges ; il est vrai qu'un très-grand nombre de soldats de régiments nouvellement débarqués se faisaient transporter sur des chameaux sans être arrêtés par le mouvement d'avant-arrière plus prononcé chez eux que chez les autres quadrupèdes et présenté comme devant occasionner le mal de mer, mais qui ne peut

tout au plus gêner que ceux qui, transportés mollement, pourraient sentir le besoin de se livrer au sommeil.

Des animaux sans frein pour les guider, marchant en troupeau et souvent maltraités, provoqués par la malignité de leurs conducteurs, ont pu paraître indociles, même méchants; mais ceux qui, comme moi, ont été appelés par la nature de leur service à examiner les avantages que peut présenter ce moyen de transport, ont été à même de se convaincre que ces animaux sont généralement doux.

J'ai également remarqué que les conducteurs bédouins n'avaient, les sept huitièmes du temps, rien à manger ainsi que leurs animaux et qu'ils n'existaient que de ce qu'ils obtenaient de notre commisération; cet état de choses a existé pendant les expéditions de Mascara, Tlemcen et la Tafna, les chefs arabes les laissant continuellement languir de besoin, quelque bien rétribué qu'était ce service par l'administration; cependant, la plus grande partie des animaux employés est rentrée aux tribus.

Je certifie, en homme consciencieux et dévoué aux intérêts de l'État et du service qui m'est confié, que les difficultés présentées jusqu'à ce jour ont été créées par beaucoup de laisser-aller et présentées avec exagération.

J'affirme aussi que les chameaux peuvent être employés à franchir et traverser les plus grandes aspérités; j'ai examiné avec soin la marche de ceux d'un cantinier pendant le cours de l'expédition sur Milianah, où nous avons été obligés de gravir des côtes à quarante-cinq degrés de pente, chargés de 250 kil.: ils ont constamment suivi les mulets du corps.

Je termine en faisant remarquer que les meilleurs chameaux ne sont que du prix de 500 fr.; qu'ils ne sont pas comme les mulets sujets à être atteints de la morve, fatale maladie qui exerce de constants ravages parmi ces derniers, et qu'il ne faut s'occuper que de les traiter de la gale, affection qu'ils essuient fréquemment.

Le louage des chameaux qui va avoir lieu dans la province d'Oran, au prix de 6 francs l'un par jour, occasionnera à l'État

une dépense égale au moins au prix d'achat en les conservant deux mois ; il y aurait un avantage considérable à acheter les animaux , puisque nous avons des pâturages pour leur faire prendre leur principale nourriture.

Il n'y aurait que des hangars à préparer pour les abriter dans les voisinages des pâturages ; la Maison-Carrée et autres lieux semblables recevraient les détachements qui seraient formés.

Ci-contre le tableau de l'organisation qu'il conviendrait de donner à chaque détachement à la suite des compagnies du corps.

---

(Voir ci-contre le tableau sus-indiqué.)



*Composition d'un détachement de chameaux à la suite du train des équipages.*

| OFFICIERS.  |   | SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS. |   |                     |   |           |  |                                  |  |                         |  | CHEVAUX.           |   |                           | VOITURES. |             |   |             |   |                    |   |           |   |              |   |           |   |                         |    |                        |    |    |           |    |           |   |           |  |         |   |     |           |  |           |  |         |  |                     |  |            |  |           |  |
|-------------|---|----------------------------|---|---------------------|---|-----------|--|----------------------------------|--|-------------------------|--|--------------------|---|---------------------------|-----------|-------------|---|-------------|---|--------------------|---|-----------|---|--------------|---|-----------|---|-------------------------|----|------------------------|----|----|-----------|----|-----------|---|-----------|--|---------|---|-----|-----------|--|-----------|--|---------|--|---------------------|--|------------|--|-----------|--|
| Capitaines. | 2 | Lieutenants.               | 2 | ou sous-lieutenant. | 1 | Effectif. |  | Vétérinaires en 2 <sup>e</sup> . |  | Marchal des logis chef. |  | Marchal des logis. | 4 | Brigadier élève fourrier. | 1         | Brigadiers. | 8 | Trompettes. | 1 | Marchaux ferrants. | 2 | Forçeurs. | 1 | Bourreliers. | 1 | Chartons. | 4 | 1 <sup>re</sup> classe. | 20 | 2 <sup>e</sup> classe. | 50 | 86 | de selle. | 14 | de trait. | 2 | Effectif. |  | Mulets. | 2 | 120 | Chameaux. |  | Caissons. |  | Forges. |  | Chariots agricoles. |  | Prolonges. |  | Effectif. |  |

Mustapha, le 10 mars 1840.

*Le lieutenant-colonel, commandant le train des équipages militaires de l'Algérie,*

Signé : Poiré.

PIÈCE A<sup>2</sup>.

Des avantages du chameau sur le mulet comme bête de somme.

290. Le chameau convient mieux à l'usage du bât en Afrique que le mulet, en ce qu'il est plus robuste et plus fort, plus sobre, moins maladif; malgré sa conformation massive, il court quelquefois très-vite.

Quoique cet animal mange plus que le mulet, il se contente d'une nourriture plus grossière, et, tout en travaillant, il peut vivre d'herbes fraîches et se passe facilement de grain.

1° Deux chameaux ne coûtent pas plus qu'un mulet; l'avantage de ce dernier est d'aller plus vite;

2° L'économie pour le fourrage;

3° L'économie dans les soins : ainsi un soldat intelligent pourrait soigner trois chameaux.

Cet animal est moins intelligent que le mulet, mais il est, comme lui, susceptible d'éducation, et s'attache à son maître quand il le caresse ; la patience et la douceur sont les meilleurs moyens d'obtenir de bons résultats de ces animaux.

Pour éviter les maladies occasionnées par une transition brusque de température, il serait essentiel d'établir des hangars capables d'en abriter un grand nombre et de les soustraire ainsi à l'action du mauvais temps.

On fera un bon choix de ces animaux ; on verra s'ils ne tournent pas les pieds, si leurs articulations sont libres et souples, si les membres ne frappent pas les uns contre les autres ; on pourrait, jusqu'à un certain point, juger de leur force en les éprouvant.

Pour preuve à l'appui de ce que je viens d'avancer, il suffit de parler des chameaux qui existaient dans la 4<sup>e</sup> compagnie du train.

Ces animaux ont constamment travaillé ; on en avait confié la conduite à des hommes peu soigneux et peu intelligents, qui s'inquiétaient fort peu si leurs animaux étaient dans les condi-

tions voulues pour être soumis au travail ; ces animaux ont également supporté, faute de hangars, toutes les vicissitudes atmosphériques.

*Le vétérinaire de la 4<sup>e</sup> compagnie du train,*

*Signé : GAUBE.*

Vétérinaire en 1<sup>er</sup> du 3<sup>e</sup> escadron des équipages à Alger.

---

PIÈCE A<sup>3</sup>.

*Rapport sur l'emploi du chameau comme moyen de transport.*

Bât : ses avantages.

291. Le bât proposé pour chameau par MM. Largilière et Bayard est une heureuse application des deux idées qui ont inspiré les cacolets Pezerat et le bât que l'artillerie, dans une ancienne expédition, a adapté à cet animal pour transporter des caisses de munitions. Comme, dans ces deux cacolets, les deux sièges destinés à recueillir les hommes se replient contre les deux panneaux, le bât devient dès lors très-propre au chargement des sacs et autres ballots de vivres. Les panneaux ou coussinets peuvent, au moyen de courroies et boucles, se rapprocher et se façonner tout au long du dos à la contexture de l'animal, suivant sa grosseur et son état de maigreur ; sa bosse trouve à s'y loger de manière à consolider presque seule toute la charge, au point qu'avec des sangles presque lâches, et malgré un grand ballonnement, le bât n'a jamais fait mine de tourner, et les hommes qui sont perchés n'éprouvent aucune crainte à cet égard. Malgré la hauteur du bât et des sièges, le chameau, s'agenouillant à volonté, permet qu'on s'y place ou qu'on en descende à volonté. On y est immédiatement assis, deux à droite, deux à gauche, dos à dos et les pieds appuyés sur une planche suspendue à la hauteur désirable ; tel qu'il a été exécuté du premier jet, il offre assez de facilité

pour y placer, outre quatre militaires, leurs sacs et autres objets.

Ses inconvénients légers.

Le bât pèse cinquante-huit kilogrammes : c'est énorme, mais il peut être allégé en remplaçant par du cuir plusieurs chaînes et pièces en fer.

Les armes, placées comme on le voit en ce moment, seraient difficiles à débarrasser de leurs entraves, en même temps qu'elles sont exposées à se détériorer. Il y a facilité à les charger de manière à éviter ces inconvénients.

Le chameau comme moyen de transport en général.

Quelques personnes repoussent jusqu'à l'idée de l'emploi du chameau comme moyen de transport : c'est, disent-elles, un animal têtue, dangereux, qui ne marche que dans le pays de plaine, sur des terrains secs, et qui, dans les temps de pluie, ne peut se tirer des boues.

Voici la vérité :

Le chameau est plus docile et moins facile à s'épouvanter que la mule ; il marche mieux et plus vite dans les plaines que dans les montagnes, et même que dans les passages et sentiers difficiles : c'est l'opinion de tous les Arabes consultés, et un fait avéré par les courses qu'ont faites quatre fois les chameaux éprouvés ; il marche aussi dans des terrains mouillés et même boueux plus difficilement, il est vrai, et plus lentement que les mulets ; il peut même ne pas pouvoir s'en tirer, mais c'est l'inconvénient de toutes les bêtes de somme à un petit degré de moins peut-être. Au reste, dans ce pays, pour les hommes mêmes, la saison des pluies est tellement funeste, que les expéditions ne se font que dans celles où il est rare d'en éprouver, de longues du moins : ces objections sont donc sans valeur, n'ayant que celle de prouver que, comme toutes choses, le chameau n'est pas parfait.

Le chameau comme moyen de transport des hommes.

C'est encore une opinion controversée que la possibilité de faire porter au chameau quatre militaires avec leurs armes et leurs sacs pendant une longue route; l'un deux, assez beau, l'a fait deux jours de suite, et le second jour, il a marché mieux que le premier, accoutumé sans doute à sa charge et mieux nourri; mais cette expérience, fût-elle répétée dix fois de suite avec succès, ne trancherait point cette question. En effet, il ne faisait pas chaud, bien au contraire; les soins avec lesquels tout a été fait ne seraient certainement pas toujours obtenus dans une expédition; ce qui a été possible avec un chameau formé peut ne pas l'être avec beaucoup d'autres.

D'ailleurs, le poids d'une pareille charge est d'environ quatre cents kilogrammes (quatre hommes à soixante-cinq kilog., quatre sacs et armes, quatre-vingt kilog.; un bât, cinquante kilog.; vivres, dix kilog. Total général égal, quatre cents kilogrammes.)

Or, je crois qu'il n'y a que très-peu de chameaux qui puissent la porter, du moins d'une manière un peu certaine; aussi, je me déclare pour la négative.

Mais, alors même que ce serait positif et qu'il faudrait renoncer à lui faire porter d'habitude quatre militaires et leurs bagages, son emploi n'en est pas moins des plus précieux. Dès à présent, il est facile de voir quel grand service ces animaux rendraient dans une expédition, ne fussent-ils employés qu'à porter les sacs et les armes des hommes qui, accablés de fatigues et de chaleur, ne pouvant plus suivre avec leur charge, retardent une colonne et quelquefois la compromettent. Une dizaine harnachés avec ledit bât, et mis à la suite de chaque régiment d'infanterie, suffisent à cette destination; ils porteraient successivement, non-seulement les armes, les sacs d'hommes harassés, mais ceux des hommes qui auraient besoin d'être soulagés pendant quelques lieues; sûr de n'être point laissé en arrière, chaque soldat fatigué marcherait avec con-

fiance et courage, et cette ressource serait d'un grand effet moral.

C'est à cet usage et aux transports des vivres qu'il faudrait particulièrement les employer ; n'y mettant des blessés qu'à la dernière extrémité, à cause du grand ballonnement qu'on y éprouve, et des fortes secousses qui ont lieu, quand pour charger et décharger le chameau se met à genoux.

Je me résume donc :

Le bât est, bien entendu, d'une exécution et d'un emploi faciles et commodes.—Le chameau, sans pouvoir porter habituellement quatre hommes et leurs bagages, sera toujours avec ce bât un des moyens de transport les plus avantageux, et l'on peut dire un élément de succès dans toutes les expéditions.

Cette question ne peut plus en faire une : elle est résolue ; elle a fait tous les progrès dont elle est susceptible sur une petite échelle ; il est temps de lui donner la sanction de l'expérience et d'arriver à la découverte des inconvénients et de leurs remèdes, qui ne se révéleront que pendant une expédition, dans des essais en grand.

L'occasion est belle, les opérations prochaines ; il faut se hâter de les saisir, se décider sur-le-champ, courrier par courrier.

Ce sont 15 à 16,000 fr. à dépenser pour la confection du matériel et l'achat de 36 à 40 chameaux, qui auraient toujours, dans tous les cas, à peu près leur valeur. Qu'est-ce donc qu'une pareille dépense pour des essais qui doteront l'armée, très-certainement, d'un des plus économiques et des plus précieux moyens de transport qu'on puisse mettre en usage ?

*Le sous-intendant militaire,*

*Signé : DE SAINT-BRICE.*

Oran, le 31 mars 1840.

---

PIÈCE A<sup>4</sup>.

*Opinions diverses sur la question des chameaux.*

1<sup>o</sup> M. Hondurand, intendant (1832).

292. Ces animaux veulent être conduits par des hommes patients; ils s'accoutumeraient difficilement à la pétulance de nos soldats, la plupart du temps pris de vin.

2<sup>o</sup> M. Mélicion-d'Arc, intendant (1835). — 1<sup>er</sup> avis.

Sans avoir la certitude de l'efficacité du chameau comme moyen de transport, c'est un mode à expérimenter promptement; et qu'il ne faut ni repousser ni adopter légèrement. Le chameau, conduit par un Arabe à tant par jour, pourrait nous rendre des services; à Alger, on pourrait en organiser de 100 à 150. L'habitude ferait le reste, et le pli, une fois pris, resterait; il faudra de la volonté. Le chameau vit plus facilement que le mulet, se nourrit sur place, et supporte mieux que le mulet la faim et la soif.

3<sup>o</sup> M. Mélicion d'Arc, intendant (1836). — 2<sup>e</sup> avis.

Les Arabes s'aident souvent de l'indocilité, prétendue ou réelle, de leurs chameaux, pour s'écarter de la route et s'échapper avec leur chargement.

Le soldat n'a ni la patience, ni l'habitude nécessaires pour pouvoir les diriger convenablement; et si, à Mascara, cet emploi a été utile, cela a tenu à une foule de soins et de précautions, à des circonstances et à une organisation particulières, qu'il serait difficile de reproduire toujours avec succès.

Le moyen de transport par chameaux ne doit être qu'auxiliaire, instantané; ces animaux sont encore nombreux à Oran, mais il y en a peu à Alger, et point à Bone.

4° M. Guiroyé intendant (1835).

M. Guiroyé a vu 800 à 1,000 chameaux au pâturage; le bruit des caisses de biscuit ou des tambours, la vue du pantalon rouge, n'ont point effrayé ces animaux.

Les essais de transports ont été répétés, et ont complètement réussi; les chameaux chargés ont fait une marche de nuit, au milieu de nos troupes, et ils sont revenus sans que les caisses ou les biscuits aient été le moins du monde endommagés.

5° M. Rothé, sous-intendant (1837).

On n'a besoin de ces animaux qu'à des époques éloignées; il est plus économique de les louer et de les faire conduire par leurs propriétaires, plutôt que de les garder et de les nourrir indéfiniment. Il serait d'ailleurs très-difficile de dresser nos soldats à ce genre de service.

6° M. Berlié, sous-lieutenant (1836).

Cet animal est indocile; il obéit avec peine à la voix des conducteurs arabes; il trouble l'eau, et le soldat haletant, arrivant près de l'eau pour étancher sa soif, ne trouve plus que de la boue plus ou moins liquide. Si une colonne est attaquée ayant beaucoup de chameaux, ces animaux s'effraient, ainsi que leurs conducteurs, et forcent à s'occuper d'eux, lorsqu'on n'a pas trop de tout son monde pour repousser une attaque souvent imprévue. Mais ce n'est pas tout.

Les Arabes seuls peuvent conduire les chameaux; seuls ils savent les faire obéir et souvent les charger.

Les inconvénients de la route d'une part et, de l'autre, la mauvaise foi des chameliers font qu'en général on ne peut compter sur les deux tiers de l'approvisionnement porté.

Pour porter des malades, il faut peu compter sur ce moyen



de transport : les Européens ne sont pas habitués à l'allure des chameaux, que l'Arabe de mauvaise volonté rend plus irrégulière encore. Ils coûtent par jour 6 fr. de loyer, et 1 fr. pour le conducteur ; total, 7 fr.

Leur force n'est pas plus grande que celle de nos chevaux et mulets : pour une longue route, on ne peut les charger de plus de 150 à 180 kilog.

Acheter des chameaux, les donner à conduire à des soldats du train, qui recevraient une organisation particulière, est une mesure, sinon impraticable, du moins tellement difficile, qu'on ne pourrait en espérer de bons résultats que dans un avenir très-éloigné. Ces animaux sont indociles. Les Arabes les conduisent à la voix : il faudrait faire l'instruction de chaque chameau en particulier, l'habituer à souffrir un frein, le plier à nos usages et à notre langage. Pour cela, il faudrait prendre de jeunes chameaux, les donner à conduire à des hommes qui eussent assez d'intelligence pour étudier leurs mœurs, qui nous sont inconnues. Ce ne serait qu'à la longue qu'on pourrait organiser un service à ce sujet.

Y aurait-il économie à organiser des compagnies de chameeliers ?

Le chameau coûte de 160 à 240 fr. ; c'est à peu près le prix d'achat d'un cheval ou mulet ordinaire ; donc il n'y a pas avantage sous ce rapport. Il ne porte pas plus qu'un mulet. Pour lui, il faut 4 kilog. d'orge et 4 kilog. de foin ; pour ce dernier, il faudrait presque le double.

Au résumé, ce moyen de transport ne peut être qu'auxiliaire et instantané ; il ne pourrait servir pour une expédition.

PIÈCE B.

*En réponse à la pièce A.*

295. Parmi les réponses faites à la pièce A communiquée par M. l'intendant aux divers sous-intendants en Algérie, nous sommes heureux de pouvoir faire connaître la suivante :

Oran, le 25 mars 1840

Monsieur l'intendant,

Après l'examen de toutes les questions contenues dans la lettre du 1<sup>er</sup> février de M. l'intendant de l'Algérie, ayant pour objet l'organisation de moyens de transport dans la division d'Oran, et après m'être éclairé auprès de quelques chefs arabes qui, employant les chameaux, en connaissent les habitudes, je m'empresse de porter à votre appréciation le résultat de mon expérience et de mes informations.

Je procède par ordre de questions :

1<sup>o</sup> *Combien de chameaux existe-t-il dans la province d'Oran ?*

Les Douairs et les Smalas, seules tribus avec lesquelles nous soyons en rapport aujourd'hui, en possèdent à peu près 500.

2<sup>o</sup> *Combien l'administration pourrait-elle s'en procurer à loyer, et combien faudrait-il pour cela par jour et par mois, y compris les gages d'un chamelier arabe ?*

Sur les 500 dont ces alliés sont en possession, on peut compter environ sur 200 qui pourraient être loués à l'administration; le reste leur est indispensable pour leurs transports particuliers. Leur loyer est de 6 fr. par jour, 1 fr. par conducteur.

Bien que les Arabes se soient engagés, en 1837, à les mettre à la disposition de l'administration pendant plusieurs mois, ils ne veulent les louer qu'au jour, et par jour de travail; ils

tiennent le nombre de bêtes pour lequel ils se sont engagés à la disposition de l'administration, et ne marchent que sur réquisition. Le transport effectué, ils rentrent dans leurs tribus ; ils ne veulent jamais, du reste, s'engager pour un laps de temps plus considérable : ils croient plus de leur intérêt de louer au jour le jour, un engagement d'un mois devant nécessairement leur être payé moins cher.

5° *Serait-il possible de tirer ces animaux des points limitrophes de la province d'Oran ?*

Les tribus qui sont hors de notre territoire possèdent des chameaux en plus grand nombre ; mais, dans l'état actuel des choses, on ne peut traiter avec aucune d'elles ; il aurait été à désirer qu'on profitât des deux années de paix qui viennent de s'écouler pour se créer ces moyens de transport, afin de connaître par l'usage jusqu'à quel point ils peuvent servir.

4° *Quel serait le prix d'achat du chameau suivant sa force et son âge ?*

*A quel âge les Arabes commencent-ils à s'en servir ?*

Les Arabes entre eux vendent les chameaux 100 boudjoux, c'est-à-dire un peu moins de 200 fr. Si on en achetait un grand nombre, ce prix serait la moyenne, disent les chefs arabes ; mais j'ai tout lieu de croire que si le Gouvernement faisait cette opération ; il les paierait au moins 250 fr., si ce n'est 500 fr.

Avant trois ans, on habitue le jeune chameau à porter de légers fardeaux ; à cet âge, les Arabes disent qu'ils l'emploient comme celui de sept à huit ans ; il est dans sa force comme le cheval est dans la sienne à cinq ans. Il est susceptible d'un bon service jusqu'à vingt ans.

5° *Combien de chameaux un chamelier peut-il conduire et panser ?*

Lorsque ces animaux sont chargés et qu'ils marchent en caravane, 15 à 20 hommes suffisent pour conduire 50 chameaux. En petit nombre, un conducteur peut servir à deux chameaux : deux chameaux seuls exigent deux chameliers

6° *Quels sont les soins à lui donner de jour et de nuit ?*

Le chameau n'est jamais pansé par les Arabes; ils se dispensent de soins. Dans le cas où il est atteint de gale, on se contente de recouvrir de goudron les parties attaquées.

On doit préserver les chameaux, autant que possible, de l'humidité, et, en hiver, ils y sont plus spécialement sensibles; les soins des Arabes se bornent à les mener paître chaque jour dans les pâturages les plus convenables pour eux et à les mener boire journellement, quoiqu'ils puissent se passer d'eau pendant plusieurs jours sans dépérir.

7° *Quelle charge peut porter cet animal dans un service journalier ou dans une marche longue et soutenue ?*

*Quelle dans un service de peu de durée ?*

Dans une caravane, le poids moyen à être réparti peut être estimé à 180 kilog., si le service peut être de longue durée.

Dans les marches de trois à quatre jours, on peut compter sur 200 kilog. ou 320 kilog. pour les chameaux de choix : ces poids sont ceux qu'ils portent en orge et en blé, au dire des chefs Arabes.

8° *Quel est le harnachement propre à cet animal, sous le rapport de la composition et de la dépense ?*

Le genre de bât dont se servent les Arabes paraît parfaitement adapté à la structure du chameau et ne semble pas devoir être changé; l'expérience, du reste, pourrait seule faire proposer des modifications. Chez les Arabes, un bât coûtait autrefois 4 fr., mais aujourd'hui, il faut compter 40 francs tout compris.

9° *Quelle est sa nourriture habituelle ?*

*Quelle dépense cette nourriture occasionne, quand l'animal a cessé de paître dans la campagne ?*

Pour les Arabes qui sont nomades, les chameaux sont faciles à nourrir : ils mangent les chardons, l'herbe, le palmier, les cactus, etc.

Leur consommation en orge et en foin, si on les gardait en ville, ou si on les parquait, serait le double de celle d'un cheval, c'est-à-dire 8 kilogrammes d'orge et 8 kilogrammes de foin.

Il est rare que les Arabes donnent de l'orge à leurs chameaux, ce n'est guère que dans les longues journées de marche du désert.

Dans tous les endroits où il y a quelque peu de végétation, ils les font paître, et il en est de même dans leur marche pour venir à Oran, et, pendant tout le temps que dura l'expédition de M. le général Bugeaud (mai 1857), on a remarqué qu'ils ne leur en ont pas donné; néanmoins, les chefs arabes qui ont soin de leurs animaux domestiques leur en donnent quelquefois.

10° *De quelle manière doit-il être abrité ?*

*Où conviendrait-il de placer un détachement de chameaux qui pourrait être organisé dans la province d'Oran ?*

Les chameaux sont laissés en plein air par les Arabes, comme presque tous leurs animaux domestiques; cependant, comme ces animaux craignent l'humidité, il faut, en général, les parquer dans un endroit sec; sous de vastes hangars, seulement couverts, ils s'entretiendraient en meilleur état que dehors. Un parc serait très-bien placé dans les environs de la mosquée ou du ravin Blanc (Est d'Oran).

11° *Doit-on avoir des brigades ou des détachements de chameaux auxiliaires destinés à un service éventuel, et les licencier lorsque les besoins auraient cessé; ou bien des détachements de chameaux réguliers ?*

Je crois qu'il est préférable d'avoir des brigades de chameaux avec un nombre permanent de chameaux, auxquels on adjoindrait des brigades auxiliaires plus ou moins nombreuses, suivant les éventualités.

Il aurait été bien utile, depuis dix ans, de suivre ce système (ou un analogue), et je suis à concevoir que l'on ne l'ait pas encore mis en pratique.

12° *Quelle serait l'organisation la plus convenable à ces brigades dans la province d'Oran ?*

*Serait-il préférable de les adjoindre aux compagnies du train,*

*ou bien d'en former un détachement séparé s'administrant par lui-même ?*

Les premières années au moins, il conviendrait, en organisant les brigades, d'y admettre environ moitié d'Arabes, afin d'apprendre aux Européens les habitudes du chameau.

Ces brigades, quant à l'administration, ressortiraient de la compagnie régulière du train ; elles seraient spécialement commandées par un lieutenant qui serait, du reste, sous les ordres supérieurs du capitaine commandant.

*15° Quels sont les inconvénients auxquels les chameaux sont sujets, dans un service de plaine, pendant l'été et pendant l'hiver ? Sont-ils propres à un service de montagne ?*

Il n'y a aucun inconvénient à les faire marcher dans les plaines ou les petites montagnes en été.

En hiver, lorsque les terrains sont mouillés, ils ont une allure plus ralentie, et, lorsqu'ils cheminent dans les montagnes, on doit prendre beaucoup de précautions, car ils glissent très-facilement, et, quand ils s'abattent, on ne peut que difficilement les relever ; il n'y a que les chameaux vigoureux qui résistent, soit à leur chute, soit aux moyens que l'on emploie pour les remettre sur pied ; dans cette saison surtout, on doit éviter de les faire marcher trop près les uns des autres, parce qu'ils se poussent et peuvent se faire tomber.

*14° Peuvent-ils être utilisés pour le service des ambulances, et principalement pour le service des amputés et des hommes gravement blessés ?*

Les chameaux ne peuvent convenir pour les blessés que lorsqu'on les fait marcher très-doucement ; autrement, leurs réactions sont trop rudes, conséquemment douloureuses ; quand ils vont doucement, ils valent mieux que les mulets, et cependant les chefs arabes disent qu'ils préfèrent et se servent plus volontiers des mulets pour leurs blessés.

J'ajouterai qu'en général les femelles ne sont pas d'un aussi bon service que les mâles ; lorsqu'elles sont pleines, ce qui ar-

rive en hiver; on ne doit pas s'en servir, parce que si elles glissent, elles se blessent facilement. Les Arabes ne les emploient pas en décembre, janvier et février, c'est-à-dire un mois avant de mettre bas, et deux mois après.

Il n'y a aucun inconvénient de laisser ensemble les mâles avec les femelles, et il serait de l'intérêt de l'administration d'avoir des femelles à cause de la reproduction.

Veillez agréer, etc.,

*Le sous-intendant militaire,*

Signé : THOMAS.

---

PIÈCE C.

294. Le *Moniteur algérien*, journal officiel de la colonie, contenait, dans son n° 591, à la date du 30 janvier 1844, l'article suivant sur la revue passée par M. le maréchal Bugeaud, le 28 janvier 1844 (cet article a été reproduit dans tous les journaux français et étrangers).

« Dimanche, 28 janvier, M. le maréchal gouverneur général, accompagné de son état-major, de MM. les généraux de Bar, Gentil et Korte, et d'un très-grand nombre d'officiers, s'est rendu à deux heures de l'après-midi, sur le champ de manœuvres de Mustapha-Pacha, pour y passer en revue les corps réunis de la gendarmerie, de l'artillerie et du génie, sous les ordres du général Lechesne, commandant l'artillerie de l'armée; une foule considérable de spectateurs, de brillants équipages et de gracieuses amazones formaient une haie parallèle à la ligne de nos troupes : sa mobilité, son excessive variété contrastaient singulièrement avec l'attitude sévère de nos soldats. Mais l'attention des curieux était particulièrement fixée sur un

groupe de cavaliers d'une espèce toute nouvelle, rangés à l'extrémité de la plaine, dominant toute la scène du haut de leurs montures africaines et élevant dans les airs leurs longs fusils ; cette imposante cavalerie n'était autre chose que notre brave infanterie montée sur des chameaux. M. le maréchal avait désiré connaître les résultats des expériences confiées à M. le commandant Carbuccia, tendant à exercer des hommes à monter et à conduire ces animaux, afin d'arriver à instituer des équipages pour mobiliser nos bataillons.

« M. le maréchal, après avoir passé en revue les corps spéciaux de l'armée d'Afrique, dont la tenue était irréprochable, s'est dirigé vers l'infanterie montée pour examiner tous les détails de cette nouvelle organisation. Il y avait là 100 chameaux montés par 100 hommes du 55<sup>e</sup> de ligne et du 3<sup>e</sup> bataillon de chasseurs d'Orléans. A la demande de M. le maréchal, ils ont exécuté diverses manœuvres avec une extrême précision, marchant tantôt en colonne, tantôt en bataille, tantôt au pas, tantôt au trot ; bientôt, au commandement de M. le chef de bataillon Carbuccia, tous ces hommes sautèrent lestement à terre et se portèrent en avant avec une réserve, exécutant des feux de tirailleurs ; tandis qu'une part d'entre eux suivaient ce mouvement offensif, chaque homme conduisait quatre chameaux par les rênes.

« La promptitude de tous ces mouvements, la facilité avec laquelle nos braves fantassins ont appris à manier leurs chameaux, mettant pied à terre et remontant tour à tour, soit directement à l'aide d'étriers à deux échelons, soit en faisant accroupir ces animaux à la manière des Arabes, ont vivement frappé toute l'assistance ; chacun a pu juger que l'on pouvait tirer de cette institution un très-grand avantage pour atteindre et frapper au loin les tribus nomades du petit désert, si elles se montraient récalcitrantes ; on peut étouffer dans la belle saison, par des marches extraordinaires, les insurrections qui pourraient éclater dans le Tell.

« En effet, quelles populations assez rapides pourront désormais trouver leur salut dans l'émigration toujours retardée



par les embarras inévitables de la conduite des troupeaux, des femmes, des enfants et des vieillards, lorsqu'elles seront poursuivies à outrance par notre cavalerie, soutenue par une colonne ainsi constituée, pouvant faire de 12 à 15 lieues par jour, transportant pour un mois de vivres et munie de tous les accessoires nécessaires pour supporter une longue campagne. »

---

PIÈCE D.

295. *Décision de M. le maréchal, en date du 31 janvier 1844, qui organise deux équipages de dromadaires, l'un à Médéah, l'autre à Mascara.*

L'organisation provisoire d'un corps de transport par le moyen des dromadaires ayant parfaitement réussi, et M. le commandant Carbuccia, que j'avais chargé de cette organisation, ayant obtenu les résultats les plus satisfaisants, j'ai décidé, après une revue que je viens de passer, qu'il y serait donné plus d'extension.

En conséquence, j'ai arrêté les dispositions suivantes, savoir : 1° il sera organisé, dans les provinces de Tittery et de Mascara, deux détachements de dromadaires ; 2° le détachement de chaque province se composera de tous les chameaux existants et de ceux que par la suite les circonstances permettront d'y incorporer ; 3° le détachement de Tittery sera placé sous la direction et la surveillance spéciale de M. Carbuccia, chef de bataillon au 53<sup>e</sup> ; 4° les officiers, sous-officiers et soldats en nombre suffisant seront placés sous ses ordres, pour concourir à l'organisation et au service du détachement ; 5° si tous les officiers ou soldats n'appartiennent pas au 53<sup>e</sup>, ceux d'autres corps seront placés en subsistance au 55<sup>e</sup>.

**Pour atteindre le but que je me propose et retirer de cette**

organisation tous les avantages qu'elle offre, j'ai décidé qu'un emprunt de 20,000 fr. serait fait aux fonds coloniaux sur le crédit que M. le ministre de la guerre m'a ouvert au titre du transport de troupes : 10,000 fr. seront affectés à la division d'Alger, et je donne des ordres pour qu'une délégation soit faite par M. le directeur de l'intérieur à M. l'intendant de cette division ; ces 10,000 fr. seront employés à l'achat des bâts licols, longes, etc. ; en un mot, à pourvoir les dromadaires d'un harnachement complet adopté dans le détachement de la Maison-Carrée, et dont un modèle sera envoyé, par l'officier qui le commande, à Mascara : on ajoutera à ce harnachement une peau de bouc arabe de la contenance d'environ 10 litres par dromadaire ; le prix en sera prélevé sur les 10,000 fr. énoncés ci-dessus : je pense qu'une peau de bouc de 5 à 6 litres pour chaque homme serait préférable pour diviser le poids des deux côtés ; il y en aurait ainsi deux par dromadaire.

Aussitôt l'organisation terminée et les conducteurs mis au fait du service, les dromadaires seront employés au transport des denrées de l'administration, sur tous les points de la division où les besoins le nécessiteront.

Les 10,000 francs empruntés à la caisse coloniale seront remboursés sur le produit des transports : pour effectuer ce remboursement dans le plus bref délai, l'administration paiera les premiers transports qui seront faits à son service, avec un sixième de rabais seulement sur le prix qu'elle paie maintenant aux Arabes ; c'est-à-dire, que ce qui coûte 18 francs en ce moment, sera payé 15 francs aux dromadaires ; à la suite du règlement de compte des frais de transport de chaque convoi, la somme revenant au détachement sera immédiatement reversée dans la caisse du trésor, et récépissé en sera donné au chef de détachement.

La caisse coloniale sera remboursée par reversement ; le remboursement des 10,000 francs une fois complet, les frais de transport ne seront plus payés que sur le prix ci-après :

D'Alger à Médéah. . . . 5 fr. par quintal métrique.

|                                    |                             |
|------------------------------------|-----------------------------|
| D'Alger à Blidah. . . .            | 4 fr. par quintal métrique. |
| De Milianah à Teniet-el-Had. . . . | 5 <i>id.</i>                |
| De Médéah à Boghar. . . .          | 5 <i>id.</i>                |
| De Milianah à Orléansville..       | 4 <i>id.</i>                |
| D'Orléansville à Tenès. . . .      | 2 <i>id.</i>                |

Les fonds provenant de ces transports seront immédiatement versés (après que les comptes de chaque convoi auront été réglés et soldés), dans la caisse du 53<sup>e</sup> de ligne qui en tiendra un compte spécial tout à fait séparé de ses écritures intérieures.

Ces fonds seront inscrits sur un registre à part qui sera ouvert, à cet effet, et qui sera coté et parafé par le sous-intendant militaire; ils formeront une masse dite d'entretien de harnachement; ils seront employés à l'achat et aux réparations des bâts et harnais, ainsi qu'à l'achat des dromadaires destinés à augmenter le détachement et à remplacer ceux qu'on perdra.

Récépissé de chaque versement sera délivré au chef de détachement, et une copie m'en sera envoyée avec un bordereau des sommes versées pendant le mois écoulé; ce bordereau énoncera sommairement la dépense du mois en deux articles (*Harnachement et achat de dromadaires*); ainsi que le restant en caisse au 1<sup>er</sup> de chaque mois; toutes opérations administratives seront soumises au visa du sous-intendant, de même que le bordereau qui me sera envoyé.

Afin d'exciter le zèle et l'émulation de chacun, et indemniser les conducteurs des fatigues et de la détérioration de leurs effets qu'un service extraordinaire leur occasionne, j'ai décidé, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, que les allocations suivantes auront lieu du jour de l'organisation

Savoir :

Pour les officiers :

Indemnité extraordinaire de rassemblement, telle qu'elle est fixée au tarif n<sup>o</sup> 44, du 5 décembre 1840.

- 60 fr. par mois pour l'officier supérieur ;
- 40    pour les capitaines.
- 30    pour les lieutenants et sous-lieutenants.

Pendant le temps qu'elle restera en station avec les dromadaires, ou en marche dans une colonne expéditionnaire,

|                         |                    |
|-------------------------|--------------------|
| Sous-officiers. . . . . | 15 cent. par jour. |
| Caporaux. . . . .       | 10 <i>id.</i>      |
| Soldats. . . . .        | 05 <i>id.</i>      |

Pendant la durée des convois, y compris le jour de départ et de l'arrivée,

|                         |               |
|-------------------------|---------------|
| Sous-officiers. . . . . | 30 centimes.  |
| Caporaux. . . . .       | 20 <i>id.</i> |
| Soldats. . . . .        | 15 <i>id.</i> |

Ces indemnités ne seront point imputées sur les fonds de la solde, afin de ne pas augmenter les dépenses du département de la guerre ; mais elles seront prélevées, après chaque convoi, sur le produit des frais de transport, et la somme qui restera nette après le prélèvement, sera seule versée dans les caisses du trésor, ou déposée dans celle du 55<sup>e</sup>, selon que l'une ou l'autre devra recevoir cette destination, d'après ce qui a été dit précédemment.

L'organisation du détachement sera constatée par un procès-verbal que dressera le sous-intendant militaire, et dont vous m'adresserez expédition. — Un contrôle particulier des chameaux sera dressé, et portera les indications des noms et numéros devant servir à les reconnaître en cas de perte.

Vous me ferez connaître, aussitôt qu'il vous sera possible, la formation de ce service auxiliaire de transports, et vous me soumettrez les observations que l'expérience pourra vous suggérer.

Toutes les fois que le service du génie réclamera le concours des dromadaires pour ses transports, vous donnerez l'ordre de déférer à ses demandes; les prix seront ceux fixés par l'administration.

*Le maréchal de France gouverneur général,*

*Signé : BUGÉAUD.*

*Nota.* Par décision du 22 juin 1844, le ministre de la guerre a approuvé l'organisation provisoire de M. le maréchal gouverneur, et a décidé que les dromadaires seraient considérés en totalité comme propriété de la caisse coloniale qui : 1<sup>o</sup> supporterait les frais d'entretien des corps organisés; 2<sup>o</sup> bénéficierait des transports effectués par ces corps hors le temps des expéditions. Les indemnités et hautes paies accordées aux officiers et à la troupe sont confirmées.

---

#### PIÈCE E.

Opinions diverses du général Marey-Monge sur la question des chameaux.

296. 1<sup>o</sup> *Extrait du rapport adressé par M. le général Marey-Monge, de Tiaret, le 24 juin 1844, sur son expédition de Lagouath, n<sup>o</sup> 120.* (Cet extrait n'a pas été inséré en entier dans le *Moniteur universel* du 15 août 1844.)

#### QUESTION DES CHAMEAUX.

Peu après mon arrivée à Médéah, je fus chargé d'organiser une colonne à l'instar de celle qu'avait dirigée M. le colonel Jüssuf.

Je fus frappé des inconvénients de l'emploi du mulet dans le

désert pour une expédition de trente jours ; car la simple ration d'orge de 4 kilog. constituait, pour chaque mulet, une charge de 120 kilog., qui le rendait impropre à rien porter d'ailleurs.

Je pensai que le chameau était préférable, dès que l'on pouvait opérer dans le désert ; la bête de somme du désert devait être utilisée, parce qu'elle n'a pas besoin d'orge, parce que l'herbe du désert lui suffit, parce que le prix en est le quart de celui du mulet, et parce que les mulets commencent à devenir rares, tandis qu'il y a un nombre immense de chameaux. Je fus autorisé à tenter des essais.

On pouvait désirer se servir du chameau comme bête de somme, ou pour transporter rapidement de l'infanterie ; mais la base indispensable était de connaître le chameau, ses mœurs, son hygiène, la manière de le bâter et de le charger. C'était par là qu'il fallait commencer, d'autant plus que les essais devaient coûter cher, et qu'il fallait mettre ce service à même de se défrayer lui-même par la seule ressource des transports. Par suite, une seule des deux questions a été résolue, celle des transports ; l'autre question reste entière, mais ne présente aucune difficulté.

Si la cavalerie eût été inconnue en France, et que, voyant le parti qu'en tirent les Arabes, nous eussions voulu ici faire de la cavalerie, on aurait eu mille difficultés à vaincre : les coups de pied, les morsures, le mauvais choix des selles et des brides ; on aurait mal sellé ; les chevaux auraient été blessés ; le plus grand nombre seraient devenus malades par mauvaise hygiène ; il y aurait eu de grandes pertes. Dans les premiers engagements, nos cavaliers eussent été emportés ou jetés à terre ; ils se seraient mal servis de leurs armes ; ils eussent probablement été maltraités par les cavaliers arabes. Les partis se seraient formés contre les novateurs ; le dégoût aurait pris. Peut-être aurait-on renoncé à faire de la cavalerie ; mais certainement, si on eût persévéré, après des pertes, des défaites et un très-mauvais service dû à l'inexpérience, on aurait fini par avoir notre excellente cavalerie d'Afrique.

Toutes ces vicissitudes devaient se présenter à l'égard des chameaux.

La question, assez compliquée par elle-même, l'est devenue encore davantage par les passions de ceux qui n'en étaient pas chargés : il y a eu autant d'ardeur pour nuire à ce service, que parmi ceux qui l'avaient embrassé pour le faire réussir. On peut dire que le succès a eu lieu malgré une opposition presque générale, qui serait à peine croyable, si on ne savait que pareille chose a lieu à chaque novation : par exemple, dans l'artillerie, lors de l'établissement du système Gribeauval et de l'organisation du maréchal Vallée, en 1827; lors de la formation des chasseurs d'Orléans ; lors de l'introduction de la vapeur dans la marine royale, etc. Il fallait donc, pour réussir, ne pas céder devant des attaques inévitables, compter, non sur un succès immédiat, mais sur l'effet de la tenacité et de la persévérance, ne pas se décourager d'insuccès très-probables dans l'origine, commencer en petit et grandir successivement la proportion des essais, enfin, charger de cette affaire quelqu'un qui la prit fortement à cœur; c'est ce qui a eu lieu.

Je choisis, pour remplir cette mission, M. le commandant Carbuccia, qui la prit fortement à cœur. Il aurait subi un échec très-grave, s'il eût échoué; en réussissant, après huit mois seulement d'essais, il s'est constitué un mérite réel, car il a combattu des difficultés sans nombre, et il a rendu un service important.

Dans l'expédition du Djebel-Derah, j'employai 40 chameaux conduits par nos soldats, qui, à la fin, étaient devenus des chameaux *médiocres*. Les essais continuèrent à Médéah, puis à la Maison-Carrée, avec deux compagnies, qui, en peu de temps, étaient devenues *passables*. Quand nous allâmes au Djebel-Sahari, cette année, un bataillon entier fut affecté à ce service, quelques jours seulement avant le départ. Il allait *passablement* aussi à la fin, mais les chameaux avaient été malades. La course fut longue et rapide; des tempêtes très-fortes, la neige, la pluie, la glace, sévirent continuellement. Il y eut une assez grande perte.

En partant pour Lagouath, nous eûmes 277 chameaux employés par des soldats exercés précédemment, qui déjà maintenant sont *assez bons* chameliers. Si l'on continue, ils seront *bons* dans six mois, et *très-bons* dans un an. Dans deux ans, ils feront tout ce que l'on peut attendre des Arabes.

Les résultats obtenus dans cette expédition sont ceux-ci :

1° Nos chameaux étaient mieux chargés et en meilleur état que ceux des Arabes ;

2° Notre équipage a perdu moins de chameaux que la réquisition (2 chameaux) ;

3° Chaque dromadaire a économisé à l'État une fois et demie sa valeur ;

4° Le convoi de chameaux, dans la marche habituelle, a une allure moins vive que celle de l'infanterie, parce qu'ils mangent chemin faisant ; mais ils ne font pas de haltes, et ils arrivent aussitôt qu'elle au bivouac : si on veut les presser et ne pas les laisser manger en route, ils feront, dans le même temps, un tiers plus de chemin que l'infanterie ;

5° On peut compter sur notre équipage dans son état actuel pour tout service de transports ;

6° Pour qu'il n'y ait pas de retard au départ le matin, il faut un homme pour charger deux chameaux ; mais un homme suffit pour en conduire plus de douze. Par suite, presque tous les soldats de l'équipage forment une troupe sans sac marchant en dehors du convoi, et le protégeant ; cet avantage est très-précieux ;

7° Il est très-facile de se tenir sur les chameaux ; ceux qui étaient déchargés servaient à monter les soldats fatigués ;

Il y a eu ainsi jusqu'à 60 soldats montés qui s'en trouvaient assez bien.

8° Le chameau ne donne à celui qui le conduit ni nausées, ni mal de mer.

D'après cela je crois : 1° qu'il y a lieu de faire constater cet état de choses ; 2° que, s'il est reconnu réel, on devra se décider ou à renoncer aux chameaux, même bien employés par nos soldats, ou à faire une organisation qui ôte aux officiers et aux



soldats employés à ce service la position fautive où ils se trouvent comme détachés d'autres corps qui ne peuvent qu'en être mécontents.

Je crois devoir ajouter que si l'organisation à faire n'est pas confiée au commandant Carbuccia, il y a de grandes chances pour qu'elle ne réussisse pas : mais avec cet officier supérieur, elle doit réussir : j'en prendrais la responsabilité sans aucune crainte.

*Résumé.* Notre équipage de dromadaires a complètement et notoirement réussi dans cette course. Il a mieux fait le service que la réquisition ; ses chameaux étaient en meilleur état. Il peut, dès à présent, assurer un service régulier de transport ; une organisation ne présenterait plus de chances d'insuccès ; je m'en chargerais avec confiance.

---

2° La lettre suivante, non destinée à la publicité, fait connaître, encore mieux que le rapport officiel, la nature des difficultés que M. le général Marey a dû vaincre pour accomplir sa mission.

*Extrait d'une lettre adressée par M. le général Marey, le 27 juin 1844, n° 127, à M. le général de Bar, commandant la division d'Alger.*

Parmi les propositions que j'ai l'honneur de vous soumettre, il en est une dont je crois devoir vous entretenir : c'est celle de M. le commandant Carbuccia (pour le grade de lieutenant-colonel).

Cet officier supérieur a déployé dans le service des dromadaires le zèle, l'activité, l'énergie, l'intelligence, la tenacité les plus remarquables : *Personne ne voudrait faire ce qu'il a fait.* Le travail immense qu'il a eu, les difficultés sans nombre qu'il a combattues avec persévérance lui constituent un droit réel à

votre bienveillance. Mais ce qui lui en donne un plus grand encore, c'est qu'il a fini par réussir : *sur mon âme et ma conscience*, il est très-méritant par les services qu'il a rendus depuis huit mois, et en outre il est le plus ancien chef de bataillon de ma colonne.

Je regarde comme un devoir de vous prier de vous intéresser à lui, et je vous le recommande avec la plus vive instance.

Je suis, etc., etc.

*Signé* : MAREY-MONGE.

---

5° Preuve que M. le général Marey-Monge a prévu et annoncé les malheurs résultant du licenciement du personnel.

*Lettre de M. le général Marey-Monge à M. le lieutenant général de Bar, commandant la division d'Alger et gouverneur général par intérim.*

Médéah, le 27 juillet 1844,

J'ai l'honneur de faire à votre lettre du 25 juillet une réponse spéciale quant aux chameaux.

Par ma lettre du 20 juillet, je vous mandais que j'avais maintenu provisoirement le personnel de l'équipage en attendant vos ordres : d'après votre réponse, je dois licencier ledit équipage, *si telles sont les instructions du gouverneur*. Je crois alors devoir vous soumettre les renseignements, observations et propositions suivantes :

1° M. le gouverneur ne m'a jamais écrit, ni dit que l'équipage serait licencié après l'expédition ;

2° Au contraire, par sa lettre du 17 avril, il me mande qu'il veut faire un nouvel essai dans l'expédition de Lagouath, et qu'il ne fera pas de proposition au Ministre avant d'avoir connu

le résultat de notre expérience, et de celle de M. le lieutenant général de Lamoricière ;

3° Il m'a écrit de la province d'Oran pour me demander *avec intérêt* comment s'étaient comportés nos chameaux ;

4° Il est évident que l'expérience des chameaux a réussi dans cette expédition ;

5° Nous avons dans ce moment 350 chameaux en bon état ; les attirails seront incessamment réparés et en bon état : d'ici à quelques jours vous aurez là 350 chameaux prêts à fonctionner ; les hommes étant prêts au premier ordre, l'équipage pourrait se mettre en route : c'est une ressource qui peut ne pas être à dédaigner, si, après la récolte, les tribus remuent ; il y a de quoi porter les vivres de 200 hommes pendant douze jours ;

6° Les hommes de l'équipage font leurs réparations et reçoivent leur instruction comme les autres ;

7° Si vous licenciez l'équipage, je vous prie de vouloir bien me dire *ce qui devra être fait des chameaux* et du matériel considérable qui s'y rattache, le tout représentant au moins cent mille francs. *On ne peut laisser cette valeur sans la surveillance d'officiers qui en répondent* : le licenciement me semble entraîner *la vente des chameaux* et du matériel qui autrement péricliteraient évidemment, *personne n'en étant plus responsable* ;

8° En maintenant l'équipage, rien ne périclite : vous conservez une ressource de transports qui peut être précieuse ; vous ne préjugez rien des intentions du gouverneur : en le licenciant, au contraire, vous tranchez la question des chameaux ; vous annulez la ressource des transports existants ; vous entraînez *la vente des chameaux* et du matériel ;

9° Mon opinion personnelle très-prononcée est qu'il y a avantage à conserver l'équipage qui peut fonctionner au premier ordre et que le licenciement ne doit être ordonné que dans le cas où l'on voudrait *renoncer définitivement à ce système*, même après qu'il a réussi.

En résumé, je n'ai reçu aucun ordre de dissolution : le gouverneur paraissait vouloir proposer une organisation si notre dernier essai réussissait : l'essai a réussi. Vous avez un équi-

page provisoire tout prêt qui, au premier jour, peut porter des vivres pour douze jours. Le personnel de l'équipage n'est en souffrance ni pour l'habillement, ni pour l'instruction. Le licenciement de l'équipage entraîne *la vente des chameaux* et du matériel.

Mon opinion personnelle est qu'il y a lieu de maintenir une organisation existante qui peut être utile d'un jour à l'autre, dont la destruction pourra donner des regrets, qui existe d'après les ordres du gouverneur, et dont le succès évident peut amener une organisation définitive.

Je suis, etc.

*Signé* : MAREY-MONGE.

---

PIÈCE F.

297. Opinions diverses de MM. les chefs de service de la colonne de Lagouath sur la question des dromadaires.

Le capitaine, faisant fonctions de sous-intendant militaire dans la colonne de M. le général Marey, certifie véritables les différentes réponses ci-dessous à des questions posées à des chefs de service de la colonne, par M. le commandant Carbuccia.

| Demandes.  | Officiers auxquels elles ont été adressées. | Réponses des chefs de service.   |
|--|---|--|
|  | Sous-intendant.                             | A servi au transport des malades, des élopés, d'une partie du matériel de l'ambulance, de la réserve d'artillerie et d'une partie du convoi de vivres. Les divers services le préférèrent évidemment dans les circonstances signalées. Les chameaux de la réquisition de Tittery marchent du reste très-bien et ne font éprouver aucune perte au convoi. |
| Le chameau du Beylik a-t-il rendu des services à la colonne : y est-il préféré à celui provenant de la réquisition ? | M. Aubac, capitaine d'artill.               | Il y a avantage à faire porter les cartouches par les bêtes du beylik, les chameliers français comprenant mieux les consignes de prudence, et les exécutant avec plus de soin.   |
|  | M. de Signy, chef d'escad. de caval.        | Oui, beaucoup même à la cavalerie. On les préfère généralement à ceux de la réquisition, quelque bons que soient ces derniers.   |
|  | M. Lamotte, lieuten. du train.              | Oui ; on les préfère, parce que la colonne a voyagé dans un pays où le chameau est appelé à rendre de grands services.   |
|  | M. Beau-camp, chirurg.-major.               | Les chameaux du beylik sont mieux bâtés que ceux de la réquisition.  |

| Demandes.  | Officiers auxquels elles ont été adressées. | Réponses des chefs de service.   |
|--|---|--|
| <i>(Suite).</i>  |   |  |
| Le chameau du beylik a-t-il rendu des services à la colonne ? Y est-il préféré à celui provenant de la réquisition ? | M. Frey, comptable d'ambulance.             | Je préfère les chameaux de la réquisition. Il ne m'appartient pas d'émettre mon avis sur les services rendus à la colonne par les chameaux.  |
|  | M. Fouché, comp. de subsist.                | Les conducteurs de chameaux de réquisition remboursent les denrées perdues ou volées par leur faute. Ils ont cet avantage que ceux du beylik ne pourraient donner.   |
| Les chameliers français paraissent-ils déjà habiles dans ce service ?  | Sous-intendant.                             | Plusieurs chameliers sont déjà très-adroits. Je crois cependant que se priver du secours des Arabes serait une faute ; ils seront encore longtemps d'une grande utilité.   |
|  | Artillerie                                  | Les chameliers avaient été choisis parmi les premiers et les plus adroits.   |
|  | Cavalerie                                   | Oui ; ils ne paraissent pas embarrassés, même dans les circonstances difficiles. La cavalerie ayant été souvent à l'arrière-garde, j'ai vu plus de chameaux de la réquisition se décharger que ceux du beylik.   |
|  | Train.                                      | Je me déclare incompetent, n'ayant pu surveiller ces hommes.   |
|  | Chirurgien.                                 | Oui, et pleins de bonne volonté.   |
|  | Ambulances.<br>Subsistances.                | Oui.<br>Je ne puis apprécier leurs services.   |
| Dans les journées des 6 et 11 juin, qu'elle a été la vitesse du chameau, comparée à celle de l'infanterie ?          | Sous-intendant.                             | La première distance était de 30,000 mètres, la deuxième était de 28,000 mètres. Les chameaux ont gagné, le 6, quatre heures un quart, le 11, trois heures seulement. La troupe était fatiguée, la journée chaude ; les chameliers se trouvaient dans le même état que les jours précédents, quoique n'ayant fait que trois petites haltes et point de grande halte. Ils ne paraissaient pas fatigués de l'allure de leurs bêtes, quoique ayant trotté et même galopé. |

| Demandes.  | Officiers auxquels elles ont été adressées.                   | Réponses des chefs de service.  |
|--|---|---|
| <p>(Suite).</p> <p>Dans les journées des 6 et 11 juin, quelle a été la vitesse du chameau, comparée à celle de l'infanterie ?</p>  | <p>Cavalerie</p> <p>Subsistances.</p>                         | <p>Les chameaux ont gagné, le 6, quatre heures un quart, et, le 11, seulement trois heures. L'infanterie, à cause de la chaleur, n'aurait pas pu doubler l'étape. Les chameliers ne paraissent pas fatigués et auraient pu la doubler. Les chameaux du convoi étaient chargés, dans ces deux courses rapides, de deux sacs d'orge pesant 120 kilos, d'un havre-sac, d'un fagot de bois et même d'une peau de bouc remplie d'eau.</p> <p>Le chameau, étant pressé, peut gagner un quart d'heure sur une marche d'une heure. Il peut, en marchant librement, voyager longtemps, au moins dix heures par jour, sans faire de séjour.</p> |
| <p>Dans les courses des 6 et 11 juin, les chameaux chargés ont-ils pu trotter et même galoper ? Pourraient-ils donc transporter rapidement une troupe d'infanterie au besoin ?</p> | <p>Sous-in-tendant.</p> <p>Cavalerie</p> <p>Subsistances.</p> | <p>Les chameaux ont souvent pris le trot et même le galop, ce qui, du reste, occasionnait un peu de désordre. Ils pourront transporter rapidement l'infanterie en pays de plaine et avec un corps de chameliers bien organisé.</p> <p>Les chameaux déchargés suivaient de près la cavalerie.</p> <p>Le chameau peut trotter en cas de razzia et même galoper s'il en est besoin, mais il ne pourrait supporter cette allure s'il est chargé pendant deux jours de suite. C'est un animal fort à la fatigue.</p>   |
| <p>La question de l'organisation des équipages est-elle enfin mûre ?</p>   | <p>Sous-in-tendant.</p> <p>Cavalerie</p> <p>Train.</p>        | <p>Oui, pour un service en pays de plaine.</p> <p>Oui ; les expériences qui durent depuis le mois de septembre éclaircissent tous les points. Le pour et le contre sont connus.</p> <p>L'organisation d'un corps de chameaux pourrait être avantageuse pour l'Etat, si cet animal était utilisable dans tous les pays et dans toutes les saisons.</p>   |

| Demandes.  | Officiers auxquels elles ont été adressées. | Réponses des chefs de service.  |
|--|---|---|
| <i>(Suite).</i>  |   |   |
| La question de l'organisation des équipages est-elle enfin mûre ?  | Subsistances.                               | Non. L'Etat ne retirerait pas un grand avantage de l'organisation d'un bataillon de dromadaires, si la mesure proposée ci-dessous pouvait recevoir application ( <i>Système de mettre les chameaux du beylik en subsistance dans les tribus, en payant les Arabes pour conduire les bêtes en convoi</i> ).  |
| La possibilité de faire conduire les chameaux par des français est-elle démontrée ?  | Cavalerie                                   | Du moment que l'autorité militaire le voudra et le voudra bien, elle lèvera toutes les difficultés à ce sujet. Un Français peut faire tout ce que fait un Arabe.  |
|  | Train.                                      | Oui.  |
| Est-il vrai que si l'administration eût acheté les six cents dromadaires dont elle avait besoin, elle n'aurait pas plus dépensé que le prix de louage. | Sous-intendant.                             | Oui, en raison de la durée de l'expédition.   |
|  | Cavalerie                                   | S'il est vrai, comme le porte la note du comptable qui m'a été communiquée, 1° qu'il y a eu 783 chameaux employés à la colonne; 2° qu'il y a, ce jour, 22,703 journées à payer au prix de 3 fr. 50 c.; 3° que le prix moyen des chameaux employés n'est que de 90 fr. seulement. Dans ce cas, l'administration aurait mieux fait d'acheter les 783 bêtes, puisque déjà elles sont payées. Au moins, ces chameaux seraient aujourd'hui la propriété de l'Etat. |
|  | Train.                                      | Il en serait de même de toutes les bêtes de somme, mulets, chevaux et ânes.   |
|  | Subsistances.                               | Cette question est subordonnée à la valeur des chameaux, qui varie selon les ressources, les besoins, les éventualités, et d'après le prix de location de la réquisition. Dans cette colonne, un chameau, après un mois et demi, a gagné 150 fr. à son maître.  |
|  |   | Le chiffre maximum des bêtes de la réquisition s'est élevé à 723. Le prix moyen des bêtes à l'estimation a été de 50 boudjous (90 fr.); le nombre des journées de chameaux  |



| Demandes.  | Officiers aux-<br>quels elles ont<br>été<br>adressées. | Réponses des chefs de service.  |
|--|--|---|
| <i>(Suite).</i>  | Subsistances.  | <p>de réquisition est de 22,703, et de chameaux du beylik de 13,711, à l'époque du 24 juin 1844. Le comptable pense que l'Etat ne retirerait pas un grand avantage de l'organisation d'un bataillon de dromadaires, si la mesure portée ci-dessous pouvait recevoir application.</p>  |
| <p>Est-il vrai que si l'administration eût acheté les six cents dromadaires dont elle avait besoin, elle n'aurait pas plus dépensé que le prix de louage ?</p> |  | <p>Comme moyen de transport, l'été, et dans un pays de plaine, le chameau est excellent ; l'hiver, il est incapable de rendre le moindre service ; d'où il résulte qu'en cas de mouvements militaires pendant cette saison, on serait obligé d'avoir recours aux mulets de réquisition. Que cette organisation qui occuperait bon nombre d'hommes des plus valides et des plus intelligents pendant la guerre, indépendamment des Arabes qu'il faut conserver pour garder les chameaux aux pâturages, ne serait utile que pendant un certain temps de l'année et toujours en pays de plaine. Le système le plus convenable serait peut-être de mettre en subsistance dans les tribus, sous la responsabilité des caïds, tous les chameaux du beylik qui, lorsqu'on aurait besoin de leurs services, seraient amenés par les Arabes de ces tribus pour les conduire et les charger pendant qu'il serait utile. Ces Arabes qui seraient pris dans la proportion d'un pour trois chameaux, seraient payés 1 fr. 50 c. et même 2 fr. par jour de marche. Cette mesure ne donnerait lieu à aucune dépense d'entretien, si on autorisait les tribus à s'en servir pour leurs besoins. La dépense serait donc excessivement faible et n'enlèverait pas un seul homme au service militaire.</p> |
| Le chameau   | Artillerie   | <p>Le petit convoi de chameaux, portant des cartouches, marchait sur le flanc de la colonne, à hauteur de l'artillerie ; il arrivait avec elle au bivouac.</p>  |

| Demandes.  | Officiers auxquels elles ont été adressées. | Réponses des chefs de service.  |
|--|---|---|
| a-t-il toujours suivi le convoi des mulets de l'administration?                  | Train.                                      | Oui, dans les pays plats, mais dans les défilés ils laissent à désirer; les chameaux, dans les défilés, ont plus embarrassé la colonne que ne l'auraient fait les mulets, vu leur manière de marcher en troupeau.   |
|  | Ambulance.                                  | Oui, mais toutefois à une distance qui ne lui permettait pas d'avoir les yeux sur le matériel porté par les chameaux, et sur celui porté par les mulets.  |
|  | Subsistances.                               | Il n'a jamais obligé la colonne à s'arrêter pour l'attendre.  |
| Le chameau même chargé par l'administration, a-t-il porté un homme en surcharge? | Sous-intendant.                             | Oui, le chameau peut servir à porter les éclopés.   |
|  | Artillerie                                  | Oui, un grand nombre de chameliers profitent de la possibilité de monter sur les bêtes.   |
|  | Subsistances.                               | Oui, il pourrait le porter longtemps dans les conditions d'un terrain plat; le chameau n'est chargé par l'administration que de 120 kilog. et il peut porter 200 kilog. sur un terrain plat et sablonneux. En le laissant aller librement il peut marcher toute la journée et pendant plusieurs jours de suite. |
| Le chameau peut-il monter et descendre les pentes rapides?                       | Subsistances.                               | Il monte difficilement et lentement les pentes ordinaires lorsque le sol est sec; il descend plus facilement. Dans les deux cas, lorsque le terrain est humide, il ne peut se tenir debout.   |
| Le chameau entravé peut-il disparaître facilement?                               | Subsistances.                               | Non, si la corde qui l'entrave aux deux genoux passe sur le cou; le dromadaire ne pourrait s'échapper, ni par suite d'une terreur panique, ni par suite d'une attaque véritable.  |
| Les chameaux ont-ils bu pendant les 4 mois d'expédition?                         | Subsistances.                               | Non, même par les plus fortes chaleurs (depuis février jusqu'au mois de mai).   |
| Le chameau a-t-il reçu de l'orge en route?                                       | Subsistances.                               | Non, même lorsque l'herbe a manqué sur place presque complètement et pendant plusieurs jours de suite.  |

| Demandes.   | Officiers auxquels elles ont été adressées. | Réponses des chefs de service.  |
|---|---|---|
| L'allure du chameau donne-t-elle le mal de mer et les nausées ?                               | Chirurgien.                                 | Beaucoup de chirurgiens ont été témoins de ces phénomènes produits par l'allure des chameaux ; moi-même, dans l'expédition de Constantine, j'ai pu les observer. Dans cette expédition, 200 hommes ont été placés sur les chameaux, beaucoup interrogés ont répondu : <i>ni vomissements, ni nausées</i> . Je dois ajouter que ces hommes n'étaient que fatigués.                                       |
| L'allure du chameau peut-elle devenir dangereuse pour la santé des malades qu'il transporte ? | Chirurgien.                                 | Oui, dans la plupart des maladies et pour toutes les blessures. Installés comme ils le sont à cette heure, les chameaux ne pourront rendre aucun service aux malades en les transportant ; si on peut les instruire et organiser un bât, la réponse pourra changer. Ce ne sera jamais un bon moyen de transport, surtout pour les blessés, mais il a été et sera encore utile pour les hommes fatigués. |

Tiaret, le 24 juin 1844.

*Le capitaine, faisant fonction de sous-intendant militaire,*

*Signé : AUBAC.*

507

**298. PIÈCE G. — La meilleure comparaison financière entre le dromadaire et le mulet résulte du tableau suivant, où le mulet est traité avec toutes les chances favorables, et le dromadaire avec les plus grandes chances de pertes.**

|  | Dro-<br>madaires. | Mulets.   | Droma-<br>daires. | Mulets.       | OBSERVATIONS.  |
|--|-------------------|-----------|-------------------|---------------|--|
|  | fr.               | fr.       |                   |               |  |
| <b>1° ACHAT.</b>   | 130               | 800 B     | 1,500             | 1,300 A       | A Pour les mulets, ce chiffre pourrait être porté à 1,400 sans exagération.<br>B En 1843, le prix des mulets vendus en Algérie, a été de près de 1000 fr.  |
|  | 195,000           | 1,040,000 |                   |               | C Le harnachement arabe, le seul qu'il y ait lieu d'employer de long-temps, ne coûte que 14 fr. 50 c.; le sur- plus serait consacré à l'achat d'un hcol de deux entraves en cuir, etc.   |
| <b>2° HARNACHE-<br/>MENT.</b>                                  | 48,600            | 208,000   |                   |               | D L'entretien du dromadaire est de deux peaux de bouc de goudron à 5 fr., total 10 fr.; de deux fr. de sulfate de cuivre; le reste est destiné à payer du foin dans une ou deux circonstances de l'année au plus.  |
| <b>3° ENTRETIEN<br/>et nourriture.</b>                         | 30,000            | 130,000   |                   |               | E Pour le mulet, 365 rations à 1 fr. 40 c.; total : 511 fr. Entretien du har- nachement, 30 fr., etc.  |
|  | 30 D              | 600 E     |                   |               | F Pendant 4 mois de l'année environ, les dromadaires ne pourront servir, et les chameliers seront employés, soit comme troupe d'infanterie, soit comme troupe du train avec des mulets — Il y a donc lieu de calculer la dépense moyenne à raison d'un soldat pour deux dromadaires pendant toute l'année, d'autant plus que, même pendant les convois à l'armée, les chameliers sont presque tous disponibles pour la guerre. |
| <b>4° PERSONNEL</b>  | 5                 | 2         |                   |               | G Le dromadaire ne doit jamais être abrité sous peine de périr de la gale.   |
|  | 500—100           | 500—250   |                   |               |  |
|  | 150,000           | 325,000   |                   |               |  |
| <b>De ces données on peut déduire les résultats suivants :</b> |                   |           |                   |               |  |
| <b>1° et 2°</b>  | 195,000           | 1,040,000 |                   |               |  |
| <b>DÉPENSE PRIMITIVE.</b>                                      | 30,000            | 130,000   |                   |               |  |
|  | G                 | 65,000    |                   |               |  |
|  | 225,000           | 1,235,000 | 225,000 fr.       | 1,235,000 fr. |  |
| <b>Total.</b>  |                   |           |                   |               |  |
| <b>3° et 4°</b>  | 15,000            | 63,000    |                   |               |  |
| <b>ENTRETIEN</b>   | 45,000            | 780,000   |                   |               |  |
| <b>ANNUEL.</b>   | 48,000            | 208,000   |                   |               |  |
|  | 150,000           | 325,000   |                   |               |  |
| <b>Total.</b>  | 358,000           | 1,376,000 | 258,000           | 1,376,000     |  |
| <b>Total.</b>  |                   |           | 483,000           | 2,611,000     |  |
|  |                   |           |                   | 1 : 5         |  |

La dépense est donc représentée par la proportion.

Ainsi, dans les calculs les plus défavorables aux dromadaires, ils donnent lieu à une dépense cinq fois moindre que les mulets.

Approuvé : *le maréchal de camp, commandant la subdivision de Médéah*, Signé : MAREY-MONGE.

Certifié le présent état, le 28 juin 1844, à Tiarret, *Le chef de bataillon*, Signé : CARBUCCIA.

PIÈCE H.

*Expériences sur les chameaux ordonnées par M. le maréchal gouverneur (États H, I, J suivants).*

4° Expédition du Djebel-Dira.

299. *Extrait du rapport fait à M. le général Marey-Monge, le 25 octobre 1845, jour de la rentrée de la colonne, sur les résultats financiers de l'expédition.*

D'après les ordres donnés, 42 hommes ont été détachés du 55<sup>e</sup> de ligne, pour suivre les expériences ordonnées sur les chameaux.

Dans le principe, leur ignorance de la bête a été telle, qu'ils en ont fait crever plusieurs par suite de mauvais traitements; l'impassibilité de la bête est telle, que plusieurs hommes, renonçant à s'en faire obéir, ont reculé devant la tâche qu'ils avaient acceptée.

Les pertes de ces expéditions sont de 14 chameaux, dont 2 se sont égarés, et 12 ont été abandonnés; avant le départ, la perte avait été de 17.—Total : 31.

Il y a lieu de faire entrer en ligne de compte le léger bénéfice que l'Etat a retiré de l'emploi des chameaux, en épargnant des frais de transport qu'il n'a pas payés aux Arabes; ce bénéfice, quelque léger qu'il soit, obtenu dès le premier début dans les expériences, et sans nulle peine, prouve que, dans peu de temps, les chameaux ne coûteront plus rien à l'Etat.

*État général des charges d'orge transportées pour le service de l'administration militaire sur les chameaux de l'État.*

SAVOIR :

1° Du 27 septembre au 14 octobre inclus : 15 jours

|  |                        |
|--|------------------------|
| à 22 charges. . . . .  | 330 journées.          |
| 2° Du 12 octobre au 20 dudit, par suite du versement de l'achour du kalifat de Sebaou : 9 jours à 60 charges . . . . . | 540                    |
| 3° Du 21 octobre au 25 inclus, il a été rapporté 29 charges à Médéah . . . . .   | 145                    |
| Total . . . . .  | <u>1,015 journées.</u> |

Or, en faisant ce service, les chameaux ont épargné à l'État, soit de louer des mulets, soit d'en conserver de déchargés : il les paye, par jour . . . . . 3 fr. 50 c.

L'économie réelle, évidente, est de . . . . . 3,525 fr. 50

Médéah, le 25 octobre 1843.

*Le chef de bataillon,*

Approuvé,

J. L. CARBUCCIA.

*Le maréchal de camp, commandant  
la subdivision de Médéah,*

*Signé : MAREY-MONGE.*

PIÈCE I.

*Dromadaires de Tittery.*

2° Expédition des Ouled-Nayl.

500. Le soussigné, chef de bataillon, commandant ledit corps, a l'honneur de soumettre à la haute approbation de M. le général Marey-Monge, commandant la colonne expéditionnaire le relevé suivant des ordres de réquisition qu'il a reçus pendant l'expédition qui vient de finir.

**SAVOIR :**

| N <sup>os</sup><br>d'ordre.                                  | Dates.   |  | Journées.    |
|--|----------|--|--------------|
| 1.   | 12 mars. | Ordre du départ pour le lendemain 13 mars, avec 190 dromadaires chargés, tant par l'administration militaire que par les divers services, de camper sur le chélif sous Boghar, le 15 au soir (13, 14, 15). . . . .   | 570.         |
| 2.   | 15 mars. | Ordre de départ pour le lendemain 16, de conserver les denrées de l'administration jusqu'au 18 au soir pour 180 chameaux, et d'aller prendre des vivres à Boghar pour la colonne (16, 17, 18) . . . . .  | 540          |
| 3.   | 18 mars. | Ordre de départ pour le lendemain 19, avec 122 chameaux, tenus à la disposition des divers services de l'armée, formant l'arrière-garde de manière à relever les charges que pourraient abandonner les Arabes pourvus de mauvaises cordes (19, 20, 24, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 mars). . . . . | 1,220        |
| 4.   | 28 mars. | Ordre de renvoyer au dépôt 25 chameaux fatigués et de les rayer du chiffre des chameaux mis à la disposition des divers services de l'armée (29, 30, 31 mars, 1 <sup>er</sup> , 2, 3, 4 avril; 98 bêtes)   | 686          |
| 5.   | 4 avril. | Ordre de réduire le chiffre des chameaux mis à la disposition des divers services de l'armée (86 bêtes; 5, 6, 7 avril). . . . .  | 258          |
| 6.   | 7 avril. | Ordre d'arriver à Boghar, le lendemain, avec 40 bêtes chargées . . . . .   | 40           |
|  |          |  | <u>3,314</u> |
| Diminuant le transport de Médéah à Boghar déjà payé. . . . . |          |  | 570          |
| Reste à payer postérieurement, journées à 3 f. 50 . . . . .  |          |  | <u>2.744</u> |
| L'économie est donc de . . . . .                             |          |  | 96,004 fr.   |

Certifié le présent état constatant que le corps a droit à réclamer le paiement de deux mille sept cent quarante-quatre journées de convoi, attendu que, si l'équipage n'eût pas fait ce service, l'administration eût été obligée de conserver les bêtes

des Arabes, après les avoir déchargées, ou d'en requérir un plus grand nombre.

Médéah, le 15 avril 1844.

*Le chef de bataillon,*

Approuvé : J.-L. CARBUCCIA.

*Le maréchal de camp, commandant  
la subdivision de Médéah,*

Signé : MAREY-MONGE.

PIÈCE J.

*Corps de dromadaires de Tittery.*

3<sup>e</sup> Expédition de Lagouath et de L'Ouarenséris.

501. Le chef de bataillon, soussigné, à l'honneur de soumettre à la haute approbation de M. le général Marey-Monge, commandant la colonne expéditionnaire, le relevé suivant des ordres de réquisition qu'il a reçus pendant la course qui vient de finir,

SAVOIR :

| N <sup>os</sup><br>d'ordre. | Dates.                |  | Journées. |
|-----------------------------|-----------------------|--|-----------|
| 1.                          | 1 <sup>er</sup> mars. | Ordre de réunir à Boghar 277 chameaux qui seront payés comme ceux des Arabes, avec la réduction du sixième établie en principe par l'arrêté de M. le maréchal gouverneur, en date du 31 janvier 1844, jusqu'après paiement de l'avance des 10,000 fr. faite par la caisse coloniale (à payer du 3 seulement jusqu'au 16 inclus). . . . . | 3,878     |
| 2.                          | 16 mai.               | Ordre de ne conserver que 209 dromadaires à dater du 17 (jusqu'au 30 inclus). . . . .  | 2,926     |
| 3.                          | 30 mai.               | Ordre d'incorporer dans l'équipage 30 dromadaires en sus des 209 provenant des meilleurs choisis dans la contribution des Larba, et à payer à dater du 31 (jusqu'au 7 juin inclus). . . . .  | 1,912     |



|   |           |   |               |
|---|-----------|---|---------------|
| 4.  | 7 juin.   | Ordre de ne conserver, au départ de Taguin pour Tiaret, que 231 dromadaires à dater du 8 juin (jusqu'au 10 juin inclus). . . . .  | 693           |
| 5.  | 10 juin.  | Ordre de conserver à l'équipage, à dater du 11 juin, 15 dromadaires venus de Boghar à Tiaret pour y transporter des effets pour la troupe, ce qui porte l'effectif de l'équipage payé à 246 (jusqu'au 16 juillet inclus). . . .                     | 8,856         |
| 6.  | 16 juill. | Ordre de ne conserver, à dater du lendemain 17, que 60 dromadaires pour aller à Médéah avec la colonne (ont cessé d'être payés le 19 inclus).<br><br>Le soussigné a aussi l'honneur de relater les ordres suivants reçus pendant la route, savoir : | 180           |
| 7.  | 16 mai.   | Ordre de faire partir le 17 au matin, sous l'escorte du caïd Jahïa et de raïens nouveaux à payer par l'équipage, 52 dromadaires chargés de couvertures et autres effets à la destination de Boghar où ils doivent être arrivés le 21 mai.           | 260           |
| 8.  | 7 juin.   | Ordre de faire partir, le 8 au matin, sous les ordres de M. le capitaine Durieu, 81 dromadaires chargés de deures de contribution pour Médéah où ils doivent être arrivés le 16 juin (conduits par des raïens payés par l'équipage) . . .           | 648           |
| Total des journées de convoi dues à l'équipage. . . |           |   | <u>19,353</u> |

Certifié le présent état constatant que le corps a droit de réclamer le paiement de dix-neuf mille trois cent cinquante-trois journées, attendu que, si l'équipage n'eût pas fait ce service, l'administration eût été obligée de conserver les bêtes des Arabes après les avoir déchargées ou d'en réquérir un plus grand nombre : l'économie est donc de 67,756 fr.

Médéah, le 19 juillet 1841.

*Le chef de bataillon,*

Approuvé :

J.-L. CARBUCCIA.

*Le maréchal de camp,  
commandant la subdivision de Médéah,*

*Signé : MAREY-MONGE.*

## PIÈCES R ET SUIVANTES.

### NOTE.

Les quatre états suivants ont été dressés par ordre de M. le général Marey-Monge en exécution de la décision ministérielle du 22 juin 1844, pour connaître les charges que cette décision imposait à la caisse coloniale et présenter la situation financière du détachement depuis les expériences. La décision du 22 juin ayant reçu un commencement d'exécution, nous croyons utile de faire connaître ces états à nos lecteurs pour leur prouver qu'au jour du licenciement du personnel, le 5 août 1844, nous avons réellement fait à l'État un bénéfice de 21,900 fr. d'une manière absolue et de 117,000 fr. d'une manière relative.

*Hippolyte Belletier*

---

*eston<sup>o</sup> Belletier*

*à la suite de quatre Belletier*  
*enquêtes Belletier*

**PIÈCE K.**

**ROMADAIRES DE TITTERY.**

**302. Situation générale des dromadaires depuis la reprise des expériences, le 22 septembre 1843, jusqu'au 5 août 1844, jour du licenciement du personnel.**

|   |   | GAINS. |     | PERTES. |  | DIVISION DES PERTES. |                            |
|---|---|--------|-----|---------|--|----------------------|----------------------------|
|   |   |        |     |         |  | en arriére.          | abandonnés, morts, vendus. |
| 22 septembre 1843.  | Reçu l'amende des Zenakra-Gurt.   | 40     |     |         |  |                      |                            |
| 30 id.  | Reçu du kalifa de Sebaou.   | 60     |     |         |  |                      |                            |
| 15 octobre 1843   | Id.   | 74     |     |         |  |                      |                            |
| 10 id.  | Reçu la razzia d'Iaia sur les Ouled-Si-Aïssa                                  | 21     |     |         |  |                      |                            |
| 10 novembre 1843.   | Reçu du troupeau de Teniet-El-Had.  | 23     |     |         |  |                      |                            |
| 12 id.  | Perdu dans la Chiffa par suite d'ouragan.                                     |        | 21  |         |  |                      | 21                         |
| 15 id.  | Vendu par le domaine.   |        |     | 98      |  |                      | 98                         |
| 14 décembre 1843.   | Morts chez les Arabes.  |        |     | 3       |  |                      | 3                          |
| 21 id.  | Morts à la Maison-Carrée depuis le 19 novembre                                |        |     | 12      |  |                      | 12                         |
| 21 id.  | Pertes de la Maison-Carrée à Médéah.  |        |     | 27      |  |                      | 13                         |
| 26 février.   | jour de l'organisation définitive (avec 63 bêtes)                             |        |     |         |  |                      |                            |
| 17 mars 1844.   | Reçu du kalifa de Sebaou.   | 274    |     | 161     |  |                      | 49                         |
| 18 id.  | Reçu le reste du troupeau de Teniet-El-Had.                                   | 268    |     |         |  |                      |                            |
| 24 id.  | Reçu une amende des Bhaman.   | 139    |     |         |  |                      |                            |
| 2 avril 1844.   | Achévé (dont 3 méharis).  | 13     |     |         |  |                      |                            |
| 24 mars, 2, 5, 7 mai et 2 juin.   | Zekkat des diverses tribus.   | 196    |     |         |  |                      |                            |
| 10 avril 1844.  | Pertes depuis l'organisation jusqu'à l'expédition des Ouled-Nepel             |        | 126 |         |  |                      |                            |
| 18 juillet 1844.  | Pertes pendant l'expédition de Lagouath, colle de Tiaret jusqu'au 18 juillet. |        | 78  |         |  |                      |                            |
| 5 août 1844.  | Depuis la fin des expéditions, jusqu'au licenciement du personnel.            |        | 26  |         |  |                      | 26                         |
|   | <b>TOTAUX.</b>  | 843    | 391 | 391     |  | m 29                 | n 89                       |
| 5 août, jour du licenciement du personnel, il existe encore 422 bêtes.  | Report de la perte.   |        |     |         |  |                      | 175                        |
| Médéah, le 5 août 1844.   | 5 août, resto.  | 432    |     |         |  |                      | 98                         |
| Le chef de bataillon, Signé : CARBUCCIA.  |   |        |     |         |  | 293                  |                            |
| L'officier payeur, Signé : SILVAIN.   |   |        |     |         |  |                      |                            |
| Approuvé : le Sous-Intendant militaire, Signé : LIBERSANT.  |   |        |     |         |  |                      |                            |
| Approuvé : le maréchal de camp, commandant la subdivision de Médéah, Signé : MAREY-MONGE.   |   |        |     |         |  |                      |                            |
| NOTA. (m n) Il est évident que sur 26 bêtes laissées en arrière et sur les 89 abandonnées, il en restera à l'équipage plus de la moitié, car les agas en sont responsables. |   |        |     |         |  |                      |                            |
|   |   | 843    |     | 391     |  | 29                   |                            |
|   |   | 843    |     | 452     |  | 3                    |                            |
|   |   | 813    |     | 813     |  | 32                   |                            |
|   |   | 813    |     | 813     |  | 89                   |                            |
|   |   | 00     |     |         |  | 435                  |                            |
|   |   |        |     |         |  | 175                  |                            |
|   |   |        |     |         |  | 260                  |                            |
|   |   |        |     |         |  | 189                  |                            |
|   |   |        |     |         |  | 389                  |                            |

**ETAT SUPPLÉMENTAIRE**  
**II<sup>e</sup> PARTIE. Situation du 22 sept. 1843 au 2 nov. 1844.**

Report des totaux au 5 août. . . . . 843

Pertes depuis le licenciement jusqu'à la vente du dernier dromadaire, le 12 novembre . . . . . 452

**TOTAUX.** . . . . 813

Report . . . . . 813

Il reste . . . . . 00

Médéah, le 12 novembre 1844.  
 L'officier payeur, Signé : SILVAIN.  
 Approuvé : Le maréchal de camp, Signé : MAREY-MONGE.

*Silvain*

PIÈCE L.

*Dromadaires de Tittery.*

Situation financière de l'expérience des dromadaires lors de l'organisation ordonnée par M. le maréchal gouverneur.

503. De la pièce officielle K, il résulte que la perte des dromadaires du 22 septembre 1843 au 26 févr. 1844 s'est élevée à 65 dromadaires, qui, s'ils eussent été payés par l'Etat au prix de 150 fr., représenteraient . . . . . 8,190 fr.

Pendant le même temps, le général Marey-Monge, soit de ses deniers, soit sur ses fonds secrets, et l'administration pour un convoi de biscuits, ont payé. . . . . 1,919

26 février 1844. Total des pertes . . . . . 10,109 fr.

*L'officier payeur,*

*Signé : SILVAIN.*

Certifié véritable :

*Le chef de bataillon,*

*Signé : CARBUCCIA.*

Médéah, le 5 août 1844.

---

**PIÈCE M.**

**DROMADAIRES DE TITTEHY.**

**304. Situation financière du corps des dromadaires au 5 août 1844, par suite du licenciement du personnel, et en exécution de la décision ministérielle du 12 juin 1844, qui fait passer les dromadaires à la charge de la caisse coloniale.**

| NATURE des dépenses.      | DÉTAILS. |     | RÉPARTITIONS des dromadaires entre |                   | RÉPARTITIONS de la valeur des dromadaires entre |                   | TOTAL                                    |   | TOTAL général de la dépense de la caisse coloniale. | OBSERV. |
|---------------------------|----------|-----|------------------------------------|-------------------|---|-------------------|--|---|---|---------|
|                           | fr.      | fr. | la caisse coloniale.               | le trésor public. | la caisse nationale.                            | le trésor public. | des pertes que fait la caisse coloniale. | des dépenses que lui a fait faire la décision du 12 juin. |   |         |
| En soldes et en matériel. | 266      | 336 | 67                                 | 669               | 34,580  | 43,680            | 8,710                                    | 52,330  | 0   | (1)     |
|                           |          |     |                                    | 86,370            | 00  |                   |  | 7,817   | 79  |         |
|                           |          |     |                                    |                   |   |                   |  | 500   | 00  |         |
|                           |          |     |                                    |                   |   |                   |  | 47,145  | 47  |         |
|                           |          |     |                                    |                   |   |                   |  | 70,423  | 27  |         |
|                           |          |     |                                    |                   |   |                   |  | 117,568   | 74  |         |
|                           |          |     |                                    |                   |   |                   |  | 10,109  | 00  |         |
|                           |          |     |                                    |                   |   |                   |  | 127,677   | 74  |         |

**TOTAL des pertes depuis l'organisation.** . . . . . 47,145 47  
**Report des pertes avant l'organisation.** . . . . . 10,109 00  
**Les expériences ont donc coûté en tout.** . . . . . 127,677 74

**NOTA.** L'Etat M remis au sous-intendant expliquait clairement les chiffres ci-dessus : le présent état ne reproduit que les totaux.

**CERTIFIÉ** véritable le présent état, dressé en exécution de la décision ministérielle du 12 juin 1844, laquelle prescrivait à la caisse coloniale de rembourser au trésor ou aux capteurs les parts de prises, en exécution de l'ordonnance du 21 août 1839 et de la décision n. du 28 avril 1841.

Approuvé : **Le maréchal de camp, commandant la subdivision,** Signé : SILVAIN.  
**L'officier payeur,** Signé : MAREY-MONGE.  
 Médeah, le 5 août 1844.  
**Le chef de bataillon,** Signé : CARBUCCIA.

(1) La somme de 86,970 fr. c. n'ayant été payée, ni par l'Etat, ni par la caisse coloniale, ne figure donc que pour mémoire.

PIÈCE N.

*Dromadaires de Tiltery.*

De l'avoir et des créances de l'équipage.

1° de l'avoir.

305. Il existe, au 5 août 1844, dans le parc de l'équipage, 452 dromadaires qui, au prix de 130 fr., valent . . . . . 58,760 fr.

Il existe en magasin un harnachement pour 400 dromadaires et du prix au moins de . . . . . 10,000

Total de l'avoir . . . . . 68,760

2° des créances.

Après l'expédition des Ouled-Nayl, le corps a présenté un relevé des ordres de réquisition, donnés par M. le général Marey-Monge, constatant qu'il avait droit au paiement de 2,744 journées de convoi; l'administration a refusé le paiement, en se fondant sur une décision de M. le gouverneur, en date du 12 mars 1844.

Pour qu'aucune difficulté relative au paiement ne pût être faite après l'expédition de Lagouath, M. le général Marey-Monge a fait connaître d'avance que les dromadaires ne serviraient encore, pendant cette expédition, qu'à transporter les denrées de l'administration (ordre du 3 mai); mais l'administration, en se basant sur la décision du 12 mars, a continué de refuser le paiement.

Le corps a droit, pour la course des Ouled-Nayl, d'après les ordres signés du général (pièce J), à 2,744 journées.

Et pour celles de Lagouath et de Tiaret, d'après les ordres signés du général (pièce I), à . . . . . 19,353

Total . . 22,097 journées.

Qui, au prix, non de 3 fr. 50, mais de 3 fr. (\*), constituent une créance assurée de 66,291 fr., ci . . . . . 66,291

Au jour du licenciement, total de l'avoir et des créances 135,051 fr.

Médéah, le 5 août 1844.

*L'officier payeur,*

Signé : SILVAIN.

*Le chef de bataillon,*

J.-L. CARBUCCIA.

(\*) Les dromadaires de réquisition sont payés 3 fr. 50 c. par jour.

PIÈCE O.

*Dromadaires de Tittery.*

Résumé. — Balance.

|   |                |
|---|----------------|
| 306. Le total de l'avoir ou des créances légitimes est de . . . . . | 135,051 fr. 00 |
|---|----------------|

Il est à remarquer que, chaque jour, des dromadaires sont réintégrés à l'équipage qui, en définitive, ne perdra que la moitié des bêtes déjà rayées du contrôle : l'agha Ben-Ouada a répondu de ce résultat.

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Le total des dépenses est ou sera de . . . . . | 127,677 <sup>74</sup> |
|--|-----------------------|

|                                       |                     |
|---------------------------------------|---------------------|
| Partant, il y a bénéfice de . . . . . | <u>7,373 fr. 26</u> |
|---------------------------------------|---------------------|

Mais l'Etat, en payant même les 66,991 fr. provenant des frais de transport qu'il a réellement économisés en se servant des dromadaires du corps, aura encore fait le bénéfice du 6<sup>e</sup> qui lui est réservé par l'arrêté du gouverneur (a). . . . .

|        |    |
|--------|----|
| 11,048 | 00 |
|--------|----|

Enfin, dans l'expédition du Djebel-Dira, où M. le général Marey-Monge a commencé les expériences, il y a déjà eu économie de frais de transport, d'après une pièce officielle (pièce H), de (b) . . . . .

|       |    |
|-------|----|
| 3,525 | 00 |
|-------|----|

Partant le total général du bénéfice produit par les expériences ordonnées sur les dromadaires, ou au moins de l'économie qu'elles auront procurée à l'Etat, est, au jour du licenciement du personnel . . . . .

|               |           |
|---------------|-----------|
| <u>21,946</u> | <u>00</u> |
|---------------|-----------|

Mais il faut présenter cette question sous un autre point de vue, le seul véritable.

Dans les calculs ci-dessus, on admet que l'Etat ait payé les 843 dromadaires qui ont servi aux expériences, ce qui est loin d'être exact, car on n'en a acheté que 13, tout le reste, provenant de razzias ou de contributions, n'a été payé à personne. La décision ministérielle du 22 juin 1844 n'ayant pas été mise à exécution, examinons d'après cette base, la seule véritable, le montant de l'économie procurée par les dromadaires à l'administration de la guerre.

|  |         |        |
|--|---------|--------|
| Au 5 août 1844, jour du licenciement, l'avoir et les créances sont de (pièce N). . . . .               | 135,000 | 00     |
| Ajoutons les économies constatées (b) (b) . . . . .  | 14,000  | 00     |
| Total de l'avoir, des créances et des économies . . .  | 149,000 | fr. 00 |
| Diminuons les dépenses faites pendant toute l'expédition, savoir (pièces L et M) : { 1,919 } . . . . . | 30,000  | 00     |
| Le bénéfice net est de. . . . .  | 117,000 | fr. 00 |

Médéah, le 25 août 1844.

*L'officier payeur,*

*Signé* · SILVAIN.

*Le chef de bataillon,*

J.-L. CARBUCCIA.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.



LE RÉGIMENT  
DES  
**DROMADAIRES**

A L'ARMÉE D'ORIENT (1798-1801).

PAR M. JOMARD,

Membre de l'Institut de France, ancien ingénieur à l'armée d'Orient, et commissaire du Gouvernement  
pour la publication de la *Description de l'Égypte*.

NOTICE

RÉGIMENT DES PROPRIÉTAIRES

A L'ÉCRITURE PRODIGE

(1788-1801)

Le Régiment des Propriétaires est un corps militaire français créé en 1788 par le décret de l'Assemblée nationale constituante. Il est destiné à protéger les propriétés des citoyens et à maintenir l'ordre public. Le régiment est composé de propriétaires de biens nationaux et de citoyens actifs. Les officiers sont élus par les propriétaires eux-mêmes. Le régiment est divisé en bataillons et compagnies. Les soldats sont recrutés parmi les citoyens actifs de la commune. Le régiment est sous le commandement d'un général en chef. Les officiers sont élus par les propriétaires de la commune. Le régiment est destiné à protéger les propriétés des citoyens et à maintenir l'ordre public. Les soldats sont recrutés parmi les citoyens actifs de la commune. Le régiment est sous le commandement d'un général en chef. Les officiers sont élus par les propriétaires de la commune.

# NOTICE

SUR LE

## RÉGIMENT DES DROMADAIRES

A L'ARMÉE D'ORIENT.

(1798-1801.)

---

L'armée d'Orient a tiré un parti avantageux en Egypte de la création d'un corps spécial, composé de soldats montés sur des dromadaires; mais on a négligé de publier ou même de rassembler des détails sur l'origine, l'organisation et le service de ce régiment, détails qui pouvaient, un jour ou l'autre, guider les chefs de nos armées dans la formation de corps semblables; l'on aurait dû le faire, même au seul point de vue historique, et sans prévoir qu'un jour la France ferait encore occuper par ses troupes un autre territoire africain. Nul ne pouvait remplir cette lacune aussi bien que le général Cavalier, qui fut en Egypte le commandant du corps des dromadaires, qui l'organisa dès le principe et en obtint d'excellents résultats. Malheureusement il n'a rien, que je sache, publié sur ce sujet; rien pourtant ne devait l'en empêcher; c'était là une question purement stratégique et militaire; la politique n'avait rien à y voir; s'il eût fait part au public de ses remarques,

expliqué ses moyens, exposé des résultats acquis pendant plusieurs années d'expérience, il aurait certainement rendu un grand service, il eût même accompli une sorte de devoir.

Le général Cavalier est mort, il y a peu d'années, à Alençon (le 27 septembre 1846) (1), sans l'avoir fait, et l'on ne peut guère, à son défaut, que donner des indications, rappeler quelques faits bien constatés, et rapporter les résultats de plusieurs observations personnelles confirmées par des témoignages dignes de foi.

Ayant été deux fois en rapport en Egypte avec le chef de brigade Cavalier, je donnerai ici un petit nombre de remarques, tant d'après mon journal de voyage que d'après des pièces peu connues et des souvenirs encore présents; je ne les publierais pas si ce n'était pour obéir à la demande expresse qu'a bien voulu m'en faire, à plusieurs reprises, M. le général Carbuccia, en s'appuyant de l'opinion de M. le général Marey-Monge (2).

Une circonstance peut excuser le général Cavalier pour le silence qu'il a gardé, et venir, à certains égards, à sa décharge. Il avait été jugé très-sévèrement par Napoléon, et tenu presque en disgrâce, non pas pour la manière dont il avait organisé et commandé le régiment des dromadaires, mais pour sa capitulation avec le major anglais Wilson, en l'an ix (1801). L'Empereur comme le premier consul, tout en lui rendant justice, comme à un *brave homme*, à un *officier très-distingué* (ce sont ses termes), lui a reproché de s'être rendu à l'ennemi sans coup férir, sans résistance; il est plus que probable que c'est le général Menou qui a formé l'opinion du premier consul

(1) Jacques Cavalier était né à St-André de Valborgne, diocèse d'Alais, le 2 mars 1772.

(2) On sait qu'en 1842-1843, cet habile général, chargé d'un commandement important en Algérie, proposa le premier d'organiser un corps de soldats à dromadaire et confia le soin de cet essai à M. le général Carbuccia. Le général Bugeaud avait donné son assentiment à cette innovation.

sur les circonstances de ce fait regrettable : or, l'opinion de ce général était entachée de partialité ; peut-on oublier que la plupart des corps étaient démoralisés à la fin de l'expédition, et que le général Menou en était lui-même la cause par les fausses mesures qu'il avait prises lors du débarquement de l'armée anglaise ? Il semble que l'honneur du colonel des dromadaires est resté intact ; ses militaires l'ont malheureusement abandonné, toute résistance lui devenait impossible. Il lui restait à obtenir les meilleures conditions et il les a obtenues.

Mais il ne m'appartient pas d'entreprendre ici sa justification ; les militaires seuls peuvent prononcer, après avoir pesé, dans une balance équitable, les circonstances dans lesquelles le colonel a négocié avec le général anglais (1).

Le dromadaire, appelé en Egypte *héguin*, en Algérie, *mehari* (2), est de taille svelte ; il diffère des autres chameaux, mais non pas, comme on le croit, en ce qu'il n'a qu'une seule bosse, et ceux-ci, deux ; il se distingue par son encolure, sa légèreté plus grande, la finesse de sa tête, de sa jambe et de son poil, par un pied fin et sec et une sorte d'élégance dans tout son individu, surtout par l'extrême légèreté de sa course et encore par sa docilité (3). Son allure est l'amble et le trot. Cette race est à celle du chameau vulgaire des caravanes (*Guemel* ou *Djemel*) (4), l'animal portefaix, ce que le cheval de course est au cheval de trait, au cheval de roulier, à la bête de somme lourde et massive. Cette distinction n'ôte rien à la

(1) Au retour d'Égypte, le colonel Cavalier a été colonel de gendarmerie jusqu'à sa retraite, et fait général en 1828, puis commandant du département de l'Orne. Il descendait du célèbre protestant de son nom. (Voir l'Appendice.)

(2) V. l'ouvrage du docteur Shaw, et la *Relation du général Marey-Monge* sur son expédition à Lagouath.

(3) Le mot *héguin*, dans l'un des sens qu'on lui donne en arabe, signifie *distingué*, *excellent*, et aussi *nobilis camelus* ; *hegân* signifie *albus et præstans camelus* (Golius).

(4) On sait que ce mot, ainsi que *καμηλος*, *camelus*, et leurs dérivés, appartiennent à toutes les langues sémitiques.

valeur du chameau commun, qui rend tant de services dans la traversée du désert, animal si fort, si sobre et si patient, et dont M. Denon a pu dire, mais non sans quelque affectation, que la nature, après avoir créé le désert, a réparé son erreur en créant le chameau.

Le dromadaire, *héguin*, est élevé avec le plus grand soin et une sorte de tendre affection par l'Arabe errant. Que de fois, chez les Oulad-Aly, la grande tribu des déserts de l'Ouest, j'ai vu les soins, je dirai presque les égards prodigués par l'Arabe à son *héguin* ! Avec quelle attention, à l'issue d'une longue course, il le choie, il le frotte, il le nettoie et le caresse, il choisit sa pâture et sa boisson ! Mais aussi, dans le désert, quelle nourriture ? l'a'goul, végétal épineux qui vient dans les sables (1) ; l'alfé, sur la limite ; des feuilles, quelquefois de la paille, rarement de l'orge. Ce que j'ai vu dans l'Ouest du Fayoum, je l'ai observé de même dans le désert plus au sud, à l'ouest de Monfalout, etc., chez les Arabes.

L'*héguin* est facilement disciplinable, au moins autant que le cheval. On le dirige tout aussi aisément. Les Arabes se tiennent assis sur le dos de l'animal, les jambes croisées sur son cou et en avant de la bosse.

Personne n'ignore que le dromadaire des déserts d'Egypte peut facilement faire de quinze à trente lieues par journée et même beaucoup plus, au grand trot, et cela, pendant plusieurs jours de suite, sans en être incommodé, sans boire pendant ce même temps, mangeant d'ailleurs assez modérément.

Quand a été conçue la première idée de faire monter des soldats français sur des dromadaires (ce fut par le général Bonaparte lui-même), on pouvait craindre que l'animal ne s'habitât pas au bruit des détonations, à celui de la trompette et du tam-

(1) *Hedysarum al-hagi*, le sainfoin des pèlerins ; cette plante, qu'on a comparée à la manne, est tout épineuse, mais sucrée.

bour; mais on avait l'exemple des tribus arabes dont une partie fait un continuel usage des armes à feu; l'expérience eut bientôt fait disparaître toute crainte à cet égard. Un inconvénient plus réel peut-être consistait dans le mouvement alternatif que l'animal en marche donne au cavalier, secousse d'autant plus forte que le pas du dromaire est plus long. J'ai éprouvé, plus d'une fois, pour mon compte, cette incommodité, qu'on peut comparer assez bien à l'effet du tangage en mer; le long cou de l'animal, se portant de haut en bas et de bas en haut, produit l'effet du beaupré qui se hausse et s'abaisse alternativement. Ce balancement ne laisse pas de fatiguer jusqu'à donner des nausées; mais je pense aussi que l'habitude doit bientôt diminuer cet effet; nos soldats à dromadaire ont d'ailleurs pris assez promptement l'attitude convenable en raison de l'allure de l'animal, de façon à ne pas en être incommodés.

C'est en nivôse an VII (décembre 1798), au retour du voyage à Suez (1), que le général en chef de l'armée d'Orient conçut le projet de faire monter des soldats à dos de dromadaire, afin de poursuivre dans le désert et d'atteindre les Arabes, leurs chevaux et leurs troupeaux, de les frapper dans leurs biens, et de les amener ainsi à reconnaître l'autorité de l'armée française. On avait remarqué, depuis longtemps, le secours qu'apportaient aux tribus arabes leurs messagers ainsi montés, l'extraordinaire vitesse de leurs courses, la sobriété et la docilité de l'animal; mais personne n'avait songé à faire un corps militaire, une cavalerie régulière de soldats montés de cette façon; la conception était hardie, l'exécution difficile: comment former les dromadaires à la manœuvre, les habituer à la fusillade, au son de la trompette, et surtout comment accoutumer des Français à ce nouveau genre d'équitation? Com-

(1) L'ordre du jour qui crée le régiment est du 20 nivôse. Voyez l'arrêté à la suite de cette notice.

ment composer le harnachement de l'animal, comment le guider en marche, comment le faire obéir à tous les commandements militaires ? Comment le seller, comment l'équiper pour le chargement de ses vivres, de ceux de son cavalier et des munitions nécessaires ? Bien d'autres questions de détail étaient à résoudre avant de parvenir à former un semblable régiment, comptant quatre à cinq cents hommes, par exemple : c'est pourtant ce à quoi on est arrivé en assez peu de temps : cette œuvre toute nouvelle fut vite accomplie, grâce au zèle, à l'habileté, à l'intelligence que déploya le chef de brigade Cavalier, à qui le général en chef Bonaparte en donna la mission.

Il faut faire observer ici que vers la fin de septembre 1799, neuf mois après l'organisation effectuée, le général Desaix, sentant le besoin d'accélérer la marche de son infanterie, et voulant éviter à ses troupes la fatigue des marches par les chaleurs excessives de la Haute-Égypte, envoya, à la poursuite de la cavalerie de Mourad-Bey, un certain nombre de soldats montés à dromadaire. Il en avait formé deux colonnes mobiles, jointes à de la cavalerie et à de l'artillerie. Il en commandait une lui-même ; l'adjudant général Pierre Boyer avait été chargé de conduire l'autre. Celui-ci partit de Syout le 1<sup>er</sup> octobre, atteignit Mourad-Bey et ses mamelouks, et les mit en fuite dans le désert, entre Sediman et les Oasis. Les soldats descendaient de chameau, se formaient en carré, attendant et repoussant l'ennemi ; puis, remontant sur leurs dromadaires, ils le poursuivaient à outrance. C'est ainsi que Mourad, forcé et épuisé, dut repasser le Nil et s'enfoncer dans le désert arabe. Boyer avait eu auparavant le commandement du Fayoum ; c'est dans cette dernière circonstance que je connus pour la première fois ce général, qui ensuite s'est fait remarquer dans toutes les campagnes ; il retourna en 1824 en Egypte et fut employé en Algérie en 1831.



Voici comme était harnaché le dromadaire de guerre. La bosse servait de noyau à une large selle, armée d'étriers. Dans le principe, on y fit asseoir deux hommes se tournant le dos. L'un des deux servait de guide, l'autre était plus libre de ses mouvements; mais on vit bientôt les inconvénients de ce mode et on y renonça. Ce fait, mal connu, explique la contradiction qui existe entre les différents rapports qu'on a faits sur ce nouveau genre de cavalerie. M. Martin, dans son histoire de l'expédition, est de ceux qui ont avancé que l'animal portait toujours deux hommes adossés, regardant, l'un devant, l'autre derrière; sans faire remarquer que ce système fut abandonné promptement, au reste, il avait été mis en pratique chez les anciens : *Vide infra*.

Une des deux narinés, la droite, était percée et l'on y passait un anneau (1), auquel s'attachait une cordelette simple ou double servant à arrêter, à avertir l'animal; un licou servait à le diriger. Une partie des bagages en armes et vivres était placée dans les poches de la selle, sur les flancs de la bête; le fusil attaché à la selle du côté droit comme d'ordinaire; tout le harnachement était parfaitement combiné comme l'équipement. Il y avait aussi des chameaux et dromadaires non montés, chargés des bagages: tentes, entraves, outres d'eau, munitions, vivres, tels que fèves, orge, etc.

Pour dresser le dromadaire, il suffisait d'une semaine : il fallait quelquefois plus, suivant son âge; d'abord, le militaire se faisait suivre à pied par l'animal, en faisant toutes sortes d'évolutions, et sans le tenir; ensuite, il montait le quadrupède; puis, il l'accoutumait à se laisser diriger avec les guides.

On sait que le chameau, chargé ou non, s'agenouille et s'accroupit à certain cri des chameliers. Ce cri est analogue à celui que pousse ordinairement l'animal lui-même; avec un autre cri on le fait relever; nos soldats, en imitant ces cris, sont

(1) Cet usage est très-ancien. (Voy. Bochart, *Hierozyicon*, t. 4, p. 47, Lipsie, 1793.)

venus facilement à bout de faire accroupir leurs dromadaires, chose nécessaire pour les monter commodément, ou pour en descendre ; les étriers n'auraient pas suffi pour cela. Quelquefois l'animal se relève très-vite, ce qui cause une rude secousse au cavalier ; mais on peut encore le dresser à se lever plus lentement, car il est plus docile et plus intelligent qu'on ne le pense d'ordinaire ; c'est faute de patience qu'on a cru trouver de l'obstination et même de la férocité dans l'animal ; il ne demande, pour obéir, que de bons traitements et des soins de la part de celui qui le dresse.

C'est en revenant de son voyage à Suez, ainsi que je l'ai dit, que le général en chef entretenait Berthier, pour la première fois, de l'avantage qu'il y aurait d'employer les dromadaires pour l'usage à la guerre ; non pas seulement pour la correspondance ou pour le transport des fardeaux (depuis longtemps on les appliquait à ces deux usages), mais pour transporter à une grande distance des hommes armés, pour mener rapidement de l'infanterie jusqu'au cœur du désert. Les objections ne manquèrent pas ; mais le général Bonaparte tint bon ; il alla plus loin et dit qu'il voulait créer un corps régulier, former un vrai régiment, organisé seulement d'une manière spéciale pour ce nouveau service. « Vous choisirez, dit-il à son chef d'état-major, des hommes d'élite *dans l'infanterie*, non dans la cavalerie, qu'il ne faut pas affaiblir ; on prendra les hommes les plus résolus et les plus intelligents ; il y aura deux escadrons, de quatre compagnies chaque, etc. (1). » L'empres-

(1) Voy. plus loin l'arrêté. « Le général en chef a ordonné la formation d'un régiment d'hommes montés sur des dromadaires. Cet animal est très-lesté à la course..., il supporte facilement la fatigue, la faim et la soif, de sorte qu'il est très-propre à faire les marches dans le désert, et la troupe qui vient d'être organisée est le vrai moyen qu'il fallait employer pour contenir les Arabes. Il y a eu parmi les militaires un grand empressement à entrer dans ce corps. » (*Courrier de l'Égypte*, n° 27 ; 9 pluviôse an VII (10 fév. 1799).)

Je ferai ici une courte mention d'une autre application (faite par Larrey) du chameau aux besoins de la guerre. Il s'agit des ambulances légères qu'il créa pendant l'expé-

sement fut grand de la part des fantassins, mais on rejeta plus de la moitié de ceux qui se présentèrent, afin de n'avoir que les meilleurs soldats (1). Le chef de brigade Cavalier, une fois mis à la tête du corps et chargé de l'organisation, vint à bout de discipliner ces hommes parfaitement, quoique la plupart fussent des hommes assez turbulents. C'est bien postérieurement à cette époque, ainsi qu'on l'a vu, que l'adjudant général Boyer, à la tête d'un certain nombre d'hommes montés sur des chameaux, se mit à la poursuite de Mourad et réussit à le rejoindre. Ces hommes ne faisaient pas partie du régiment des dromadaires ; ainsi s'expliquent, et la contradiction qui existe entre les divers rapports, et l'opinion de ceux qui ont dit que ce corps avait été commandé par Boyer.

A peine créé, le régiment rendit immédiatement de grands services. Les tribus hostiles, et c'était le grand nombre, gênaient la marche de nos petits détachements, enlevaient les convois, pillaient les récoltes, infestaient la campagne, puis emportaient au loin dans le désert leur butin, et quelquefois des prisonniers auxquels ils faisaient un mauvais parti. Mais les chevaux les plus légers sont atteints à la longue par l'héguin, qui, lancé au grand trot, suit presque le cheval au galop et finit par le joindre.

Quand un détachement de ce corps était attaqué par des forces

dition de Syrie. Deux paniers étaient attachés aux flancs d'un chameau ; chacun portait un malade ou un blessé, mollement couché sur des matelas. Il y avait par division 24 chameaux pareils, en outre de ceux qui portaient les équipages. Les chirurgiens étaient également montés sur des dromadaires. Les ambulances étaient assujetties à un règlement, et les fonctions de tous bien déterminées. (*Descript. de l'Égypte*, in-8°, t. 13, p. 204 ; *Et. Mod., Arts et Métiers*, pl. xxx.)

(1) Je tiens ce fait du colonel Pretot, qui a servi lui-même dans le corps des dromadaires. Il ajoute que, du commencement à la fin, plus de 4,500 hommes ont fait partie du régiment. Il dit encore que plusieurs militaires ne pouvaient supporter la fatigue de ce service, à cause du mouvement saccadé imprimé par l'animal, ce qui causait à plusieurs le crachement de sang ; c'est pourquoi il fallait souvent les remplacer par des hommes plus robustes.

supérieures, il se mettait en défense de la manière suivante : chaque soldat faisait agenouiller son dromadaire, en descendait et se retranchait par derrière ; ainsi protégé, il faisait usage de ses armes. Dans d'autres circonstances, l'escadron, la compagnie ou le détachement se rangeait en bataille, manœuvrait avec précision selon des règles particulières, différentes des manœuvres et des exercices de la cavalerie. Une fois la tribu hostile atteinte par les dromadaires, on faisait descendre les soldats ; ils se formaient en bataillon et les Arabes étaient facilement soumis. Ce corps, tout composé de fantassins, tenait à la fois de l'infanterie et de la cavalerie ; mais il faut surtout l'envisager comme une troupe de fantassins, ayant la faculté de se transporter très-vite à sa destination.

Il est sensible que tout l'avantage qu'a eu le régiment des dromadaires à l'armée d'Orient venait de la nature du sol qu'il avait à parcourir ; un pays plat, un terrain sablonneux, sont en effet des conditions de succès qu'on ne trouverait pas partout. Ainsi, l'on a éprouvé, en Syrie, que dans les parties marécageuses, et là où le terrain est détremé par les pluies, l'animal glissait souvent sous le poids de sa charge, et ne faisait plus un bon service.

Par son ordre du jour du 27 vendémiaire an VIII, Kléber ordonna de compléter le régiment par des cavaliers non montés et les plus propres à ce service. Il s'écartait ainsi un peu du principe posé par son prédécesseur, mais il était indispensable de remplir les vides dans un corps qui rendait de grands services.

On a beaucoup parlé du brillant uniforme rouge que portaient les soldats-dromadaires (après l'avoir d'abord porté de couleur grise), et même de la multiplicité de leurs costumes à plusieurs couleurs, imaginés, disait-on, pour faire croire aux Arabes que cette troupe était infiniment plus nombreuse ; ce bruit, qui a couru, ainsi que plusieurs autres semblables, était dépourvu de

fondement : l'uniforme de hussards qu'ils portaient (ou analogue du moins) a pu seul donner naissance à cette supposition. Il est vrai que ce corps privilégié, qui a eu souvent l'occasion de faire de riches captures, excitait l'envie d'une partie de l'armée ; mais il a dignement répondu aux bruits divers répandus sur son compte en faisant don, aux aveugles de l'armée, des sommes provenant des prises qu'il avait faites sur les Bédouins (1).

Leur selle était recouverte d'une grande chabraque ; la coiffure était une sorte de schako large et élevé : ils portaient une courbaque à la main pour presser l'animal, et avaient autour des reins une forte ceinture (2).

Au total, cette nouvelle troupe avait un aspect imposant et produisait un grand effet, dont dépose le major anglais Wilson lui-même dans sa relation, quand il dit que ces hommes, arrivés dans le camp anglais, excitèrent la surprise et l'admiration générales. On les voyait figurer avec avantage dans nos cérémonies militaires. Ils défilaient dans les revues et les parades, aussi bien alignés que la cavalerie, ce qui prouve assez, par parenthèse, la docilité du dromadaire.

Le régiment de dromadaires a fait des excursions dignes d'être citées, c'est la meilleure preuve des services que peut rendre un pareil corps dans des circonstances semblables. En huit jours, un détachement du corps est allé du Caire à El-Arich, d'El-Arich à Suez, de Suez au Caire, du Caire à Peluse, et enfin

(1) Je citerai ici : 1<sup>o</sup> une lettre du chef de brigade Cavalier du 8 ventôse au général en chef (ordre du jour du 9 ventôse), annonçant que le régiment faisait don aux invalides de l'armée du produit de la dernière caravane qu'il avait prise, et qui était chargée de grains destinés à l'ennemi ; 2<sup>o</sup> l'ordre du jour du 5 floréal an ix (25 avril 1804), par lequel le général en chef distribua mille piastres fortes données par le régiment des dromadaires aux sous-officiers et soldats de la brigade des invalides aveugles. (*Courrier de l'Égypte*, n<sup>o</sup> 413.) Les invalides sortis du régiment ont toujours eu part à la distribution des prises.

(2) Voyez la figure représentant ces militaires dans la *Relation militaire et scientifique de l'expédition d'Égypte*, dernière planche.

est revenu de Peluse au Caire : je tiens ce fait de M. le colonel Prétot. Habituellement ils faisaient trente lieues tout d'une traite. Cette rapidité d'évolutions les faisait craindre extrêmement des tribus ennemies ; ils étaient en quelque sorte la désolation des Arabes ; un petit nombre de ces militaires procuraient des résultats qui auraient exigé plusieurs bataillons d'infanterie. M. le colonel Prétot m'a raconté qu'une fois une dizaine au plus de ces soldats furent envoyés au camp des Billis, tribu des déserts de l'Est, qui comptait huit mille cavaliers ; par une visite en forme, faite sans obstacle, ils s'assurèrent qu'on ne transportait pas des denrées prohibées, des marchandises de contrebande ; tous les sacs furent ouverts, et personne ne bougea.

Les cavaliers-dromadaires ont fait la campagne de Syrie, au moins la moitié du corps (1) ; le général Bonaparte en avait plusieurs dans son escorte. Le général lui-même se servait assez souvent de cette monture quand il voyageait dans le désert (2) ; il en avait reconnu l'avantage pour son propre compte, et il avait même constaté qu'on peut en faire usage pour l'artillerie, c'est-à-dire, atteler l'animal au canon. Conté avait eu l'idée de faire passer ainsi l'artillerie entière en Syrie par le désert, au lieu de l'envoyer par mer (3).

Le régiment a donné dans la bataille du 30 ventôse devant Alexandrie ; chargé de faire, pendant la nuit, une fausse attaque le long du lac Madiéh, il déboucha sur la digue et fit mettre pied à terre à ses cent hommes, attaqua la redoute qui cou-

(1) Les guides et les dromadaires, ensemble, y étaient au nombre de 488.

(2) Pendant le séjour du général en chef à Catiéh, le 17 et le 18 prairial an VII, il visita à dos de dromadaire la partie orientale du lac Menzaléh, en compagnie des généraux Menou, Berthier, Andréossy, Leturg, montés comme lui. (*Courrier de l'Égypte*, n° 31.)

(3) Les roues des pièces auraient eu des jantes et des bandes très-larges pour s'enfoncer moins dans le sable. (Voyez la *Biographie de Conté*, 2<sup>e</sup> édition, in-42, page 50.) Qui peut dire les suites qu'aurait eues la prise de Saint-Jean-d'Acree, si l'artillerie n'avait pas été enlevée par la flotte anglaise ?

vrait l'aile gauche des Anglais, y pénétra sans tirer un coup de fusil, par l'embrasure des canons, s'en empara ainsi que de l'artillerie, malgré le feu des barques canonnières du lac qui le prenaient en flanc, et il détruisit ou fit prisonnier tout un régiment qui défendait la redoute : action d'éclat qui fit le plus grand honneur au régiment des dromadaires et surtout à son chef.

Pendant toute l'expédition, le corps a été éminemment utile à l'armée. Il assurait les communications, portait les dépêches avec rapidité, allait à la découverte, empêchait les incursions des tribus hostiles.

Ici se place naturellement le récit d'une aventure qui fait honneur au colonel Cavalier : c'est l'une des deux occasions où j'ai dit que j'avais été en rapport avec lui ; je raconterai le fait comme un exemple de plus des services qu'a rendus le corps des dromadaires. Peu après la funeste bataille du 30 ventôse, quarante membres de la commission des sciences furent autorisés à se rendre du Caire à Alexandrie, par le général Belliard qui commandait en chef dans la première de ces villes ; un grand nombre d'individus dont beaucoup de malades, et plusieurs même atteints de la peste, se joignirent à eux ; le tout composait un convoi de cent vingt barques. On naviguait par un affreux temps de khamsyn. Les membres de la commission, qui se trouvaient à bord, arrivèrent sur les quatre heures à Rahmanyéh ; c'était le 21 germinal ; là, on sut qu'une partie de l'armée anglo-turque était déjà arrivée à Berembal, au nombre de quatre mille hommes. Le commandant de la place, homme brutal autant qu'ignorant, déclara tout haut qu'il s'opposait au départ des membres de la commission des sciences pour Alexandrie, qu'il les renverrait au Caire, pieds et poings liés, plutôt que de les laisser aller à Alexandrie, accompagnant ces menaces de force injures et mauvais traitements ; le tout sous prétexte que ces quarante nouvelles bouches allaient affamer la place d'Alexandrie. Le secrétaire

perpétuel de l'Institut, Fourier, fut reçu indignement par cet officier, dont les grossières paroles furent le signal d'une sorte de révolte parmi ses soldats ; plusieurs d'entre eux, excités par son langage, méditant le pillage et la spoliation, se crurent autorisés à ouvrir les caisses qu'on venait de débarquer sur la rive; la nuit venue, ils en enfoncèrent plusieurs, et, n'y trouvant que des objets d'histoire naturelle, apparemment pour eux sans valeur, tels que des minéraux et des fossiles, les jetèrent par la place, en poussant mille cris confus. Ainsi ces malheureux allaient détruire à plaisir des collections qui avaient coûté aux naturalistes, aux ingénieurs, aux artistes, tant de fatigues, et ils faisaient voler dans la campagne de précieux échantillons, pour se venger des savants, auteurs, disaient-ils, de toutes leurs misères : un pareil scandale ne s'était jamais vu pendant tout le cours de l'expédition.

Par fortune, le colonel Cavalier venait d'arriver d'Alexandrie à Rahmanyéh, se rendant au Caire avec son corps. Quand il sut ce qui se passait, il en fut étonné, indigné même, d'autant plus qu'il avait plusieurs fois fait servir ses dromadaires à escorter les membres de la commission des sciences, à protéger leurs travaux. J'avais moi-même eu recours au colonel Cavalier pendant mes opérations dans l'Heptanomide, attendu qu'il me fallait pénétrer dans le désert, en présence de tribus plus ou moins hostiles ou amies. (Voir mes *Observations sur les Arabes de l'Égypte moyenne*, description de l'Égypte.) Le colonel nous dit alors : « Eh bien ! puisque le commandant du fort refuse de  
« vous faire escorter jusqu'à Alexandrie, moi, je m'en  
« charge, et je répons de tout. Je vous accompagnerai moi-  
« même avec une escorte suffisante ; le reste de ma troupe ira  
« au Caire et je la rejoindrai à temps. » Dans la nuit, le désordre ayant cessé, on fit tous les préparatifs ; avant le jour, la caravane était rassemblée devant le fort, et formée d'une multitude de personnes qui s'étaient jointes à la commission. On se



mit en marche, avec trois cents chameaux chargés, précédé par une partie du régiment des dromadaires et suivi par une autre. On traversa péniblement des terrains inondés par suite de la coupure faite par les Anglais : on marchait au fond du lac Maréotis, lac encore à sec peu de jours auparavant, actuellement détrempe de manière à rendre le sol horriblement glissant, et la marche excessivement difficile pour les chameaux, non moins que pour les piétons. Les soldats et les officiers du régiment, pendant cette marche qui dura trois jours et deux nuits cruelles, s'empressèrent de venir au secours des plus malades. X

C'est ainsi que le colonel Cavalier, par sa généreuse démarche, contribua à sauver les collections de tout genre, formées, à travers mille périls, par la commission des sciences d'Egypte, qui lui en a témoigné plus d'une fois sa reconnaissance ; aujourd'hui qu'il n'est plus, il est juste de payer encore une fois ce tribut à sa mémoire. Y

Le général Menou, approuvant la conduite du commandant de Rahmanyéh, voulut d'abord nous faire repartir sur-le-champ pour le Caire ; puis, se ravisant, il nous défendit seulement d'entrer en ville et ordonna de nous mettre en quarantaine.

Le nombre de quatre cents hommes environ pour l'effectif du régiment, et non pas, comme on l'a dit, de sept cents et de huit cents à la fois, est confirmé par le détail des individus de ce corps qui ont été recensés lors de l'évacuation de l'Egypte. Dans la capitulation du Caire, on voit figurer 177 hommes du régiment des dromadaires ; 85 hommes se trouvaient dans le détachement du colonel Cavalier, qui capitula devant Al-Cam ; enfin, lors de la capitulation d'Alexandrie, on compta 278 hommes du corps des dromadaires, des Syriens et des guides (1) ; en admettant, pour les premiers, la moitié de ce

(1) *History of the british expedition to Egypt*, by R. Th. Wilson, *Appendix*, p. 340.

dernier nombre, on n'a que 401 hommes en tout. L'Annuaire du Kaire pour l'an VIII (1800), qui place ce régiment à la suite de la cavalerie, fait seulement mention d'un chef de brigade et de deux chefs d'escadron. L'arrêté de création du 20 nivôse an VII supposait 495 hommes ; mais je doute que le corps ait jamais compté ce nombre au complet. Les archives militaires contiennent un registre matricule de 589 hommes, non compris ceux qui étaient officiers à la formation du régiment : ce registre a servi pour leur incorporation dans la gendarmerie nationale, ordonné par l'arrêté du 18 fructidor an IX. Au retour en France, l'effectif présentait 540 hommes dont 25 officiers, et, d'après un autre état, 520 hommes dont 24 officiers, répartis en trois escadrons de 2 compagnies chacun.

Les registres et la correspondance font aussi mention d'un certain nombre de canonniers.

Les inspecteurs généraux qui ont été chargés de l'inspection du corps à son arrivée s'accordent à faire l'éloge des qualités militaires des hommes de ce régiment, et les qualifient d'hommes d'élite.

Le ministre de la guerre Berthier reçut l'ordre du Premier Consul d'accéder à leurs demandes ; la correspondance n'offre aucune trace de l'impression qu'aurait pu produire la capitulation d'Al-Cam. Par arrêté des Consuls du 18 fructidor an IX, ils ont été incorporés dans plusieurs légions de la gendarmerie, à l'exception des Maltais et des Italiens qui ont été licenciés.

---

#### EMPLOI DES CHAMEAUX A LA GUERRE CHEZ LES ANCIENS.

J'ignore si, lors de la création du régiment de dromadaires, le général Bonaparte se souvint des *essais faits chez les an-*

ciens, ou bien, ce qui est plus probable, si ce fut une inspiration spontanée. Quoi qu'il en soit, il ne sera pas déplacé de dire un mot de ce sujet, en citant les passages que l'antiquité nous a transmis (1). Un des plus directs et en même temps celui qui a le plus d'autorité, c'est celui d'Hérodote, qui se rapporte à la bataille devant Sardes gagnée par l'armée des Perses contre celle des Lydiens. « Cyrus, dit le père de l'histoire, craignant la cavalerie des Lydiens, rassembla tous les chameaux de son armée, et, en place de leur charge, il y fit monter *des soldats en guise de cavaliers*, vêtus et équipés comme tels; il les plaça en tête, *en face* de la cavalerie de Crésus, et sa cavalerie proprement dite en arrière. Il en usait ainsi parce que le cheval craint le chameau, à ce point qu'il ne peut l'envisager ni en sentir l'odeur. Aussi, dès que l'action fut engagée, et que les chevaux des Lydiens eurent vu et senti les chameaux, ils tournèrent bride, et l'armée de Crésus prit la fuite (L. I, 80). » Hérodote, dans un autre passage, répète que les chevaux ne supportent point les chameaux (L. VII, 87).

C'est aussi ce que dit Pline des chameaux : *Odium adversus equos gerunt naturale* (L. VIII, c. 18) (2); mais, en outre, il nous apprend qu'en Orient on s'en sert à la guerre, et qu'on les monte comme des chevaux. *Camelos inter jumenta pascit Oriens, quorum duo genera, bactriani et arabici... Omnes autem*

(1) Je m'abstiens de citer tous ceux qui ne parlent que de la vélocité bien connue de l'animal et qui ne traitent point de son usage à la guerre. Par une raison analogue, je ne citerai pas les médailles romaines, où le chameau est représenté, et qui ont été frappées à la suite de la conquête de l'Arabie : ARABÆ ACQUISITÆ, ARABIA AUGUSTI PROVINCIÆ, etc. : le chameau n'y est pas figuré comme animal de guerre. (Voy. Spanheim. *De præstantia et usu numismatum antiquorum*, tom. 4<sup>er</sup>, p. 184, dissertat. IV, Londin., 1706.) Il en est de même des chameaux qui étaient employés dans les courses, dans les jeux du cirque, de ceux qu'on entretenait aux frais du trésor, des quadriges de chameaux, etc. (Voir à ce sujet Suétone, Procope, Lampride et autres.)

(2) Sonnini relève Pline à cette occasion; il n'admet pas que le chameau ne peut souffrir le cheval. En effet, j'ai vu cent fois ces deux espèces d'animaux paître ensemble. Cependant trois passages de Xénophon (Cyrop., l. VI, c. 2, et l. VII, c. 4) ajoutent de l'autorité à l'opinion de Pline : ils seront cités plus loin.

*jumentorum in iis terris dorso funguntur, atque etiam equitantur in præliis... odium adversus equos gerunt naturale... Castrandi genus etiam feminas quæ bello præparantur inventum est : fortiores ita fiunt coitu negato.*

« L'Orient nourrit, entre autres animaux domestiques, des chameaux de deux espèces, ceux de la Bactriane et ceux de l'Arabie. Tout le monde en use comme de chevaux, et, dans les combats, on en forme une cavalerie... On a imaginé de châtrer les femelles qui sont destinées pour la guerre, afin de les rendre plus robustes. »

Tite-Live n'est pas moins positif, lorsqu'il raconte la bataille livrée par Lucius-Cornelius Scipion au roi Antiochus : l'armée royale, outre ses chevaux et ses éléphants, avait des *chameaux de guerre*, des dromadaires montés par des archers arabes, portant des épées longues de quatre coudées, afin que, placés à une si grande hauteur, ils pussent atteindre l'ennemi.

« Ante hunc equitatum *falcata quadrigæ et cameli quos appellant* dromadas : *his insidebant Arabes sagittarii, gladios habentes tenues, longos quaterna cubita, ut ex tantâ altitudine contingere hostem possent* (L. XXXVII, c. 40). »

On peut remarquer ici qu'Antiochus plaça ces hommes en tête de son armée comme avait fait Cyrus, mais que l'issue fut différente. Voici comment s'explique Hygin sur l'emploi des chameaux dans l'armée romaine : *Camelis cum suis epibatis singulis, pedes quinque adsignabimus : tendere debebunt, si in hostem exituri erunt, in prætentura juxta classicos : si ad prædam portandam præsto erunt, secundum quæstorium tendere debebunt.* (Hygin. Gromatic. *De Castrametatione*, p. 10, Amstelod, 1660, curante R. N. S.) Le mot d'*epibates* s'entend ici de ceux qui montent les chameaux : voilà bien l'usage des chameaux à la guerre. Le passage de Tacite (*Annal. XV*) ne laisse pas plus de doute : *Comitabantur exercitum præter alia assueta bello magna*

\* *vis camelorum onusta frumento, ut simul hostem famemque depellerent.*

Diodore parle aussi de l'emploi des chameaux à la guerre, et de plus il distingue les chameaux destinés à la course par le nom de *dromadaires*. « On y trouve encore (en Arabie), dit-il, des races nombreuses et distinguées de chameaux... les uns, soit par le lait qu'ils donnent, soit par leur chair bonne à manger, pourvoient abondamment à la nourriture des habitants... les autres, que l'on exerce à recevoir sur le dos des fardeaux considérables, portant de cette manière jusqu'à dix médimnes de blé (4 à 5 hectolitres), avec cinq hommes placés sur un bât. Il en est aussi qui, ayant les jambes fines et le corps grêle, sont plus propres à la course... Enfin ces animaux *servent même à la guerre*. Ils sont alors ordinairement montés par deux archers qui se placent dos à dos, et dont l'un combat de face, tandis que l'autre, en cas de retraite, écarte l'ennemi qui est à leur poursuite (Diodore, L. II, c. 54, traduction de Miot).

Le même auteur parle encore des chameaux dans le livre III, soit pour citer seulement les chameaux sauvages (c. 45), soit pour vanter leur utilité. « Les Arabes Dèbes... élèvent de nombreux troupeaux de chameaux, et tirent de cet animal tout ce qui peut être utile aux besoins de la vie. *Ils s'en servent à la guerre* pour combattre leurs ennemis, transportent sur son dos les plus lourdes charges... Montés sur les *chameaux dromadaires*, ils parcourent rapidement toute la contrée (L. III, c. 45). »

Enfin, au livre XIX, c. 37, Diodore revient sur les *chameaux dromadaires* employés aux courses rapides. « Cette espèce de monture peut parcourir de suite, à très-peu de chose près, mille cinq cents stades (plus de 60 lieues). »

Xénophon nous apprend (Cyrop. I. VI, c. 2) que Cyrus, sur le point de combattre l'armée de Crésus, avait choisi des archers dans ses troupes et les avait fait monter à chameau, deux

par deux, sur chaque animal. « Les chevaux, dit-il, ne peuvent pas soutenir la vue d'un chameau ; » et, l. VII, c. 1, racontant la bataille livrée aux Lydiens, l'historien explique la déroute de ceux-ci de la manière suivante... : « On attaqua l'aile gauche de l'ennemi, les chameaux *en avant*, comme l'avait ordonné Cyrus. La cavalerie, tenue en arrière à une grande distance, ne pouvait les apercevoir, tandis que les chevaux de l'ennemi, tout effrayés à leur aspect, prenaient la fuite, ou se cabraient, ou se ruaient l'un sur l'autre. » Puis, Xénophon ajoute une circonstance assez digne de remarque : c'est que les archers de Cyrus, tout en portant ainsi la terreur dans la cavalerie de l'ennemi, ne tuèrent pourtant aucun des cavaliers, ni ceux-ci aucun des archers, par la raison qu'ils ne s'approchaient pas assez les uns des autres. Le judicieux auteur termine par une réflexion qui ne mérite pas moins d'être remarquée : « cet emploi des chameaux, dit-il, a paru avantageux ; mais personne, parmi les braves, ne veut se servir des chameaux pour les monter, ni pour combattre... » (Cyrop., l. VII, c. 1, *ad finem*).

Deux passages de la Bible, l'un de Jérémie, l'autre d'Isaïe, font mention du chameau comme bête de somme et comme animal de course, mais non comme animal de guerre... Dans le premier, le prophète, apostrophant la cité infidèle, la compare à une femelle de dromadaire : « Sache ce que tu as fait, dromadaire légère, courant ça et là (Jérémie, c. II, v. 23). » Les commentateurs font remarquer à cette occasion que la femelle a une course encore plus rapide que le mâle ; c'est en effet ce que nos soldats ont observé en Egypte. Dans le second passage, Isaïe dit : « Les dromadaires de Midiane et d'Epha viennent tous de Scheba (Saba) ; ils portent de l'or et de l'encens... » (Isaïe, c. LX, v. 6.) Je ne cite pas le savant commentaire de Bochart (*Hierozoic.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 17), parce qu'il ne dit presque rien de l'usage des dromadaires à la guerre.

On voit les chameaux mentionnés une seule fois dans les *Commentaires de César* ; c'est à l'occasion de la capture des chameaux du roi Juba (Hirtius, *De bello Afric.*, LXVIII). Mais faut-il en conclure que ces chameaux servaient à la guerre ?

Je ne dois pas négliger deux passages d'Hérodien : au livre XIV de son histoire, il raconte que Macrin avait devant lui l'armée d'Artaban, roi des Perses, composée d'une immense cavalerie, d'une multitude d'archers, et en outre de soldats *cataphracti* (1) montés sur des chameaux, tous combattant avec de très-longues lances. (Herod. historiar..., Lipsiæ 1805, t. IV, p. 81.) Puis l'historien raconte la bataille livrée aux barbares. Les soldats montés à chameau combattirent et se conduisirent absolument comme les cavaliers. Les barbares, dit-il, lorsqu'ils sont montés sur leurs chevaux ou sur leurs chameaux, se battent avec intrépidité ; mais, une fois démontés, ils n'osent plus combattre, et, s'il faut poursuivre l'ennemi, ils en sont empêchés par leurs habits.

Deux passages de l'*Histoire de la guerre des Vandales*, par Procope, sont encore à citer par extrait. L'auteur raconte que, dans une bataille entre les Romains et les Maures, la cavalerie romaine, effrayée par les chameaux de l'armée ennemie, fut repoussée. Des *fantassins* maures, armés de javelots et d'épées, combattaient retranchés entre les jambes des chameaux. » (L. I, c. 8, et L. II, c. XI, *De bello Vandal.*)(2). C'est ainsi qu'en usaient nos soldats du régiment des dromadaires d'Égypte, comme nous l'avons dit plus haut.

Il me reste à citer la *Notice de l'Empire* ; les cavaliers dromadaires y figurent plusieurs fois : « *Ala tertia dromedariorum, Maximianopoli; ala secunda Herculis dromedariorum,*

(1) Ce nom se donnait à des cavaliers armés de toutes pièces.

(2) Voy. aussi *Recherches sur la régence d'Alger*, par une commission de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, rapporteur M. Dureau de la Malle.

*Psinaula ; ala prima Valeria dromedariorum , Precteos*. Ainsi voilà trois escadrons de dromadaires postés dans l'Égypte seule. On voyait aussi en Palestine un détachement de ces troupes : *Ala Antana dromedariorum, Admathæ* (1).

Tous ces passages mettent hors de doute l'usage des dromadaires à la guerre du temps de l'antiquité. Ce ne fut donc pas absolument une innovation que la création d'un régiment pareil au temps de l'expédition française d'Orient. Cela étant, on a lieu de s'étonner qu'après de pareils exemples, surtout après l'expérience faite en Égypte, après les résultats obtenus, on ait hésité à organiser, en Algérie, un corps semblable; non pas qu'on puisse le faire servir dans toutes les parties du territoire indistinctement; mais combien il est de localités où il rendrait d'éminents services! On connaît d'ailleurs l'essai qu'a tenté avec succès le général Marey-Monge dans l'expédition d'El-Aghouat, et je ne puis que renvoyer à sa relation : c'en devait être assez d'une tentative aussi heureuse pour décider la question administrative.

---

AU QUARTIER GÉNÉRAL DU CAIRE, LE 20 NIVOSE, AN 7 DE LA  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

---

*Ordre du jour du 20 nivôse an 7.*

BONAPARTE, GÉNÉRAL EN CHEF, ordonne :

ARTICLE PREMIER.

Il sera créé un régiment de dromadaires, qui sera composé de deux escadrons; chaque escadron, de quatre compagnies;

(1) *Notitia dignitatum utriusque imperii, Venetiis 1602, p. 90, 94.*



chaque compagnie, d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un maréchal des logis chef, de deux maréchaux des logis, d'un brigadier-fourrier, de quatre brigadiers, d'un trompette et de cinquante dromadaires.

**ART. 2.**

Chaque escadron sera commandé par un chef d'escadron ; le régiment par un chef de brigade , un adjudant-major, un quartier-maître, et des chefs d'ouvriers nécessaires :

**ART. 3.**

Les hommes seront montés sur un dromadaire , armés de fusil, baïonnette, giberne, comme l'infanterie, et d'une très-longue lance. Ils seront habillés de gris, avec un turban et un manteau arabe, conformément au modèle qui sera fait.

**ART. 4.**

L'ordonnateur en chef, les chefs de brigade Bessières , Destrée, Duvivier, se concerteront pour faire confectionner un modèle d'harnachement et d'habillement complet, qui sera remis à l'état-major général, le 25 nivôse au plus tard.

Signé : **BONAPARTE.**

---

Par arrêté du 28 nivôse, le chef de brigade Cavalier, de la 12<sup>e</sup> demi-brigade légère, est nommé commandant du 1<sup>er</sup> escadron du régiment des dromadaires. L'arrêté de nomination est ainsi conçu : « Le général en chef, connaissant la bravoure, la capacité et l'activité du chef de brigade Cavalier, ordonne qu'il prendra le commandement du 1<sup>er</sup> escadron du régiment

des dromadaires. Il s'occupera sur-le-champ de l'organisation des deux compagnies à ses ordres. »

On a commencé par former les escadrons de 2 compagnies seulement.

FIN.

# TABLE DES MATIÈRES.

|   | Pages. |
|---|--------|
| <b>PREMIER RAPPORT.</b>   |        |
| <b>RAPPORT A M. LE MARÉCHAL BUGEAUD, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE (1).</b>   | 4      |
| Du dromadaire. — Division de ce rapport (2).  |        |
| <b>TITRE I<sup>er</sup>. — HISTOIRE NATURELLE.</b>  | 5      |
| Observation première (3). — Physiologie en général (4). — Chargement du dromadaire (5). — Age (6). — Rut (7). — Castration (8). — Chair (9). — Pays qui leur est propre (10). — Callosités (11). — Poil (12). — Fiente (13). — Bosse (14). — Sobriété (15). — Réservoir d'eau (16). — Motifs de la préférence donnée au dromadaire sur le mulet (17). — Manière de le conduire (18). — Vitesse (19). — Hygiène et maladies (20). — Allure du dromadaire (21).   |        |
| <b>TITRE II. — PARTIE MILITAIRE. — CHAPITRE I<sup>er</sup>. — Des convois militaires.</b>   | 46     |
| Peut-on tirer une utilité de l'emploi du dromadaire, et quelle est cette utilité ? (22). — L'Algérie ne peut suffire à la fourniture des mulets de l'armée (23). — Les Turcs se servaient de dromadaires (24). — Dépense du corps des équipages militaires en Algérie (25). — Le ministre a plusieurs fois recommandé d'expérimenter ce mode de convoi (26). — Des expériences ont été faites sur tous les points de l'Algérie (27). — Opinions favorables à la mesure (28). — Opinions défavorables (29). — Discussion des opinions défavorables (30). — Les expériences n'ont pas été faites avec la ferme volonté de réussir (31). — Moyens employés sous M. le général Marey-Monge (32). — Le dromadaire peut servir dans un pays de montagnes (33). — Il n'est pas peureux (34). — La comparaison entre le mulet et le dromadaire est loin d'être à l'avantage du mulet (35). — Il vaut mieux acheter le dromadaire que le louer (36). — Le dromadaire n'est pas un embarras dans les circonstances de guerre critiques (37). — Le dromadaire fort et robuste ne retarde pas la marche des colonnes (38). — Les habitants des plaines conservent le dromadaire pendant l'hiver (39). — La mortalité du dromadaire employé actuellement ne prouverait rien (40). — Le temps du rut n'est pas une difficulté (41). — L'animal ne donne pas le mal de mer (42). — Poids porté par le dromadaire (43). — Le dromadaire ne peut marcher par le temps de pluie et ne peut suivre les colonnes (44). — Proposition de supprimer les transports auxiliaires et de créer un bataillon avec 4,000 dro- |        |

madaires (45). — Dépense occasionnée par 4,000 dromadaires annuellement (46). — Résultat à obtenir par cette organisation (47). — Économie de 4 million au moins dans la province d'Alger sur l'exercice 4844 (48). — Transport de 64,000 quintaux (49). — Le dromadaire peut faire, pour l'administration militaire, diminuer le nombre des mulets en Algérie (50). — Économie produite par 4,000 dromadaires remplaçant 4,200 mulets ou chevaux de bât dans la province d'Alger (51). — Coût de 4,000 dromadaires par an pour remplacer 4,200 mulets (52). — Coût de 4,200 mulets (53). — Économie possible sur le chapitre du budget des transports en Algérie pour la seule province d'Alger (54). — Conclusion (53).

CHAPITRE II. — *Du transport de l'infanterie.* . . . . . 38

Le dromadaire peut-il être utilisé pour le transport de l'infanterie (56) ? — Régiment de dromadaires d'Égypte (57). — Emploi des dromadaires par les Turcs (58). — Emploi des dromadaires par Abd-el-Kader (59). — Expédition de M. le colonel Jusuf exécutée avec de l'infanterie montée (60). — Le mulet a fait un bon service dans cette expédition (61). — Une expédition semblable ne peut avoir lieu que dans des circonstances extraordinaires (62). — Proposition de monter l'infanterie à dromadaire (63). — Des expériences faites pour monter le soldat d'infanterie à dromadaire. — 1° Dressage des bêtes (64). — La patience est nécessaire (65). — Du dressage (66). — De l'attache (67). — Des entraves de jambes (68). — Des entraves du genou (69). — Des étriers (70). — Fin du dressage (71). — Déroute des Espagnols sur la plage de Babazon. — Ordre du jour de l'armée du 8 juin 1830 (72). — 4 soldat peut conduire 4 dromadaires (73). — Expériences faites par les hommes montés (74). — 2° Expériences sur le harnachement (75). — Du bât et de son prix (76). — Adoption du bât arabe modifié (77). — Modifications adoptées (78). — Avantages de ce bât (79). — Du licou (80). — Du percement des narines (81). — Doit-on monter 1 ou 2 hommes sur le dromadaire (82) ? — Poids porté par un dromadaire (83). — Conservera-t-on toujours les dromadaires, ou les mettra-t-on en pension (84) ? — On doit conserver les dromadaires (85). — A quel corps doit-on confier les dromadaires (86) ? — Avantage qu'offre un régiment pour cet objet (87). — Création d'une masse de remonte (88). — Propositions particulières pour l'armement du corps, son artillerie, etc. (89). — Marques des dromadaires du beylick (90). — Place des dromadaires en bataille (91). — Des dromadaires haut-le-pied (92). — A défaut d'un régiment, deux bataillons peuvent être chargés des dromadaires (93). — Le soldat a pris goût à cette organisation (94). — Il n'y a pas lieu de proposer de projet d'organisation. — Annonce d'une théorie sur le dromadaire (95). — Où pourra-t-on placer les dromadaires (96) ? — Colonnes mobiles (97). — Du mode à employer pour confier les dromadaires au corps qui en sera chargé (98). — Les dromadaires ne coûteront rien à l'État (99). — Conclusion (100).

## DEUXIÈME RAPPORT.

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Avant-propos (101) . . . . . | 67 |
| Division (102).              |    |

## PREMIÈRE PARTIE.

## DE L'HISTOIRE NATURELLE DU DROMADAIRE.

|   |    |
|---|----|
| TITRE I <sup>er</sup> . — <b>PHYSIOLOGIE ET QUALITÉS DU DROMADAIRE.</b> — CHAPITRE I <sup>er</sup> . —<br><i>Des différentes espèces de dromadaires.</i> . . . . .  | 68 |
| Dénominations diverses (103). — Il n'en existe qu'une seule race en Algérie (104). — Du mhari (105). — Comparaison du mhari et du dromadaire (106). — Allure du mhari (107). — Harnachement du mhari (108).   |    |
| CHAPITRE II. — <i>De la génération du dromadaire.</i> . . . . .   | 70 |
| Époque de la génération du dromadaire (109). — Saisons favorables et défavorables à la génération (110). — Avortements (111). — Stérilité (112). — Part (113). — Rut et suintement (114).   |    |
| CHAPITRE III. — <i>Du caractère du dromadaire.</i> . . . . .  | 72 |
| Douceur du dromadaire (115). — Dromadaire vicieux (116).  |    |
| CHAPITRE IV. — <i>Du courage du dromadaire.</i> . . . . .   | 73 |
| Le dromadaire est courageux (117). — Du dromadaire dans les mauvais passages (118). — Conduite à tenir par le chamelier dans ces mauvais passages (119). — Preuve de l'instruction acquise par nos soldats (120).   |    |
| CHAPITRE V. — <i>Du travail du dromadaire.</i> . . . . .  | 74 |
| Le nombre des dromadaires est chez l'Arabe le terme de comparaison pour les fortunes (121). — Habitude de travail du dromadaire dans les diverses saisons (122). — Crainte des Arabes au sujet des réquisitions faites dans toutes les saisons (123). — Règles générales à consulter sur le travail par l'administration française (124). — Précautions à prendre pendant le printemps et l'été (125). — Danger de la marche pendant la pluie sur des terres argileuses (126). — Poids porté (127). — Âge auquel le dromadaire peut porter (128). |    |
| CHAPITRE VI. — <i>De l'allure du dromadaire.</i> . . . . .  | 77 |
| Allure générale (129). — Les dromadaires peuvent être divisés en deux classes (130). — Allure du dromadaire en temps ordinaire (131). — Comparaison de la vitesse du dromadaire et de celle de l'infanterie (132). — Allure pressée du dromadaire (133). — L'allure du dromadaire ne donne ni nausées ni mal de mer (134).  |    |
| CHAPITRE VII. — <i>De la longévité du dromadaire.</i> . . . . .   | 79 |
| Âge du dromadaire (135). — Il n'en existe pas de trente ans (136).  |    |
| CHAPITRE VIII. — <i>Des dents du dromadaire.</i> . . . . .  | 80 |
| L'âge se connaît à la dent (137).   |    |
| CHAPITRE IX. — <i>Du prix du dromadaire.</i> . . . . .  | 84 |
| Prix du dromadaire selon l'âge (138). — Différence de prix dans les   |    |

|   | Pages. |
|---|--------|
| trois provinces de l'Algérie (438). — Le dromadaire mâle se paie comme la femelle (440). — Vices rédhibitoires (444).   |        |
| <b>CHAPITRE X. — De la viande du dromadaire.</b> . . . . .  | 83     |
| Graisse du dromadaire (442). — Préférence des Arabes au sujet des différentes viandes (443). — De la peau du dromadaire (444).  |        |
| <b>CHAPITRE XI. — De la castration du dromadaire.</b> . . . . .   | 84     |
| Du dromadaire châtré (445). — Avantage de la castration (446).  |        |
| <b>TITRE II. — DES MALADIES DU DROMADAIRE (447).</b> . . . . .  | 85     |
| <b>CHAPITRE I<sup>er</sup>. — 1<sup>o</sup> De la piqûre de la mouche appelée debab.</b> . . . . .  | Id.    |
| Des suites de la piqûre (448). — Pertes de dromadaires en 1843 (449). — Émigration des dromadaires au mois de juin (450). — Nécessité de cette émigration (451). — Historique de l'expédition de Lagouath par le général Marey-Monge pendant le temps du <i>debab</i> . (452) — Épouvantable effet du <i>debab</i> (453). — Moyen préservatif contre le <i>debab</i> (454). — Le <i>debab</i> s'attache à tous les animaux (455). — Effet du <i>debab</i> dans une colonne.   |        |
| <b>CHAPITRE II. — 2<sup>o</sup> De la faim chez le dromadaire.</b> . . . . .  | 90     |
| C'est une maladie mortelle (457). — Appétit du dromadaire (458). — Son alimentation varie suivant les saisons (459). — L'alimentation varie surtout suivant les pays (460). — Instruction acquise par nos soldats dans la dernière expédition (461).  |        |
| <b>CHAPITRE III. — 3<sup>o</sup> De la gale chez le dromadaire</b> . . . . .  | 94     |
| Cas où la gale est mortelle (462). — Précaution contre la gale (463). — Surveillance spéciale du chef de corps (464). — Cas où la friction doit être générale (465). — Mauvaise volonté des Arabes à l'égard de notre équipage (466). — Prix et qualité du goudron (467). — De l'onguent sulfureux substitué au goudron pour la guérison de la gale (468). — Précautions des Arabes contre la gale dans leurs bivouacs (469).   |        |
| <b>CHAPITRE IV. — Des autres maladies du dromadaire (470).</b> . . . . .  | 96     |
| La slemma (474). — Le magoub (472). — Le moroos (473). — Le metta (474).  |        |
| <b>CHAPITRE V. — Des blessures du dromadaire.</b> . . . . .   | 97     |
| Du feu (475). — Principaux médicaments (476). — Leur efficacité (477). — Précautions à prendre pendant l'été (478).   |        |
| <b>TITRE III. — DE L'ANATOMIE DU DROMADAIRE.</b> . . . . .  | 98     |
| Nécessité d'un travail à faire par un homme de l'art (479). — Comparaison du dromadaire avec le cheval et le bœuf (480). — Peau du dromadaire (481). — Lèvre (482). — Larynx (483). — Cerveau (484). — Muqueuse buccale (485). — Cou (486). — Trachée-artère (487). — Tissu de la bosse (488). — Paroi antérieure de l'abdomen (489). — Compartiments de l'estomac (490). — Panse ou premier estomac (491). — Deuxième estomac (492). — Troisième et quatrième estomacs (493). — Doutes sur l'existence du cinquième estomac (494) — Poumons du dromadaire. (495). — Côtes (496). — Reins (497). — Cœur (498). — Foie (499). — Doutes sur l'existence de la liqueur biliaire (200). — Des parties génitales du dromadaire (201). Callosités (202). — Semelle des pieds (203). |        |

**DEUXIÈME PARTIE.****DE L'ORGANISATION DES ÉQUIPAGES DE DROMADAIRES.**

- TITRE I<sup>er</sup>. — DU DROMADAIRE COMME MOYEN DE CONVOI. — CHAPITRE I<sup>er</sup>. —**  
*Utilité, indispensabilité du dromadaire (204).* . . . . . 405  
 Rareté du mulet (205). — Des réquisitions dans la province de Tittery (206). — Le dromadaire est indispensable pour opérer dans le sud de Tittery (207). — Doit-on organiser un équipage de dromadaires (208). — But des expériences ordonnées (209). — Utilité des expériences (210). — Première preuve de l'utilité d'un équipage (211). — Deuxième preuve (212).
- CHAPITRE II. — Des objections contre l'organisation d'un équipage.** . . . . 409  
 Énoncé des objections principales (213).
- CHAPITRE III. — Réfutation des objections.** . . . . . 410  
 1<sup>o</sup> La dépense ne pourrait-elle pas exposer l'État à des chances de pertes dépassant celle des bénéfices (214). — 2<sup>o</sup> La mortalité ne peut même occasionner des pertes à l'État (215). — 3<sup>o</sup> L'administration a besoin de louer des dromadaires, surtout à cause de nos relations avec l'intérieur (216). — L'entreprise directe est le mode le plus rationnel à adopter par l'administration (217). — 4<sup>o</sup> Le soldat peut se plier au service du dromadaire (218). — Bonnes dispositions des soldats chargés des expériences (219). — Cause de la non-réussite jusqu'à ce jour (220). — L'histoire de l'expérience actuelle rappelle le sort de toutes les innovations (221).
- CHAPITRE IV. — Reprise, par ordre de M. le gouverneur général, des expériences abandonnées depuis 1840.** . . . . . 417  
 Dispositions hostiles de l'opinion publique (222). — Une organisation provisoire était nécessaire (223). — Expédition des Ouled-Nayl ou du Djebel-Sahri avec le 4<sup>er</sup> bataillon du 33<sup>e</sup> et ses effets (224). — Économie finale produite par les expériences (225). — Continuation des expériences avec des hommes de bonne volonté (226). — Composition de l'équipage après quatre-vingts jours d'expédition au retour à Médéah (227). — L'expédition de Lagouath ne paraissait pas devoir être heureuse pour la solution de la question (228). — Pertes en dromadaires pendant l'expédition de Lagouath (229). — Expédition de Tiaret (230). — Pertes en dromadaires pendant l'expédition de Lagouath et celle de Tiaret (231).
- CHAPITRE V. — Résultat définitif des expériences.** . . . . . 423  
 Les avantages d'un corps auxiliaire des équipages sont unanimement reconnus (232). — Opposition au projet d'organisation des troupes montées (233).
- CHAPITRE VI. — Récapitulation.** . . . . . 424  
 Progression des expériences (234). — Les expériences ont été faites aux époques les plus critiques (235).
- CHAPITRE VII. — Des difficultés qui ont été vaincues.** . . . . . 425  
 Le dromadaire était si peu connu que l'expérience seule pouvait nous révéler ses qualités et ses défauts (236). — Le dromadaire a été étudié

dans les grands convois de 1844 (237).—Il est juste de tenir compte à l'équipage de Tittery des difficultés qu'il a su vaincre et de ses sacrifices personnels (238). — Proposition d'organisation de chameliers (239).

**TITRE II. — BASES DE L'ORGANISATION DES ÉQUIPAGES. — CHAPITRE I<sup>er</sup>. — Des observations relatives aux dromadaires (240).** . . . . . 428

Choix et prix du dromadaire (241). — Des indisponibles (242). — Des réformés (243). — On ne doit compter, pour une organisation définitive, que sur une remonte nouvelle (244). — Perte annuelle de bestiaux en Algérie (245). — Idées à consulter lors de l'organisation définitive (246).

**CHAPITRE II. — Des observations relatives au harnachement.** . . . . . 430

Du bât (*aouïa*) (247).—Du bois de bât (*kteb*) (248).—Des cordes (249). — Des graras (besaces) (250).—Du licou (251).

**CHAPITRE III. — De l'organisation provisoire adoptée par M. le général Marey-Monge.** . . . . . 433

Simplicité de cette organisation (252).—Division en deux bandes (253). — Emploi d'un bataillon entier (254).—Marche des soldats et des dromadaires en expéditions.—Avantages qui en résultent (255).

**CHAPITRE IV. — Conclusion.** . . . . . 435

L'équipage est prêt à continuer les expériences (256).—Probabilité de l'organisation de trois compagnies de chameliers (257).

**TROISIÈME PARTIE.**

**DE L'ORGANISATION DES CORPS MONTÉS A DROMADAIRES.**

**CHAPITRE I<sup>er</sup>. — Des expériences au sujet des corps montés (258).** . . . . 437

Expérience du mois de mars 1844 (259). — Abandon des expériences (260). — Le soldat parvenu à bien se servir du dromadaire comme moyen de convoi saura s'en servir habilement pour monture (261). — Comparaison entre le cheval et le dromadaire considérés comme montures (262).

**CHAPITRE II. — Du dromadaire comme animal de guerre (263).** . . . . . 439

Expériences à ce sujet (264). — Utilité du dromadaire chez les Arabes pour éviter nos razzias (265).—Qualités du dromadaire comme animal de guerre (266).—Le cheval et le dromadaire sont utiles chacun dans la contrée qui lui est propre (267).

**CHAPITRE III. — Utilité des corps à dromadaire.** . . . . . 442

Dépendance du Tell envers le désert et *vice versa* (268).—On ne peut posséder le Tell qu'en occupant le désert (269). — Pour occuper le désert, il faut des corps montés à dromadaires (270). — Utilité des corps montés à dromadaires : 1<sup>o</sup> Pour posséder le Tell (271).—2<sup>o</sup> Utilité pour monopoliser le commerce de l'intérieur de l'Afrique (272). — Route commerciale d'Alger à Timboktou (273).—Les voyageurs la parcourent déjà en grande partie (274).—Facilité de cette entreprise (275). — L'Algérie, sans le désert, sera toujours pour la France une cause de dépenses sans compensation (276). — Ces avantages ne peuvent être obtenus sans le concours du dromadaire (277).

**CHAPITRE IV. — De l'effectif des corps de dromadaires.** . . . . . 463



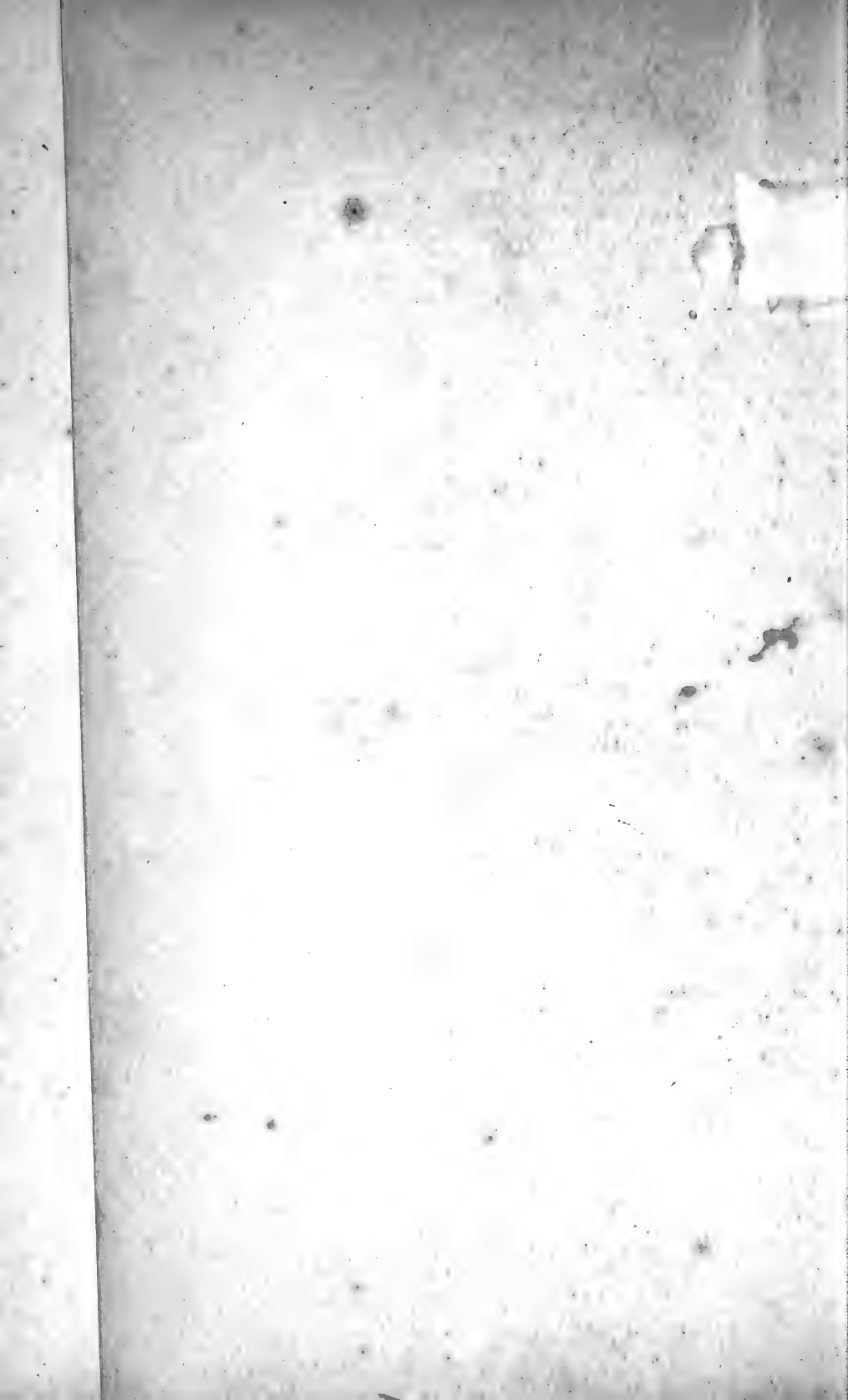
|  | Pages. |
|--|--------|
| 4 <sup>o</sup> Quelle est la force nécessaire pour dominer le désert ?—2 <sup>o</sup> La France doit-elle faire ce sacrifice (278) ?—Emplacement de ces corps (279). — Y a-t-il lieu à organisation entièrement nouvelle (280) ? — On peut créer un corps régulier (284). — Le corps pourrait utiliser dans les 24 heures le harnachement arabe (282). — Recommandation expresse pour les marches (283). |        |
| CHAPITRE V. — <i>Conclusion</i> . . . . .  | 467    |
| Fin de notre tâche (284).  |        |
| PREMIER APPENDICE (285) . . . . .  | 468    |
| DEUXIÈME ET DERNIER APPENDICE (286) . . . . .  | 472    |

**PIÈCES JUSTIFICATIVES.**

|   |  |
|---|--|
| PIÈCE A. — Le ministre demande un travail complet sur la question des chameaux (288).                                     |  |
| A <sup>1</sup> Rapport de M. le colonel Poiré (289).  |  |
| A <sup>2</sup> Rapport de M. Gaube vétérinaire (290).   |  |
| A <sup>3</sup> Rapport de M. Saint-Brice, sous-intendant (294).   |  |
| A <sup>4</sup> Opinions de plusieurs hauts fonctionnaires du corps de l'intendance (292).                                 |  |
| PIÈCE B. — Réponse à la lettre A, de M. Thomas, sous-intendant (293).   |  |
| PIÈCE C. — Article du <i>Moniteur algérien</i> sur la revue où l'organisation a été décidée (294).                        |  |
| PIÈCE D. — Organisation provisoire de M. le Gouverneur (295).   |  |
| PIÈCE E. — Rapport de M. le général Marey-Monge sur la réussite complète des expériences, et ses diverses opinions (296). |  |
| PIÈCE F. — Opinions diverses des chefs de la colonne de M. le général Marey-Monge sur la question des dromadaires (297).  |  |
| PIÈCE G. — Comparaison financière entre le dromadaire et le mulet (298).  |  |
| PIÈCE H. — Expédition du Djebel-Dira (299).   |  |
| PIÈCE I. — Expédition des Ouled-Nayl (300).   |  |
| PIÈCE J. — Expédition de Lagouath (304).  |  |
| PIÈCE K. — Situation générale des dromadaires (302).  |  |
| PIÈCE L. — Dépenses avant l'organisation (303)  |  |
| PIÈCE M. — Dépenses jusqu'au licenciement (304).  |  |
| PIÈCE N. — De l'avoir et des créances de l'équipage au jour du licenciement (305).  |  |
| PIÈCE O. — Résumé. — Balance (306).   |  |

LE RÉGIMENT DES DROMADAIRES A L'ARMÉE D'ORIENT, par M. Jomard.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



gives

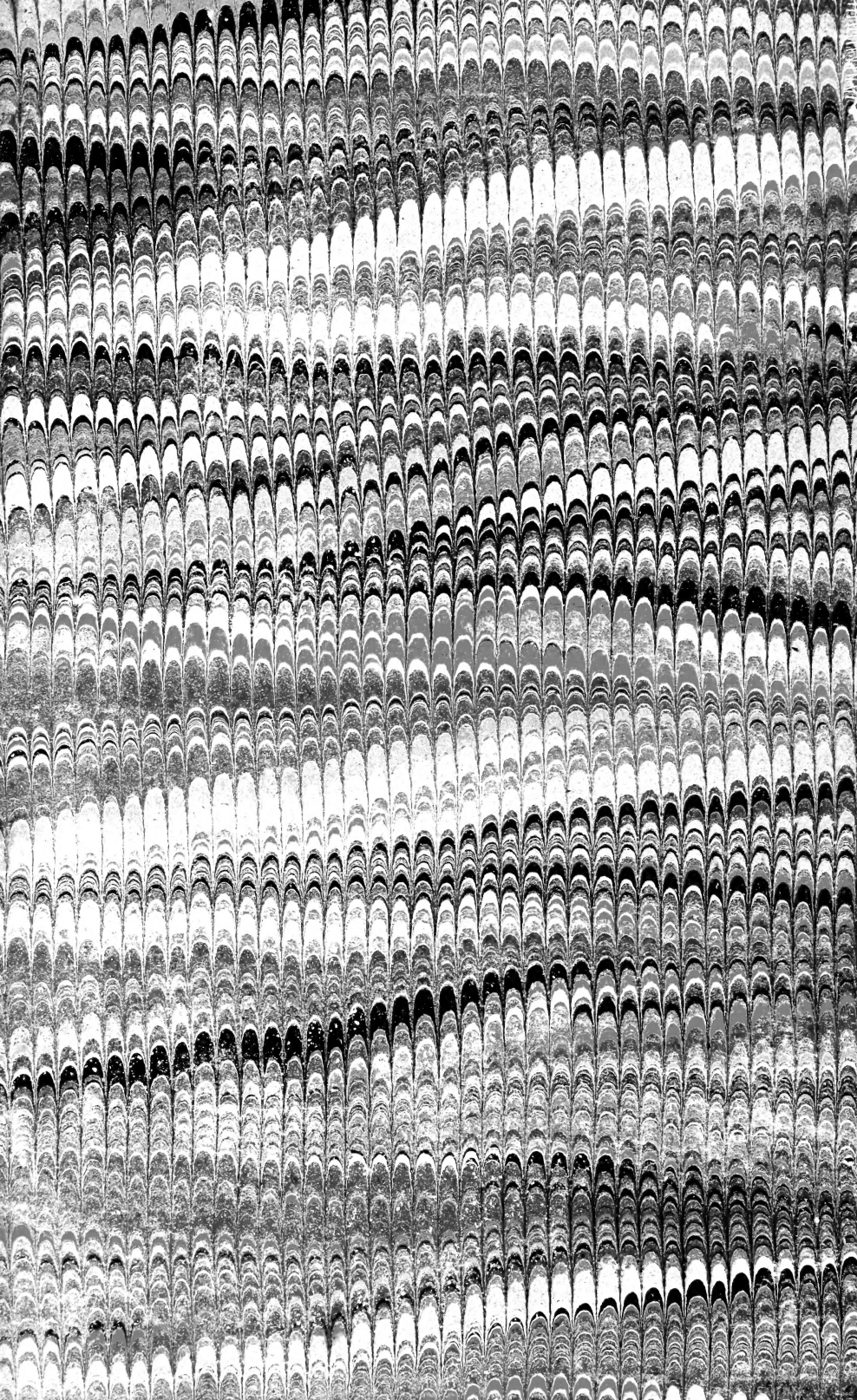
swipe to

to

to

with

to



This book  
the Library



3 2044 107 347 015

stamped below.

A fine of five cents a day is incurred  
by retaining it beyond the specified  
time.

Please return promptly.

~~DUE FEB -3 '36~~

DUE FEB 28 '27

